

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877

2003

Publié avec le concours des Archives de France

Subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

SOMMAIRE

Actes de la Société.	3
Hommage à Jacques Aubert, <i>par Paul Couvrat</i>	5
Hommage à Marcel Guiard, <i>par Jean-Claude Pasquier</i>	7
Hommage à Jean Martin-Demézil, <i>par Henri Mésange</i>	7
Hommage à Pierre Touzeau, <i>par Jackie Desprie</i>	8
Homélie de Mgr Pierre Aubert pour les obsèques de Jean Martin-Demézil.	8
Compte d'exploitation, <i>par Pascal Foreau</i>	9
Activités de la Société.	11
Sortie annuelle de la Société, <i>par Monique Bourdin</i>	20
Bibliothèque de la Société, <i>par Jacques de Saint Salvy</i>	22
Un mystérieux morceau d'étoffe, <i>par Michaël Fauvinet et Jean-Claude Pasquier</i>	30
<i>Histoire des identités de pays en Touraine (xv^e-xx^e siècle) de Daniel Schweitz : compte rendu de lecture, par Jean Vassort</i>	31
<i>Dernière rencontre avec Max Jacob d'Edmond Maurice Pérot : compte rendu de lecture, par Monique Bourdin</i>	33
Le quartier Rochambeau : victoire et vigilance, <i>par Philippe Rouillac</i>	35
Montmarin : un château, une famille, <i>par Jean Arnould</i>	45
Des cercueils en pierre, en vallée du Loir, <i>par Henri Mésange</i>	62
Henri IV à Vendôme, <i>par Jean-Pierre Babelon</i>	67
Vendôme, ton château f... le camp, <i>par Jean-Claude Pasquier</i>	75
Vendôme Ville d'Art et d'Histoire, <i>par Bernard Diry et Jean-Claude Pasquier</i>	77
Tout pour une larme. Étape à Vendôme sur les bords du Loir in <i>Neue Zürcher Zeitung</i> : traduction, <i>par Bernard Diry</i>	84
Les aveux du comte de Vendôme : entre structure mentale et réalité sociale, <i>par Christophe Marion</i>	87
Plus mon Loir gaulois..., <i>par Paul Dujardin</i>	98
Remarques et précisions sur la lettre inédite de l'abbé Henri Grégoire à Rochejean (1793), publiée dans notre <i>bulletin</i> de 1995, <i>par Jean-Daniel Piquet</i>	116
La Colombe de Goudji, <i>par Philippe Rouillac</i>	119
Bureau de la Société Archéologique depuis 1862	120



Illustration de la page 1 de couverture

Le château de Montmarin.

École française, milieu XIX^e siècle,
probablement par la marquise de Montmarin.

Collection particulière.

Photo de Serge Dupré

Illustration de la page 4 de couverture

La Colombe de Goudji

Photo Cybl, Vendôme

363^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue, le 9 novembre 2001, comme de coutume, en la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, en présence de nombreux participants, dont le député Maurice Leroy. Mme Bondaz, sous-préfète, M. Fauchon, sénateur, M. Chanet, conseiller général et maire de Vendôme, s'étaient fait excuser.

Le président Philippe Rouillac, ouvrant la séance, a tout d'abord voulu tenir au courant l'assemblée du sort du tableau de Cranach et de la vue ancienne de Blois par Mandar, qui avaient été présentés et commentés à la précédente assemblée générale du 4 mai. Le Cranach, *Vénus et l'Amour voleur de miel*, est entre les mains du restaurateur de la reine d'Angleterre. Le tableau ira à Buckingham Palace, si la restauration plaît à la reine ; sinon, il sera conservé dans un grand musée allemand. Un ouvrage récent, *La Fortune au grenier* de Laurence Mouillefarine et Philippe Colin-Olivier, évoque l'histoire de ce tableau. Quant au dessin de Mandar, il se trouve désormais dans les salons de l'évêché de Blois.

Après lecture par le secrétaire Paul Couvrat du rapport d'activités de la Société depuis le mois de novembre 2000, établi par la secrétaire-adjointe Monique Bourdin, le président reprend la parole pour son allocution.

Philippe Rouillac n'a eu aucune information sur le Musée de Vendôme qui, d'après la presse locale, a inauguré, ce même jour, une exposition. La Société n'a pas, non plus, obtenu de réponse à sa demande de communication de son inventaire. En revanche, le Musée des Beaux-Arts d'Orléans a reçu toute la donation de Edmond-Maurice Pérot, Vendômois, peintre et décorateur, qui a travaillé avec Max Jacob et réalisé beaucoup d'affiches publicitaires, des décorations de palais, etc. M. Pérot avait souhaité faire cette donation au Musée de Vendôme et le président l'avait mis en rapport, à cette fin, avec le conservateur et les autorisés, mais aucune suite n'avait été donnée à cette offre. M. Rouillac propose d'organiser prochainement une visite commentée de cette exposition au Musée d'Orléans, en compagnie du donateur, Maurice Pérot.

Philippe Rouillac signale également l'intérêt d'une exposition du peintre japonais Nini au Musée de Blois, jusqu'à la fin du mois de janvier prochain ; une présentation pour les adhérents de la Société sera également envisagée.

La poursuite à Blois de la manifestation annuelle des « Rendez-vous de l'Histoire » est mise en cause, celle-ci risquant d'être transférée à Tours. La Société Archéologique y est présente depuis le début et elle a, cette année, pour la première fois, bénéficié d'un stand bien placé. Ce projet de transfert de la manifestation en dehors du département a provoqué de multiples protestations, notamment à la télévision, de notre président d'honneur, Claude Leymarios, ancien adjoint à la Culture du maire de Blois, ainsi que des participants à une réunion des représentants de dix-sept associations éditant un bulletin, tenue à Blois, la veille au soir (8 novembre). Notre président, qui a donné plusieurs conférences aux « Rendez-vous de l'Histoire », avait

d'ailleurs reçu une lettre de remerciement de M. Chevrier, directeur.

Sur la proposition de M. Rouillac, l'assemblée a voté, à l'unanimité, la motion suivante :

Motion adressée au :
Centre européen de promotion de l'histoire
Maire de Blois
Conseil général
Conseil régional
Ministère de l'Éducation.

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, forte de 450 membres, fondée en 1862, réunie lors de sa 363^e assemblée générale du 9 novembre 2001, en la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges à Vendôme, à l'unanimité des présents, a voté la motion suivante :

« Nous souhaitons le maintien des "Rendez-vous de l'Histoire" à Blois, auxquels nous participons, depuis l'origine, par la tenue d'un stand, des invitations lancées à tous nos membres et l'organisation de conférences suivies par le plus large public.

« Nous pensons, en effet, qu'ils constituent une grande chance pour notre département, cette manifestation nous apportant énormément en termes de notoriété, de dynamisme culturel, sans oublier les retombées économiques.

« Cela demande des engagements clairs et sans réserves de la part de tous : élus, décideurs, associations.

« Des engagements financiers sont certes nécessaires, mais aussi humains, l'aspect relationnel étant essentiel dans ce type de manifestation.

« Nous demandons à tous de privilégier l'intérêt général et de mettre tout en œuvre pour que Blois et le Loir-et-Cher puissent prolonger les succès antérieurs. »

Le président annonce ensuite que le *Bulletin* 2002 va sortir avec trois mois d'avance par rapport aux autres années.

La trésorerie de la société va passer à l'euro le 1^{er} décembre (pour des raisons de commodité) et la cotisation est fixée à 25 € et à 15 € pour les étudiants.

On passe ensuite aux élections. Le président remercie Mme Paulette Lhommeau (qui ne se représente pas) pour son activité, aussi importante que discrète, ainsi que les membres sortants, M. Mésange (pour la constitution de dossiers pour la demande de subvention auprès de la DRAC) et M. de Saint Salvy (bibliothécaire). Sont réélus à l'unanimité MM. Henri Mésange et Jacques de Saint Salvy, Pascal Foreau (trésorier) pour terminer son mandat de trois ans. Est élu, à l'unanimité également, Michel de Sachy.

Le président annonce le projet d'édition, par la Société, des *Mémoires de la famille Saint-Venant 1780-1920* par André Neveu, avec la présentation de l'ouvrage au cours d'un colloque, à la rentrée 2002, consacré au 140^e anniversaire de notre Société.

Enfin, il regrette de n'avoir aucune nouvelle des mesures qui devaient être prises pour la sauvegarde du château de Vendôme ; les travaux ne sont pas commencés et Philippe

Rouillac demande pourquoi la procédure de catastrophe naturelle n'a pas été engagée, alors que celle-ci a été reconnue pour diverses communes, comme Montoire, Les Essarts ou Saumur.

Mgr Philippe Verrier intervient pour faire part d'un colloque, qui aura lieu à Blois, les 17 et 18 octobre 2002, sur « L'Art des vitraux en région Centre », organisé par l'association Rencontre avec le patrimoine religieux.

Cette assemblée générale était suivie d'une très intéressante conférence du D^r Paul Kurzenne, membre de la Société Archéologique et Historique de Beaugency, intitulée « Identités morphologiques des pierres sculptées de l'abbatiale de Beaugency et du clocher de la Trinité de Vendôme : les modillons ou corbeaux », communication accompagnée de diapositives ayant permis de découvrir certaines analogies entre les sculptures des deux monuments et de mieux connaître le clocher de notre abbatiale, grâce à des vues projetées.

364^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, lieu habituel de nos réunions, étant devenue indisponible par suite de la convocation, décidée d'urgence, d'un Conseil municipal extraordinaire, c'est au Centre culturel des Rottes, en présence d'un nombreux public – parmi lequel on reconnaissait M. Pierre Fauchon, sénateur, et M. Maurice Leroy, député –, que la séance a été ouverte, le 15 mars 2002, à 20 h 30, par le président Philippe Rouillac, entouré d'Henri Mésange, vice-président, Paul Couvrat et Monique Bourdin, secrétaires, Pascal Foreau, trésorier.

Ce dernier présentait immédiatement son rapport financier. La trésorerie se porte bien, ce qui s'explique parce que la distribution du *Bulletin*, en tout début d'année, a permis une rentrée très rapide des cotisations.

La secrétaire-adjointe Monique Bourdin a donné lecture du rapport d'activités de la Société.

Le président a ensuite pris la parole pour annoncer les manifestations prévues en 2002 :

— Dimanche 24 mars : visite guidée par lui de l'exposition sur les arts et la Pompadour, au château de Versailles.

— En avril, notre président donnera une conférence sur « L'Art nouveau », au Congrès des Sociétés savantes, à Nancy.

— Dimanche 12 mai : sortie annuelle de la Société Archéologique, à Beaugency, dont le programme a été déjà diffusé ;

— 12-14 septembre : 140^e anniversaire de la Société et sortie d'un ouvrage sur les Saint-Venant, *Une famille vendômoise pendant deux cents ans* ; organisation d'un colloque : « Pourquoi une société savante ? », avec le patronage de l'Académie des Sciences.

— 21-22 septembre : Journées du Patrimoine. Participation, comme d'habitude, de la Société ; animations à Vendôme et présentation d'un triptyque des xv^e-xvi^e siècles, à Villedieu-le-Château.

— 19-20 octobre : participation aux « Rendez-vous de l'Histoire » à Blois, avec une conférence du président sur « L'Étranger dans l'Art. Du juif errant au mythe du Bon Sauvage ».

Puis le président Philippe Rouillac présente son rapport moral, consacré tout entier à l'« affaire du manège », illustré par la projection d'un plan de l'ensemble du quartier Rochambeau. Dans une récente conférence de presse, le préfet a fait connaître la décision de l'État de conserver le manège et les écuries, le bâtiment Régence n'ayant jamais

fait l'objet de discussions. Philippe Rouillac fait part, en outre, des projets municipaux d'aménagement de l'ensemble, d'ailleurs flous sur bien des points. Le président fait part de sa satisfaction, ce résultat étant l'aboutissement de douze années de combat en compagnie de Résurgence et de Perche Nature, commencées par une lettre de M. de l'Épervier, président de Résurgence, d'octobre 1989, suivie de multiples démarches, réunions, manifestations, campagne de signatures, recours devant le tribunal administratif. M. Rouillac adresse ses plus vifs remerciements au préfet Cabane, qui a, enfin, pris la décision.

Il reste que la vigilance doit rester grande, concernant les projets d'aménagement. Une réunion au siège de la Société est annoncée pour vendredi 22 mars, ouverte à toutes personnes intéressées. Il convient, en effet, de veiller à :

1 / l'esthétisme des constructions envisagées, qui doivent être en harmonie avec le site ;

2 / la mise en valeur du patrimoine. Des constructions seraient prévues de 14,50 m et 12,50 m, soit 2,50 m de moins que le manège. Il reste les problèmes des platanes bicentenaires, du parking paysager, celui des places de parking, compte tenu des constructions de logements envisagées, enfin de l'écoulement de la circulation entre le pont des Tanneurs et celui « au fumier » qui demeure. Reste aussi en suspens la question de la propriété juridique du sol, du coût du terrain par la Ville, du devenir même du manège. Le président termine en rappelant que la Société est toujours prête à la concertation.

Enfin, il propose la remise d'un diplôme d'honneur de la Société au préfet Marc Cabane.

M. Leroy, député, intervient alors, en faisant savoir que les parlementaires n'avaient pas été informés de l'évolution de la situation du manège, autrement que par la lecture du journal, et il regrette l'absence à la présente réunion des représentants de la majorité municipale, la réunion du Conseil municipal, qui avait nécessité la disposition de la Porte Saint-Georges s'étant très vite terminée. Il se déclare toujours à la disposition des associations.

Le secrétaire Paul Couvrat prend la parole pour un hommage à Jacques Aubert, trésorier honoraire de la Société, récemment décédé, et le président rappelle la mémoire de Jean-Marie Lorain, géologue bien connu et défenseur du Patrimoine. Une minute de silence est observée.

Le président Philippe Rouillac reprend la parole pour affirmer que Vendôme, avec son patrimoine architectural enviable, ses six bras du Loir, ses gloires littéraires et militaires, mériterait d'être élevé au patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui permettrait l'obtention d'aides importantes pour la sauvegarde des monuments de la Ville.

Il annonce la sortie d'un ouvrage sur les sculptures du Musée d'art religieux du Loir-et-Cher, qui va être édité par l'association « Rencontre avec le patrimoine religieux », et il donne la parole à Henri Mésange pour la présentation de son ouvrage en cours de souscription *Troglos et perreyeux*, puis au sénateur Pierre Fauchon, qui annonce de multiples animations à la Commanderie d'Arville et notamment, le 22 juin, des Rencontres du cinéma, avec la participation de Jean Tulard et Irène Frain, comprenant la présentation de séquences de films anciens et récents sur le thème des batailles du Moyen Âge.

La séance s'est poursuivie par une première conférence de Mme Péricard-Méa sur saint Jacques, à travers les peintures murales des églises de la région Centre, en général, et du Vendômois, en particulier ; une seconde conférence de Philippe Rouillac a porté sur Ducoux, un homme politique du Loir-et-Cher, qui a eu une destinée nationale et dont les archives devaient être dispersées.

Paul COUVRAT.

Hommage à Jacques Aubert

Jacques Aubert s'est éteint le 20 février dernier (1), à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Docteur en droit, petit-fils, fils et père de notaire (son fils Marc représente la quatrième génération notariale), il s'installait à Vendôme, après cinq ans de captivité en Allemagne. Aussitôt, il participait largement à la vie locale et professionnelle. Il a été conseiller municipal, de 1959 à 1965, président de la Chambre départementale des Notaires de Loir-et-Cher, vice-président de la Chambre régionale. Il a été l'un des créateurs du Lions' Club de Vendôme. Il a été l'un des fondateurs du scoutisme à Vendôme et, véritablement, le restaurateur des écoles catholiques à Vendôme, qui étaient, vers 1958, en voie de disparition. Presque seul, il lança une opération audacieuse pour l'acquisition, par l'association Saint-Martin qu'il dirigeait, de locaux importants rue d'Angleterre, qu'il fallut ensuite étendre et aménager, le tout sans assise financière, puis mettre en place le personnel qualifié, permettant la renaissance et le développement d'un enseignement devenu de qualité.

Il s'est dévoué à notre Société Archéologique ; il en a été le trésorier rigoureux et attentif, de 1989 à fin 2000, date à laquelle il a été nommé trésorier honoraire. Il tenait avec soin et rigueur les comptes ; il participait à l'établissement des dossiers administratifs pour l'obtention des indispensables subventions ; il veillait avec soin à la limitation des dépenses ; il suivait nos sorties, en assurant les nécessaires contrôles.

Habitué au déchiffrement des actes notariés anciens, il a donné à notre bulletin un certain nombre d'études du plus grand intérêt :

- « Analyse des titres de propriété de la Rouillère, à Azé » (*Bulletin* 1983) ;
- « Allées communes et droits aux lavoirs dans le vieux Vendôme » (*Bulletin* 1990) ;
- « Historique du presbytère de la Madeleine à Vendôme : un prêtre original et méconnu, l'abbé Théodore Ambroise Moulner » (*Bulletin* 1994) ;
- « Histoire du couvent du Saint-Cœur-de-Marie » (*Bulletin* 1995) ;
- « Quelques souvenirs sur le lycée de Vendôme, de 1920 à 1930 » (*Bulletin* 1996) ;
- « Aperçu sur l'histoire des écoles libres de Vendôme » (manuscrit inédit déposé à la Bibliothèque de la Société).

Jusqu'à son décès, il a participé aux réunions de notre bureau, faisant profiter la Société de son expérience.

Le 23 février, ses obsèques étaient célébrées à l'église de la Madeleine, dans une très belle et très prenante cérémonie, avec participation de nombreux prêtres entourant



son fils l'abbé Pierre Aubert, curé de la cathédrale de Blois. Celui-ci a prononcé une homélie émouvante, au cours de laquelle il a fait allusion à une statuette d'une Vierge à l'enfant, placée près du cercueil, statuette sculptée par Jacques Aubert pendant sa captivité.

Les membres du bureau, qui ont perdu un ami, assurent Mme Aubert et ses cinq enfants de leur totale sympathie.

Paul COUVRAT.

P.S. — Mme Aubert, née Cécile Lemaigen, déjà atteinte par la maladie, n'a survécu qu'un mois à peine à son mari. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 22 mars en l'église de la Madeleine de Vendôme, dans une cérémonie aussi émouvante que la précédente. La Société Archéologique s'associe aux deuils de sa famille doublement éprouvée.

(1) 20 février 2001.

365^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle a retrouvé son lieu habituel, la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, et s'est tenue en présence du député Maurice Leroy, de Mme Édith Cerisier, bâtonnier de l'Ordre des avocats, et de M. Jean-Claude Sommier, maire de Huisseau-en-Beauce ; Mme Marianne Bondaz, sous-préfète de Vendôme, M. Daniel Chanet, maire de Vendôme, et Mme Marie-Hélène Vidal, maire-adjoint à la Culture, s'étant fait excuser.

En l'absence du président Philippe Rouillac, Jackie Despriée, président d'honneur de notre Société, a ouvert l'assemblée, en présentant d'abord nos vœux de prompt rétablissement à notre président.

Puis il a passé la parole à notre vice-président, Henri Mésange. Ce dernier a souligné le succès remporté par notre colloque du 140^e anniversaire, qui nous a valu les compliments appuyés de l'Académie des Sciences, pour le niveau et la haute tenue de notre manifestation. Il a rappelé qu'à cette occasion est sorti le remarquable ouvrage d'André Neveu (présent dans la salle) sur la famille Saint-Venant, précisant que le livre avait eu tellement de succès qu'il n'en restait qu'un petit nombre d'exemplaires, à notre permanence.

Après lecture du rapport d'activités de la Société, depuis l'assemblée générale de mars, par la secrétaire-adjointe Monique Bourdin, Jackie Despriée a fait procéder aux élections du conseil d'administration.

Henri Mésange commence par remercier les deux membres sortants, non rééligibles en vertu de nos statuts, le chanoine André Couffrant et Bernard Hallopeau, pour leur dévouement. En revanche, les deux autres membres sortants, M^{es} Paul Couvrat et Philippe Rouillac, sont rééligibles, puisqu'ils occupent des fonctions dans notre bureau.

Henri Mésange souligne que le conseil d'administration de notre Société a voulu s'ouvrir largement, en donnant leur place à Mme Simone Doublard du Vigneau, ancien conservateur de musée, qui nous apportera sa compétence et contribuera à développer les trésors de nos collections ; à Emmanuel Durand, ingénieur subdivisionnaire, détaché au Conseil général de Loir-et-Cher, chargé du Patrimoine et des ouvrages d'art, fidèle de notre société et de nos colloques, dont la spécificité professionnelle sera un atout pour la Société ; quant à Serge Dupré, ancien photographe, il est déjà très dévoué à notre Société et nous rend beaucoup de services ; il contribuera à enrichir notre photothèque. Les cinq candidats ont été élus à l'unanimité.

Avant la pose, Jean-Claude Pasquier, Henri Mésange et Jackie Despriée ont rendu hommage à trois de nos mem-

bres disparus récemment : Marcel Guiard, Jean Martin-Demézil, Pierre Touzeau.

À la reprise de séance, Henri Mésange a donné la parole au député Maurice Leroy qui a d'abord souhaité un prompt rétablissement à Philippe Rouillac, puis nous a fait part de l'état de ses négociations avec le ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon, qu'il a rencontré début octobre 2002. Maurice Leroy avait sollicité de lui une audience, dans un dessein de conservation et de défense du patrimoine de la ville de Vendôme ; il avait demandé à Bernard Diry et Jean-Claude Pasquier de lui constituer un dossier pour son entrevue avec le ministre.

Le ministre de la Culture ne souhaite pas « saupoudrer les crédits de l'État », car ce n'est pas efficace. Il désire plutôt concentrer ces crédits sur certaines villes. Naturellement, Maurice Leroy associera le maire et la municipalité de Vendôme à cette opération. Donc, M. Leroy affirme qu'il y a un réel espoir d'obtenir un certain nombre de crédits, mais que, évidemment, cela prendra du temps. Pour l'instant, il va falloir constituer des groupes de travail, qui pourront se réunir à la sous-préfecture de Vendôme et au ministère de la Culture. Il nous tiendra informés régulièrement et essaiera de faire inclure la Société Archéologique dans ces groupes.

Bernard Diry a, ensuite, repris la parole pour préciser que, sur décision du bureau, le dossier qu'il a constitué avec Jean-Claude Pasquier sera publié dans le *Bulletin 2003*.

Il rappelle qu'il est urgent d'agir, car, peu à peu, les visites historiques de la ville risqueraient fort de n'être qu'une « promenade menant d'un périmètre de sécurité à un autre périmètre de sécurité »...

Bernard Diry en profite pour signaler que la presse internationale s'intéresse à Vendôme, puisqu'un grand quotidien de Zurich vient de réserver une page entière à notre cité, en langue allemande. Il est, par ailleurs, rarissime que la presse internationale donne un tel coup de projecteur sur une ville de la taille de Vendôme (2).

Délégué par notre président, Bernard Diry est allé assister, ce même jour, au vernissage d'une excellente exposition sur les monnaies, intitulée « L'Histoire en pièces », qui se tient au château de Blois jusqu'en avril 2003. Il a recommandé aux adhérents de s'y rendre.

La séance s'est poursuivie par une très intéressante conférence de M^e Paul Couvrat, docteur en droit, avocat honoraire et secrétaire de la Société Archéologique. Il a évoqué une affaire criminelle qui a touché notre région, puisque Charles Rodier, maître maçon, a été assassiné, en mai 1792, à Huisseau – qui ne s'appelait pas encore Huisseau-en-Beauce – et que l'auteur du crime a été exécuté, en novembre 1792, à Vendôme. En relatant cette affaire criminelle, M^e Paul Couvrat a étudié un dossier traité avec une rapidité exceptionnelle, en appliquant la nouvelle procédure pénale instaurée en 1791, dont les grandes lignes sont toujours en vigueur.

(2) Cet article et sa traduction sont publiés un peu plus loin dans ce bulletin sous le titre « Tout pour une larme », p. 84 à 86.

Monique BOURDIN.

Hommage à Marcel Guiard

Récompense méritée d'une vie bien remplie, M. Marcel Guiard se voyait, dernièrement, décerner les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite par M. Maurice Leroy, député de Loir-et-Cher. Quelques jours plus tard, il nous quittait, comme apaisé, heureux, mais toujours aussi discret.

Né à Sargé-sur-Braye, le 6 février 1912, Marcel Guiard, l'école primaire à peine terminée, devenait apprenti-boulangier. Mobilisé en 1932, il rejoignait, pour un an, le 4^e régiment d'infanterie à Auxerre. Bien qu'il soit marié et père de trois garçons, la déclaration de guerre l'envoyait à Châtellerauld, et de là, sur le front belge ; fait prisonnier, il fut interné en Pologne, durant quinze longs mois. Rapatrié sanitaire, il retrouvait, dès 1942, sa bonne ville de Vendôme, au service de laquelle il entra comme cantonnier, sous les auspices de Paul Dujardin, « ce qui lui permettra de duper aisément, à plusieurs reprises, l'occupant allemand » (se plaisait-il à dire), puis, comme gardien au musée municipal, de 1947 à 1976. Sa disponibilité constante, ses compétences et, surtout, son goût très prononcé pour le patrimoine local en firent bientôt le véritable adjoint des conservateurs Portel et Gaulandeau. Réorganiser entièrement le musée d'après guerre, enrichir, au fil des années, les



collections du folklore vendômois, guider les visiteurs, ou encore recevoir les écoles, furent sa passion et... sa vie ; il en gardait, assurément, une profonde nostalgie.

Patriote sincère, il participa, à sa manière, à la libération de Vendôme, les 11 et 12 août 1944 : la mise en place des drapeaux français et alliés sur la plus haute tour du château, au nez et à la barbe des derniers Allemands, ou l'installation d'un buste en plâtre du maréchal de Rochambeau sur son piédestal, vide depuis janvier 1942, restaient ses meilleurs souvenirs.

Quatre ans avant sa retraite (1972), il fut encore à l'origine de la découverte des fresques du XI^e siècle de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye de la Trinité. Membre de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois depuis 1948, il était entré au conseil d'administration, dans les années 1970, et a été nommé secrétaire-adjoint par la suite ; il en devint membre d'honneur, en 1993.

Déjà titulaire des médailles d'honneur départementales et communales (argent et vermeil), Marcel Guiard, autodidacte, érudit à bien des égards, restait une référence en matière d'histoire locale contemporaine.

Que son épouse et sa famille veuillent accepter ici nos plus sincères condoléances.

Jean-Claude PASQUIER.

Hommage à Jean Martin-Demézil

M. Jean Martin-Demézil, une des figures de notre département, vient, lui aussi, de disparaître. Homme d'une grande culture, il était un humaniste cherchant toujours à aider ses interlocuteurs dans leurs recherches intellectuelles. Chartiste de formation, il fut longtemps directeur départemental des Archives de Loir-et-Cher, où étaient ses racines familiales.

Sa vaste culture l'a également amené à faire aimer, avec son épouse Jacqueline, la littérature.

Membre de nombreuses sociétés savantes comme la Société des Sciences et Lettres, il fut un fidèle de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.

Il aimait, sans cesse, communiquer son goût pour l'art. À ce propos, j'ai un souvenir personnel de M. Martin-Demézil. Alors que j'étais jeune maire de Villiers-sur-Loir, il m'a fait découvrir, dans les années 1970, les richesses de notre église Saint-Hilaire.

Membre de la commission diocésaine d'art sacré, durant de longues années, il a, sans cesse, voulu préserver la tradition et l'esthétique des monuments, tout en cherchant à favoriser le culte – témoignage de M. le chanoine Couffrant qui l'a bien connu.

La rencontre de Jean Martin-Demézil avec le D^r Lesueur fut déterminante. Beaucoup seraient mieux à même que moi de dire combien Jean Martin-Demézil leur a apporté, avec sa simplicité amicale et sa grande courtoisie.

Spécialiste de la Renaissance, il est celui qui nous a fait redécouvrir Chambord, auteur du premier Son et Lumière, il y a presque cinquante ans.

Jean Martin-Demézil était profondément croyant.

Aussi renouvelons-nous, à son épouse, ses enfants et ses petits-enfants, nos bien sincères condoléances.

Henri MÉSANGE.

Hommage à Pierre Touzeau

M. Pierre Touzeau a été administrateur de notre Société Archéologique pendant de longues années, sous la présidence du chanoine Gaulandau, de 1970 à 1972, et de 1974 à 1976, mais il a continué à être très actif sous les présidences de Claude Leymarios et de la mienne. Nous avons pu l'apprécier pour son écoute attentive, ses avis de bon sens et son souhait, à l'époque, de voir la Société se moderniser, notamment dans sa présence sur le terrain et dans son *Bulletin*.

Agriculteur, il aimait beaucoup sa commune de Sainte-Anne, dont il fut le maire, et en connaissait les moindres lieux-dits. Il y avait repéré les sites préhistoriques ou antiques et aurait souhaité qu'ils fussent étudiés. Il connaissait tout autant les autres communes de la vallée de la Brisse jusqu'à la vallée du Loir, toutes aussi riches des éléments de notre passé, révélés par les travaux de fouilles et d'inventaires de membres éminents de notre Société et souvent classés au titre des Monuments historiques.

Correspondant local dans le cadre du Comité archéologique, mis en place en 1970 par Claude Leymarios, le chanoine Gaulandau, M. de Marcheville et d'autres présidents de sociétés savantes, il nous fut très précieux lorsqu'il s'agit de retrouver les sites et de les inventorier (1), nous conduisant chez les propriétaires, informant ses collègues maires, retrouvant les mégalithes sur le terrain, en particulier dans

les immenses marais de la Brisse, qui devaient disparaître peu après.

Toujours attentif, il prévint lorsque certains de ces monuments furent menacés, et son attitude de bon sens, diplomate et fine, nous permit d'excellents contacts avec les propriétaires ; il avait ainsi sauvé des mégalithes de la destruction et, ayant convaincu ses collègues agriculteurs, nous permettait, par des interventions de terrain, d'en découvrir d'autres et de mettre en place des protections.

Nous regrettons aujourd'hui de ne pas lui en avoir assez manifesté notre reconnaissance, mais sa discrétion en aurait été blessée. Qu'il soit aujourd'hui remercié pour l'amour qu'il portait à son terroir et pour ses efforts à y conserver les témoignages de la présence de ses ancêtres agriculteurs et éleveurs, parmi les plus anciens reconnus en France.

Jackie DESPRIÉE,
président d'honneur
de la Société Archéologique.

(1) Consulter, à ce sujet, l'article de Jackie Despriée dans notre *Bulletin* de l'année 1971, p. 28 à 36 : « Découverte d'un nouveau polissoir sur la commune de Villerable (Loir-et-Cher) ».

Homélie de Mgr Pierre Aubert, vicaire épiscopal et curé de la cathédrale de Blois, prononcée aux obsèques de Jean Martin-Demézil, le 31 octobre 2002, à Vallières-les-Grandes (1).

*« Mes biens-aimés,
parce que nous aimons nos frères,
nous savons que nous sommes passés de la mort à la
vie.
Celui qui n'aime pas reste dans la mort. »*

Il est bon ce matin d'entendre, à nouveau, ces paroles de saint Jean.

Jean Martin-Demézil est enfant de Dieu de par son baptême. Il était profondément croyant.

Il a beaucoup aimé : son épouse, ses enfants, petits-enfants avec lesquels il a conservé une réelle complicité et affection. Il a aussi beaucoup aimé sa profession ou plus exactement tous ceux qui ont été amenés à le croiser dans sa profession. Chartiste de formation, il a été très heureux d'être nommé directeur départemental des Archives de Loir-et-Cher où étaient ses racines familiales. Sa rencontre avec le D^r Lesueur fut déterminante. Beaucoup parmi vous seraient mieux à même que moi de dire combien Jean Martin-Demézil leur a apporté. Homme d'une grande culture, il était un humaniste cherchant toujours à aider son interlocuteur dans sa recherche intellectuelle. Il aimait faire aimer. Spécialiste de la Renaissance, il est celui qui nous a fait redécouvrir Chambord. Il est le premier à avoir osé écrire un texte resté célèbre pour le premier Son et Lumière du monde, il y a bientôt cinquante ans, pour « son » château préféré. Sa vaste culture l'a aussi amené très tôt à faire aimer avec son épouse Jacqueline la littérature en créant la Société des Arts et des Lettres dont il restera membre jusqu'à son décès.

Membre de nombreuses sociétés savantes dont la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, il aimait sans cesse communiquer son goût pour l'art, chemin de contemplation vers Dieu. Les concerts de musique du château de Blois ont éduqué et enthousiasmé de nombreux Loir-et-Chériens. Solognot, il aimait les trompes de chasse et, souvent, la rue du Haut-Bourg à Blois était animée par le son de ces trompes dont il aimait faire participer les prêtres âgés de la maison de retraite toute proche.

*« Mes enfants, nous devons aimer :
non pas avec des paroles et des discours
mais par des actes et en vérité. »*

Ce que je viens de dire de Jean Martin-Demézil peut être partagé par nous tous ce matin et chacun pourrait souligner un nouveau trait de sa riche personnalité. Ce qui restera premier sera son sens et son amour de l'Église et de ses prêtres. Il a aimé et servi l'Église avec « des paroles et des discours » mais surtout « par des actes et en vérité ». Membre de la commission diocésaine d'art sacré durant de longues années, il a sans cesse « voulu préserver la Tradition et l'esthétique des monuments tout en cherchant à favoriser le culte divin et la prière des fidèles » (m'a écrit récemment M. le chanoine André Couffrant). « L'église n'est pas un musée ; elle vit avec les besoins de son temps,

(1) Le texte de cette homélie nous a été demandé par certains de nos adhérents ; nous le reproduisons *in extenso*.

comme elle l'a toujours fait au cours des siècles.» Jean Martin-Demézil a toujours été un ardent défenseur de l'Église et de la réforme liturgique de Vatican II. Par amour de l'Église. Des prêtres. De l'art.

Il a prié dans chacune des églises de notre département, dont celle de Vallières-les-Grandes. Simplement, mais en vérité.

*« La volonté du Père qui m'a envoyé
c'est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés
mais que je les ressuscite tous au dernier jour. »*

À l'heure où nous sommes tous plongés dans la tristesse de voir se fermer le regard si clair, si bleu de notre frère, comment ne pas aussi être émerveillés par la lumière si sereine de sa foi et de son espérance dans le Christ ressuscité ? Avec vous, ma Tante, il aimait partager ces temps de prière chez vous à la Quantinière, à l'église ou à l'hôpital de Blois (permettez-moi cette confiance) où il fut très ému, m'a-t-il dit, de découvrir que son compagnon de chambre portugais priait dans sa langue en même temps que lui. Il aimait sa paroisse de Vallières. Il avait toute confiance dans Celui qui est le Chemin, la Vérité et la Vie.

Et ce matin, avec vous, avec vos enfants,

Nous voulons à nouveau affirmer cette folie pour les uns, ce scandale pour les autres : Christ est ressuscité !

C'est le cœur de notre foi. C'est le cœur de la foi de l'Église.

Si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est notre foi, dira saint Paul.

*« La volonté de mon Père
c'est que tout homme qui voit le Fils et croit en lui
obtienne la vie éternelle ;
et moi je le ressusciterai au dernier jour. »*

« La mort, ce n'est pas la nuit, mais la flamme qui s'éteint parce que le jour se lève », m'avez-vous dit. Oui, aujourd'hui le jour se lève. Le jour de Dieu. « Je ne meurs pas, j'entre dans la vie », a dit sainte Thérèse de Lisieux. C'est la même espérance.

L'Eucharistie que nous célébrons, le pain de vie auquel nous allons communier sont signes de cette attente.

De cette même Espérance.

De cette même Foi.

De cette même Charité auxquelles nous sommes tous conviés.

Permettez, ma Tante, de vous remercier ainsi que mon oncle Jean pour la simplicité amicale que vous avez toujours témoignée à ma famille, notamment lors du décès de nos parents (2). Permettez surtout de vous remercier ainsi que mon oncle Jean pour ce moment de prière si intense, si vrai et si simple comme il l'a toujours voulu quand je vous ai apporté la communion à l'hôpital de Saint-Aignan la veille de son agonie. Comment oublier ce regard aimant, si bleu, si pur, vers l'hostie qu'il a reçue avec émotion ? Comment oublier cet appel téléphonique, non pas au neveu mais au prêtre où de sa voix grave et traînante il m'avouait désirer ardemment aller à la rencontre de son Créateur ?

Aimer.

Dire merci à chacun des siens restera sa devise.

Avec harmonie. Avec élégance.

En cette veille de Toussaint, comment ne pas prier pour mon oncle ?

Il a beaucoup œuvré pour les maisons. Châteaux ou églises.

Que tous les saints l'accueillent et lui « obtiennent la vie éternelle » dans la « Maison » du Père.

Amen.

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE 2001

I - RECETTES

	<i>Francs</i>	<i>Euros</i>
Crédit au 1 ^{er} janvier 2001 .	33 332,88	5 081,56
Intérêts livret Caisse d'Épargne	86,65	13,21
Cotisations		
Cotisations diverses	6 864,87	1 046,54
Cotisation 1999	150	22,87
Cotisations 2000	600	91,47
Cotisations 2001	68 189,50	10 395,42
Cotisations 2002	30 052,33	4 581,45
Total Cotisations	105 856,70	16 137,75
Ventes livres	7 996,02	1 218,99
Voyage annuel	37 455	5 709,98
Grande Bretèche	200	30,49
Subvention DRAC	12 000	1 829,39
Subvention Département de Loir-et-Cher	10 000	1 524,49
Obsèques de Balzac	300	45,73
TOTAL RECETTES	207 227,25	31 591,59

II - DÉPENSES

Frais de bureau	12 110,29	1 846,20
Téléphone/Internet	2 416,30	368,36
Adhésions	380	57,93
Poste	16 941,10	2 582,65
Achat livres	2 840,01	432,96
Frais de banque	127,93	19,50
Voyage	34 955	5 328,86
Entretien locaux	562	85,68
Mécénat	2 100	320,14
Impression bulletins 2001	52 264,41	7 967,66
Abonnements	1 821,92	277,75
Frais de manifestation	4 813,74	733,85
Assurances	1 965,80	299,68
TOTAL DÉPENSES	133 298,50	20 321,22
Crédit au 1 ^{er} janvier 2002	73 928,75	11 270,37
Représenté par :		
CCP	70 953,99	10 816,87
Caisse d'Épargne	2 974,76	453,50
TOTAL	73 928,75	11 270,37

Le Président,
Ph. ROUILLAC.

Le Trésorier,
P. FOREAU.

(2) Jacques et Cécile Aubert.

ADMISSIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE 2002

Mme DUPUIS Louissette, 10, rue Delaville-Le-Roulx, 37260 Monts.

M. MICHELET Dany, 21, rue Marcelin-Berthelot, 93100 Montreuil.

Mme VION Colette, 21, boulevard des Alliés, 41800 Montoire.

Mme d'ANDIRAN Christiane, 3, rue Poterie, 41100 Vendôme.

M. BEZARD Pierre, 8, avenue Gérard-Yvon, 41100 Vendôme.

Mme GENEST Élisabeth, 9, rue de la mairie, 41800 Sougé-sur-Braye.

M. CLÈRE Emmanuel, La Godinerie, 41270 Boursay.

M. DATTIN Guy, 43, rue Jean-Jaurès, 41100 Vendôme.

Mme BARRIER-PESSEL Claire, La Maréchalerie, rue des Poilus, 41170 Mondoubleau.

D^r DOUTÉ Luc, 104, rue des Quatre-Huyes, 41100 Vendôme.

M. RAMEZ José-Jacques, 8, place de la République, 41100 Vendôme.

M. l'abbé CROZET Serge, presbytère, 41170 Mondoubleau.

D^r SPITZ Christine, 35, rue Saint-Lubin, 41000 Blois.

M. CRÉPIN-LEBLOND Olivier, 27, rue Sainte-Victoire, 78000 Versailles.

M. et Mme GAZAL Daniel et Anne, 2, rue de l'Abbaye, 41100 Vendôme.

Mme HARDION Christiane, Le Château, 37310 Azay-sur-Indre.

Mme OGER Hélène, 23, rue du Mail, 41160 Fréteval.

M. et Mme ROULEUX Michel, 4, rue Alain-Fournier, 41100 Vendôme.

M. et Mme HOGU Jacques, La Sauverie, 118, avenue Ronsard, 41100 Vendôme.

M. BECKER Jean-Jacques, Ranay, 41800 Saint-Martin-des-Bois.

M. CHAMBRIER Philippe, 15, rue Ferme, 41100 Vendôme.

M. et Mme GUIGNARD François, La Croix Briffault, 41100 Vendôme.

M. PERCHERON Daniel, 6, Pitouille, 41190 Landes-le-Gaulois.

Mme BEZARD Marie-Françoise, La Motte, 41170 Le Temple.

Mme de BODARD de la JACOPIÈRE Suzanne, 2, rue Port-Feu-Hugon, 37000 Tours.

Mme GAUTHIER Suzanne, 124, faubourg Chartrain, 41100 Vendôme.

DISTINCTIONS

Mme Odile Hupenoire, maire de Ternay, a reçu la médaille d'honneur communale, échelon d'argent.

Mme Josette Henriot, propriétaire du cinéma Le Ronsard, et M. Marcel Guiard, membre d'honneur de notre Société, ont été faits Chevaliers dans l'Ordre national du Mérite.

M. Jacques Dugied, ancien président des Amis du pays natal de Ronsard, et M. Henri Mésange, notre vice-président, bien connu pour ses recherches et ses travaux, ont été faits Chevaliers dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Mme Irène Frain et M. Jean-Claude Mercier ont été promus Officiers dans l'Ordre national du Mérite.

M^c Paul Martinet, 1^{er} vice-président du Conseil général, a été promu Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques.

Nos vives et sincères félicitations.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 2001 (*suite*)

Nous avons appris avec peine, cette année, les décès de :

Mme VION Gilberte, 41800 Montoire.

M. BOURDIN Jean, 28170 Tremblay-le-Vicomte.

M. VIGUIER Jean, 41100 Vendôme.

Mlle LELEU Nicole, 41100 Vendôme.

M. JAVAY Jacques, 66000 Pau.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 2002

Mme HALLOUIN Colette, 75012 Paris.

M^c AUBERT Jacques, 41100 Vendôme.

Mme AUBERT Cécile, 41100 Vendôme.

M. LORAIN Jean-Marie, 41000 Blois.

M. FOUSSAT Roger, 41100 Naveil.

Mme CORRON-BRETON Thérèse, 41100 Vendôme.

M. de BOISGROLLIER Aymar, 41160 Busloup.

M. de MONTMARIN Arnauld, 41170 Sargé-sur-Braye.

M. PÉLICIER Lucien, 41800 Villedieu-le-Château.

Mme FAUVINET Andrée, 41100 Vendôme.

Mme GUIMONT Geneviève, 41100 Vendôme.

M. LAVRUT Maurice, 41100 Vendôme.

M. LATOUCHE Axel, 41100 Vendôme.

M. BRUÈRE Patrick, 41100 Vendôme.

M. MARTIN-DEMÉZIL Jean, 41400 Vallières-les-Grandes.

M. GUIARD Marcel, 41100 Vendôme.

M. TOUZEAU Pierre, 41100 Sainte-Anne.

M. LASNEAU Robert, 41100 Vendôme.

M. le Marquis de VIVÈS Yves, 41360 Lunay.

M. DARIDAN Jean, 41800 Trôo.

M. DESCÔTIS Charles-Étienne, 50400 Granville.

M. CHIDAINE Pierre, 41800 Ternay.

Que leurs familles veuillent bien trouver ici l'expression de notre respectueux souvenir.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2001 ET L'ANNÉE 2002

Samedi 8 décembre 2001 :

À l'instigation de la Société Archéologique et avec la collaboration de Résurgence en Vendômois et de Perche Nature, journée de sensibilisation de la population et des élus aux monuments en péril de Vendôme.

QUELQUES MONUMENTS VENDÔMOIS EN PÉRIL

Compte rendu de la manifestation du 8 décembre 2001

Visite des monuments (1 heure) :

- a) l'intérieur de la Trinité ;
- b) la cour du cloître pour les gouttières et les contreforts sud ;
- c) l'ancienne petite chapelle dite des Abbés ;
- d) le cerclage et les étais de l'escalier sud desservant les parties hautes de la Trinité ;
- e) le manège, au coin de la gendarmerie, pas loin de la sortie du parking.

Conférence de presse aux Greniers de l'Abbaye (2 h 30)

En présence des élus municipaux :

Mme Geneviève Guillou-Herpin, premier adjoint au maire ; M. Jean-Claude Leroy, maire-adjoint chargé de l'Environnement et de l'Aménagement de la ville ; Mme Françoise Anglade-Benoit, maire-adjoint chargée du Tourisme ; M. Florent Grospar, maire-adjoint chargé de la Vie associative et de la Citoyenneté ; Mlle Anne Pajou, M. Jean Desanlis et M. Pascal Brindeau, attaché parlementaire ; le D^r André Gibotteau, représentant M. Maurice Leroy, député.

— Absence de l'architecte des Monuments historiques, excusé.

— Public présent : une centaine de personnes, la grande majorité du bureau de la Société Archéologique, la plupart des membres du bureau de Résurgence en Vendômois et des représentants de Perche Nature, dont le président.

— Philippe Rouillac, interviewé par téléphone par Brendan Tracey de Radio Plus FM, le 8 décembre, le matin.

— Présence de FR3 Centre à la Trinité (reportage de 2 min 15 s diffusé dans le Journal du soir de FR3 Centre du samedi 8 décembre 2001).

— Présence de Philippe Prévost, pour *La Nouvelle République*, à l'extérieur et à la conférence de presse.

— Reportage de *La Nouvelle République* départementale pour article, édition du samedi 8 décembre 2001 (Bernard Diry et Jean-Claude Pasquier interrogés).

— Présence de Louis Brisson pour *La Renaissance du Loir-et-Cher*.

Pour la conférence de presse aux Greniers de l'Abbaye, des panneaux photographiques ont été réalisés par Bernard Diry et Jean-Claude Pasquier (photos de Serge Dupré, pour la Trinité, et de Ginette Pasquier, pour le château).

Parlant au nom des trois associations, Philippe Rouillac introduit la conférence de presse, en rappelant que la situation se dégrade : « *Nous sommes fédérateurs d'énergie et nous souhaitons un partenariat avec les élus et l'État. Les trois associations représentent chacune environ 500 membres et nous voulons nous retrouver tous pour aider les élus à monter les dossiers [...]. Il faut savoir ce qu'il va être possible de faire pour sauvegarder les monuments en péril [...]. Nous ne pouvons pas tout faire. Au moins, que les choix de la municipalité nous soient connus ! Nous souhaitons qu'un dialogue serein s'installe, afin que, sans se substituer à personne, le dialogue s'instaure.* »

I. L'ABBAYE DE LA TRINITÉ

Bernard Diry présente un monument en péril : « L'architecte des Monuments historiques affirme qu'il n'y a pas de crainte à avoir et, pourtant, il y a des pierres dont l'état de fragilité fait envisager un danger immédiat. Les pierres sont en équilibre entre les deux maçonneries... Quant au pilier cerclé, s'il n'y avait vraiment aucun danger et s'il a été vraiment réparé, si on lui a injecté du béton, pourquoi, alors, depuis si longtemps, les architectes laissent-ils ces étais ? »

B. Diry parle ensuite du clocher, « *l'un des bâtiments les plus exceptionnels du style roman en France* ». Or les vitraux, à la base, sont en très mauvais état, une très grande partie étant complètement cassée : « *Il n'y a même plus les parties de plomb* » ; la pluie et le vent entrent en masse à la base de ce clocher ; l'humidité y cause des dégâts. Quant au bourdon, pièce maîtresse de plus de 5 t, qui a accompagné Vendôme dans tous les malheurs et les joies, depuis que le marteau est tombé il ne se passe plus rien. Or cette cloche faisait partie du carillon original de Vendôme.

Les vitraux de la cour du cloître sont dans le même état que ceux du clocher. En ce qui concerne les flèches, la tourelle ne tient que par de très légères plaques de bois retenues par des cercles de fer et la pierre est très fragile.

B. Diry évoque ensuite le problème de l'écoulement des eaux, l'eau ruisselant abondamment sur la pierre, l'abîmant inexorablement et la fragilisant encore plus ; les gouttières sont complètement obstruées par la terre et la végétation qui prolifère.

Puis B. Diry parle du petit bâtiment, seul reste de la chapelle primitive : « *Personne ne s'est rendu compte de l'intérêt de ce petit bâtiment original, primitif, antérieur à l'époque romane.* »

Intervention de Mme Guillou-Herpin :

Depuis 1989, la Ville a fait 10 millions de travaux sur la Trinité (la toiture, les chéneaux, pinacles et garde-corps à la base du toit). La Ville a prévu d'intervenir sur les chapelles est et sud-est (presque 2 millions de francs). La maîtrise d'œuvre est du ressort de l'architecte en chef des Monuments historiques, la DRAC intervenant dans le financement.

Selon cet architecte, l'étaillage du pilier a été fait pour le consolider, mais le pilier n'est pas prioritaire.

Le bourdon demande d'énormes travaux de maçonnerie, dans la mesure où, pour le remettre en état, il convient de ressouder le marteau ; or cette opération ne peut se faire qu'au sol, avec du matériel spécialisé.

Il est prévu des travaux, très prochainement, sur le clocher pour enlever la végétation : la plupart des travaux nécessitent une procédure de marchés publics ; les délais sont très longs. Parfois, le marché est infructueux et une nouvelle procédure doit être relancée.

— Proposition de Paul Dujardin : Résurgence, ayant des ateliers de vitraux, se ferait un plaisir de restaurer bénévolement les vitraux du clocher.

— Mme Guillou-Herpin (*suite*) : les *écoulements* : la subvention de l'État pour les travaux est de 50 %, 50 % restant à la charge de la collectivité et du département.

Remarques et propositions d'un public intéressé et très passionné :

— Bernard Hallopeau : il faudrait réaliser une étude complète pour tous les travaux à faire sur ces bâtiments, avec une programmation pour la réalisation de ces travaux.

— Charles de Dianous : Pourquoi avoir installé des gouttières en cuivre, en condamnant l'écoulement naturel par les gargouilles ? Si on modifie le système d'écoulement des eaux, on change tout, d'où les dépôts de terre et de végétation. Il faut un rapport circonstancié des architectes sur toute la Trinité. Les associations paieraient le rapport.

II. LE CHÂTEAU

Jean-Claude Pasquier dresse le bilan de la catastrophe du 22 mars 2000, qui a causé l'écroulement de la tour n° 10, l'une des plus intéressantes du château de Vendôme sur le plan architectural.

« *Pouvait-on exactement prévoir ou non cette chute ?* »

J.-C. Pasquier a étudié les archives. On savait que cette tour du XIV^e siècle était construite sur un radier plus ou moins élaboré. Les maîtres d'œuvre de l'époque, craignant déjà, sans doute, un basculement de la tour, construite à rupture de pente, avaient placé des contrefiches arc-boutant le radier au plancher du premier étage.

Dans l'après-midi du 14 juillet, la base de la tour ruinée glissait 10 m plus bas. Aujourd'hui, la crainte de voir s'écrouler le pan de mur, sans fondation, de l'angle saillant est réelle. Ce pan de mur penche de plus en plus ; tôt ou tard, il tombera. Or toute cette partie menacée, avec ses vestiges uniques en Vendômois, à savoir les deux merlons percés chacun d'une archère, reste l'un des plus intéressants témoignages de cette fin du XIV^e siècle, au château de Vendôme : ce sont des vestiges uniques de la fin du XIV^e siècle. Dans les années 1994-1995, la fissure de l'angle saillant, qu'il a toujours connue au niveau des archères géminées, s'est effectivement élargie ; signe avant-coureur, peut-être ? Actuellement, elle fait une quarantaine de centimètres.

La tour de Poitiers est solidement ancrée sur le rocher, mais, par la brèche sommitale, l'eau s'engouffre et, avec le gel, sa dégradation s'accroît de jour en jour ; les planchers, installés en 1903, ont pourri et ont disparu, avec une vitesse de dégradation très inquiétante. Sans doute cette brèche date-t-elle de la Révolution, car la sape entreprise au pied même de l'ouvrage par les nouveaux propriétaires pour en récupérer les pierres devait se révéler trop dange-

reuse. Mais la DRAC a refusé, en juillet 1999, que Résurgence restaure cette tour.

Philippe Rouillac pose trois questions :

1 / Pourquoi Vendôme n'a-t-elle pas été classée en catastrophe naturelle, comme les autres localités, telle Saumur, à la suite de l'écroulement de la tour du château ?

2 / Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de travaux ? Ils devaient commencer début novembre ?

3 / Mme Vidal disait qu'il n'y avait aucune crainte pour la tour de Poitiers et qu'il y aurait une réouverture du château la saison prochaine. Qu'en est-il de cette réouverture ?

Réponses de Mme Guillou-Herpin :

1 / Elle ne sait pas pourquoi Vendôme n'a pas été classée en catastrophe naturelle ; elle va faire son enquête et elle écrira aux présidents des trois associations lorsqu'elle aura la réponse.

2 / Le 22 mars 2001 : 1^{er} effondrement de la tour ; en juillet, 2^e effondrement de la zone fragilisée. Il a donc fallu fermer totalement le château et empêcher tout risque d'effondrement par des contreforts et des bâchages, y compris pour la tour Saint-Lubin (coût : 1 300 000 F) ; un contrefort du mur soutènement du parc donnant sur la rampe a été restauré.

3 / La Conservation régionale des Monuments historiques a commandé une étude incluant une programmation des travaux par tranches. Cette étude a été réalisée par l'architecte des Monuments historiques.

En parallèle, lancement d'une procédure pour empêcher tout effondrement et ouvrir le parc à l'été 2002.

L'architecte des Monuments historiques a fait parvenir son étude, signalant deux zones d'urgence :

- la stabilisation du mur attenant à la tour effondrée ;
- la stabilisation de la base de la tour effondrée.

Il a été incapable d'affirmer que le pan de mur n'allait pas s'effondrer.

Après cela, la municipalité a fait un appel d'offre, mais cet appel a été infructueux. Par rapport à l'estimation des travaux, les entreprises ont fourni des devis plus chers de 30 %.

La première tranche des travaux, prévue en 2002, est de 2 400 000 F ; la deuxième, pouvant intervenir en 2003, de 5 100 000 F, soit un coût total de plus de 7 millions pour le château. Les autres investissements, en 2002 et 2003, sont très importants : 3 millions de francs pour la tour de Poitiers ; 530 000 F pour les tours n° 8 et 9. La maîtrise d'œuvre est de 1 500 000 F. Si l'on additionne le tout, il faudra 17 millions de francs pour sécuriser le site et consolider l'ensemble des ruines du château.

Remarque de Paul Dujardin à propos de la Porte d'eau :

Il y a une quinzaine d'années, Paul Dujardin, constatant que, en raison d'une énorme quantité de lilas et de végétation, l'eau s'infiltrait dans la pierre, est allé voir M. Blettner pour proposer que Résurgence intervienne. Aucune nouvelle depuis et la Porte d'eau risque de s'écrouler, à tout moment. Les Monuments historiques n'agissent pas. Il suffirait de faire une dalle de béton de chaux et des gouttières. Mme Guillou-Herpin en prend note.

III. LE CLOCHER DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE

« Il semble que l'on ait simplement changé des planches de bois, dit Philippe Rouillac. La Ville restaure les restaurations... »

Intervention de M. Jean-Claude Leroy, présent pendant les travaux :

L'église n'a été inscrite à l'inventaire des Monuments historiques que depuis janvier 2000.

En ce qui concerne les travaux du clocher (xv^e siècle), il y a seulement eu une mise en sécurité. On ne pouvait le laisser en l'état, mais il n'y a eu qu'une remise en état de la pointe de la flèche, car il y a trop de dégâts à sa pointe, une véritable pâte feuilletée trop fragile. Pour la simple remise en état, les travaux ont coûté 250 000 F. Les abat-son sont dans un état catastrophique : l'un d'eux était tenu par un seul rivet ; il fallait sécuriser l'ensemble.

Le Loir fait également partie de notre patrimoine et, depuis peu, la Ville fait des diagnostics sur ses ouvrages. Le petit pont, près de l'Office de tourisme, est également en danger. L'analyse faite sur les quais du Loir cause aussi des soucis ; une maison a dû être renforcée.

Sur la Madeleine, les travaux continuent. La nacelle coûtant très cher, il n'a pas été possible de reprendre les travaux sur le clocher de la Trinité pour enlever la végétation, mais cela sera fait prochainement.

Remarque d'Anne Pajou, qui affirme être intervenue, à plusieurs reprises, en commission, mais, au Conseil municipal, elle n'entend jamais de programmation, ni de calendrier, pour ces travaux concernant le patrimoine. On travaille au coup par coup, dans l'urgence. En apparence, rien n'est prévu ; personne n'a jamais rien prévu.

Réponse : la Madeleine était sous surveillance depuis 1995 et l'architecte des Bâtiments de France s'est déplacé après l'inscription de l'édifice à l'inventaire.

IV. LE MANÈGE

Philippe Rouillac s'étonne qu'il n'y ait toujours pas de réponse claire et définitive, depuis dix ans, et laisse la parole à François de l'Éprevier, président de Résurgence, et Noël Gauthier.

M. de l'Éprevier affirme que, en ce qui concerne le manège, il y a eu une faute au départ. Il ne fallait pas parler de manège, car il s'agit d'un ensemble de quatre écuries et du manège. À l'époque de sa construction, on l'a conçu comme un tout, car on voulait en faire l'un des plus beaux ensembles. Il faut donc raisonner sur cet ensemble architectural de grande valeur.

Il faut aussi considérer l'ensemble du quartier Rochambeau. Que faire de ce quartier ?

M. de l'Éprevier trouve dommage que le projet pour le 3^e collège ait avorté. Il faudrait reprendre quelque chose et réaménager le quartier Rochambeau dans cet esprit-là.

Quand on considère les surfaces, il y a plus de 5 000 m² de surface utilisable. On attend la décision du ministère. Résurgence est intervenue auprès de Mme Tasca.

La Nouvelle République a sorti des photographies concernant cet ensemble exceptionnel et M. de l'Éprevier la félicite.

Plusieurs questions se posent : depuis 1990, ouverture de l'enquête d'utilité publique, le manège se dégrade. Il y a deux mois, Résurgence a proposé un bâchage provisoire pour protéger la charpente. Toujours pas de réponse.

Le rapport du préfet, demandé par M. Duffour, le secrétaire d'État, n'est pas sorti avant son départ, mais il va bientôt sortir. La réunion du 8 décembre a fait bouger la DRAC.

Il y a une chance pour Vendôme assez extraordinaire. Par rapport à la Trinité et au château, ce ne sont pas des monuments passifs. Il peut y avoir une dynamique pour Vendôme et tout l'arrondissement.

Noël Gauthier présente ensuite la très importante documentation réunie par les trois associations sur l'ensemble comprenant le manège.

Trois volets de présentation :

1 / *Appartenance de cet ensemble au patrimoine*. Le manège est un grand manège de première classe (22 m de largeur × 60 m de longueur). Il y avait 700 à 800 cavaliers. L'espace de ce manège est comparable à celui de Saumur.

2 / *La charpente du manège*. Elle est d'une technique particulière (fer et fonte associés), inventée par Polonceau. Le manège de Vendôme en est le seul reste de la région Centre, d'où son intérêt architectural.

3 / *Pourquoi le patrimoine militaire est-il si important ?* Le Salon du Patrimoine, organisé par le ministère de la Culture, a duré quatre jours à l'automne et il y avait des stands consacrés au patrimoine militaire. Or ce patrimoine militaire constitue une richesse inestimable du patrimoine français.

Beaucoup de manèges en France ont été restaurés et conservés. Élément de notre histoire, la cavalerie a été présente à Vendôme, depuis le xviii^e siècle, et elle a accompagné Rochambeau à Yorktown. On relève la présence de Lyautey dans ce manège. Au xx^e siècle, le dernier régiment est tombé avec son colonel, à Lille, en 1914. Ce manège est intégré à l'histoire des manèges en France.

Pour l'avenir. Le dossier a été communiqué à M. Duffour. Le ministère de la Défense a une mission : l'objectif de proposer des solutions de reconversion, des idées pour que les bâtiments militaires soient réutilisés.

M. Gauthier affirme que la reconversion du quartier Rochambeau est l'affaire des spécialistes. Or le ministère de la Défense en possède. Il y a aussi des entreprises privées, qui connaissent leur métier.

Intervention de Mme Guillou-Herpin :

La Ville n'est propriétaire que d'une partie du quartier Rochambeau, vendu par l'État au prix du terrain à bâtir. Il y a donc un contentieux avec l'État. Le préfet a été mandaté pour trancher ce dossier, mais, un an après, il n'y a toujours rien de plus. Le maire s'en préoccupe : plusieurs courriers au ministère, à la DRAC. Il y avait une solution possible avec le collège, en respectant la charpente, le volume, le bâtiment lui-même. Le projet n'a pas été retenu par le Conseil général.

Le maire a proposé à l'État de racheter tous les terrains et de réutiliser le quartier Rochambeau. Depuis plusieurs années, tout est bloqué.

Remarques du public, avec réponses des élus.

— Paul Couvrat : c'est à la ville de Vendôme de prendre la décision : conserver ou démolir, mais qu'elle le fasse !

— Mme Guillou-Herpin : un projet de réaménagement global du quartier Rochambeau est nécessaire pour justifier son maintien. Tout est encore possible.

— Florent Grospar : M. Chanet n'a pas signé l'arrêté de démolition. Par ailleurs, il fait remarquer que, si l'on met une bâche et si le vent s'y engouffre, toute la toiture s'envole.

— F. de l'Éprevier : Résurgence a proposé cette bâche, en toute connaissance de cause. Les associations n'ont pas été tenues au courant par la municipalité. Résurgence et la Société Archéologique sont capables de remonter au ministère, pour faire avancer le dossier.

— M. Jean-Claude Leroy met à la disposition des participants un document concernant le « frère jumeau » du manège de Vendôme, situé à Paris, à l'École militaire. Tout ce qui a été conservé, ce sont les murs, mais pas la charpente, jugée sans intérêt.

Suit une discussion très animée.

— Jean Chabin : une bâche est restée deux ans sur la toiture des Tanneries, sans le moindre incident : la toiture ne s'est pas envolée.

— M. Gilbert Guimond : il faut consulter quelqu'un de compétent pour bâcher le manège.

— Monique Bourdin : il faut prendre une décision rapide, car le manège continue à se détériorer.

— D' Gibotteau : la technique de la municipalité sur les monuments historiques est la plus déplorable : des réactions en position d'urgence. Il faut une instance locale permanente où les associations intéressées et les élus siègeront, avec étude des lieux et programmation. L'État doit intervenir. On pourrait lancer un concours d'idées.

— André Fleury, président de l'Office de tourisme de Vendôme : il y a quatre ans, le dossier de Givay a été transmis au maire, avec propositions d'aménagement pour le manège de Vendôme. Il n'y a jamais eu de réponse. Or, il y a dix ans, le manège était en très bon état ; aujourd'hui, la situation est très grave.

— Pascal Brindeau : le vrai problème est un problème de méthode. Chacun (député, Ville, associations) fait son travail légitimement, mais il faut « tous tirer dans le même sens ». Nous n'en sommes plus au stade des interventions classiques. Il faut des interventions d'urgence. C'est un problème d'État : il faut des subventions exceptionnelles. Il annonce, par ailleurs, que le député vient d'intervenir directement auprès du ministre.

Philippe Rouillac conclut en se félicitant de la qualité des intervenants, de la présence du nombreux public et de l'aspect constructif de cette réunion :

« Cela prouve que nous pouvons nous réunir, dialoguer, échanger pour le bien commun. Continuons ensemble ! Et nous resterons vigilants. »

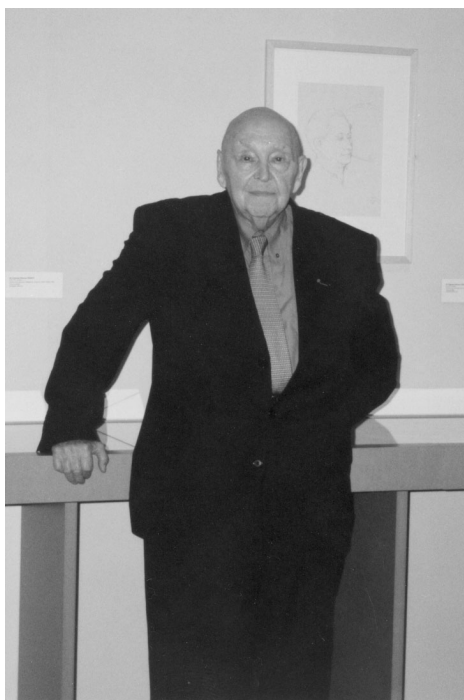
Mme Guillou-Herpin remarque que, en ce qui concerne la transparence, la Ville n'est pas en reste ; elle espère avoir été la plus claire possible et insiste sur le fait que tous ces travaux sont une charge très importante pour la Ville, qui doit penser aux contribuables.

« Les monuments historiques sont une de vos priorités, mais nous sommes aussi sollicités dans d'autres domaines. Il faut faire des choix. La Ville ne peut pas faire de miracles. »

Lundi 17 décembre 2001 :

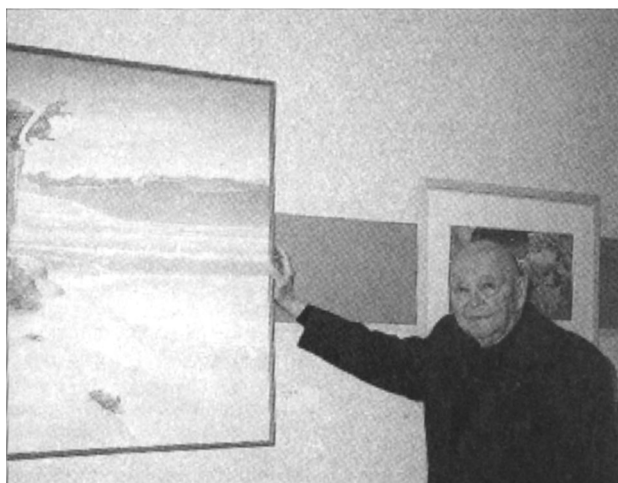
Une quinzaine de membres de la Société Archéologique (dont une grande partie de son bureau) est allée visiter l'exposition réalisée par Mme Élisabeth Klinka-Ballesteros, conservateur, à partir de la donation faite par le peintre Edmond-Maurice Pérot au Musée des Beaux-Arts d'Orléans. C'est Mme Klinka en personne, commissaire de l'exposition, qui l'a commentée, en présence de l'artiste.

Présentée dans une vaste salle et magnifiquement éclairée, l'exposition a été divisée en plusieurs parties : la formation de l'artiste avec, en particulier, les sept autoportraits qui, de 1927 à 1992, retracent les divers âges de la vie du peintre ; puis le cercle de ses amis, très nombreux. Citons quelques exemples : Henri Monnier, Jean Giono,



EXPOSITION

Le Vendômois d'Orléans



Edmond Maurice Pérot dans la salle qui lui est consacré au musée d'Orléans.

Ce Vendômois de cœur a installé il y a de nombreuses années son chevalet à Longpré dans la Gâtine tourangelle. Artiste décorateur, publicitaire, illustrateur, peintre de talent et de renom, Edmond Maurice Pérot a fait don de plus de 200 pièces au musée des Beaux-Arts d'Orléans. Exposition.

Le musée des Beaux-Arts de la ville d'Orléans accueille en effet une grande exposition des œuvres d'un peintre qui partage son temps depuis de si longues années entre Paris et la vallée du Loir. Dans son prieuré de Longpré, à deux pas de Villechauve, entre Vendôme et Château-Renault, Edmond Maurice Pérot a installé depuis plusieurs décennies ses chevalets, ses grandes toiles et son talent. L'homme qui a déjà exposé aux quatre coins du monde, mais aussi à Vendôme, a fait don de plus de deux cents pièces au musée orléanais. Celles-ci font actuellement l'objet d'une exposition jusqu'au 30 décembre... En attendant, peut-être, une salle d'exposition permanente ?

Graphiste, illustrateur, décorateur et publicitaire avant d'être peintre, cet artiste de 94 ans, aux yeux pétillants et au regard malicieux était présent lors du vernissage qui a rassemblé autour de Isabelle Klinka-Ballesteros, conservateur, de nombreuses personnalités orléanaises, mais aussi des invités du Loir-et-Cher.

Cette exposition permet de retracer l'itinéraire d'Edmond Maurice Pérot qui a vécu les grands moments de la vie artis-

tique du XX^e siècle. Grâce à ses activités, il côtoya des grands noms comme Marcel Aymé, Sacha Guitry, Maurice Genevoix, Jean Giono. Ami de Paul Guth ou de Max Jacob, mais aussi de Blaise Cendrars rencontré au Brésil, il participa à l'effervescence de cette vie artistique de l'entre deux guerres et des années après-guerre.

Sa formation initiale aux arts décoratifs lui fit créer des décors de théâtre, des maquettes d'aménagement intérieur de salles de spectacle, d'ambassades aux quatre coins du monde. Il créa la première affiche publicitaire pour Air France, travailla pour des parfums, des produits pharmaceutiques, etc. Il illustra des ouvrages littéraires et poétiques (œuvres de Villon, fables de la Fontaine, maximes et pensées de Vauvenargues), et créa la décoration de pommeau d'épées d'académiciens.

Enfin, ses tableaux peints sont une des facettes, et non des moindres, de ce talent qui mêle la rigueur du trait à l'originalité du dessin, la subtilité des couleurs au jeu des lumières, pour offrir une belle évasion à l'œil du visiteur, de véritables contes à la Pérot !

Edmond Maurice Pérot signe là une exposition qui est une vaste rétrospective d'une vie riche d'artiste, et d'un non moins vaste talent qui lui fit réussir dans les divers domaines où le dessin est Roi.

Ivan ROULLET.

■ *L'artiste sera présent à la disposition du public pour dédicacer le catalogue de l'exposition, dimanche 9 décembre. Ce jour-là aura lieu une visite guidée de l'exposition, à 15 h 30, et conduite par le commissaire de l'exposition Isabelle Klinka.*

Henri Sauguet, ou le poète Max Jacob, entre autres, et, surtout, l'acteur Pierre Bertin, qui a résidé plusieurs fois chez le peintre, à Longpré. La troisième partie de l'exposition est consacrée à la création personnelle d'E.-M. Pérot : dessin, peinture ou estampe ; la quatrième partie, peut-être celle la plus connue du grand public, fait la part belle au dessin publicitaire (Vogue, Le Printemps, par exemple...). Le grand public a encore dans la mémoire les dessins imaginés pour la marque Lancôme, non seulement célèbres, mais d'une grande finesse d'exécution. La cinquième partie de l'exposition concerne la décoration et l'architecture d'intérieur, correspondant aux années « Arts déco ». E.-M. Pérot réalise alors des meubles variés et inédits, mais également l'architecture et la décoration d'intérieurs de cinémas, de palais, de cabines de luxe sur des bateaux... On lui demande également des maquettes de décor pour des spectacles de la Comédie-Française. Ce génie protéiforme s'intéressera, enfin, au dessin d'illustration dans de grandes maisons d'édition comme Stock, Julliard, Plon ou l'Imprimerie nationale. « Quel que soit le sujet, l'illustrateur déploie une imagination délirante, de l'humour, une tendance au détail surréaliste. » (1)

Vendredi 25 janvier 2002 :

À notre invitation lancée depuis plusieurs mois, Mme Marie-Hélène Vidal, adjointe à la Culture du maire de Vendôme, nous a fait l'honneur de venir nous rendre visite, pendant près de deux heures, à la permanence de la Société, en compagnie de M. Jean-Marc Bourdois, directeur de la Culture. Six membres du bureau les ont accueillis, derrière leur président. C'était le premier contact officiel de notre bureau avec notre nouvelle adjointe à la Culture et nous étions fort satisfaits de l'attention qu'elle a bien voulu nous témoigner.

Philippe Rouillac leur a fait visiter nos locaux. Mme Vidal a été particulièrement intéressée par notre bibliothèque et a regretté de ne pas avoir assez de temps pour venir y travailler.

Philippe Rouillac a ensuite présenté nos différentes activités, nos colloques, nos publications..., en insistant sur la commémoration, en 2002, du 140^e anniversaire de notre association.

Monique Bourdin précise, d'ailleurs, que la Société Archéologique a été l'un des pilotes et des moteurs de l'organisation du premier Marché des associations du 1^{er} septembre 2001 et qu'à cette occasion il a été rappelé qu'avant la loi de 1901 la Société a été la première créée dans le Vendômois, en 1862, et qu'elle porte donc le n° 1 d'inscription à la sous-préfecture.

Philippe Rouillac a exposé ce que le bureau avait prévu pour cet anniversaire : la sortie d'un ouvrage d'André Neveu sur la famille Saint-Venant, qui compte plusieurs savants, entre autres ; un colloque, en septembre 2002, avec des communications prestigieuses de l'École polytechnique ou de l'Académie des sciences. Philippe Rouillac a demandé si, comme d'habitude, nous pouvions compter sur une participation financière de la Ville pour la publication du livre et pour le colloque.

Les dates du colloque du 140^e anniversaire de notre Société ont été fixées du 12 au 14 septembre, à la demande des Académiciens, et pour ne pas coïncider avec les Journées du Patrimoine des 21 et 22 septembre.

Philippe Rouillac a demandé l'utilisation de la Porte Saint-Georges pour les communications du colloque, l'acoustique de la chapelle Saint-Jacques pour la voix parlée étant désastreuse. M. Bourdois a noté la demande et a fait remarquer qu'en 1999 la ville de Vendôme avait

acquis pour 15 000 F d'albums de *La Grande Bretèche*, mais qu'il ne savait pas s'il en serait de même pour un livre plus difficile à lire ; Mme Bourdin signale que le livre d'André Neveu n'est pas du tout ennuyeux, car il est truffé d'anecdotes amusantes, parfois croustillantes, qui en rendent la lecture passionnante ; Philippe Rouillac a ajouté que, historiquement, certains membres de la prestigieuse famille Saint-Venant avaient adressé des critiques sévères, par exemple à la Société Archéologique, mais que rien n'avait été censuré.

Puis Philippe Rouillac, ses adjoints (Henri Mésange, vice-président ; Monique Bourdin, secrétaire-adjointe ; Pascal Foreau, trésorier ; Michaël Fauvinet ; Jacques de Saint Salvy, bibliothécaire, retenu par ses obligations, est arrivé en fin de séance ; M. Arnould n'a pas osé entrer en retard et il est resté dans la bibliothèque) et les représentants de la ville de Vendôme ont discuté plusieurs dossiers qui nous tiennent à cœur.

1 / *Le château*. Mme Vidal a dit que le dossier était très compliqué et les appels d'offres infructueux. Et, pourtant, la Ville espère rouvrir le parc du château en juillet et en août 2002, pour la saison, après une première phase de travaux, la deuxième phase devant intervenir l'hiver d'après (2002-2003).

Mme Vidal a répondu à la question posée par Philippe Rouillac à Mme Guillou-Herpin, le 8 décembre (Pourquoi n'y a-t-il pas eu de classement de la catastrophe de mars 2000 en catastrophe naturelle ?) : « *Le château n'est pas assuré. Aucun assureur n'accepte de prendre en charge des ruines. S'il y avait eu atteinte de biens privés, si des maisons avaient été touchées, il y aurait eu classement en catastrophe naturelle. Or, la tour s'étant écroulée dans le parc du château, il n'a pas été possible d'obtenir le classement du site en zone de catastrophe naturelle.* » Et, naturellement, il n'y a eu aucune indemnité de l'État pour cet effondrement de la tour.

2 / *La Trinité*. La Ville a demandé aux Monuments historiques une réévaluation des travaux à faire sur la Trinité ; il n'y en a pas eu depuis 1970, date de la dernière évaluation, qui était alors de 200 millions de francs pour les travaux à faire.

Il y a des travaux urgents (tous ceux signalés par Bernard Diry, le 8 décembre) et M. Bourdois ajoute qu'il a été constaté des infiltrations inquiétantes dans les chapelles.

3 / *Le manège*. Philippe Rouillac se réjouit que les choses évoluent favorablement, et cela, grâce à la pugnacité des associations, qui agissent avec beaucoup de dévouement et de façon complètement désintéressée pour le bien de la commune. Mme Vidal rétorque que, si les choses s'arrangent, c'est grâce aussi à la pugnacité de la Ville.

Mme Vidal ajoute qu'il faudrait que le manège soit réhabilité pour une utilisation sérieuse et une destination précise, ce qui, pour elle, n'est pas le cas, à l'heure actuelle. La discussion avec l'État est très serrée ; l'État a des projets, mais, tant qu'il n'y a pas de signature officielle, Mme Vidal est comme saint Thomas. Et les élections approchent...

4 / *Le musée*, dossier qui chagrine fortement Philippe Rouillac. Ce dernier regrette qu'au vernissage de la dernière exposition, en novembre, aucun membre du bureau n'ait été invité comme d'habitude. M. Bourdois affirme qu'il a vérifié et que nous sommes sur la liste des invitations. Pourtant, personne n'en a reçue, réplique Monique Bourdin. De même, Philippe Rouillac regrette qu'aucun membre du bureau de la Société (sauf Jean-Claude Pasquier, en tant que secrétaire honoraire) n'ait reçu d'invitation officielle (en tant que membre de la Société) à la réception du 9 janvier dernier, pendant laquelle le maire de Vendôme a présenté ses vœux aux forces vives et aux associations (en particulier, celles ayant pris une part active au Marché des associations) : « *Nous sommes invités partout : à la sous-préfecture, à la préfecture, au ministère de la Culture...*, a fait remarquer Philippe Rouillac. *Ce n'est pas pour les petits gâteaux ; nous ne*

(1) Catalogue de l'exposition « Edmond-Maurice Pérot. Artiste décorateur, publicitaire et illustrateur », Musée des Beaux-Arts d'Orléans, 26 septembre - 30 décembre 2001, p. 51.

courons pas après le jus d'orange ! C'est pour le principe et la sérénité de nos rapports avec la municipalité ! »

Philippe Rouillac a rappelé la lettre du maire, qui date du 16 novembre 2000, dans laquelle ce dernier promettait de donner une réponse quant à la communication de l'inventaire des collections du musée, d'autant plus que la Société et la Ville ont signé une convention, toujours valable et qui, juridiquement, ne peut être dénoncée, la Société ayant donné toutes ses collections pour créer le Musée de Vendôme.

Mme Vidal déclare que Mlle Laurence Guilbaud est la seule autorisée à gérer le musée et qu'on ne peut pas remettre en cause sa compétence ; qu'il n'y a toujours pas de réponse du ministère quant à la communication des inventaires et que l'on n'a pas à les communiquer. M. Bourdois précise que, s'il n'y a pas de réponse du ministère, c'est parce que les choses sont contradictoires et peu claires. Pascal Foreau rappelle que nous avons des comptes à rendre à nos adhérents qui ont fait des donations et qui aimeraient savoir ce qu'elles sont devenues. Mme Vidal réplique que les adhérents n'ont qu'à le leur demander et qu'on leur répondra. « *Mais nous sommes comptables auprès de nos adhérents*, déclare Pascal Foreau. *C'est par l'intermédiaire de la Société que nos adhérents ont fait ces dons au musée et c'est normal qu'ils s'adressent à la Société pour savoir ce que ces donations sont devenues et qu'ils s'en inquiètent !* » Par ailleurs, Philippe Rouillac s'étonne que les élus ne sachent pas ce qui se passe au musée, qui est municipal ; c'est lui, par exemple, qui a appris au D^r Philippe Degeyne qu'un sablier avait été volé. M. Bourdois : « *Le sablier a été retrouvé.* » C'est Philippe Rouillac qui a appris, également, à l'adjoint à la Culture le départ à Orléans des tableaux de Nicolas Prévost.

Il y a, en effet, une autre affaire très grave, ajoute Philippe Rouillac, c'est l'affaire des tableaux de Nicolas Prévost. Il rappelle que, selon une loi récente, tout ce qui a été déposé par le Musée du Louvre, avant 1910, appartient désormais aux musées où les œuvres ont été déposées ; en conséquence, les tableaux de Nicolas Prévost, d'une valeur historique et financière inestimable, doivent revenir au Musée de Vendôme. D'après l'accord qui avait été passé, sans consultation des élus, ni de quiconque, Laurence Guilbaud avait convenu avec le conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Orléans d'échanger ces tableaux d'une très grande valeur marchande contre quelques céramiques – c'est ridicule et disproportionné (comme l'a d'ailleurs confirmé Isabelle Klinka, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Orléans, le 17 décembre dernier). Rien n'est arrêté définitivement et il faut donc récupérer les tableaux, dit Philippe Rouillac. Il y a d'autres trésors picturaux à Vendôme, continue Philippe Rouillac, qu'il faudrait mettre en valeur. Mme Vidal promet qu'elle va s'occuper de cet échange litigieux avec le Musée des Beaux-Arts d'Orléans. Pascal Foreau déclare que récupérer les Nicolas Prévost serait déjà très positif. Mme Vidal dit qu'il va falloir regarder dans les réserves du musée pour que l'affaire des tableaux partis à Orléans ne se reproduise plus. Philippe Rouillac ajoute qu'il agit dans l'intérêt du musée. Exposer des Prévost attirerait le public et améliorerait les entrées, très pauvres et qui ont baissé, si on les compare avec des musées similaires de notre région, qui ont tous augmenté leur fréquentation : « *Nous souhaitons que le Musée de Vendôme vive ! Or il n'y avait que 2 026 entrées en 1999 !* » M. Bourdois précise que les entrées ont augmenté en 2001, puisqu'elles sont passées à 3 700. Cela reste très en deçà de ses possibilités, de ses collections, déclare Philippe Rouillac, qui évoque ensuite le problème des donations. Le musée n'a aucune politique d'acquisitions et il n'y a plus de budget prévu depuis plus de dix ans ; or il y a plusieurs propositions de dons, mais qui ont été refusées par la Ville et son musée : successivement, des donations de MM. Pérot, Motheron et la collection d'orfèvrerie de M. Bellande, qu'il propose de donner depuis plus de dix

ans. Ce sont de vieux messieurs. Que vont devenir leurs collections ? M. Pérot a donné plus de 500 pièces au Musée des Beaux-Arts d'Orléans. C'est un très grand artiste, mondialement connu ; cela fait trois semaines qu'il a écrit au Musée de Vendôme pour proposer la deuxième partie de sa donation et il n'a toujours pas de réponse. « *Qu'il la donne au Musée d'Orléans*, dit Mme Vidal, *la municipalité n'est pas prête à accepter tous les dons ! On ne peut pas répondre positivement à toutes les opportunités ! Notre musée ne peut pas rivaliser avec ceux de Tours ou de Blois ! [...] Notre musée ne peut pas s'agrandir physiquement. Vendôme est une petite ville !*

— *Une ville d'un grand renom*, rétorque Philippe Rouillac !

— *Vous êtes trop ambitieux pour Vendôme*, prolonge Mme Vidal ! *C'est une petite ville et le musée n'est pas ma priorité ! Le musée est insuffisant pour un tourisme en expansion. Pour développer le tourisme, il faut développer l'hébergement. Ce n'est pas le musée qui va développer le tourisme !* Mme Vidal répète plusieurs fois que le musée n'est pas sa priorité et ajoute : « *Ma priorité, c'est le quartier Rochambeau et l'abbaye de la Trinité ; c'est plus intéressant !* » Et puis le Minotaure, glisse Philippe Rouillac !

Philippe Rouillac conclut, en remerciant Mme Vidal et M. Bourdois de leur visite, les remercie également pour ce que la Ville fera pour la publication de l'ouvrage sur les Saint-Venant, qui diminuerait le prix du livre. Il aimerait, si possible, une réponse verbale rapide, quant au montant de l'aide. La demande de subvention devant parvenir à la Ville le 10 février au plus tard, Mme Vidal promet une réponse verbale pour début mars. Elle ne sait pas si la Ville achètera des livres ou si elle aidera seulement le colloque. Philippe Rouillac souhaite une aide et pour le livre et pour le colloque, représentant les 15 000 F pour l'édition de *La Grande Bretèche* et les 5 000 F pour le colloque que nous avions présenté pour Balzac : 20 000 F, somme espérée pour le livre et le colloque. « *La Ville a toujours répondu présente à nos demandes et nous a aidés pour nos actions, qui, d'ailleurs, animent la ville de Vendôme, comme le 14 octobre 2000, où il y avait plus de 400 personnes dans la rue, attentives et recueillies, pour suivre le corbillard de Balzac !* », dit Monique Bourdin.

Notre trésorier exhorte une nouvelle fois Mme Vidal à récupérer les tableaux de Nicolas Prévost, et Philippe Rouillac raccompagne nos invités jusqu'à la porte, en les remerciant encore d'avoir répondu à notre invitation.

NB. — Les membres de la Société présents ont fait remarquer à nos invités des dégâts des eaux dans nos locaux, des fuites aux fenêtres... et Jean-Marc Bourdois a promis d'envoyer les Services techniques constater et réparer les fuites.

— L'importance des informations échangées entre la Ville et la Société n'échappera à personne, c'est pourquoi il nous a semblé légitime et utile de vous en livrer ce compte rendu. Ce texte a été naturellement et spontanément soumis pour relecture et corrections éventuelles à Mme Vidal. Elle n'a pas souhaité répondre à notre demande.

Samedi 23 février :

Participation de la Société Archéologique au premier Comité littéraire, scientifique et historique de l'Association Pierre de Ronsard, à Couture, pour élaborer la mise en place des animations à la Possonnière, réfléchir sur le contenu des textes sur Ronsard et choisir les musiques pour la scénographie du manoir.

Vendredi 8 mars :

Présentation officielle du *Bulletin* 2002 à la sous-préfecture de Vendôme, en présence de Mme Marianne Bondaz, sous-préfète de Vendôme, ainsi que de nombreuses personnalités : autorités religieuses, administratives et politiques – dont le député Maurice Leroy, les présidents d'associations... et de la presse.

Entre bulletin et manège

La présentation du nouveau bulletin de la société archéologique a été l'occasion pour le président Rouillac de se féliciter des décisions prises concernant le manège du quartier Rochambeau et les écuries.



Le nouveau bulletin de la société archéologique a été officiellement présenté à la sous-préfecture.

Il est une tradition solidement ancrée maintenant à Vendôme qui veut que la sortie du bulletin annuel de la société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois soit marquée par une réception à la sous-préfecture. Marianne Bondaz n'y a pas failli en recevant le président Philippe Rouillac et des membres de la société, des représentants d'associations amies ainsi que Maurice Leroy, député, Paul Martinet, premier vice-président du conseil général et conseiller régional.

Certes, il a bien été question de cette édition 2002 du bulletin tirée à plus de 500 exemplaires et envoyée jusqu'aux États-Unis et au Japon et qui fait une très large part à la commémoration du 150^e anniversaire de la mort de Balzac. Certes, le président a bien évoqué les activités et les raisons d'être aujourd'hui de cette société savante fondée en 1862 et qui marquera ce 140^e anniversaire par un colloque prévu à la mi-septembre. Marianne Bondaz, pour sa part, a souligné la place éminente occupée par la société archéologique sur

l'échiquier culturel local en citant Balzac à propos de l'idée qu'il se faisait, à son époque, de l'administration et des rapports entre cette dernière et les citoyens. On était, en l'occurrence, dans le droit fil de l'esprit de cette réception.

Mais Philippe Rouillac, qui a qualifié la société qu'il préside de « *détonateur d'idées* » et qui a rappelé le « *front commun* » et a constitué avec Perche Nature et Résurgence autour du dossier du quartier Rochambeau

ne pouvait pas ne pas commenter les décisions intervenues récemment (voir notre édition de samedi dernier) concernant l'ancien manège et les écuries.

Vendôme au patrimoine mondial de l'humanité ?

Au cours de sa longue intervention, il n'a pas tari d'éloges envers le préfet Cabane – et la sous-préfète de Vendôme – qui ont su, a-t-il dit, « *trancher le nœud gordien* » dans un dos-

sier délicat avec des décisions qui vont dans le sens de ce que souhaitent les associations concernées. Il a donc exprimé sa « *vive satisfaction* », affirmant que c'est « *la ville et le patrimoine qui ont gagné* », se projetant dans le western et la conquête de l'Ouest américain pour se déclarer « *prêt à enterrement la hache de guerre* » et à « *fumer le calumet de la paix* » (sous-entendu avec les « *méchants indiens* » de la municipalité actuelle probablement).

Dans la foulée, il a affirmé la nécessité d'être vigilant pour la suite, celle que la vie associative locale participe à l'élaboration du programme à venir sur ce secteur de la ville dans la perspective d'une « *urbanisation de qualité* ».

Bref, Philippe Rouillac s'est manifestement efforcé de naviguer entre modestie et triomphalisme, Marianne Bondaz soulignant simplement qu'à propos du quartier Rochambeau « *il était important d'avancer* ». Mais le bouillant président de la société archéologique a réussi à surprendre un peu son monde attentif et ne perdant pas une miette de son message, en affirmant le plus sérieusement du monde au terme d'une superbe envolée sur le thème de la richesse patrimoniale et de l'esprit culturel qui baigne, via les six bras du Loir, la ville de Vendôme, ville d'art et d'histoire, qu'un large et puissant consensus devrait se créer et s'engager pour obtenir l'inscription de la ville au « *patrimoine mondial de l'humanité* ». Rien que ça. Mais quel challenge !

Ph.P.

La société archéologique en assemblée générale

La société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois tiendra sa 364^e assemblée générale vendredi 15 mars, à 20 h 30. Attention, contrairement à l'habitude, cette réunion se déroulera exceptionnellement au centre culturel, avenue Georges-Clemenceau, à Vendôme.

La première partie de la soirée sera consacrée aux actes de la société (allocution du président, rapport moral par le secrétaire, rapport financier par le trésorier).

La seconde partie sera occupée par deux très intéressantes communications : Mme Denise Péricard-Méa, spécialiste européenne des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, parlera de « *Saint-Jacques sur les peintures murales des églises en région Centre* », en particulier celle de Saint-Jacques-des-Guérets. Philippe Rouillac évoquera, ensuite, « *Ducoux, représentant du peuple, du Loir-et-Cher, en 1848, à travers sa correspondance – à partir d'un fonds privé* ».

Vendredi 15 mars :

364^e assemblée générale, salle d'honneur de la Porte Saint-Georges : rapports moral et financier, allocution du président.

Deux communications : Mme Denise Péricard-Méa, docteur ès lettres, chargée de la recherche et de la culture à l'Union des associations jacquaires de France, a évoqué les riches dévotions à saint Jacques en Vendômois et le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle ; Philippe Rouillac a dressé le portrait d'un éminent homme politique blésois du XIX^e siècle, le D^r Ducoux, représentant du peuple du Loir-et-Cher, en 1848, et préfet de police.

Vendredi 22 mars :

Réunion, à notre permanence, de la Société Archéologique, Résurgence et Perche Nature sur le devenir du quartier Rochambeau.

Dimanche 24 mars :

La Société Archéologique à Versailles, chez la marquise de Pompadour.

À l'instigation de leur président Philippe Rouillac, douze membres de la Société Archéologique du Vendômois se sont rendus au château de Versailles pour visiter la très belle exposition consacrée aux « Arts et la marquise de Pompadour ».

Très critiquée et objet de pamphlets venimeux, la favorite du roi Louis XV a contribué au développement des arts de son temps. En effet, loin de se tourner vers le passé, elle a commandé des œuvres à ses contemporains, en particulier le peintre François Boucher qui l'a initiée lui-même au dessin et à la gravure. C'est elle, par exemple, qui a fondé et enrichi la manufacture royale de porcelaine de Sèvres. Par son influence, elle a infléchi le goût en Europe. Malheureusement, après sa mort, le jour des Rameaux, en 1764, et la disparition de son frère, ses œuvres ont été vendues aux enchères, dispersées, et, la France ne s'y étant pas intéressée, presque tout est parti à l'étranger, notamment la porcelaine de Sèvres, en Angleterre.

M^r Philippe Rouillac, expert près la cour d'appel, était, bien évidemment, en plein dans son domaine de compétence professionnelle en guidant cette visite : peinture, tapisserie, gravure, statuaire, meubles, porcelaine, livres, camées, arts décoratifs du XVIII^e siècle en général. Passionné, infatigable, très brillant, il a été suivi, pendant deux heures, jusqu'à la fermeture de l'exposition, avec un très grand intérêt, par les membres de la Société Archéologique qui s'étaient déplacés ; mais, très vite, la foule a grossi derrière lui, fascinée par ses explications claires et étincelantes, si bien qu'à la fin du parcours il y avait plus de cinquante personnes autour de lui. L'une d'elles s'est exclamée : « Quelle chance nous avons eue d'être tombés, par hasard, sur un tel guide ! »

Mardi 26 mars :

Réunion du Comité littéraire de l'Association Pierre de Ronsard. Participation de la Société Archéologique à l'élaboration du texte accompagnant les visites libres, à la Possonnière, à partir du 15 juin.

Mardi 16 avril :

Nancy (15-20 avril). CXXVII^e Congrès des Sociétés savantes sur le thème « Le travail et les hommes ». Dans le cadre du Colloque 4. « Les arts du feu : céramique, verre et métaux », Philippe Rouillac y a fait une communication sur le lustre (révolutionnaire) d'art nouveau, créé en 1900 par le bronzier Majorelle et le verrier Daum, primitivement conçu pour l'hôtel particulier d'un grand bourgeois de Nancy, Paul Luc. D'un diamètre de plus de 1 m par plus de 1,50 m, il avait été conçu pour la cage de l'escalier. Le thème décoratif est le nénuphar et, rare particularité, ce lustre est en verres et vitraux avec la technique du verre dit américain :

superpositions de verres de couleur, gravure à l'acide donnant une tonalité inusitée de blanc laiteux « soyeux et délicat au toucher, comme la peau ». Ce procédé est révolutionnaire en 1900 et a fait l'objet de nombreuses recherches préalables par Daum. La coopération de Grüber peut être avancée, même s'il n'est pas signé. Conservé par la famille Luc, ce lustre a été redécouvert par M^e Philippe Rouillac, présenté à Cheverny en juin 2001, et acquis par un musée de New York. Il y avait 850 personnes à ce congrès. Il était intéressant de nouer des contacts avec les présidents des autres sociétés savantes. En outre, Philippe Rouillac a pu consulter les bulletins des autres sociétés et a constaté que le nôtre était dans le peloton de tête.

Dimanche 12 mai :

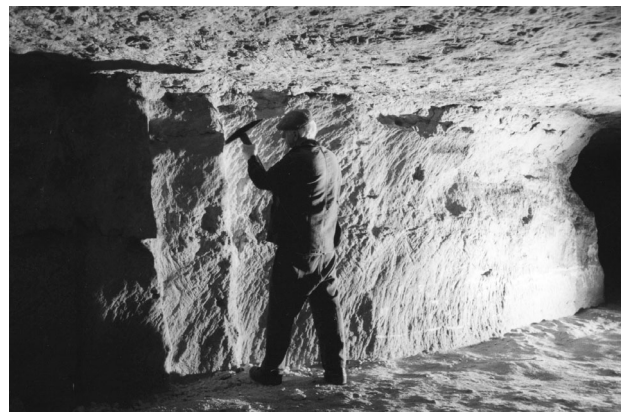
Soixante-seize participants à la sortie de printemps à Beaugency. Cette année, le soleil était au rendez-vous et les visites étaient animées par des guides compétents : le président de l'Office de tourisme, des Amis du Vieux Beaugency et du Musée régional, M. François Lubineau-Bigot, le président de la Société Archéologique et Historique, M. Jacques Asklund, et l'un de ses membres, le D^r Paul Kurzenne, sans compter les explications éclairées de notre propre président, qui a commenté, en particulier, les « broderies » de l'Hôtel de Ville. La sortie s'est terminée à Huisseau-sur-Mauves, chez le marquis Hervé de Robien.

Vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin :

Sortie du livre de notre vice-président, Henri Mésange, *Troglos et Perreyeux* en vallée du Loir, paru aux Éditions du Cherche-Lune.

La présentation de l'ouvrage, avec la première séance de dédicaces, s'est déroulée à la salle des fêtes de Villiers-sur-Loir, le 31 mai, en présence de M. Paul Ladevie, maire de la commune, des deux conseillers généraux de Vendôme et d'un public très nombreux.

Après un bref exposé de l'histoire et de l'éventail des activités du troglodytisme dans notre vallée par Henri Mésange, un vin d'honneur offert par la municipalité a terminé cette sympathique soirée.



Un perreyeux

(Photo : Éd. du Cherche-Lune)

Le lendemain, 1^{er} juin, 70 invités des Éditions du Cherche-Lune, au nombre desquels des amis de l'auteur, les membres du bureau de la Société Archéologique et de nombreux élus de la région, prirent place à bord du train touristique de la vallée du Loir. Ce voyage exceptionnel et original prévoyait trois haltes « dédicaces » dans les gares de Trôo, Montoire et Thoré-la-Rochette.

Ce furent des moments d'intense émotion et de convivialité, car la découverte des animations, préparées par les associations auxquelles appartient l'auteur, donna tout son sens à cette matinée empreinte d'amitié. Dans chaque gare, le maire concerné prononça une allocution de bienvenue,



Confrérie de la Puette et du Franc-Pinot
et Henri Mésange

(Photo : Éd. du Cherche-Lune)

puis ce furent des chanteurs de talent à Trôo, la musique de Villiers, à Montoire, et la confrérie de la Puette et du Franc-Pinot, à Thoré-la-Rochette. Cette matinée mémorable se termina à la gare de Thoré, où plusieurs personnalités prirent la parole, dont M. Maurice Leroy, député de Loir-et-Cher.

Samedi 1^{er} juin et dimanche 2 juin :

Journées nationales, à Blois, de la Société française de Numismatique. Bernard Diry, membre correspondant de ladite Société et qui fait partie de notre bureau, nous représentait à ces Journées nationales. À cette occasion, il a fait une communication sur le monnayage carolingien en Vendômois, qui a été publiée dans le numéro de septembre de la *Revue de la Société française de Numismatique*, que l'on peut consulter à notre permanence.

Vendredi 28 juin :

Très intéressante conférence, à la Possonnière, de Philippe Rouillac sur « Le mobilier de la Renaissance », conférence abondamment illustrée de diapositives et qui a obtenu un vif succès.

Deux éminents adhérents de la Société ont, également, donné des conférences à la Possonnière, durant l'été : Jean-Jacques Loisel, le 26 juillet, « Ronsard et la piété paysanne », et le 2 août, « Ronsard et les guerres de religion » ; Jacques-Henri Rousseau, qui, le 13 septembre, avec « L'idéal aristocratique et chevaleresque de Pierre de Ronsard », a terminé le premier cycle d'été des conférences, mis en place par le Comité littéraire de l'Association Pierre de Ronsard, dont fait partie la Société Archéologique.

*Vendredi 6, samedi 7
et dimanche 8 septembre :*

Colloque organisé par la Société Archéologique pour commémorer le 140^e anniversaire de la création de notre Société, le 9 janvier 1862, et mettre à l'honneur la famille Barré de Saint-Venant. Ce colloque, sous le patronage de l'Académie des Sciences, a remporté un triomphe – près de 700 personnes en trois jours – et a été honoré de la présence de savants de renommée internationale : un Français, le P^r Jean Salençon ; un Italien, le P^r Giovannantonio Sacchi-Landriani ; et un Grec, M. Konstantinos Chatzis, qui ont fait découvrir aux Vendômois quel grand savant était Adhémar Barré de Saint-Venant, plus connu à l'étranger qu'en France.

À l'occasion de ce colloque, parution du livre d'André Neveu, *Les Saint-Venant. Deux cents ans en Vendômois*. La présentation officielle de l'ouvrage, à Villeporcher, le 7 septembre, a remporté un vif succès, honorée de la présence de M. Marc Cabane, préfet de Loir-et-Cher, de M. Maurice

Leroy, député, de M. Jean Salençon, professeur à l'École polytechnique, représentant l'Académie des Sciences, et du D^r Gelot, maire de Saint-Ouen. La veille, le 6 septembre, c'était Marianne Bondaz, sous-préfète de Vendôme, qui nous recevait dans les salons archicombles de la sous-préfecture.

Vendredi 13 septembre :

Sortie en librairie du livre de Jean-Jacques Loisel et Jean-Claude Pasquier, *Des ténèbres à la lumière. Le Vendômois de 1939 à 1945. Témoignages et récits*, paru aux Éditions Alan Sutton, qui avaient, déjà, édité un ouvrage sur *Vendôme* des mêmes coauteurs, dans la collection « Mémoire en image ».

Samedi 21 et dimanche 22 septembre :

La Société Archéologique a été un acteur dynamique des Journées du Patrimoine, d'abord par l'exposition dans ses locaux sur le quartier Rochambeau, ensuite par les visites guidées assurées par les membres de son bureau : à Vendôme, Jean-Claude Pasquier, pour la Capitainerie, le faubourg Saint-Lubin et la tour de Lislette ; Bernard Diry, pour les stalles de l'abbatiale de la Trinité et, en nocturne, les ornements sacerdotaux du XIX^e siècle et le mobilier de la sacristie de la Trinité ; et Philippe Rouillac, pour les tableaux de la Trinité ; à Villiers-sur-Loir, Henri Mésange, pour l'église et le trésor de sa sacristie, ainsi que le site de Saint-André (carrières souterraines et vidéorama). Dans une église comble à Villedieu-le-Château, devant Mme Marianne Bondaz, sous-préfète, Pierre Fauchon, sénateur, Maurice Leroy, député, Paul Martinet, 1^{er} vice-président du Conseil général, Hubert Bretheau, conseiller général du canton de Montoire, Don Jacques Vautherin, vicaire de Montoire, en charge de la paroisse de Villedieu-le-Château, et le maire de la commune, entouré des maires des communes du canton, Philippe Rouillac a magistralement analysé le Retable à la Vierge du XV^e siècle, réinstallé quelques jours avant dans l'église, après restauration.

Dimanche 29 septembre :

Participation de la Société au 17^e Salon du livre « Notre région et son histoire », au château de Beauregard, avec un très grand succès : 120 personnes à notre stand et des échanges prolongés et intéressants avec plus de 90 personnes.

Jeudi 17 octobre :

Chaque année, l'association Rencontre avec le patrimoine religieux organise un colloque. Cette année, le colloque des 17, 18 et 19 octobre, qui s'est tenu au château de Blois, a été consacré au thème « Le vitrail au XX^e siècle. Intelligences de la Lumière », avec, pour principal organisateur, Mgr Verrier, l'un des plus anciens membres de notre Société. L'après-midi du 17 octobre, Philippe Rouillac y a fait une communication sur « Les Verrières de Grüber (XX^e siècle), qui enchâssent la Majesté de Notre-Dame (XII^e siècle), à la Trinité de Vendôme ».

Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 octobre :

Participation de la Société, à Blois, au Salon du livre des « Rendez-vous de l'Histoire » : « L'homme et l'environnement : quelle histoire ? », d'abord, avec un stand, très fréquenté, car placé non loin du Café littéraire ; ensuite, avec une communication de Philippe Rouillac, intitulée : « Peintures étranges et peintres étrangers. L'Étranger dans la peinture et les arts décoratifs : de la légende du Juif errant au mythe du bon sauvage ».

Vendredi 25 octobre :

Sous les auspices de la Société Archéologique, qui lui a offert sa médaille et son verre de l'amitié, M. Marcel

Guiard, membre d'honneur de notre bureau et ancien adjoint au conservateur du Musée de Vendôme, de 1947 à 1976, s'est fait décerner les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite par M. Maurice Leroy, député de Loir-et-Cher, en présence de Mme Marianne Bondaz, sous-préfète de Vendôme, de Mme Françoise Anglade, maire-adjoint, représentant le maire de Vendôme, de la presse locale, de sa famille et de ses amis. Cérémonie très émouvante, qui a été la dernière joie sur cette terre de Marcel Guiard, puisqu'il nous a quittés moins d'une semaine après, le 31 octobre.

Vendredi 8 novembre :

La 365^e assemblée générale a traditionnellement eu lieu dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, comble comme d'habitude. Ouverture de l'assemblée par le président d'honneur, Jackie Despriée, rapport d'activités par la secrétaire-adjointe et élections au conseil d'administration de nouveaux membres : Mme Simone Doublard du Vigneau, MM. Serge Dupré et Emmanuel Durand ; ont été réélus : Paul Couvrat et Philippe Rouillac.

La deuxième partie de la soirée a été occupée par une communication passionnante de M^e Paul Couvrat, notre secrétaire, très connu également des Vendômois. Restant dans son domaine de compétence, il a évoqué une affaire criminelle à Huisseau – qui ne s'appelait pas encore : en Beauce – et a analysé les suites judiciaires de l'assassinat de Charles Rodier, maître maçon.

Samedi 16 et dimanche 17 novembre :

Très intéressant et émouvant colloque du Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, en hommage à Jean-Marie Lorain. Plusieurs des membres de la Société y ont participé : d'abord, nos présidents d'honneur et organisateurs du colloque, Claude Leymarios et Jackie Despriée ; il y eut les communications très appréciées d'Henri Mésange : « Les carrières souterraines de la vallée du Loir » ; de Jean-Claude Pasquier : « Le jeu de marelle : un graffiti cher à Jean-Marie Lorain » ; de Bernard Diry : « Fréteval : archéologie numismatique » ; Claude Leymarios avait introduit cette communication en parlant des fouilles de Fréteval, cadre dans lequel ont été trouvées ces monnaies. C'est Jean-Jacques Loisel qui, en s'intéressant à la « Mise en valeur du patrimoine rural au Pays des châteaux », a terminé ce colloque par un appel aux volontaires, dans chaque canton, pour recenser le petit patrimoine de nos églises (statues, divers objets...).

Monique BOURDIN.

SORTIE ANNUELLE DU DIMANCHE 12 MAI 2002

Cette année, la Société Archéologique avait projeté d'emmener ses adhérents à Beaugency. Ce fut un succès : 76 personnes, sous un beau soleil de printemps, réparties dans un car complet et plusieurs voitures particulières.

Tout le groupe a, d'abord, visité la vieille ville, sous la conduite de M. Jacques Asklund, historien, président de la Société Archéologique et Historique de Beaugency, puis le groupe s'est scindé en trois, l'un allant à l'Hôtel de Ville avec M. François Lubineau-Bigot, président, à la fois, de l'Office de tourisme, des Amis de la vieille ville et du Musée régional ; l'autre groupe se rendant au Musée régional, le troisième, à l'abbatiale, avec le D^r Paul Kurzenne ; les groupes ont alterné, l'après-midi.

La visite de la vieille ville, magistralement animée par M. Jacques Asklund, a commencé sur les quais, avec vue du pont sur la Loire, ouvrage médiéval, dont l'origine remonte au XI^e siècle. De là, nous nous sommes dirigés vers



La façade de l'Hôtel de Ville

(Photo Ginette Pasquier)

la massive tour de César, donjon du XI^e siècle culminant à 36 m, l'un des témoins les mieux conservés de l'architecture militaire romane.

À l'ouest de la forteresse, s'étend la première ville de Beaugency, dans laquelle nous avons déambulé, admirant, au passage, la façade romane de la plus ancienne bâtisse civile de Beaugency, dite la « Maison des Templiers », sans que son origine soit réellement avérée, ou la tour de l'Horloge... Nous terminons cette visite devant la belle façade de l'Hôtel de Ville, qui mêle les éléments de la première Renaissance italienne en Val de Loire aux traditions architecturales locales. Au XIX^e siècle, après les mutilations révolutionnaires, le bâtiment se vit rajouter deux tourelles d'angle, reliées par un balconnet ajouré.

Place du Martroi, nous avons découvert une partie des possessions des moines de l'abbaye de Vendôme, appelés par le seigneur Lancelin à desservir l'église du Saint-Sépulcre – actuelle église Saint-Étienne, fondée au XI^e siècle. Donnée le 2 février 1080 au monastère de la Trinité de Vendôme, elle fut alors érigée en prieuré. La communauté religieuse y possédait son cloître, ses logis, un cimetière, un verger et des immeubles, mais, également, de l'autre côté de la Maille d'or, un jardin et un colombier attenant aux murs occidentaux, sur lesquels allait s'élever, au début du XVII^e siècle, l'Hôtellerie de l'Écu de Bretagne, la plus vieille auberge de la ville, dans laquelle nous avons pris, plus tard, un excellent repas gastronomique, pendant lequel Philippe Rouillac s'est félicité des échanges fructueux entre les sociétés savantes, invitant la Société Archéologique de Beaugency à venir à Vendôme.

Revenons un peu en arrière, avant le déjeuner, et suivons le premier groupe (dans lequel se trouvait la narratrice, mais les deux autres groupes ont effectué les mêmes visites, dans un ordre différent). Nous sommes restés avec



L'Hôtel Dunois
(Photo Ginette Pasquier)

M. François Lubineau-Bigot, qui nous a fait monter dans la salle des mariages et des délibérations du Conseil municipal, salle dans laquelle sont tendues les huit admirables tentures brodées de l'époque de Louis XIII, provenant de l'abbaye Notre-Dame, réalisées sur canevas de toile, et que les Balgentiens appellent communément les « broderies de la Mairie ». Les quatre plus anciennes représentent les quatre parties du monde ; les quatre autres, plus récentes, représentent des sacrifices païens. Nous avons eu la chance de bénéficier de l'analyse brillante de ces œuvres majeures par Philippe Rouillac.

Après le déjeuner, nous nous sommes rendus au château Dunois, abritant le Musée régional, bâtiment qui appartenait à Jean, bâtard d'Orléans, frère du poète Charles d'Orléans et compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, devenu, après la guerre, comte de Dunois et de Longueville. Ses descendants, les Dunois-Longueville et les Orléans-Longueville, firent bénéficier Beaugency d'aménagements et d'embellissements et l'introduisirent dans le mouvement artistique de la Renaissance. C'est en 1925 que le préfet du Loiret suggéra au Conseil régional d'utiliser le château, pour y constituer un musée destiné aux documents du passé de Beaugency et aux témoins significatifs de la vie régionale de l'Orléanais.



Abbatiale de Notre-Dame
(Photo Ginette Pasquier)

À l'heure actuelle, huit salles présentent des expositions permanentes : collections d'archéologie et d'objets religieux ; souvenirs des célébrités de Beaugency, en particulier le meuble-bibliothèque de l'écrivain Eugène Sue ; meubles témoignant de l'histoire locale, etc. On peut même admirer deux ensembles de meubles d'époque : un salon Empire et la salle du XVIII^e siècle.

Nous avons terminé notre visite de Beaugency par la belle abbatiale de Notre-Dame, qui fut, pendant plus de sept siècles, l'église des chanoines vivant dans l'abbaye. Cette église fut le témoin d'un événement marquant : le mariage princier, en 1137, du fils du roi de France, le futur Louis VII, âgé de 17 ans, avec la belle Aliénor d'Aquitaine, 15 ans.

Suivant le D^r Paul Kurzenne, nous avons d'abord admiré, à l'extérieur de l'édifice, les chapelles rayonnantes et les modillons. À l'intérieur, les chapiteaux, peu raffinés dans leurs sculptures, nous offrent une variété d'images symboliques et simples : phénix, mitre d'évêque, crosse, fleurs de lys, feuilles d'acanthe... Le chœur, très développé, comprend onze arcades et la nef est bâtie sur douze colonnes, les douze apôtres de l'agneau. Les vitraux, détruits durant la Seconde Guerre mondiale, furent remplacés, en 1952, par des vitraux modernes. Le D^r Kurzenne a, particulièrement, commenté les colonnes et les marques des ouvriers, ainsi que les chapiteaux et leur symbolique, en fonction de leur place dans l'église.



Château de Huisseau-sur Mauves :
le porche d'entrée du château
avec ses deux tours rondes à poivrières du XV^e siècle
(Photo Ginette Pasquier)

Les horaires ont été parfaitement respectés et, après des remerciements chaleureux à M. Lubineau-Bigot, qui nous a raccompagnés jusqu'au car, nous nous sommes rendus, au-delà de Meung-sur-Loire, au château de Huisseau-sur-Mauves, propriété privée, où le marquis Hervé de Robien nous attendait.

Les origines de ce château remontent à l'époque féodale. De la période médiévale, il reste plusieurs éléments, dont l'ancienne cuisine, que nous avons visitée. Le gros œuvre de tours remonte au XIII^e siècle. Le porche d'entrée, avec ses deux tours rondes à poivrières, date du XV^e siècle.

La cour intérieure est limitée par des douves et les façades ont été reconstruites à la fin du XVII^e siècle par Antoine de Cugnac, conseiller d'État, qui vendit sa propriété de Dampierre, plus imparfaite, pour s'installer à Huisseau, car il avait perdu sa fortune pendant la Fronde. C'est à lui qu'il

faut attribuer les importants travaux de restauration qui donnèrent au château son aspect actuel.

On dit que Jeanne d'Arc s'est arrêtée à Huisseau, le 17 ou le 18 juin 1429, en allant à Patay, et qu'elle aurait prié dans le jardin.

En 1940, les Allemands emmenèrent en déportation les parents de l'actuel propriétaire. Son père n'en revint pas. Même les enfants furent arrêtés, puis libérés par un membre de la Gestapo. Leur mère, de retour des camps de concentration, témoigna en sa faveur, à la Libération.

Puis nous sommes rentrés à Vendôme, la tête pleine de souvenirs.

Monique BOURDIN.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Liste des ouvrages entrés en bibliothèque en 2002

I – PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les Saint-Venant. Deux cents ans en Vendômois, par André NEVEU, Vendôme, 2002.

II – DONS À LA SOCIÉTÉ

— De M. Hervé de BOISFLEURY :



Cinq médaillons (datés de 1849-1851) d'Aimé Irvoy, né à Vendôme en 1824, mort à Grenoble en 1898, Grand Prix de Rome en 1854.

Photographie, par Durandelle, de la statue de Ronsard, sculptée par Aimé Irvoy.

— De M. Michaël FAUVINET :

Un fragment d'étoffe (conservé sous verre, avec scellés) trouvé lors des fouilles effectuées dans la Collégiale Saint-Georges au château de Vendôme, dans les débris d'un cercueil des comtes ou ducs de Vendôme, par M. Robert Milliat, sous-préfet de Vendôme, sous la direction de l'abbé Plat, en 1934.

III – DONS D'AUTEURS

— De M. Bernard DIRY :

Bilan numismatique des fouilles du château de Fréteval (Loir-et-Cher), en association avec Claude Leymarios (*Cahiers numismatiques*, livraison n° 150, décembre 2001). *Monnaies du Vendômois à l'époque carolingienne* (*Bulletin de la Société française de Numismatique*, n° 6, juin 2002,

Journées numismatiques, Blois, 1^{er} et 2 juin 2002, p. 96 à 102).

— De Mme Claudie DOUDEAU-CHEUTIN :

Les stalles XV^e et XVI^e siècles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme et des églises du Loir-et-Cher (t. I et II), Mémoire de maîtrise, Université François-Rabelais de Tours, septembre 2001.

— Du D^r Paul KURZENNE (Société Arch. et Hist. de Beaugency) :

L'église Saint-Firmin. Beaugency, Loiret. Chronique paroissiale des origines à 1793-(1999).

— De M. Maurice LABBÉ :

Roquefort en Aveyron, Maurice LABBÉ et Jean-Pierre SERRES, Saint-Cyr-sur-Loire, Éd. Alan Sutton, 2002, coll. « Mémoires en images ».

L'épopée des caves bâtarde. Du Roquefort au Bleu des Causses, Maurice LABBÉ et Jean-Pierre SERRES, Saint-Affrique, 1999.

— De M. Paul LEFIN :

Guerre de 1870-1871 en Loir-et-Cher. Le tragique destin du capitaine Viot Henri, du 36^e régiment de Marche, porté disparu ou « Mort pour la France ».

Restauration de deux reliquaires de l'église Saint-Lubin de Mazangé, 1985.

— De M. Christophe MARION :

Les « homes de foy » vendômois de 1355 à 1419. Un monde sans bouleversements (tiré-à-part des Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, t. 109, année 2002, n° 1).

— De M. Jean-Claude MERCIER :

1 / *Artins. Vingt siècles d'histoire. Un des plus vieux villages de France*, préface de M. Guy de la TOURNELLE, ambassadeur de France, Montoire, 2002. (Cet ouvrage est vendu au profit de la restauration de la vieille église.)

2 / Médaille en bronze, sculptée par Torcheux.

— Du Groupe de décryptage de Naveil :

Relevés des naissances – 1639-1900, par Madeleine MORY, Liliane BONIN, Colette DUFOR et Pierre PORCHER, 2002.

IV – AUTRES DONS

— De M. Jean ARNOULD, président d'honneur de la SAV :

Atlas classique, par SCHRADER et GALLOUÉDEC, t. II : *Géographie moderne*, Paris, Éd. Hachette, 1925.

Cours élémentaire d'Histoire du droit français, par A. ESMEIN, Paris, 1898.

Petit Larousse illustré (1989).

Cahiers franco-allemands, mai-juin 1941, Karlsruhe : *Jeanne d'Arc devant l'Europe de son temps*, par Robert BRASILLACH ; *Jeanne d'Arc in der deutschen Literatur*, par Friedrich AIGUER.

4 livraisons de *Lecture pour tous* : n° 8, 9, 1944 : *Le Naufrage du « Lamoricière »*, par Édouard PEISSON ; n° 10, 1944 : *Le Colonel Chabert* (extraits), par H. de BALZAC ; n° 11, 1944 : *Mimi Pinson*, par Alfred de MUSSET.

Miroir de l'Histoire, n° 35, mars 1961 ; n° 246, juin 1970.

Historia spécial, n° 373 bis, 1977 : *Les Cathares* ; n° 480, 1986 : *L'an mil*.

Revue du Touring Club de France, n° 842, novembre 1972 : *Les Pyrénées*.

11 livraisons de *l'Encyclopédie par l'image*, Paris, Éd. Hachette.

Un dossier d'archives concernant l'Année Ronsard 1985.

Un ensemble d'extraits de presse relatifs à l'Histoire de France, XIV^e-XV^e siècles.

Un recueil d'extraits de presse relatifs à l'histoire de la Révolution française.

Un ensemble d'extraits de presse (1963) : l'histoire mouvementée des présidents de la République.

80 livraisons des *Cahiers Percherons*, années 1957 à 1983.

Un ensemble de 51 Cahiers (manuscrits) : « Histoire de Sargé », par l'abbé Duchesne, curé de Sargé-sur-Braye en 1909.

Un ensemble de pièces notariées relatives aux communes de Sargé-sur-Braye et Mondoubleau pour les années 1630 à 1677, 1754 à 1759 et 1810 à 1815.

— De Mme Georges BERNARDIN (née Josiane FONTENEAU), Mondoubleau :

Donation d'un ensemble de livres, archives, documents divers et autres objets (tableau, diplômes) relatifs à la famille Fonteneau (Vendôme, Villiers, Naveil) :

Histoire de Vendôme et du Vendômois. Essais historiques sur la ville de Blois et ses environs ; cet ouvrage, manuscrit, rédigé vers 1820-1830, serait, d'après une tradition familiale, de M. Beaussier de la Bouchardière, officier de santé à Vendôme en 1806. Il faisait partie d'un lot de 6 ou 7 ouvrages du même auteur, dont il ne reste aujourd'hui qu'un seul tome.

Un recueil de copies de lettres (493 lettres) envoyées, de 1839 à 1871, par M. Pierre-Jacques Fonteneau (né le 2 juillet 1799, mort vers 1872), à ses enfants Pierre-Jacques, né en 1822, Paul, né en 1827, Jules, né en 1833, Augustine, née en 1829, et Eugénie, née en 1831.

Un dossier comprenant 33 pièces généalogiques et documents notariés concernant la famille Fonteneau et alliés.

Divers documents concernant Pierre-Jacques Fonteneau, docteur en médecine :

— Certificat de grec ;

— Certificat de droit commercial (Faculté de droit de Paris) ;

— Diplôme de bachelier en droit (1821) ;

— Soutenance de thèse sur le droit français du mariage (1821) ;

— Thèse de doctorat (1846), *La fistule lacrymale* ;

— Diplôme de docteur en médecine (1846) ;

— Recueils de poésies, dits de délassement poétique (1870) ;

— Recueil de chansons ;

— Nomination comme membre du Comité consultatif (1826).

Un document concernant deux curieuses inventions de Paul Fonteneau (art. de M. Henri Mésange, paru en mars 1980 dans le Bulletin municipal de Villiers-sur-Loir).

— De M^e Paul COUVROT :

Henriette, duchesse de Vendôme, par Dominique PAOLI, Bruxelles, Éd. Racines, 2000.

Un ensemble de photographies des sorties de la Société Archéologique du Vendômois : Prieuré de Saint-Côme, 1976 ; Illiers, Villebon, 1996 ; Glatigny, La Fredonnière, 1998.

Paysages de la Région Centre (1800-1914) dans les collections publiques régionales, Exposition à Vendôme, février 1986.

— De M. BAILLY (Melun) :

Armorial du Vendômois, par M. A. de MAUDE, Paris, Libr. Bachelier-Deflorenne, 1847.

Notice sur le manuscrit Ottobonien 2966 et principalement sur le Cartulaire de N.-D. du Bourgmoien de Blois, par L. AUVRAY, Rome, Impr. de la Paix, 1886.

Ronsard. La Trompette et la Lyre, Catalogue, Exposition Bibliothèque nationale, Paris, BN, 1985 (importante bibliographie).

— De M. BAVAUD :

Index des familles citées dans le Dictionnaire du Vendômois de Raoul de Saint-Venant, par Robert PIERRE, Société Archéologique de Touraine.

— De Mme Robert-Gaston BOUVET :

Onze pièces d'archives (en copie) concernant les Grandes Orgues de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme et leur disparition le 25 floréal, an III (14 mai 1793).

— De M. Marcel GUIARD :

Catalogue des objets exposés à l'archevêché à l'occasion du jubilé de S. S. Léon XIII.

Quelques notes sur un musée d'art régional à l'ancien évêché de Blois, par Hubert FILLAY, Blois, Impr. Breton, 1916.

Mon vieux Blois. La basilique bénédictine de Saint-Laumer, par J. PERROCHOT, Blois, Impr. Migault, 1914.

Les martyrs blésois de septembre 1792, par l'abbé GALLE-RAND, Blois, Impr. de Grandpré, 1927.

Le château de Chaumont-sur-Loire, par Pierre-Marie AUZAS, Paris, Éd. Arthaud, 1949.

Nouvel aperçu sur les causes de la mort de Gabrielle d'Estrée, par Gustave CHANTEAUD, Vendôme, Impr. Empaytaz, 1904.

La Révérende Mère Françoise Janin, par l'abbé Louis CALENDINI, Le Mans, Impr. Chaudourne, 1925.

Les Mois. Sonnets, par Edward MONTIER, Paris, Éd. EHRET. *Promenade aux bords du Loir*, par J. ALEXANDRE, Vendôme, Impr. Launay, 1910.

Découverte d'une fosse hallstatische sur la commune de Sérís (Loir-et-Cher), par J. DESPRIÉE et J. LHERMITE, 1972.

La sépulture de la Pierre-Levée de la Garenne à Landes-le-Gaulois, par L. DOUSTIN et J. DESPRIÉE, 1971.

Bulletin de la Société d'Études folkloriques du Centre-Ouest, septembre-octobre 1972.

— De la famille de M. Gérard JEULIN, ancien bibliothécaire de la Société (1975-1988) :

Dictionnaire latin-français, par Félix GAFFIOT, Paris, Éd. Hachette, 1934.

Dictionnaire latin-français, Paris, Éd. Hatier, 1924.

Les Lettres latines, par R. MORISSET et G. THÉVENOT, Paris, Éd. Magnard, 1950.

Le russe vivant (1^{re} année), par T. GODIER et J. TRIOMPHE, Paris, Éd. du Globe, 1966.

Le russe. Manuel de langue russe, par Nina POTAPOVA, Moscou, 1961.

Dictionnaire russe-français, Moscou, 1963.

Dictionnaire russe-français, Moscou, 1973.

Dictionnaire tchèque-français, Prague, 1971.

Dictionnaire suédois-français, Stockholm, 1965.

Dictionnaire français-espéranto, Paris, 1947.

Histoire de la Grande Guerre – 14-18, par Paul GALLAND, Paris, Éd. Durassié, 1965.

Vie et mort des Français – 1914-1918, par A. DUCASSE, J. MEYER et G. PERREUX, Paris, Éd. Hachette, 1959.

22 livraisons de la revue *Le Jardin de la France. Blois et le Loir-et-Cher*, de octobre 1935 à septembre 1947.

41 livraisons de la revue *Histoire locale Beauce et Perche*, du n° 1, octobre 1960, au n° 41-42, juin-septembre 1973.

8 livraisons des *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 37 à 48.

Sur les silex considérés comme portant la marque d'un travail humain, par l'abbé BOURGEOIS, Bruxelles, 1873.

Étude sur la communauté des habitants de Blois jusqu'au commencement du XIV^e siècle, par Jacques SOYER, Paris, Éd. Picard, 1894.

Sur la Préhistoire et sa capitale Les Eyzies, par J. MAURY, 1954.

Initiation à la Préhistoire. L'Âge de la pierre, par S. BLANC, Paris, Éd. Nathan, 1932.

- Petite Histoire illustrée de la Franche-Comté*, par Louis RENARD, Besançon, 1943.
- Cahier du Tiers-État vendômois aux États généraux de 1614*, Vendôme, Lemercier, 1872 (extrait du *Bulletin de la SAV*).
- Perche et Percherons*, par l'abbé O. BLANCHARD, éd. 1891-1892-1893, parues en fascicules – fascicules 1 à 6, 8, 10, 12).
- Côte d'Amour. La Baule, Le Croisic. Guide historique et archéologique*, par A. BOURY.
- Catalogue illustré des monuments ruraux des Côtes-du-Nord dans le Trégor et le Goëlle*, par le vicomte FROTIER DE LA MESSELIÈRE, Saint-Brieuc, Presses bretonnes, 1948.
- Vieux Chambéry*, t. 3, Chambéry, Éd. Société des Amis du Vieux Chambéry.
- Historique de Candes-Saint-Martin et de sa collégiale*, Saurmur, 1965.
- Guides touristiques* : *Chinon*, Guide pour 1966 ; *Le Château de Foix*, par Bernard LEMÉE, Foix, 1957 ; *La Hague*, par Claude PITHOIS, Cherbourg, 1966 ; *La Palisse*, par Louis BROSE ; *Lisieux et le Pays d'Auge* ; *Les circuits touristiques de Riom-le-Beau* ; *Rocamadour*, par J. BRUN, 1948 ; *Sarlat. Rêveries d'un touriste* ; *Sainte-Gemme et son prieuré* (17), par André BAUDRIT ; *Talmon-sur-Gironde*, par le chanoine TONNELIER ; *Trôo. Guide du touriste* ; *Le donjon du château de Niort*, par Jeanne BILY-BROSSARD.
- Les Cahiers de l'Histoire – 1941-1945*, n° 34, février 1964 : *De la Résistance à la Libération*.
- 7 livraisons de la revue *Historama* : n° 17, hors-série : *Les Français sous l'Occupation* ; n° 265, décembre 1973 à 294, mai 1976.
- Revue *La Science et la Vie*, n° 38, avril-mai 1918.
- Collections de journaux (certaines années incomplètes) :
Le Vendômois, année 1950 à année 1962 ; année 1967 à année 1982 ;
Les Nouvelles du Vendômois, années 1982 et 1983 ;
La Tribune, année 1987 ;
Le Loir-et-Cher Hebdo, années 1980 et 1981.
- De M. Robert LEBERT :
- Calme dans la tempête*, par le P. Aimé-Louis ARUNDEL, 1996.
- Prélude à la poésie. Poèmes choisis*, par le P. Aimé-Louis ARANDEL, Grand Prix de la poésie de Loir-et-Cher, 1991.
- De M. LEFIN :
- Der Tag der Tuilerien*, Le jour des Tuileries (10 août 1792), Berlin, Éd. Kaiser Verlag, 1943, impr. à Strasbourg (reproduction en photocopie de la traduction française).
- De Mme Paulette LHOMMEAU :
- Les Rois maudits. La Reine étranglée*, roman par Maurice DRUON, Paris, Éd. Del Duca, 1955.
- De M. Jean MAURY :
- Histoire et Dictionnaire de la Révolution française – 1789-1799*, par J. TULARD, J.-F. FAYARD, A. FIERRO, Paris, Éd. R. Laffont, coll. « Bouquins », 1988.
- Invasion 14*, par Maxence van der MEERSCH, Paris, Éd. Albin-Michel, 1935.
- De M. Jean-Claude PASQUIER :
- Note sur la famille du Plessis-Liancourt en Vendômois*.
- De M. Jean-Paul PIQUET :
- L'émancipation des Noirs dans la Révolution française – 1789-1799*, Paris, Éd. Karthala, 2002.
- De M^c Philippe ROUILLAC, président de la SAV :
- Cheverny. Vente aux enchères publiques*, 9 et 10 juin 2002.
Catalogue de ventes Ader-Picard-Tajan : autographes, souvenirs historiques, souvenirs historiques du roi Louis-Philippe et de la famille d'Orléans, Hôtel Drouot, 12 juin 1989.
- Les Journées européennes du Patrimoine – septembre 2001*, Dossier de presse.
- Passion Patrimoine. 101 associations du Patrimoine en Rhône-Alpes*, Lyon, Hebdo Éditions, 2001.
- Promenade dans Bourges*, Aquarelles de Paul JOLY, texte de Robert GOIN, 1999.
- Chambord. Dossier « Le Bourgeois gentilhomme »*.
- Plein Ciel sur le Pays Beauce, Gâtinais et Pithiverais*, par Michel BERGER et Bernard VALÉRY, Saint-Jean-de-Braye, M. Berger Éd., 2001.
- Bulletin de la Société des Amis de l'École polytechnique* (copie), n° 9, décembre 1992, Adhémar Barré de Saint-Venant.
- « Pour Vendôme », Lettre d'information des élus de l'opposition, n° 1, octobre 2001.
- Bulletins d'information des Verts – Loir-et-Cher* : n°s 5, 7, 1999 ; 8, 9, 11, 2000 ; 12, 13, 2001.
- Bulletin du Centre départemental universitaire* : 1983-1984 : *Le XVIII^e siècle* ; 1991 : *Symbole, fantasme et réalité*.
- Assemblée générale de l'Office de tourisme de Vendôme*, 2001.
- Bulletin de l'Alliance française du Val de Loire*, n° 4, octobre 2001.
- Bulletin UTL*, Blois, n°s 1 et 2, 1994 : *Jardins, paysages et civilisation*.
- Bulletin de liaison de « La Verte Vallée »*, n° 34, 2002.
- Bulletin « Accueil des Villes françaises*, n° 9, décembre 2001.
- « Images au Centre – 01 », Exposition de photographies contemporaines, Dossier de presse, septembre-décembre 2001.
- Des Éditions du Cherche-Lune (Vendôme) :
- Villiers-sur-Loir. Un village au fil des siècles*, par Henri MÉSANGE, préface de M. Robert LASNEAU, maire honoraire de Vendôme, 1995.
- Ronsard. Promenades en Val de Loir*, par Jacques FERRAND, 2002.
- Le château féodal de Montoire, XI^e-XV^e siècles*, par Jean-Claude YVARD et André MICHEL, 1996.
- Église de Saint-Ouen. Ou, plutôt, les deux églises de Saint-Ouen*, par André NEVEU, Aquarelles de l'auteur, 2001.
- Les anges n'en dorment plus*, par Alain QUILLOUT, 2001.
- Vie et souvenirs d'un médecin du Perche*, du D^r Étienne BARTHÈS, préface de Mme Josianne BERNARDIN, 1999.
- Troglos et perreyeux en Vallée du Loir*, par Henri MÉSANGE, préface d'André FLEURY, président de l'Office de tourisme de Vendôme, 2002.
- Bruits de battoir. Les lavoirs du Loir-et-Cher*, par Jean-Marie LORAIN, préface de Jacqueline GOURAULT, sénateur, maire de La Chaussée-Saint-Victor, 2002.
- Le Crapaud de nuit*, par Jean-Jacques LOISEL, préface de Mgr Philippe VERRIER, vicaire général du diocèse de Blois, 2^e éd. mise à jour, iconographie importante, 2001.
- Vifs nous sommes... Morts nous serons. La Rencontre des trois morts et des trois vifs*, ouvrage collectif, avant-propos de Mme Michèle LOISEL, présidente des Éditions du Cherche-Lune, 2001.
- De la Maison de Balzac à Paris :
- Photocopie de l'acte de décès d'Honoré de Balzac, Homme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur... – 18 août 1850 – Paris, Mairie du 1^{er} arrondissement* (Reconstitution des Actes de l'état civil de Paris).
- Dons anonymes :
- Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Libr. Acad. Perrin, 2000.
- Charles d'Orléans, prince des poètes*, par Emmanuel BOURASSIN, Monaco, Éd. du Rocher, 1999.

- Le Paris des Étrangers (depuis un siècle)*, sous la direction d'André KASPI et Antoine MARÈS, Paris, Éd. de l'Imprimerie nationale, 1990.
- Œuvres d'Honoré de Balzac*, Collection nationale des grands auteurs : *Le Lys dans la vallée*, *La Femme de trente ans*, *Les Chouans*, *César Birotteau*, *Le Médecin de campagne*, Paris, Éd. de l'Imprimerie nationale, 1958-1960.
- Un chef de guerre au XV^e siècle. Robert de Floques, bailli royal d'Évreux*, par André PLAISSE, Évreux, Société libre de l'Eure, 1984.
- Les pierres crieront. Une enfance cambodgienne, 1975-1980*, par Molyda SZYMUSIAK, Paris, Éd. La Découverte, 1984.
- Claude Martin ou l'aventure d'un Lyonnais aux Indes*, par Rosie LLEWELLYN-JONES, traduit de l'anglais par Catherine JOURDA, Lyon, Éd. Ludg, 1995.
- Guide de l'Histoire locale*, sous la direction d'Alain CROIX et Didier GUYVARCH, Paris, Éd. du Seuil, 1990.
- Chrestomathie du Moyen Âge*, par G. PARIS et E. LANGLOIS, Paris, Hachette.
- Chartres*, par F. van der MEER et Hans SIBBELE, 85 photographies et 4 planches couleur, Paris, Éd. Flammarion, coll. « Ars Mundi », 1954.
- Chartres*, notice par Jean VILLETTE, photographies de Célestin-Louis LE GOFF, préface du duc de LÉVIS-MIREPOIX, Paris, Éd. Hachette, coll. « Villes de France ».
- Bourg-en-Bresse*, par Agnès CONVERT et Alain GILBERT, Bourg-en-Bresse, Éd. de la Taillanderie, 1991.
- 5 livraisons du *Bulletin de la Société des Amis de Meudon*, 1988-1994.
- L'âge d'or des hydravions* (t. 1), par Philippe BOUSQUET et Jean BELLIS, Le Muy, Éd. Hydro Aéro Marine, 2000.
- Les Forces aériennes françaises libres*, t. 7 : *Le groupe « Lorraine »*, revue *Icare*, SNPL, n° 167, 1999.
- Les volontaires de la liberté ou les FFI du Loir-et-Cher. Corps francs de l'air Valin de la Vaissière*, par Raymond CASAS. Blois.-Vendôme. *Amicale des anciens du CFAVV*, 1982.
- Histoire de la Marine en maquettes*, par Jean DE LA VARENDE, Catalogue d'exposition, 1952.
- Mme Élisabeth de France*, Paris, Éd. Flammarion, 1942.
- Vous avez aimé les farines animales, vous adorerez l'euro*, par Philippe de VILLIERS, Paris, Éd. Albin Michel, 2001.
- Histoire de la Picardie*, publiée sous la direction de Robert FOSSIER, Paris, Éd. Privat, 1974.
- Guide vert : Picardie, Flandre, Artois*, Paris, Éd. Michelin, 2000.
- Almanach du Pays d'Ardèche*, par Pierre VEYREUC, 1990.
- Mon Malagar*, par Lucienne SINZELLE, Paris, Éd. Gallimard, coll. « Haute Enfance », 2001.
- Le colporteur et la mercière*, par Claire KRAFT-PEURRAT, Paris, Éd. Denoël, 1982.
- Histoire des Instituteurs et des Professeurs de 1880 à nos jours*, par Béatrice COMPAGNON et Anne THÉVENIN, Paris, Libr. Acad. Perrin, coll. « Terre d'Histoire », 2001.
- La Crête. Les Romains du Labyrinthe*, Paris, Éd. Omnibus, 1995.
- Les symboles des degrés du Zodiaque de l'astrologie égyptienne. Comment les utiliser*, par K. HITSCHLER, Paris, Éd. Dervy, 1996.
- Les villas de Vénétie*, Paris, Éd. Atlas, coll. « Les passeports de l'art », 1983.
- Vie et traditions populaires en Picardie (Aisne, Oise, Somme)*, par Yves BROHARD et Jean-François LEBLOND, Lyon, Éd. Horvath, 1994.
- L'Hermitière*, Cahier Percheron n° 75, par l'abbé Louis GÉHAN, Assoc. des Amis du Perche, 1983.
- L'abbaye du Thoronet*, par Raoul BÉRENGUIER, Paris, CNMH, 1971.
- Chinon. Architecture*, Cahier de l'Inventaire, Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, 1983.
- La cité d'Aubigny-sur-Nère (Cher)*, coll. « Images du Patrimoine », Inventaire général, Région Centre, Tours, Éd. Touraine-Sologne, 1985.
- Canton de La Grave (Hautes-Alpes)*, coll. « Images du Patrimoine », Inventaire général, Hautes-Alpes, Aix-en-Provence, Soc. d'Études des Hautes-Alpes, 1986.
- Sur les pas de la marquise de Sévigné à Vitry et aux Rochers*, par M.-L. DURAND, Vitry, 1975.
- L'Abbaye de Saint-Savin (Vienne)*, par Yves-Jean RIOU, Inventaire général des Monuments, Région Poitou-Charente.
- Les Mémoires de Joseph Foucher*, Éd. Les Amis de l'Histoire, 1959.
- Bulletin des Amis de Bourg-Argental (Loire)*, n°s 87, 92/93. *Bulletin municipal d'Onzain*, n° 30, décembre 1987 ; n° 40, juillet 1993 ; n° 42, décembre 1993.
- Saint Jean Bosco*, par Pierre CRAS, Éd. SPES, 1946.
- La Fayette*, par le duc de CASTRIES, Paris, Libr. Jules Tallandier, 1981.
- Flers et son canton*, par J.-C. RUPPÉ et J.-C. ALMIN, Flers, Le Pays bas-normand, 1979.
- Somme*, Guide Casterman.
- Pierre d'Aubusson, « Le bouclier de la chrétienté »*. *Les Hospitaliers à Rhodes*, par Gilles ROSSIGNOL, Besançon, Éd. La Manufacture, 1991.
- Revue d'histoire des textes*, t. 3, CNRS, 1973.
- Bienvenue au château. Guide des séjours et accueils en châteaux et demeures privées*, France Ouest, 1994-1995.
- Antoine Moreau. L'Eucharistie, source de la Charité*, Éd. Les Grandes Heures des Chrétiens, Univers Média, 1982.
- Les Rencontres du Cinéma d'Histoire. La bataille médiévale*, Commanderie templière d'Arville, 22 juin 2002.
- Enfance au Collège de Vendôme – 1800-1848*, Mois du patrimoine écrit, Bibliothèque municipale de Vendôme, Exposition 15 septembre - 21 octobre 2001.
- Val de Loire. Patrimoine de l'Humanité*, Exposition, Blois, juin-septembre 2002.
- L'Œil, le Geste et l'Espace. Histoire de la représentation du travail*, par Maurice HAMON, *Bulletin de la Société Saint-Gobain*, 1997.
- Divers :
- Comité des Travaux historiques et scientifiques – CXXVII^e Congrès : « Le travail et les hommes »*. Nancy, avril 2002. *Un lustre (révolutionnaire) créé à Nancy en 1900 et redécouvert en 2001*, par M^e Philippe ROUILLAC, président de la SAV.
- Catalogues 2001 et 2002 du Comité des Travaux historiques et scientifiques*.
- Des Associations au service du Patrimoine*, SAV, p. 180, Paris, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, 2001.
- Les Journées européennes du Patrimoine. Programme de la Région Centre*, septembre 2000, Orléans, DRAC-Région Centre.
- SF Actualités*, n° 14, 2^e semestre 2001 ; n° 15, 1^{er} semestre 2002.
- Bulletin de liaison des Sociétés savantes* : n° 6, mars 2001 ; n° 7, mars 2002.
- Régionales. Le Magazine de la Région Centre* : n° 10, juillet-août 2001 : *Autour de l'eau en Région Centre* ; n° 11, septembre-octobre 2001 : *Images au Centre. Une rencontre entre art contemporain et patrimoine* ; n° 12, novembre-décembre 2001 : *Spécial Métiers d'art* ; n° 13, février-mars 2002 ; n° 14, juillet-août-septembre 2002 : *La saison culturelle*.
- Loir-et-Cher Info* : n°s 24, 26, 2001 ; n°s 28, 29, 2002.
- Vous avez dit « Vendôme »* : n° 44, 2000 ; n°s 45, 46, 48, 2001.
- Le Pays de Vendôme* : n° 7, 2000.
- Ensemble dans le Loir-et-Cher (MGEN)*, n° 1, mai 2001.
- Puzzle*, n° 3, septembre 1999.
- Fidélité vendômoise*, Ass. amicale des anciens élèves du lycée Ronsard, n° 29, 2002.
- Pays'age. Le journal du COLORPA*, bulletins n°s 19, 20 et 21.
- Naveil Info*, décembre 2001.

Bulletin municipal de Villiers-sur-Loir : n° 83, décembre 2001 ; n° 84, mai 2002 ; Brèves municipales, été 2002.
Savigny-Contact, n° 21, 2001.
Bulletin d'information de l'Association Bouchardière, n° 1, février 2000.
Alinéa. La Lettre de la Caisse d'Épargne aux Associations, n° 24, septembre-octobre 2002.
Revue des Vieilles Maisons françaises : n° 56, avril 1973 ; n° 190, décembre 2001 : *Les Vosges* ; n° 191, décembre 2002 : *Bords de Seine* ; n° 192, avril 2002 : *Le Pays poitevin*.
Le Magazine de la Touraine : n° 48, octobre 1993 ; n° 50, avril 1994.
Patrimoine en Loir-et-Cher (CDPA 41) : abrégé des conférences des journées de rencontres dédiées à Jean-Marie Lorain, Blois, 16 et 17 novembre 2002.

V – ENVOIS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. ÉCHANGES

Académie des Beaux-Arts, Paris : *Lettres de l'Académie des Beaux-Arts* : n° 27, 2001 : *Les œuvres de lumière* ; n°s 28 et 29, 2002 : *Enluminures de la collection Wildestein. Communications faites à l'Académie* : « Peindre à la française, un plafond à l'italienne », par Xavier SALMON ; « Louis Le Vau au Collège Mazarin, Rome à Paris », par Jean-Pierre BABELON ; « L'Académie des Beaux-Arts à la fin du Premier Empire », par Jean-Michel LENIAUD ; « Pierre Puget », par Odette SINGLA ; « William Bouguereau à La Rochelle », par Thierry LEFRANÇOIS.
 Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris : *Comptes rendus des séances des années 2000 et 2001* (janvier-mars). Société Nationale des Antiquaires de France, Paris.
 Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (78) : *Bulletin*, n° 32, 2000 : « Le champ d'urnes de Chissay-en-Touraine (Loir-et-Cher) », par Gérard CORDIER ; « L'École militaire spéciale de cavalerie de Saint-Germain-en-Laye sous le Premier Empire », par Charles-Henri TAUFFLIEB.
 Les Amis du Vieux Selles, Selles-sur-Cher (41).
 Groupe d'Études d'Histoire et de Géographie locales d'Onzain et des Communes voisines, Onzain (41) : *Bulletin*, n°s 52 et 53, 2001.
 Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de la Sologne, Lamotte-Beuvron (41) : *Bulletin*, n° 23/3, 2001 ; *Bulletin*, n° 23/4, 2001 : « La Sologne et son passé », n° 29 : « L'église de Saint-Viâtre et son environnement en 1833 » ; *Bulletin*, n° 24/1, 2000 : « La Sologne et son passé », n° 30 : « Le prieuré grandmontain de Boulogne (Tour-en-Sologne) », par Louis MEGIORANI ; *Bulletin*, n° 24/2, 2002 : « Hommage à Jean-Marie Lorain. Bibliographie », par Henri DELÉTANG.
 Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne, Romorantin-Lanthenay (41) : *Bulletins*, n° 145, 2001 : « Meuniers et moulins de la Sologne romorantinaise », par Vincent HABERT, n° 146, 2002 : « Moulins de la région de Romorantin. Chronologie sommaire », par Vincent HABERT, n°s 147 et 148, 2002 : « Éléments pour prolonger l'étude sur les moulins », par Hélène LECLERT ; *Bulletin hors série*, 2002 : « Tables des articles parus, 1953-2001 ».
 Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Blois (41) : *Bulletins*, n° 23, 2001, et n° 24, 2002 ; *Mémoires*, t. 56, 2001 : « L'affaire du château du Fresné (29 mars 1793) », par Jean-Marie BRISSET ; « Le culte de saint Jacques et les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Loir-et-Cher », par André PRUDHOMME ; « La grande mission de 1824 en Loir-et-Cher et notamment à Blois », par Jean-Jacques LOISEL ; « Une amitié exemplaire : Mgr Oury et l'amiral Ribourt », par Yves AUFFRET ; *Mémoires*, t. 57, 2002 : « Demeures terrestres, demeures éternelles de la Maison Hurault en Blésois, XIV^e-XIX^e siècle (hors Cheverny) », par Jean-Paul SAUVAGE ; « La Possonnière à travers ses hôtes, XVI^e-XIX^e siècle », par Marie-

Laure de CONTENSON, importante bibliographie en annexe ; Tables des *Bulletins* et *Mémoires* de 1832 à 2001.
 Le Bas-Vendômois, Histoire et traditions populaires, Trôo (41) : *Bulletins*, n° 9, 2001, et n° 10, 2002.
 Amis du Pays natal de Ronsard, Vendôme (41).
 Résurgence en Vendômois, Vendôme (41) : *Bulletin*, 2002.
 Le Loir-et-Cher à Paris : *Bulletin*, n° 91, 2001 : « Les ordres de chevalerie », par H. de MALARTIC ; « Blois et le compagnonnage », par Claude BOUSSEREAU ; *Bulletin*, n° 92, 2001 ; *Bulletin*, n°s 93, 94 et 95, 2002.
 Perche Nature, Mondoubleau (41) : *Bulletin*, 2001.
 Les Amis des Sources. Chronique des Sources et Fontaines, Villebout (41) : *Chroniques*, n° 8, 2002 : « Notes hydrogéologiques sur le projet de stockage de déchets des Naudins à Vernay (Cher) », par Pierre de BRÉTIZEL.
 Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne (Société Académique de Saint-Quentin), Saint-Quentin (02) : *Mémoires*, t. XLIV, 1999 ; *Mémoires*, t. XLV, 2000 : « L'amour de l'histoire locale. Les Sociétés archéologiques et historiques de l'Aisne – XIX^e et XX^e siècles.
 Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse, Cannes (06).
 Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Aube, Troyes (10) : *Mémoires*, t. CXXV, 2001 : « La danse macabre et le dit des trois morts et des trois vifs », par Daniel de CASTILLE.
 Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais, Montrozier (12) : *Bulletin*, n° 15 : « Vivre en Rouergue ».
 Société des Antiquaires de Normandie, Caen (14).
 Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême (16) : *Bulletins et Mémoires*, n°s 2, 3 et 4, 2001 : *Bulletins et Mémoires*, n° 1, 2002 : « Balzac et Montausier », par Denis LOPEZ ; n°s 2 et 3, 2002.
 Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime (17) : *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXVI, 2000, et XXVII, 2001.
 Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or, Dijon (21).
 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Besançon (25) : *Procès-verbaux et Mémoires*, n° 193, 1998-1999 : « Henri Gervaise, marin de la III^e République », par Richard MOREAU ; n° 194, 2000 : « Le général Paul Ély, un chef d'état-major face au pouvoir politique », par le général Maurice FAIVRE.
 Société d'émulation du Doubs, Besançon (25) : *Mémoires*, n° 43, 2001.
 Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres (28) : *Bulletin*, n° 70, 2001 : « Missions de photographies aériennes en Beauce – 1997-2001 », par Daniel JALMAIN ; *Bulletin*, n° 71, 2001, et *Mémoires*, t. XXXIII-2 : « Cathédrale de Chartres. Note sur les vitraux au portail sud. Les restaurations du portail sud (1316-1902) » ; *Bulletin*, n° 72, 2002 : « Une École royale militaire de province à Tiron », par Geneviève GUILLAUMIN-CRESPON ; *Bulletins*, n°s 73 et 74, 2002.
 Société Dunoise, Châteaudun (28) : *Bulletin*, n° 292, 2002.
 Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Montpellier (34) : *Bulletin*, t. 32, 2001 : « Les paroisses dans l'Histoire de France », par Gérard CHOLVY ; « Les deux folies du dernier prince d'Yvetot », par Daniel JARRY.
 Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes (35) : *Bulletins et Mémoires*, t. CV, 2002 ; t. CVI, 2002 : « Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie (1827-1999) ».
 Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo, Saint-Malo (35) : *Annales*, 2001.
 Académie du Centre, Châteauroux (36).
 Association pour la Sauvegarde du Patrimoine historique, archéologique de la Région d'Éguzon et du sud du Département de l'Indre (ASPHARESD), Éguzon (36).

- Association des Amis du Musée de Préhistoire du Grand-Pressigny, Le Grand-Pressigny (37) : *Bulletin*, n° 53, 2002.
- Société des Amis du vieux Chinon, Chinon (37) : *Bulletin*, t. X, n° 6, 2002.
- Société Archéologique de Touraine, Tours (37) : *Bulletin*, 2001.
- Académie Delphinale, Grenoble (38) : *Bulletins*, n°s 2, 6, 7, 8 et 9, 2001 ; *Bulletins*, n°s 1 à 6, 2002.
- Société de Borda, Dax (40) : *Bulletin*, n° 461, 2001 : « Considérations sur la transmission des noms de famille », par Jean-Pierre LESCARRET ; *Bulletins*, n°s 462, 463 et 464, 2001 ; *Bulletins*, n°s 465 et 466, 2002 : « La Vicomté de Marsan ».
- Société Historique et Archéologique du Forez – « La Diana », Montbrison (42) : *Bulletins de La Diana*, t. LIX, n° 4, 2001 ; t. LXI, n°s 1, 2 et 3, 2002.
- Société d'Études Archéologiques, Historiques et Littéraires de la Région de Brioude, Brioude (43) : *Bulletin*, 2002.
- Fédération Archéologique du Loiret, Neuville-aux-Bois (45) : *Revue Archéologique du Loiret*, n° 26, 2001.
- Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, Orléans (45) : *Bulletin*, n° 129, 2001 ; « La rue Sainte-Catherine au XVIII^e siècle » ; « Les fouilles de l'îlot de la Charpenterie, 1997-2000 » ; *Bulletin*, n° 130, 2001 ; *Bulletin*, n° 131, 2002 ; *Bulletin*, n° 132, 2002 : « Pierre Poncet, un peintre retrouvé (1612-1659) », par Marie-José DESCHAMPS.
- Rencontre avec le Patrimoine religieux. Art sacré, Orléans (45) : *Revue Art sacré*, n° 15 : « Les fondations des églises locales. Le culte des saints et des reliques » (Colloque d'Orléans, 19-20 octobre 2000) ; *Revue Art sacré*, n° 16 : « La sculpture de l'Antiquité tardive à l'aube de la Renaissance ».
- Société Archéologique et Historique de Beaugency, Beaugency (45) : *Bulletin*, n° 24, 1998.
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Agen (47) : *Revue de l'Agenais*, n°s 3 et 4, 2001 ; n°s 1, 2 et 3, 2002.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Angers (49) : *Mémoires*, t. XV, 1999-2000 : « Fontevraud : sept siècles de documents », par Madeleine SALETTE ; « Le serment constitutionnel en Anjou », par Philippe PICHOT-BRAVARD ; « Les fois angevins de Naples et leurs archives », par Madeleine SALETTE.
- Société des Lettres, Sciences et Art du Saumurois, Saumur (49) : *Bulletin*, n° 151, 2002 : « Naissance et évolution de l'héraldique jusqu'à nos jours », par Mireille LOUIS.
- Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Vitry-le-François (51) : *Bulletin*, t. XXXIX, 1994-1999.
- Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, Laval (53) : « La Mayenne. Archéologie et Histoire », n° 24, 2001.
- Académie Stanislas, Nancy (54) : *Mémoires*, t. XIV, 1999-2000.
- Société Polymathique du Morbihan, Vannes (56) : *Bulletin et Mémoires*, t. CXXVIII, 2002.
- Groupe d'Étude des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis, Beauvais (60) : *Bulletin*, n° 99-100, 2000 : « Les chefs-d'œuvre de l'art gothique en France et en Europe », par Philippe BONNET-LABORDERIE et Wilhelm RÖDERMANN ; *Bulletin*, n° 101-102, 2000-2001 : « Le temps dans l'Oise : les cadrans solaires, horloges anciennes et horlogers de l'Oise » ; *Bulletin*, n° 103-104, 2001 : « L'abbaye royale de Notre-Dame de la Victoire à Senlis », par Geneviève MAZEL ; *Bulletin*, n° 105-106, 2001 : « L'abbé François-Marin Le Pévédic. Un curé comme on n'en fait plus », par Michel VAROQUEAUX ; *Bulletin*, n° 107, 2002 : « Un ensemble hospitalier du Moyen Âge. La Maladrerie Saint-Lazare de Beauvais », par Philippe BONNET-LABORDERIE.
- Le Pays Bas-Normand, Flers (61) : *Revue*, n° 239-240, 2000 : « Le vocabulaire normand du Bocage donfrontais », t. 1, par Bernard DESGRIPPES ; *Revue*, n° 241-242, 2001 ; *Revue*, n° 243-244, 2001 : « Le vocabulaire normand du Bocage donfrontais », t. 2, par Bernard DESGRIPPES.
- Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, Pau (64).
- Société d'Histoire Naturelle et des Amis du Muséum d'Autun, Autun (71) : *Bulletins*, n°s 175 et 176, 2000 ; n°s 177, 178 et 179, 2001.
- Société Historique et Archéologique du Maine, Le Mans (72) : *Revue*, t. 20, 2000 : Conférences du Colloque « Le Maine et l'Europe. Une histoire croisée », 23-24 septembre 2000, *Revue* accompagnée d'un disque : W. A. Mozart, « Hommage à la comtesse de Tessé ».
- Société Historique de la Province du Maine, Le Mans (72) : *Bulletin*, n° 103, 2001 ; *Bulletin*, n° 104, 2002 : « Actes du Colloque du Mans, octobre 1999 : *Dom Rivat et l'Histoire littéraire de la France* » ; *Bulletin*, n° 105, 2002 : « Les aérodromes américains de la Sarthe pendant la Libération : Louplande », par Philippe GONDARD et Louis LE MEUR.
- Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans (72) : *Bulletins*, n°s 754 à 756, 2001 ; n°s 759 à 765, 2002.
- Connaissance du Pays Fléchois, La Flèche (72) : *Cahier fléchois*, n° 23, 2002.
- Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, Meaux (77) : *Revue*, n° 52, 2001.
- Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort (79) : *Bulletin*, t. VII, 1999 : « Actes du Congrès de Mauléon (10, 1999) » ; « Actes du Congrès de Parthenay » (10, 1999) : *La restauration du tombeau de Marguerite d'Écosse*, par Frédérique CHAUVENET ; « La dissidence et la création d'un culte laïc au XIX^e siècle », par Julien ROUSSELOT.
- Société des Antiquaires de Picardie, Amiens (80) : *Bulletin*, n° 662, 2001 : « L'église et les stalles de Saint-Martins-aux-Bois », par Kristiane LEMÉ ; *Bulletins*, n° 663, 2001, et 664, 2004.
- Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Draguignan (83) : *Bulletins*, t. XLVI, 2001, et XLVII, 2002.
- Société d'Émulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon (85) : *Recherches vendéennes*, n° 8, 2001 : « Le district sarthois de Sillé-le-Guillaume », par Loïc FREULON ; « L'apport des registres paroissiaux », par Céline GILBERT.
- Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers (86) : *Bulletin*, t. XIII, 1, 1999 : « Les voies de communications entre Saintes et Poitiers des origines au XVIII^e siècle », par Hubert LE ROUX ; *Bulletins*, t. XIII, 2, 3 et 4, 1999 ; *Bulletins*, t. XIV, 1, 2, 3 et 4, 2000.
- Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges (87) : *Bulletin*, t. CXXIX, 2001 : « Les peintures murales de la "Salle des Chasses" du château de Rochechouart », par Sandrine PAGENOT (extrait d'un Mémoire d'Histoire de l'art, 10 juillet 2000, Université de Paris IV - Sorbonne) ; *Bulletin*, t. CXXX, 2002.
- Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, Auxerre (89) : *Bulletins*, t. 132, 2000, et 133, 2001 ; *Revue ICAUNA. L'Archéologie dans l'Yonne*, n°s 5, 6 et 7, 2001.
- Institut Archéologique Liégeois, Liège (Belgique) : *Bulletin*, t. CVII, 1995 : « Actes du Colloque numismatique : *L'histoire des monnaies de l'Inde préhellénistique à l'analyse nucléaire* », Liège, 13-14 octobre 1995 ; *Bulletin*, t. CVIII, 1996 : « L'évolution du système défensif de la *Civitas Tungrorum* au Bas-Empire romain. Étude historique et archéologique », par Christian TEURFS.
- Société des Amis de Ronsard du Japon, Yokohama (Japon) : *Revue des Amis de Ronsard*, t. XIV, 2001, t. XV, 2002.
- Université de La Laguna, île de Ténériffe, îles Canaries (Espagne) : *Revue*, n° 10, 2001.
- Université de Madrid, Département de Préhistoire de la Faculté de Géographie et d'Histoire, Madrid (Espagne) : *Revue Complutum*, n° 12, 2001.

Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, Blois (41) : *Patrimoine dans votre commune* : n° 24, « Billy » ; n° 25, « Busloup » ; n° 26, « Les Montils » ; n° 27, « Saint-Martin-des-Bois » ; *Bulletin d'informations*, n° 3, 2002.

Fédération des Amis du Perche - Amis du Perche en Loir-et-Cher, Le Plessis-Dorin (41) : *Cahiers Percherons* : n° 2, 2001 : « Nogent-le-Rotrou de la seconde moitié du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle », par Florence LEPAREUR ; n° 3, 2001 : « Le Prieuré Saint-Nicolas de Courville », par Denis Guillemain ; n° 4, 2001 : « Sur les traces de Ronsard » (sortie du 10 juin 2001), par Bernard MALCOR, président des Amis du Perche de Loir-et-Cher ; n° 1, 2002 : « La Bataille de Normandie et le maquis percheron de Plainville (6 juin - 22 août 1944) » ; n° 2, 2002 : « Un historien percheron méconnu, l'abbé Alphonse Peschot (1849-1914), curé de Langey », par l'abbé Roland LEFÈVRE, Christian LÉGER et Christophe BORDIER ; « Goudji, maître en orfèvrerie et en beauté. Un chemin qui passe par la Géorgie, Paris et le Vendômois », par Colette de WILJES ; n° 3, 2002 : « Curés et maires de Souday au XIX^e siècle. Touche pas à mon pouvoir », par Jean-Jacques LOISEL.

Annales : Revue n° 56-4/5, 2001 : « Une histoire de la culture écrite », par Roger CHARRIER et Antonio CASTILLO GÉMEZ ; Revue n° 56-6, 2001 : « L'islam. La culture nébuleuse », par Jocelyne DAKHLIA (EHESS) ; Revue n° 57-1, 2002 ; Revue n° 57-2, 2002 : « Observatoire du Religieux » ; Revue n° 57-3 : « La censure au Moyen Âge », par Luca BIANCHI et Alain BOUREAU ; « Religion et culture au XIX^e siècle », par James TURNER et Claude LANGLOIS ; Revue n° 57-4, 2002 : « La ville et ses espaces », par Nicolas VERDIER ; « Culture de la Terreur » ; Revue n° 57-5, 2002.

Congrès Archéologique de France : 154^e session, 1996 : « Toulousain et Comminges : le château de Pibrac (Ronsard et du Baïf) », par Bruno TOLLON et Louis PEYRUSSE.

Bulletin monumental : t. 159-II, 2001 ; t. 159-III, 2001 : « Une maison "romane" dite "maison du prêche" à Montrichard », par Patrick PONSOT ; t. 159-IV, 2001 : « Archéologie et liturgie. L'exemple de la dédicace de l'église et de la consécration de l'autel », par Bénédicte PALAZZO-BERTHELON et Éric PALAZZO ; « La tour maîtresse de Montrichard », par Jean MESQUI.

Société Préhistorique Française : *Bulletin*, t. 98-4, 2001 ; *Bulletins*, t. 99-1, 2, 3 et 4, 2002.

Informations Généalogiques du Centre et Cercle Généalogique de Loir-et-Cher : *Bulletins*, n°s 27 et 28, 2001 (Loir-et-Cher).

Archéologia : n° 382, octobre 2001 ; n° 383, novembre 2001 : « La Polynésie » ; « Les mégalithes du Languedoc et des Causses » ; n° 384, décembre 2001 ; n° 385, janvier 2002 ; n° 386, février 2002 ; n° 387, mars 2002 ; n° 388, avril 2002 ; n° 389, mai 2002 ; n° 390, juin 2002 : « Parfums et cosmétiques dans l'Égypte ancienne. Saveurs et senteurs dans l'Antiquité » ; n° 391, juillet-août 2002 : « Découverte en Camargue » ; « Les côtes de la Manche » ; n° 392, septembre 2002 : « Les fresques à la romaine. Analyse et expérimentation » ; n° 393, octobre 2002 : « Côted'Or. Sanctuaire gallo-romain de Bolards ».

Les Dossiers de l'Archéologie : n° 267, octobre 2001 : « Malte, du Néolithique à la conquête normande » ; n° 268, novembre 2001 : « Tunisie byzantine » ; n° 269, décembre 2001 : « Cluny ou la puissance des Moines. Histoire de l'abbaye et de son Ordre – 910-1790 » ; n° 270, février 2002 : « Russie, carrefour de l'*homo sapiens*. L'Archéologie russe » ; n° 271, mars 2002 : « Les Parthes. L'histoire d'un empire méconnu, rival de Rome » ; n° 272, avril 2002 : « Les artistes de Pharaon » ; n° 273, mai 2002 : « Les Celtes en Île-de-France » ; n° 274, juin 2002 : « Hadrien. Vices et vertus. Voyages et

passions » ; n° 275, juillet-août 2002 : « Cluny. Les sites clunisiens » ; n° 276, septembre 2002 : « Anatolie » ; n° 277, octobre 2002 : « Les Vikings en France (Normandie, Bretagne, Vallée de la Seine, Aquitaine, Midi) » ; n° 278, novembre 2002 : « Catacombes romaines et italiennes ».

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux : n° 592, septembre 2001, à n° 605, octobre 2002.

VII – ACQUISITIONS

Une photographie ancienne « Convoi de prisonniers français arrivant à Vendôme (le 12 janvier 1871) » – photo de J. Yvon, photographe à Vendôme, imprimée par Renouard.

Plaques photographiques. Un ensemble de 107 plaques photographiques représentant paysages, familles vendômoises et personnages de Vendôme, Trôo et Lavardin. Les tirages, récents, de ces photographies sont dans les collections de la Société. Un autre ensemble de 232 photographies, essentiellement des vues de Vendôme et de ses environs immédiats, a également été déposé à la Société Archéologique.

Les Cahiers du Tricentenaire du diocèse de Blois : n° 3, « Le culte dans le diocèse de Blois aux environs de 1840 », par Marie-Véronique LE MEUR ; n° 4, « Recherche historique et statistique sur le faubourg de Vienne-lès-Blois », par Alexandre DUPRÉ ; n° 5, « La jeunesse chrétienne en Loir-et-Cher – JAC, JACF », par Michel GUEDEZ, Dominique OUGAZEAU, Jacques-René RABIER et Nicole PELAT ; n° 6, « Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française », par Augustin GAZIER ; n° 7, « François de Crussol d'Uzès, troisième évêque de Blois », par le chanoine Jules GALLERAND.

La Vie mancelle et sarthoise, n° 360, décembre 2001, Les plus anciennes photos du Mans.

Compostelle et culte de saint Jacques au Moyen Âge, par Denise PÉRICARD-MÉA, Paris, PUF, coll. « Le Nœud gordien », 2000.

Dans les pas de Saint-Jacques, par Denise PÉRICARD-MÉA, Paris, Éd. Tallandier, coll. « Historia », 2001.

Blois, une rue, un nom..., par Claude LEYMARIOS, Blois, Assoc. Tremplin, 2002.

23 ans de mouvement. Histoire du Mouvement rural de la Jeunesse chrétienne du Loir-et-Cher, de 1963 à 1986, par Michel GUEDEZ, Blois, mars 2002.

Histoire des identités de pays en Touraine (XV^e-XX^e siècle). Aux origines de la France des pays, par Daniel SCHWEITZ, préface de Daniel NORDMAN, Paris, Éd. L'Harmattan, coll. « Logiques historiques », 2001.

VIII – INSTITUTIONS

ET SERVICES RECEVANT LE BULLETIN

Bibliothèque du Patrimoine, ministère de la Culture, 12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris.

Bibliothèque de la Sorbonne, Service des Périodiques, 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 05.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, Place du Panthéon, 75005 Paris.

Bibliothèque Municipale de Blois, Château de Blois, 41000 Blois.

Bibliothèque Centrale de Prêts de Loir-et-Cher, rue Jean-Baptiste-Charcot, 41000 Blois.

Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 39, rue des Écoles, 41000 Blois.

Archives Départementales du Loiret, 6, rue d'Illiers, 45032 Orléans cedex.

Archives Départementales d'Indre-et-Loire, 6, rue d'Ursulines, 37000 Tours.

Librairie Jean Touzot, 38, rue Saint-Sulpice, 75278 Paris cedex 06.

Librairie Erasmus, 28, rue Basfroi, 75011 Paris.

British Library, French Section, Department of Printed Book, Great Russel Street, London W C 1B, 3D G Grande-Bretagne.
 The J.-Paul Getty Center, Library, Serials Department, Santa Monica, Californie, États-Unis.
 University of Michigan, Hatcher Library, Ann Arbor, Michigan, États-Unis.
 Inst. d'Investigaciones, Al Aalsmeer, Pays-Bas.

IX – SERVICES GRACIEUX

Bibliothèque Nationale, Régie du Dépôt légal, 2, rue Vivienne, 75084 Paris cedex 02.
 Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre, Service Régional de l'Archéologie, 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans.
 Archives Départementales de Loir-et-Cher, 2, rue Louis-Bodin, 41000 Blois.
 Direction de la Culture, Hôtel de Ville, 41100 Vendôme.
 Bibliothèque Municipale de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.
 Archives Municipales de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.
 Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.
 Inspection Académique, 34, avenue du Maréchal-Maunoury, 41000 Blois.
 Inspection Départementale de l'Éducation nationale, École Victor-Hugo, 41100 Vendôme.



Visite du président Rouillac
 chez Madame Bernardin.
 Madame Bernardin entourée de Philippe Rouillac,
 Henri Mésange et Jacques de Saint Salvy

Une donation de Mme Georges BERNARDIN

Mme Georges Bernardin, née Josiane Fonteneau, souhaitait sauvegarder un certain nombre d'archives familiales. Après avoir fait part de son projet à MM. Olivier de Pontbriand et Ludovic Froissart, Mme Bernardin a fait don à la Société Archéologique du Vendômois, comme cela a été relaté dans notre *Bulletin* de l'année 2002, d'un fonds de livres, d'archives et de documents divers relatif à la famille Fonteneau, famille plus particulièrement attachée à Vendôme, Villiers-sur-Loir et Naveil. De plus amples détails de cette donation ont été mentionnés, ci-dessus, dans la rubrique « Bibliothèque » du présent *Bulletin*.

Outre cette donation, Mme Bernardin a légué par testament à la Société Archéologique du Vendômois le portrait de son ancêtre, Jeanne Mallet de Neufmanoir, épouse de François Fonteneau – huile sur toile, 30 × 38 cm, de la deuxième moitié du XVII^e siècle, avec cadre rehaussé à la feuille d'or. Ce portrait, reproduit ci-dessous, a vraisemblablement été réalisé vers 1760, à l'époque du mariage de Jeanne Mallet.

Le vendredi 29 novembre 2002, M^e Philippe Rouillac, président de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, accompagné de MM. Henri Mésange, vice-président, Jacques de Saint Salvy, bibliothécaire, ainsi que de M. Olivier de Pontbriand, a rendu visite à M. et Mme Bernardin pour renouveler de vive voix à Mme Bernardin toute la gratitude de la Société et lui confirmer l'assurance que ce fonds serait conservé avec soin et qu'il serait mis librement à la disposition de tout chercheur.

Jacques de SAINT SALVY.



Jeanne Mallet de Neufmanoir
 fille de Jacques Mallet, notaire à Vendôme,
 et de Marie Courtin
 (quadrisaïeule de Mme Josiane Bernardin,
 née Fonteneau),
 mariée le 3 février 1760
 à François Fonteneau,
 contrôleur ambulant de la Généralité d'Orléans,
 demeurant à Vendôme, paroisse de la Madeleine,
 fils de Jacques Fonteneau, maréchal de forge,
 et de Marie Fouquet.
 MALLET : « D'azur à 3 trèfles d'or »

UN MYSTÉRIEUX MORCEAU D'ÉTOFFE

Michaël Fauvinet, Jean-Claude Pasquier

Durant l'année 1934, des fouilles archéologiques, sous la direction de l'abbé Plat, furent entreprises au château de Vendôme et plus précisément à l'emplacement de la collégiale Saint-Georges – véritable Saint-Denis des familles de Vendôme et de Bourbon-Vendôme –, le but étant de mettre au jour les caveaux où reposaient leurs restes.

De nombreux matériaux archéologiques y ont été découverts tels que des ossements, des morceaux de vitraux et d'étoffes, etc.

Or, en septembre dernier, il a été fait don à la Société Archéologique d'un morceau de tissu provenant de ces fouilles.

Ce fragment d'étoffe est aujourd'hui conservé dans un petit cadre ovale en bois noir et scellé au dos par des

cachets de cire rouge. Un texte manuscrit accompagne le morceau d'étoffe, nous apportant ainsi des précisions essentielles sur sa nature. Cf. texte ci-dessous (1).

Il peut s'agir d'un morceau de tissu qui recouvrait l'intérieur d'un des cercueils retrouvés au fond du caveau des Bourbons, comme nous l'explique le passage suivant extrait de *La Dépêche du Centre* du 18 mars 1934 : « *En fin de journée, une surprise émouvante devait ranimer l'espoir des fouilleurs : l'entrée du grand caveau des Bourbons nettement repérée venait d'être mise à jour. [...] Parmi les ossements se trouvaient les débris de cercueils en bois et en plomb et des morceaux de tissu après lesquels adhéraient encore des petits clous de cuivre. Ce tissu, de velours probablement, devait capitonner les cercueils...* »

(1) « Scellé par moi R. Milliat sous-préfet de Vendôme
« Fouilles effectuées dans la collégiale Saint-Georges au château de Vendôme
sous la direction de M. l'abbé Plat, aumônier du Calvaire
« Vendôme, 1934

« Je soussigné Robert Milliat certifie que ce fragment d'étoffe a été prélevé par moi dans les débris d'un cercueil d'un des comtes ou ducs de Vendôme (ancêtres directs du roi Henri IV) lors des fouilles que nous avons effectuées dans le sol de la collégiale.

« R. Milliat. »



Fouilles de la collégiale Saint-Georges
(Collection privée)



M. Robert MILLIAT, sous-préfet de Vendôme, à côté duquel se trouve le docteur Pierre ERRARD, montre un fragment de tombeau à l'abbé PLAT, le savant archéologue, conservateur adjoint du Musée de Vendôme et directeur des fouilles

La Dépêche du Centre, 18 mars 1934

COMPTE RENDU DU LIVRE DE DANIEL SCHWEITZ, *HISTOIRE DES IDENTITÉS DE PAYS EN TOURAINE* (XVI^e-XX^e SIÈCLE)¹

Jean Vassort

Comment penser la géographie d'une région et ses subdivisions ? Telle est la question que Daniel Schweitz place au centre de sa réflexion dans la minutieuse étude qu'il vient de consacrer à l'histoire des identités de pays en Touraine, du XVI^e au XX^e siècles. Cette question dépasse largement le seul problème de la géographie historique de la province. En effet, un découpage territorial n'est jamais purement formel : les choix qui le commandent révèlent toujours des options qui informent autant sur ceux qui les font que sur les régions qu'ils concernent.

Pour mener à bien son travail, Daniel Schweitz a donc retenu le cas de la Touraine – mais d'une Touraine saisie dans une acception large, incluant la Brenne (qui, il est vrai, y était largement rattachée jusqu'en 1790, même si depuis cette date son inclusion dans le département de l'Indre l'a davantage tournée vers le Berry) et aussi le Vendômois, qui, quant à lui, n'a jamais appartenu à la Touraine, mais qui fournit un utile contrepoint à l'analyse. Et il a choisi de conduire son enquête à partir de la notion de pays. Tout le problème est de définir cette notion de pays, et c'est d'une certaine manière pour la préciser que l'auteur examine comment elle a pu être perçue en Touraine, à partir du moment où les sources permettent de la saisir. Pour cela, il s'appuie sur de nombreux documents, textes d'érudits (de Pierre Carreau au XVII^e siècle à Pierre Leveel au XX^e), de géographes (de Piganiol de la Force au XVIII^e siècle aux travaux de François Louault et de Jean-Mary Couderc à la fin du XX^e siècle, en passant par Paul Vidal de la Blache, Lucien Gallois et Roger Dion), d'administrateurs (ce qui le conduit à considérer des écrits élaborés dans les bureaux de l'intendance au XVIII^e siècle comme dans ceux de la préfecture au XIX^e), de statisticiens de l'INSEE, d'auteurs de manuels scolaires et de guides touristiques, etc.

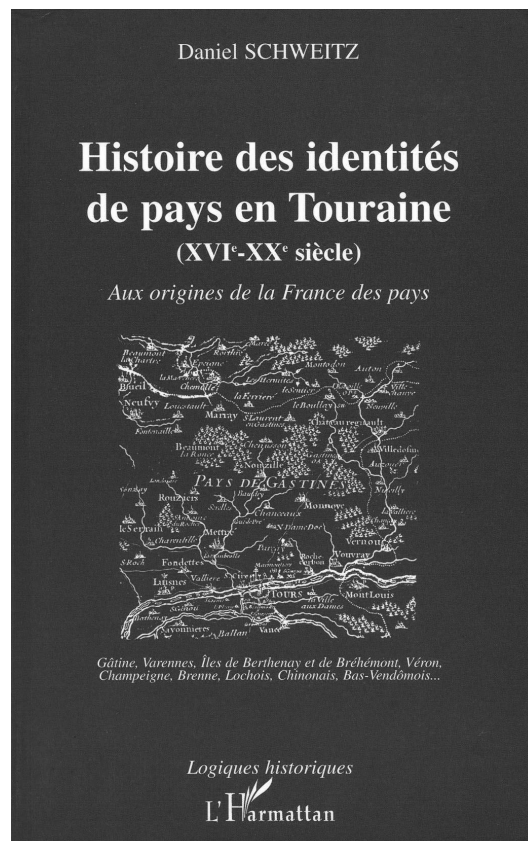
De cette masse de lectures ressort d'abord combien la notion de pays repose sur des fondements variables et, donc, incertains. Pour une part, c'est affaire de point de

vue : l'auteur souligne bien que le pays perçu (et éventuellement reconstruit) par les érudits ne se confond pas nécessairement avec le pays vécu par les ruraux, ni avec celui dont les décideurs fixent les limites (que ce soit en redessinant la carte administrative de la région à l'époque révolutionnaire ou, plus récemment, en élaborant une politique de pays). Mais le flou qui entoure la notion de pays

en Touraine tient aussi à la diversité des critères mis en œuvre pour la définir. On verra que sur ce plan le premier critère retenu a été celui du pays enraciné dans le passé, souvent à partir d'une forte personnalité naturelle. Or il se trouve qu'en Touraine, sauf rares exceptions (et en dehors de la province considérée globalement, qui a, elle, une vraie permanence historique, mais qui ne se situe plus au niveau du pays), de tels pays ne sont pas si fréquents : aucun ne présente en tout cas la netteté du Vendômois, qui est, quant à lui, un authentique pays historique. Mais d'autres critères peuvent être mobilisés pour révéler l'existence des pays. Ceux des conditions naturelles, qui, à l'échelle historique, se caractérisent par une évidente permanence, est souvent mobilisée. Toutefois, il faut se garder ici d'un déterminisme excessif : car les hommes peuvent jouer de la diversité de ces potentialités naturelles (qui sont toujours une combinaison de données géologiques, orographiques, pédologiques, etc.), en les utilisant pour pratiquer des activités différentes d'une époque à l'autre (ainsi a-t-on pu voir la Gâtine de Montrésor passer durant la seconde moitié du XX^e siècle d'une

agriculture à dominante d'élevage à une agriculture plus céréalière). Enfin, à supposer que les conditions naturelles ou économiques aient pu être clairement délimitées dans leur extension géographique, il resterait à trancher le point de savoir si un pays se constitue sur la base de conditions homogènes (ce qui est le cas par exemple en Brenne) ou si, au contraire, c'est par le jeu des complémentarités entre des éléments contrastés qu'est susceptible de se construire son équilibre – et donc son existence, comme c'est le cas notamment au sein du pays historique qu'est le Vendômois.

En fait, toute l'histoire de la définition de pays en Touraine consiste à manipuler les différents critères qui vien-



(1) Préface de Daniel Nordman, Paris, L'Harmattan, 2001.

nent d'être indiqués, selon des modalités qu'on voit évoluer d'une période à l'autre. Il est vrai qu'une claire perception des territoires ne va pas de soi à des époques démunies de moyens permettant de clairement les appréhender, comme des cartes. Quand, en 1534, Rabelais évoque dans *Gargantua* le « bon pays du Véron » ou les traditions moquant les pauvres habitants de la Brenne, de la Beauce et du Perche, il faut sans doute davantage voir dans ses observations l'effet de stéréotypes que celui d'une vision géographique précisément informée. C'est à la fin du XVII^e siècle, avec Pierre Carreau, qu'apparaissent de véritables mentions de pays, qui seront du reste souvent reprises par la suite. Cet érudit distingue cinq pays : Varennes, Véron, Champagne, Brenne et Gâtine. Mais si ces derniers sont bien individualisés (y compris sur les cartes) et nettement caractérisés (ce qui explique qu'ils sont souvent anciennement reconnus), ils sont loin de couvrir toute la Touraine, dont ils ne représentent guère, tous réunis, qu'un tiers de la surface totale. À suivre Carreau, l'essentiel de la province ne s'inscrit donc pas dans une structure de pays : cet auteur n'évoque l'existence de tels pays que lorsqu'elle s'impose avec évidence, sans chercher à en définir là où ce n'est pas le cas. Avec les géographes du XVIII^e siècle, suivis par les bureaux de l'intendance, la notion de pays est reprise dans un esprit quelque peu différent : elle est en effet systématiquement étendue, pour prendre en compte la totalité des terroirs. C'est alors qu'apparaît l'habitude de distinguer les bons pays (varennés alluviales favorables au jardinage, plateaux calcaires céréaliers) et les mauvais (gâtine argileuse portant surtout de mauvais bois et des landes, terres marécageuses), selon une logique que les *Topographies médicales* de l'époque, attentives à l'influence du milieu géographique sur la santé, reprennent en manifestant une particulière sollicitude pour les zones insalubres favorisant les fièvres, comme la Brenne.

Mais on voit bien le glissement qui s'est ainsi opéré : des pays, on est insensiblement passé aux régions naturelles. De fait, ce sont les régions naturelles qui vont largement commander la perception de la géographie régionale au XIX^e siècle. Dans ces conditions, il faut attendre la fin de ce siècle pour que la notion de pays connaisse une nouvelle vitalité. Mais à un moment où s'amorce la modernisation des campagnes, et notamment la « fin des terroirs » décrite par Eugen Weber, elle le fait en s'enracinant nettement dans la tradition – une tradition souvent davantage reconstruite d'ailleurs (en particulier par les érudits locaux) que correspondant à de véritables réalités du passé. C'est alors par exemple que se constitue la croyance – populaire, mais vraisemblablement d'origine savante – en l'existence de Bédouins du Véron, que l'intérêt pour Rabelais fait émerger en Chinonais une véritable Rabelaiserie (en attendant, plus tard, l'apparition d'un pays de Racan au nord de la région), que les travaux du folkloriste Jacques-Marie Rougé dessinent les contours d'un pays lochois. La tendance ainsi initiée par les érudits se trouve bientôt renforcée par les premiers guides touristiques. Elle est confirmée aussi, mais en même temps biaisée, par l'évolution que connaît alors la discipline géographique. Celle-ci est en effet alors dominée par l'enseignement de Vidal de la Blache, attentif à la fois aux pays traditionnels et aux petites régions naturelles, ce qui revient à réintroduire ces dernières dans le tableau et, donc, à le compliquer. Or la vision de Vidal de la Blache se prolonge jusqu'à l'école élémentaire, par le biais de l'étude de la

géographie locale, celle de la petite patrie : à ce niveau, elle débouche sur l'édition de manuels qui confortent la structuration en pays du territoire de la Touraine.

De ce fait, si la notion de pays est souvent évoquée, elle est loin d'être clarifiée. « Au milieu du XX^e siècle, écrit Daniel Schweitz, la notion de pays est devenue d'autant plus difficile à saisir qu'elle peut s'appliquer à divers types de territoire ou d'espace nommé : pays traditionnels du XVIII^e siècle, régions géologiques du milieu du XIX^e siècle, *pays* du haut Moyen Âge retrouvés durant la seconde moitié du XIX^e siècle, pays géographiques de la fin du XIX^e siècle, pays touristiques et littéraires du tournant du XIX^e siècle, régions naturelles et agricoles de la première moitié du XX^e siècle, enfin Petites régions agricoles reconnues par l'INSEE en 1946. » Cette diversité même des références possibles pour définir les pays explique que les cartes qu'en proposent Pierre Leveel dans son *Histoire de Touraine et d'Indre-et-Loire* (1988) et l'équipe réunie par Jean-Mary Couderc dans le *Dictionnaire des communes de Touraine* (1987) soient différentes : c'est que la première se montre plus proche des perceptions traditionnelles, quand la seconde résulte de l'analyse savante de la réalité tourangelle, croisant des facteurs d'ordre géologique, géomorphologique, paysager, traditionnel, historique et humain. Deux réalités donc, dont aucune n'est inexacte, mais qui ne coïncident pas...

Faut-il, à partir de là, conclure à la vanité de la définition des pays, en dehors peut-être de ceux dont l'existence est constamment et fortement avérée, comme le Véron ou le Vendômois ? Sans doute, si l'on tient absolument à dessiner une géographie systématique, précise et fixée une fois pour toutes des pays tourangeaux. Mais s'en tenir à un tel constat serait négliger le fait qu'à la fin du XX^e siècle c'est vers la notion de pays que les autorités publiques se sont tournées pour définir une politique de gestion des zones rurales. Que la référence au pays puisse ainsi s'imposer en une époque de plus en plus placée sous le signe de la mondialisation suggère la force qu'elle conserve alors aux yeux des responsables qui la mettent en avant comme à ceux des populations qu'elle doit mobiliser. On voit bien par là que, si le pays se laisse mal définir, et encore plus malaisément circonscrire, il continue à s'imposer, comme il l'a fait depuis plusieurs siècles, dans les esprits qui, en Touraine (comme en beaucoup d'autres régions, du reste), cherchent à penser l'espace régional. Il est vrai qu'elle leur offre la possibilité, d'apparence rassurante, de doublement enraciner leur réflexion, dans le territoire et dans le passé.

Ce n'est donc pas seulement, on le voit, l'histoire d'un découpage régional que Daniel Schweitz donne à voir dans son travail. Il donne à lire également celle d'un rapport à l'espace, dans ce qu'il comporte de nostalgie sans doute (surtout depuis le XIX^e siècle), mais avec ce qu'il peut représenter aussi comme cadre d'action (de la volonté de « vivre au pays » à la « politique de pays »). Ni entièrement hérité de la tradition ni absolument déterminé par la nature, certes marqué par le passé mais capable aussi de fournir des références aux hommes du présent, jamais parfaitement cerné et pourtant si souvent présent, tel se présente le pays au terme de l'analyse. Tout autant que sur le terrain, la réalité doit s'en rechercher dans l'esprit de ceux qui y vivent. C'est là une des grandes leçons du livre de Daniel Schweitz, qui, au-delà des limites étroites et souvent imprécises des pays tourangeaux, ouvre ainsi sur de bien plus vastes horizons culturels.

DERNIÈRE RENCONTRE AVEC MAX JACOB D'EDMOND-MAURICE PÉROT (2-3 SEPTEMBRE 1943)

Compte rendu de lecture

Monique Bourdin

Edmond-Maurice Pérot compte parmi les grands artistes de ce temps et figure dans une vingtaine d'ouvrages, notamment le *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* de E. Bénézit (Paris, Gründ, 1999, 14 vol.) et le *Who's Who International Art*. Il a tellement aimé notre région qu'il s'y est installé, au prieuré de Longpré, pendant plus de quarante ans. Il a été l'ami d'artistes prestigieux, comédiens, musiciens, poètes... Il a, notamment, eu le privilège de faire partie des intimes du poète Max Jacob :

« Arrêté le 24 février 1944, à Saint-Benoît-sur-Loire, et déporté à Drancy, le poète Max Jacob y est mort, d'une pneumonie, quelques jours après son arrivée au camp, le 5 mars.

« Dès le 4 septembre 1943, après ce qui allait être ma dernière rencontre avec Max, j'ai noté beaucoup de choses fraîches encore en mémoire, à l'aide desquelles j'ai pu réaliser cette première causerie sur "Max Jacob, peintre, poète, mystique et martyr", au Cercle de la Librairie, à Paris, en 1948.

« La seconde a été organisée par Monique Bourdin pour la "Société des Amis de Jean Cocteau" (dont le président était Jean Marais), au Jardin de la Gare de Bercy, au printemps 1995. Le texte en avait été remanié et augmenté en 1984. Devant la centaine d'Amis de Jean Cocteau – dont Marie Bertin, fille du comédien Pierre Bertin, qui fut mon ami très proche pendant plus de quarante ans – cette conférence était entrecoupée de poèmes et de textes de Max Jacob, dits par Monique. Le titre avait changé ; il était déjà "Dernière rencontre avec Max Jacob, 2-3 septembre 1943".

« La même a été répétée devant les "Amis de Max Jacob", le 9 octobre 1998, au Centre national des Lettres, rue de Verneuil, à Paris, Mme Jacqueline Gojard étant alors présidente de l'association.

« Je me souviens d'un détail touchant celle de 1948. Dans le vestibule précédant la salle de conférence, on avait placé, sur un chevalet, le portrait en couleur de Max, qui se trouve, aujourd'hui, au Musée de Quimper, et Cocteau, s'arrêtant devant, s'était exclamé : "Mon Dieu, qui a vu comme cela... son capuchon d'écolier, cette petite épaule ?...", ajoutant : "En avait-il des doigts !..."

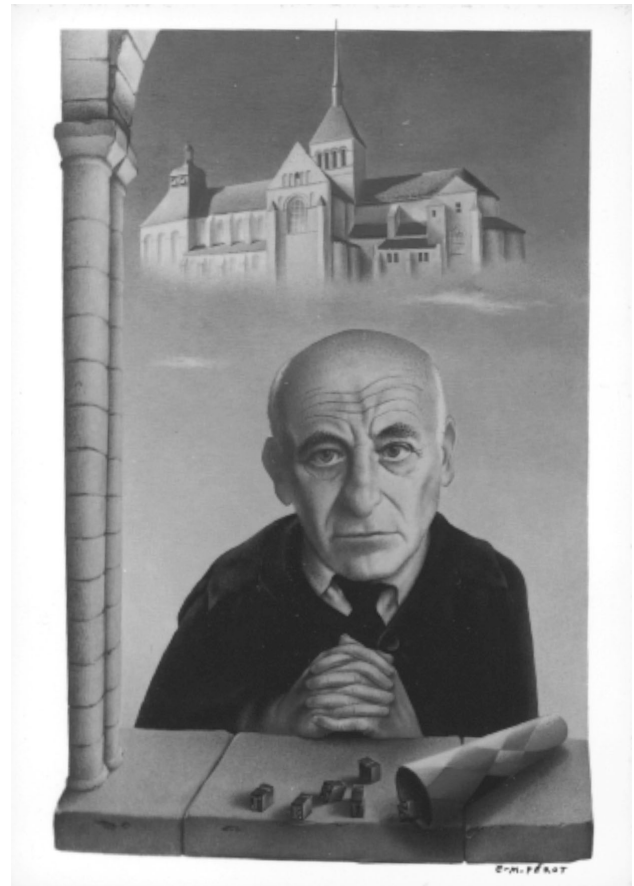
« Henri Sauguet proclamait : "Cette gouache de Maurice Pérot est le meilleur portrait de Max !" Une reproduction photographique était en bonne place sur sa table de travail. »

Edmond-Maurice Pérot,
30 octobre 2002.

Le texte de cette conférence vient d'être publié, en septembre 2002, dans une édition de luxe, imprimée à 100 exemplaires, sous l'intitulé suivant :

Edmond-Maurice Pérot, *Dernière rencontre avec Max Jacob*, Carnet des Sept Collines, n° 3.

Comme le rappelle le titre de l'ouvrage, Edmond-Maurice Pérot y relate son séjour de deux jours, à Saint-Benoît-sur-Loire, auprès d'un des grands poètes contempo-



E.-M. Pérot,
Portrait du poète Max Jacob (1876-1944).
Gouache (1943), Musée de Quimper.
(Tous droits réservés)

« En jouant
au soldat d'Anjouan,
le bel archer la mit en joue,
le trait lui perça la joue
lui coûtant son air enjoué...
En jouant ! »

Poème-conversation inédit
entre le poète et le peintre (1943).
(Tous droits réservés)

rains, Max Jacob, victime de la barbarie nazie. Le peintre n'a connu le poète qu'un peu plus de six ans, mais ce fut une amitié profonde et riche d'échanges artistiques.

Ce texte est très émouvant. Il fait partie des témoignages incomparables de l'un des derniers artisans du renouveau

de l'art du xx^e siècle, puisque E.-M. Pérot est né le 20 juin 1907. Le tout est écrit dans un style alerte et évocateur du comportement et de l'humour du poète.

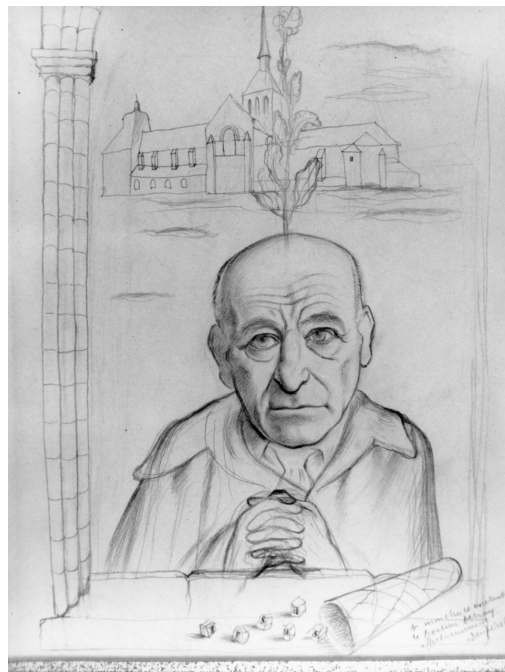
On y retrouve, également, des *poèmes-conversations* inédits, dans lesquels Max Jacob se livre, avec jubilation, à l'art du calembour, aux jeux de mots, très prisés par les poètes de la première moitié du xx^e siècle (dont son ami Jean Cocteau).

Le texte d'E.-M. Pérot est enrichi de divers courriers de Max Jacob, de ses amis ou de personnalités, au moment de son arrestation par la Gestapo.

Le peintre avait tellement été impressionné par ces conversations de septembre 1943 avec le poète – dont il ne savait pas alors qu'elles deviendraient les ultimes – qu'il avait fait, sur place, un dessin de Max, qui serait, par la force des choses, le dernier.

En revenant à Paris, E.-M. Pérot s'est servi de ce dessin pour réaliser la gouache qui se trouve, aujourd'hui, au Musée de Quimper.

Si vous voulez acquérir le texte de ce témoignage, qui sera une rareté dans peu de temps, vous pourrez remplir le Bon de commande suivant et le renvoyer à Michel Sottet, Galerie des Sept Collines.



Edmond-Maurice Pérot,
Dernier dessin fait de Max Jacob,
à Saint-Benoît-sur-Loire, en septembre 1943.
Musée des Beaux-Arts d'Orléans.
(Tous droits réservés)

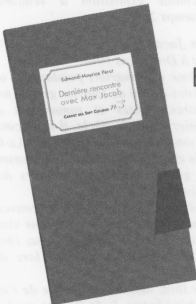
Bon de commande

NOM ET ADRESSE

Je commande ... exemplaire(s) du
Carnet des Sept Collines n°3
au prix unitaire de 46 € (abonnés : 38 €)

Mode de règlement et livraison, voir au dos.
Si vous êtes abonné ou souhaitez vous abonner,
veuillez utiliser le bon de commande-abonnement
joint à cet envoi.

CARNET DES SEPT COLLINES N°3



Edmond-Maurice Pérot
**Dernière rencontre
avec Max Jacob**

Tirage à 100 exemplaires
enrichis d'une estampe signée
de E.-M. PÉROT

◀ BON DE COMMANDE à retourner accompagné de votre règlement à :
Michel SOTTET, Galerie des Sept Collines
61, rue de Bourgogne 38200 VIENNE - Tél. 04 74 53 15 11 . Fax 04 74 53 24 58 - e-mail : m.sottet@mageos.com

« Le cheminement d'Edmond-Maurice Pérot commence un peu avant les années trente au moment où des mouvements artistiques aussi divers que le fauvisme, le cubisme, l'art abstrait, l'art déco, le surréalisme marquent de leur empreinte la jeune génération d'artistes. Le dessinateur a indéniablement subi certaines de ces influences avant de se forger son écriture personnelle. Une touche de fauvisme, surtout pour la palette hardie, un parti pris figuratif, une prédominance du dessin dans la composition, un goût prononcé pour le rêve et l'imaginaire, sources inépuisables et mystérieuses, sans la révolte et le scandale, composent les ingrédients de son style remarquable servi par une technique exigeante. L'artiste reconnaît ne pas avoir accordé trop d'importance aux courants de son époque, conscient de s'être extériorisé sans penser à rien d'autre qu'à une attraction permanente pour les primitifs de la peinture flamande et italienne. »

Annick Notter
Conservateur en chef des musées d'Orléans
Extrait de la préface du catalogue
de l'exposition-donation consacrée à E.-M. Pérot
par le musée des Beaux-Arts d'Orléans, en 2001.

Edmond-Maurice Pérot est né en juin 1907. Dernière exposition de septembre à décembre 2001 au musée des Beaux-Arts d'Orléans. Prochaine exposition à Vendôme au printemps 2003.

Max Jacob est né à Quimper en 1876 et mort à Drancy en 1944. Bohème montmartrois pendant les années cubistes et ami de tous les grands artistes, peintres, poètes et romanciers de ce premier quart de siècle, il se fit connaître par son œuvre la plus importante Le Cornet à dès en 1917, qui le consacra comme l'un des grands poètes précurseurs du surréalisme. Israélite de confession, il se convertit au catholicisme en 1909 après une vision du Christ qui, dit-il, illumina sa chambre. Pablo Picasso fut parrain lors de son baptême. Plus tard, installé à l'ombre de l'abbaye des bénédictins de St-Benoît-sur-Loire, il fut arrêté comme juif par la police allemande en 1944. Il mourut à Drancy quelques jours après son arrivée dans ce camp.

- Je souhaite que ma commande me soit adressée par poste,
- franco de port pour la France,
- supplément de 5 € pour envoi à l'étranger.
- ou
- Je prendrai livraison de ma commande à la Galerie des Sept Collines.

Règlement par chèque à l'ordre de
Galerie des Sept Collines

LE QUARTIER ROCHAMBEAU : VICTOIRE ET VIGILANCE

Philippe Rouillac

« *La culture est antérieure au développement de l'intelligence...* »

Professeur Milza, « Rendez-vous de l'Histoire », Blois.

Manège et écuries du quartier Rochambeau sauvés ! Ils sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 2 juillet 2002, suite à notre première demande du 22 octobre 1990... État et associations sont légitimement satisfaits.

Paradoxalement, après avoir déclaré encore en 2001 que « le manège n'est pas un bâtiment patrimonial », la Ville, après l'inscription, proclame : « L'intérêt général y gagne... » et se félicite du résultat... Victoire à la Pyrrhus !

Mais, objectivement, que de temps perdu, d'insinuations gratuites, d'énergies négatives, et aujourd'hui seul résultat visible : un délabrement chronique de la toiture, une restauration du patrimoine qui coûtera plus cher que prévu aux contribuables...

Depuis 1989, en phase avec l'opinion publique comme avec les Vendômois, les associations *Perche Nature, Résurgence, Alerte* et la *Société Archéologique* sont restées unies, vigilantes, perspicaces. Entente, estime et considération, le tissu associatif culturel du Vendômois s'est ainsi renforcé et a appris à travailler ensemble. Cette victoire est avant tout la leur. Si le patrimoine a gagné, chacun sait qui a perdu.

Car, sinon, pourquoi un tel délai, un tel atermoiement, une telle obstination ? Nos interlocuteurs élus ont souvent varié depuis quatorze ans : MM. Blettner, Courtemanche, Degeyne, Mmes Guillou-Herpin, Anglade, Vidal – sans jamais un dialogue direct et franc avec le maire, M. Daniel Chanet, qui s'est toujours dérobé, même aux propositions de débat public : étrange conception de la démocratie et du rôle d'aiguillon de la vie associative. Même le rapport « Manège » présidé par le D^r Degeyne n'a ainsi jamais pu, déjà en 1992, lui être officiellement présenté !

Aucune information précise et contradictoire ni consultation du public n'ont jamais été entreprises par la Ville sur ce dossier depuis 1989 ; il en a été de même pour l'annonce du résultat en 2002...

« *Nous sommes invincibles parce que nous sommes une armée de rêveurs...* »

Sous-commandant Marcos.

Pendant 13 ans, les associations ont travaillé bénévolement sans aucune aide pour présenter les dossiers, rédiger des rapports, organiser des journées d'information, prévoir des visites, réaliser des tracts, constituer un recours devant le tribunal administratif...

Par transparence des finances publiques, elles aimeraient

connaître quel a été le coût réel, pour la collectivité, de ce dossier : études, enquêtes, maquettes, missions, projets des architectes Cantal-Dupart à Lemoine, lancements avortés tant de la ZAC que de la ZPPAUP?... Le chiffre de plus du demi-million de francs ou 100 000 € nous a été avancé par des professionnels !

On lira ci-après la chronologie du dossier, les plans désormais arrêtés, les comptes rendus des derniers conseils municipaux et l'arrêté préfectoral de classement. Chacun pourra juger sur pièces.

La concertation a toujours été de mise avec l'Administration. Nos remerciements chaleureux sont à adresser à l'État, aux ministres successifs de la Culture comme aux diligents préfets Jean-Paul Faugère et Marc Cabane, sans oublier le rôle final de Mme la sous-préfète Marianne Bondaz. Avec l'appui efficace des parlementaires, notamment de Maurice Leroy, leurs interventions ont été décisives.

Soulignons enfin que la presse s'est toujours fait l'écho de nos interventions et prises de position, d'abord *La Nouvelle République*, puis *Le Petit Vendômois*, *La Renaissance du Loir-et-Cher*, comme *Le Figaro* et la télévision régionale avec France 3 - Orléans.

Pour nous, la hache de guerre est enterrée, nous sommes prêts à fumer le calumet de la paix, comme à nous retrouver sur ce dossier – dans l'intérêt général qui nous anime depuis l'origine, et la sauvegarde du patrimoine.

« *... le passé n'est jamais révolu quand il a duré...* »

Chardonne.

Mais, forts de cette épreuve – car ce n'est jamais de gaieté de cœur que des associations ont recours à faire condamner leur ville devant les tribunaux... –, notre vigilance reste grande : tant au sujet de l'esthétisme du quartier après l'effroi qu'a soulevé légitimement dans l'opinion la construction de la gendarmerie, de la caserne des pompiers, entre autres...

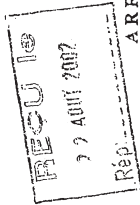
Vigilance parallèle au sujet des problèmes d'aménagement ; 120 logements restant prévus, quelles en seront les incidences pour la circulation, le stationnement ? L'osmose logement/parking semble difficile ; nous sommes prêts à réfléchir, et travailler ensemble.

Un concours d'architectes nous semble souhaitable, et nécessaire, à la revitalisation du centre-ville.

En attendant, il nous semble urgent d'intervenir sur la toiture vu l'état de délabrement avancé. Les photos prises en janvier 2003 sont patentes. Espérant que la charpente n'est pas atteinte... Hier les associations ont proposé de bâcher le manège Rochambeau ; aujourd'hui il y a péril. Il n'est pas minuit moins cinq mais minuit plus cinq !

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL

en date du **02 JUL. 2002**
enregistré le **02 JUL. 2002**
sous le numéro **02.098**



ARRETE

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques du Manège et des écuries
du quartier Rochambeau à Vendôme (Loir-et-Cher)

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;
VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;
VU la loi n°97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;
VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 12 mars 2002 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
CONSIDERANT que le manège du quartier Rochambeau à Vendôme (Loir-et-Cher) présente un intérêt historique suffisant pour en rendre désirable sa préservation en raison de son authenticité et du caractère exceptionnel de sa charpente mixte de type Polonoiseau ;
CONSIDERANT que les écuries I, K et L présentent un intérêt historique suffisant en raison de leur homogénéité et de la cohérence architecturale qu'elles forment avec le manège ;

ARRETE

Article 1^{er} - sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
le manège en totalité (AR 544)
les façades et toitures des écuries I (AR 540, 542), K (AR 541) et L (AR 541, 543).

Les parcelles AR 540, 542 et 543 appartiennent à la commune de VENDÔME (Loir-et-Cher) par acte passé le 9 juillet 1998 devant Monsieur Patrick BUISSON, notaire à VENDÔME et publié au registre des hypothèques de Vendôme le 28 mai 1998 volume 1998 P numéro 2255. L'identifiant SIRET de la commune est le 214 102 691 000 18.

Les parcelles AR 541 et 543 appartiennent à l'Etat, et sont affectées au Ministère de la Défense (Gendarmerie Nationale). L'Etat en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au Ministre de la défense, affectataire, au préfet du département, au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le **02 JUL. 2002**



Pour ampliation
Le Directeur Administratif
du S.C.A.R.

[Signature]
F. BALAGUE

Le préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Signé : Jean-Pierre LACROIX

Volume : 2002 P N° 1994
Publié et enregistré le 05/07/2002 à la conservation des hypothèques de
VENDÔME

Droits : Néant
Salaires : 15,00 EUR
TOTAL : 15,00 EUR
Le conservateur,
M.-C. CHEVALLIER

[Signature]
Dû : Quinze Euros

Hervé LAULHERE

QUARTIER ROCHAMBEAU CHRONOLOGIE

François de l'Épervier

1989

- 9/10 Lettre Résurgence au maire (intérêt du manège – demande de conservation)
30/11 Réponse M. Blettner (sensible aux arguments – nous tiendra au courant)
12/12 Lettre Résurgence au maire (conservation incluse dans cahier des charges)

1990

- 2/04 Réunion publique au Palais des fêtes (Paul Dujardin demande une journée « portes ouvertes »)
22/10 Lettre SAV : demande de classement du manège (COREPHAE)
19/11 Lettre ouverte aux conseillers municipaux (publiée *in extenso* dans *La Nouvelle République* du 25 novembre)
11/12 Réunion (les 3 associations séparément) avec mairie et Cantal-Dupart (la réutilisation coûterait 12 MF)

1991

- 4/01 Article dans *Le Figaro* (Anne-Marie Roméro)
15/03 Réunion avec M. Courtemanche
12/04 Réunion avec M. Blettner
La réutilisation coûterait 20 MF (M. Blettner), 30 MF (directeur SODEVÉ)
15-16/06 Portes ouvertes
Distribution de tracts – seules 12 % des personnes sont pour la destruction
10/07 COREPHAE : demande de classement refusée (le PV a été transmis par la DRAC le 25 mai 1994)
27/07 Lettre aux conseillers municipaux
25/10 Lettre du maire à Paul Dujardin (création d'une commission)
4/11 Distribution de 8 770 tracts aux habitants de Vendôme

1992

- 4/02 Lettre au ministre de la Défense (P. Joxe)
10/02 Lettre au ministre de la Culture (J. Lang)
4/03 Déplacement à Saumur
27/03 Exposition aux Greniers de l'Abbaye – enquête :
au 12/04 1 444 bulletins exprimés
17/04 1^{re} réunion de la commission
23/09 Le maire reçoit les présidents des associations
30/11 Remise du rapport de la commission « Manège »

1993

- 24/06 Le conseil municipal vote la mise à enquête publique de la ZAC Rochambeau
28/08 Présentation du dossier ZAC au Palais des Fêtes
Septembre Enquête publique
15/11 Vote du conseil municipal approuvant la ZAC
19/11 Lettre SAV au ministre de la Culture pour relancer la protection des manège et écuries par les Monuments historiques

1994

- 10/01 Recours gracieux auprès du maire
17/01 Droit d'évocation – lettre du ministre de la Culture (J. Toubon) au préfet de Loir-et-Cher
19/01 Copie au préfet du recours gracieux auprès du maire (réponse du préfet le 23 avril)
24/01 Lettre du ministre à Paul Violet confirmant le droit d'évocation et demandant un réexamen au titre des Monuments historiques
11/02 Recours gracieux : réponse négative du maire à la lettre du 10 janvier
11/04 Recours au tribunal administratif (Orléans)
23/04 Réponse du préfet à notre lettre du 19 janvier, réfutant nos arguments
23/05 Lettre au préfet : réponse à sa lettre du 23 avril
25/05 Lettre DRAC envoyant la PV de la COREPHAE du 10 juillet 1991
Septembre Lettre DRAC annonçant sa demande au préfet de relancer la protection

1995

- 1/03 Lettre du ministre de la Culture au préfet de Loir-et-Cher réaffirmant son droit d'évocation vis-à-vis de 2 projets de démolir émis par la Ville
25/04 Interrogation des 3 candidats aux élections municipales
Réponses : M. Violet, le 3 mai ; M. Boutard, le 31 mai ; M. Chanet, le 1^{er} juin
Septembre Dossier remis à la DRAC (Mlle Marquet) pour la COREPHAE qui devait avoir lieu le 27 septembre et qui fut annulée à la demande du préfet de Loir-et-Cher
7/10 Passage de M. Fonquernie, inspecteur général des Monuments historiques, pour les vingt-cinq ans de Résurgence.
Visite du manège (sous-préfet, maire, architecte des Bâtiments de France)
La mairie fait part de son intention de s'orienter vers une ZPPAUE pour la ville
26/10 Le conseil municipal vote la mise à l'étude de la ZPPAUE
27/10 Lettre Résurgence au maire s'inquiétant de l'état du manège
23/11 Réponse du maire à lettre Résurgence du 27 octobre – a demandé d'étudier le coût des travaux indispensables pour protection du manège

1996

- 13/02 Lettre Résurgence au maire, arguments divers, demande de RV

1997

- 28/03 Réunion pour la ZPPAUE (présidée par Mme Guillou) – présentation par M. Lemoine, architecte
10/11 Réunion présidée par Mme Vidal
22/12 d°

1998

- 5/06 Lettre du maire : « J'ai décidé de prendre des dispositions complémentaires assurant la stabilité de l'édifice »

1999

- Projet municipal de transformer le manège en collège

2000

- 24/02 Séance du conseil municipal de M. Chanet : « Associations à caractère politique qui ont tout fait pour contrecarrer le projet d'envergure de la municipalité »
8/12 Visite de M. Duffour (secrétaire d'État au Patrimoine) au quartier Rochambeau, sans convier les associations
Décembre Entretien MM. Duffour/Rouillac lors de l'inauguration des vitraux de la cathédrale de Blois

2001

- 8/01 Lettre de M. Duffour à M. Rouillac : charge le préfet d'une mission de consultation
1/03 Réunion de la commission à la sous-préfecture (préfet M. J.-P. Faugère + associations)
17/09 Rencontre Mme Vidal – proposition de bâcher le manège
12/11 Lettre à M. Leroy, député
Novembre Lettres à M. Chanet, maire, aux élus du département, au préfet, à la sous-préfète
3/12 Intervention de R. O. Maistre (conseiller à l'Élysée) auprès du ministère
3/12 Lettre à B. Toulhier, conservateur en chef du Patrimoine
5/12 Intervention de M. Leroy auprès de Mme Tasca, ministre de la Culture
8/12 Réunion d'information aux Greniers de l'Abbaye, « Périls sur les monuments vendômois »

2002

- 12/02 Rencontre Résurgence avec le maire
13/02 RV au ministère (M. Goven)
6/03 Réunion à la mairie des associations, information des projets
7/03 Conférence de presse par le préfet (M. Cabane) et le maire
2/07 Inscription, à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, du manège et des écuries – par l'État, le préfet de région –, suite à la demande des associations formulée en 1990
12/09 Conseil municipal de Vendôme : bail emphytéotique avec les services de l'État pour la mise à disposition du manège
19/12 Acquisition par la Ville des parcelles restant propriété de l'État pour 38 000 € (≈ 250 000 F)



Vendôme, le 23 novembre 1995

Monsieur François de l'Épervier
Président de Résurgence en Vendômois

41 Faubourg Chartrain
41100 VENDÔME

CULT95-0505ADISGai
Faubourg Chartrain/Manège
Direction CULTURE/TOURISME
Dossier suivi par :
Alain DEDOURS

OBJET : PATRIMOINE - Ancien manège de cavalerie du Quartier Rochambeau - Votre courrier du 27 Octobre 1995.

Monsieur,

Vous me sollicitez pour une intervention conservatoire de l'ancien manège de cavalerie du Quartier Rochambeau.

Je souhaite en préalable à ma réponse vous rappeler la position de la Ville, trop souvent méconnue voire déformée.

Notre collectivité, reconnue Ville d'Art et d'Histoire, possède un patrimoine architectural et urbain remarquable.

.../...

Revenant maintenant à votre question précise sur mes intentions quant à la prise des mesures immédiates de sauvegarde de l'édifice que vous estimez nécessaires, je vous informe que j'ai demandé à mes services d'étudier le coût d'une intervention sommaire de stricte conservation du bâtiment. Je vous indiquerai très prochainement la décision que nous aurons prise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Daniel CHANET
Maire de Vendôme
Conseiller Général

.../...

LE QUARTIER ROCHAMBEAU : SUITE...

Noël Gauthier

RAPPEL

Les contributions antérieures dans le *Bulletin* forment un total de 30 pages d'articles sur un cumul de 1 500 pages de bulletin entre 1989 et 2002, ou 2 % d'informations relatives au manège.

Bulletins de la Société Archéologique, années : 1991, p. 11 ; 1993, p. 29 à 46 ; 1994, p. 17 à 22 ; 1995, p. 12 et 13 ; 1998, p. 13 et 14 ; 2001, p. 13.

Manège et écuries forment un ensemble cohérent, homogène et d'intérêt historique indéniable.

Un périmètre exceptionnel

Sur le site de l'ancienne abbaye cardinalice de la Trinité comportant :

- côté ouest : un accès direct sur le centre-ville ;
- côté sud : la rivière du Loir dominée par le château féodal des comtes de Vendôme, et, désormais, une sortie par le pont des Tanneurs ;
- côté nord : un ensemble de monuments classés : église de la Trinité et clocher roman, bâtiment du XVIII^e siècle et grands bâtiments conventuels de 1731 ;
- côté ouest : 2 sorties vers la ville ou le centre de loisirs et vers l'extérieur.

Les dimensions

L'esplanade se déploie sur plus de 4 ha.
Les bâtiments offrent plus de 5 000 m² de plancher.

Le grand manège	65 × 23 m	1 495 m ²
Écurie nord « I »	76 × 10 m + étage	1 520 m ²
Écurie sud « L »	54 × 23 m + étage	1 408 m ²
Écurie ouest « K »	40 × 10 m + étage	800 m ²
		5 223 m ²

La qualité architecturale

L'ordonnance rigoureuse des bâtiments sur le site allie noblesse des volumes et sobriété des matériaux, conférant à l'ensemble son caractère monumental.

Les murs porteurs sont de pierre de taille de 2 m de hauteur surélevés de moellons enduits.

La charpente du manège – semblable à celle de la gare du Nord à Paris – a été réalisée selon la technique mixte de Polonceau, combinant bois et fer. Typique des constructions à grande portée, elle reste un témoignage unique en région Centre.



Le Manège du Quartier Rochambeau,



en janvier 2003.



(Photos Serge Dupré)

« ...Ô saisons, ô châteaux... »

*Extrait du procès-verbal
du conseil municipal de Vendôme
du 12 septembre 2002*

2 – **PATRIMOINE** : *Quartier Rochambeau*, Manège, Bail emphytéotique avec l'État.

Marie-Hélène Vidal, maire-adjointe, donne lecture du rapport suivant :

« Vous l'avez constaté, au cours de l'été, nous avons franchi une nouvelle étape sur ce dossier puisque le préfet a signé l'arrêté d'inscription au titre des Monuments historiques du manège. L'arrêté pris par le préfet protège aussi, au titre des Monuments historiques, les trois écuries dénommées I, K et L sur le même site, en raison de leur homogénéité et de la cohérence architecturale qu'elles forment avec le manège.

« Le manège est donc inscrit en totalité, les écuries voient seulement les façades et les toitures protégées. Voilà les termes de l'arrêté du préfet, ce qui fait que nous avons, avec l'État, avancé aussi dans l'accord qui avait été conclu au mois de mars dernier et nous avons été amenés à confier à l'État la responsabilité du manège : d'abord par une convention d'occupation précaire qui figure dans les décisions du cahier de rapport, qui donne depuis le 15 juillet, à l'État, la responsabilité sur la conservation, sur la mise en sécurité, etc., de cet édifice, et ensuite, comme il avait été convenu, nous souhaitons renforcer encore davantage l'implication de l'État dans le manège, comme l'État le souhaitait. Nous vous proposons ce bail emphytéotique selon les modalités indiquées ci-dessous.

« Vous savez que le ministère de la Culture souhaite en faire un dépôt lapidaire régional.

« *Par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2002, Monsieur le Préfet de la région Centre a inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le Manège du Quartier Rochambeau, considérant que ce Manège présente un intérêt historique suffisant pour en rendre désirable sa préservation, en raison de son authenticité et du caractère exceptionnel de sa charpente mixte de type Polonceau.*

« *Le Ministère de la Culture souhaite le réhabiliter pour y réaliser un dépôt lapidaire régional et sollicite la prise à bail de cet immeuble appartenant à la Ville de Vendôme, cadastré AR n° 544 p, de 1 530 m² environ.*

« *Il convient donc de conclure un bail emphytéotique avec l'État, selon les modalités suivantes :*

- *une durée de 99 ans ;*
- *un loyer d'un euro symbolique ;*
- *la prise en charge, par le preneur, de tous les travaux et réparations nécessaires à la remise en état de l'édifice.*

« *Il vous est proposé :*

- *de conclure un bail emphytéotique avec l'État, portant sur le Manège du Quartier Rochambeau, cadastré AR n° 544 p, en vue de permettre sa réhabilitation et la réalisation d'un dépôt lapidaire régional par le Ministère de la Culture ;*
- *de donner ce bien à bail pour une durée de 99 ans, moyennant un loyer d'un euro symbolique ;*
- *de prendre en charge les frais de géomètre résultant de cette opération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. »*

« Ce dossier a été présenté en Commission « Aménagement de la ville et Environnement », le 5 septembre 2002.

Daniel CHANET :

Je vous remercie. Avez-vous des observations sur ce rapport ?

Pascal BRINDEAU :

Ce n'est pas une question mais c'est un commentaire. Nous voterons, bien sûr, cette délibération et je souhaiterais intervenir afin que nous puissions nous féliciter de l'aboutissement heureux de ce dossier et de l'inscription par l'État à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques du manège qui reste, comme chacun le sait, un édifice majeur dans notre patrimoine municipal.

Je voudrais simplement rappeler et saluer le travail des trois associations – qui sont Perche Nature, Résurgence et La Société Archéologique – à qui l'on doit de s'être battu sans relâche depuis 1989, c'est-à-dire depuis treize ans, pour la sauvegarde de ce manège.

Ces associations avaient, d'ailleurs, étaient contraintes d'engager une procédure administrative devant le tribunal administratif qui leur avait d'ailleurs donné raison, à l'époque, contre la municipalité.

Si nous nous félicitons aujourd'hui de la préservation enfin assurée du manège, il n'en demeure pas moins, malheureusement, que de nombreuses et précieuses années auront été perdues, d'études inachevées en projets non aboutis dont je ne ferai pas la liste parce que ce n'est pas l'objet ce soir, et ce, alors même que la Ville de Vendôme est propriétaire, depuis quatre années, de l'édifice.

Je souhaite également saluer l'engagement des préfets du Loir-et-Cher – Jean-Paul Faugère et Marc Cabane – dans ce dossier, qui ont su, en tant que représentants de l'État, faire aboutir l'indispensable concertation entre les associations de sauvegarde du patrimoine et la Ville de Vendôme. Ainsi est-on enfin parvenu à concilier ce qui, alors, apparaissait comme inconciliable !

Permettez-moi également de rappeler les interventions du député Maurice Leroy auprès des ministres de la Culture successifs depuis juin 1997, et ce quels que furent les gouvernements en fonction alors.

C'est ce travail de l'ensemble des acteurs qui a permis l'aboutissement dont nous pouvons effectivement nous féliciter aujourd'hui. À ce sujet, puisque nous abordons le dossier du patrimoine vendômois, je souhaite informer l'assemblée municipale de la démarche effectuée par Maurice Leroy auprès de Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture, à propos du château de Vendôme et, plus généralement, du patrimoine de notre ville. Le député doit prochainement rencontrer le ministre afin d'étudier la possibilité d'une participation conséquente de l'État pour aider la Ville de Vendôme, étant, bien entendu, que le budget municipal ne peut supporter à lui seul la lourde charge financière que représente l'entretien nécessaire de l'ensemble des bâtiments. C'est un dossier, un sujet dont nous avons bien évidemment déjà parlé. Merci.

Daniel CHANET :

Marie-Hélène ?

Marie-Hélène VIDAL :

Nous partageons la même satisfaction, c'est tout à fait légitime et réconfortant. Je dirais simplement que beaucoup de travail a été nécessaire pour aboutir à cette solution la plus complète et la plus satisfaisante qui soit.

Beaucoup de travail qui s'est quelquefois effectué dans l'ombre avec de multiples interventions à tous les niveaux, qui n'ont pas fait l'objet forcément d'une publicité à chaque étape parce que notre rôle est aussi de faire avancer le dossier, pas d'en tirer une gloire excessive.

Je dirai que cet aboutissement est pleinement satisfaisant parce qu'il ne s'agit pas d'une protection sèche du monument historique. Il s'agit aussi d'une réutilisation, et cela, c'était tout à fait indispensable pour vraiment préserver ce bâtiment qui pouvait rester inscrit sans une réutilisation. Il aurait péri très facilement ou il aurait fallu engoulir pour rien des sommes considérables. Là, il servira, et cela, c'était pour nous tout à fait essentiel dans cette étape.

Voilà. J'ajouterai aussi, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, que le patrimoine bien sûr nous occupe très souvent et très longuement, pas simplement le manège, mais aussi le château. Vous en aurez la confirmation au moment des journées du Patrimoine, puisque j'espère que vous viendrez nombreux voir l'exposition qui est présentée à l'orangerie du château et qu'elle intéressera aussi les Vendômois. Et je préciserai aussi que, de notre côté, nous avons avancé dans les étapes que nous espérons voir se conclure, en particulier dans les soutiens de la Région et de l'État, qui pourraient nous être apportés à travers le contrat de plan État-Région. Ces dossiers-là avancent et c'est tout à fait réconfortant.

Daniel CHANET :

D'autres observations ? Non. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des votants.

Philippe DEGEYNE :

Monsieur le Maire, merci. Bien entendu, nous voterons ce dossier et je me féliciterai comme toute cette assemblée de cette conclusion, un dossier qui fut long et pénible mais je le voterai tout de même avec une certaine amertume. En effet, nous avons travaillé pendant très longtemps sur ce dossier.

Nous avons proposé et envisagé de multiples utilisations à ce bâtiment, aux annexes notamment. Je rappellerai quand même que la Ville avait fait des études très avancées, très poussées, pour y loger un collège. Cela n'a pas été retenu. Nous nous plions à la règle majoritaire et à la volonté des élus mais, tout de même, je pense qu'il y a eu là une occasion de passée, voire ratée. C'est l'aboutissement d'un dossier très épineux et nous en sommes très heureux, mais nous avons quand même un petit regret tout de même. Merci, Monsieur le Maire.

« Le Conseil municipal,
Cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des votants,
DÉCIDE :

- de conclure un bail emphytéotique avec l'État, pourtant sur le Manège du Quartier Rochambeau, cadastré AR n° 544 p, en vue de permettre sa réhabilitation et la réalisation d'un dépôt lapidaire régional par le Ministère de la Culture ;
- de donner ce bien à bail pour une durée de 99 ans, moyennant un loyer d'un euro symbolique ;
- de prendre en charge les frais de géomètre résultant de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. »

Transmis au Représentant de l'État
le 17 septembre 2002.

Publié le 16 septembre 2002

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2002

38 – **URBANISME** : Quartier Rochambeau, Acquisition de la dernière tranche.

Marie-Hélène Vidal, maire-adjointe, donne lecture du rapport suivant :

Dans ce rapport qui est long, on vous rappelle en fait toutes les phases, tous les éléments, que l'on avait, grâce à l'intervention de M. le Préfet de Loir-et-Cher, au début de l'année 2002, obtenu un protocole d'accord sur le quartier Rochambeau qui permettait à terme que la Ville puisse

définitivement devenir propriétaire et entièrement de ce quartier.

« Des négociations ont été engagées sous l'égide de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher au début de l'année 2002, en présence de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

« **L'État et la Ville se sont accordés sur les principes devant guider l'aménagement du Quartier Rochambeau.**

« — **La perspective de la revitalisation du site est confirmée.**

« L'aménagement du quartier Rochambeau contribue au renforcement du centre-ville et satisfait ainsi au parti d'aménagement retenu dans le Plan d'Occupation des Sols (PLU depuis le 1^{er} avril 2001) :

- * développer le centre-ville et augmenter son poids démographique pour renforcer ses fonctions urbaines et rééquilibrer l'agglomération ;
- * répondre aux besoins en offrant en centre-ville une large diversité de logements ;
- * améliorer la liaison entre les quartiers et la circulation en centre-ville en créant une voie nouvelle sud-centre et, d'une manière générale ;
- * assurer une capacité suffisante en stationnement ;
- * ouvrir le site à tous les Vendômois (mixité sociale au plan résidentiel, reconquête des bords du Loir, implantation des services publics).

« — **La valorisation de l'ensemble abbatial justifie la recherche d'une ouverture sur le Loir par la démolition d'un bâtiment et un traitement paysager de l'espace libéré. L'objectif est double :**

- * évoquer le lien historique entre l'abbaye et le Loir ;
- * offrir une nouvelle perception de la façade du bâtiment "Régence" (bât. A).

« — **La trace de l'ancien quartier de cavalerie est conservée.**

« Elle devient l'une des composantes du projet d'urbanisation du site qui comporte :

- le maintien de l'ancienne place d'armes conservée dans ses dimensions et affectée au stationnement ;
- la conservation de 5 bâtiments :

- * le bâtiment H, situé en prolongement de l'aile "Régence" de l'Abbaye ;
- * le bâtiment I, souvent appelé "écurie nord" ;
- * le bâtiment L, souvent appelé "écurie sud" ;
- * le bâtiment U, constituant le "manège" ;
- * le bâtiment K, fermant la place d'armes.

« — **Un plan d'organisation, ci-annexé, a traduit les bases sur lesquelles le Quartier Rochambeau peut être aménagé. Celui-ci permet l'usage d'une surface hors œuvre nette (SHON) globale d'environ 10 000 m² (qu'il s'agisse de bâtiments à réhabiliter ou de constructions neuves).**

« Par arrêté du 2 juillet 2002, Monsieur le Préfet de la Région Centre a inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le manège en totalité ainsi que les façades et toitures des écuries I, K, L.

« L'État va créer un dépôt lapidaire régional dans l'ancien manège ; pour ce fait, une convention précaire d'occupation a été passée en l'attente de la régularisation par bail emphytéotique ; la signature de cet acte est en cours (cf. délibération de septembre 2002).

« Il ne restait plus en négociation que le prix d'acquisition de la seconde tranche de terrains prévue dans le protocole d'accord en date du 27 septembre 1994 : soit les parcelles cadastrées AR 395, 541 et 543, d'une superficie totale de 13 374 m², au prix de 2 472 586 F (soit 376 943,31 €).

« Par courrier en date du 3 décembre 2002, le Ministère de la Défense nous confirme son accord de principe pour une cession amiable au profit de la Ville de Vendôme pour la somme de 38 000 € HT.

« Le Ministère de la Défense propose la signature d'un engagement d'acquiescement, ci-annexé, organisant les modalités de

signature de l'acte établi en la forme administrative par la Direction des Services fiscaux de Loir-et-Cher. Ce document sollicite le versement d'une somme de 1 900 €, soit 5 % du montant de la vente, dans l'hypothèse où il y aurait manquement à cet engagement d'acquérir.

« Ce dossier a été présenté en Commission générale le 10 décembre 2002.

« Vu l'avis des Domaines daté du 26 novembre 2002,

« Il vous est proposé :

- d'accepter d'acquérir, auprès de l'État, les parcelles cadastrées AR 395, 541 et 543, pour une superficie de 13 374 m², situées dans le Quartier Rochambeau, au prix de 38 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'engagement à acquérir, ci-annexé, proposé par le Ministère de la Défense ainsi que tous les documents et actes destinés à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- d'accepter le versement d'une somme de 1 900 € à l'État dans l'hypothèse où la Ville de Vendôme manquerait à ces obligations. »

C'est ce que nous ne saurions faire, parce que nous sommes très satisfaits et très contents de l'issue de ces négociations. Cela a été un très long travail, assez laborieux, assez difficile à certains moments mais finalement le résultat final nous convient.

J'ajoute aussi que le ministère de la Culture a accepté de signer une convention d'occupation précaire pour le manège. Il va donc devenir un dépôt lapidaire régional. Dès maintenant, le manège n'est plus sous la responsabilité de la Ville mais sous la responsabilité du ministère de la Culture qui va mobiliser des crédits pour faire, dans les mois qui viennent, la couverture de façon à mettre ce bâtiment hors d'eau et, par la suite, mais dans un avenir qui n'est pas immédiat, réaliser les travaux d'aménagement du musée lapidaire.

La signature d'un document plus définitif, que nous appellerons bail emphytéotique de 99 ans, est en cours. Il succédera à cette convention d'occupation précaire.

Daniel CHANET :

Je vous remercie. Avez-vous des observations sur ce dossier ?

Philippe DEGEYNE :

C'est une intervention très courte, simplement pour rappeler toute l'histoire qui a eu lieu et remercier tous les gens qui nous ont aidé...

Daniel CHANET :

Essaie de tenir dans les 35 heures !

Philippe DEGEYNE :

... et qui ont travaillé autour de ce dossier, leur dire que j'ai beaucoup apprécié, que nous avons tous beaucoup apprécié leur présence et le travail qu'ils ont fourni à nos côtés.

Daniel CHANET :

Très bien.

André GIBOTTEAU :

Moi, c'était simplement pour poser une question, c'était de savoir si le ZPPRUP était maintenu...

(Changement de cassette.)

Marie-Hélène VIDAL :

... en attente de ce règlement, voilà !

André GIBOTTEAU :

On ne peut que se féliciter. Dieu sait si le quartier Rochambeau a été une poudrière, sans faire de mauvais jeu de mots de son passé militaire ! Maintenant, on voit que là aussi la douceur des gens de Vendôme, on fait que maintenant on va trouver des solutions tout à fait concordantes.

D'autre part, c'est aussi une autre question. Quelle est, justement, la limite des constructions possibles, des aménagements possibles, de par le PPR1, parce que sur le graphique on s'aperçoit quand même que le quartier Rochambeau est en zone 2.

Marie-Hélène VIDAL :

Les bords du Loir, bien sûr, mais on avait déjà comme projet d'en faire une espèce de chemin piéton. L'arrière de la gendarmerie actuelle est une zone aussi inondable, mais on a comme projet d'en faire un parking, cela ne pose pas de problème.

Sur les emplacements des futurs immeubles, nous avons négocié la possibilité de trouver des parkings souterrains. C'était cela qui nous importait, car la constructibilité existe. En fait, le quartier Rochambeau est peu concerné globalement par le risque d'inondation, mais ce que nous voulions négocier, c'était la possibilité d'« entermer » les voitures, qu'on ne les voie pas trop, qu'elles n'envahissent pas trop le quartier ; donc c'est sur cela que l'on a négocié.

En fait, on aura des parkings qui seront semi-enterrés et ouverts en permanence. Il n'y aura pas de box, pas de séparations. Oui, ce sera comme le Centre des impôts, me dit Jean-Claude Leroy ; c'est vrai pour prévoir et permettre l'écoulement des eaux en cas d'inondation, après avoir délogé les voitures, bien sûr !

C'est cela qui a fait surtout l'objet de la négociation.

Daniel CHANET :

D'autres observations ? Non. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des votants.

« Le Conseil municipal,

« Cet exposé entendu,

« Après en avoir délibéré,

« À l'unanimité des votants,

« ACCEPTE d'acquérir, auprès de l'État, les parcelles cadastrées AR 395, 541 et 543, pour une superficie de 13 374 m², situées dans le Quartier Rochambeau, au prix de 38 000 € HT.

« ACCEPTE le versement d'une somme de 1 900 € à l'État dans l'hypothèse où la Ville de Vendôme manquerait à ces obligations.

« AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'engagement à acquérir, ci-annexé, proposé par le Ministère de la Défense ainsi que tous les documents et actes destinés à la mise en œuvre de la présente délibération. »

Transmis au Représentant de l'État
le 27 décembre 2002.

Publié le 20 décembre 2002.

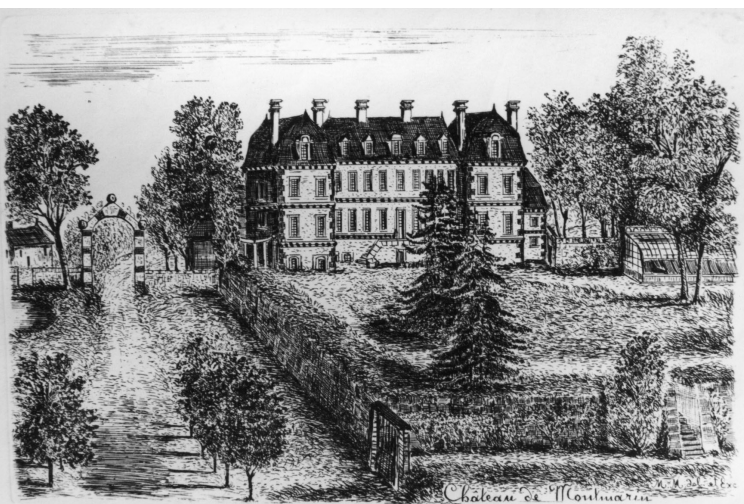
Signé : Marie-Hélène Vidal.

MONTMARIN : UN CHÂTEAU, UNE FAMILLE

Jean Arnould

Sargé-sur-Braye a trois châteaux, comme dans la chanson Cadet Rousselle a trois maisons. Nous l'avons évoqué, le 20 mai 1959, dans une exposition présentée dans l'église Saint-Martin de Sargé, suivie, en octobre 1963, d'un exposé présenté sur la terrasse du manoir des Radrets, enfin sous la neige, en octobre 1975, devant nos collègues de la Société Archéologique du Vendômois au château du Fief-Corbin (1).

Il reste à connaître les bonheurs et les malheurs du plus récent de ces monuments, le château de Montmarin, bâti au Grand Siècle. On demandera : Pourquoi avoir tant attendu ? Bonne question à laquelle nous répondrons que le temps a manqué et, plus encore, les documents.



Château de Montmarin
Dessin anonyme
prêté par M. Marcel Guiard
quelques mois avant sa disparition

Jusqu'ici, nous ne connaissions que ce qu'écrivit l'abbé Blanchard, au début du siècle, dans ses *Cahiers percherons*. Depuis, un chercheur averti nous a accompagné ; j'ai nommé l'abbé Duchesne, curé de Saint-Cyr de Sargé, de 1909 à 1930. Des documents, découverts ici et là, ont apporté leur lumière. De cette somme, encore incomplète, est sortie cette étude, laquelle donnera à d'autres le désir d'approfondir et de rectifier.

(1) Consulter *La Nouvelle République* du 20 mai 1959, celle du 25 octobre 1963 et le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois* pour 1976.

(2) Ainsi va le monde. Ces deux voies ferrées sont définitivement déposées, alors que l'abbé Duchesne les déclarait « appelées à un grand développement ».

CE CHÂTEAU, TEL QUE L'A VU L'ABBÉ BLANCHARD

« Le château de Montmarin, écrit-il, s'élève à peu de distance du bourg, dans la direction de Savigny, sur l'un des coteaux qui dominent la fraîche vallée de la Braye, jadis calme et paisible, aujourd'hui sillonnée par deux lignes de chemins de fer (2). Sa masse imposante et les belles lignes de sa façade, flanquée aux deux extrémités de larges pavillons aux toits à la Mansart, présentent le caractère grandiose des constructions du temps de Louis XIV. Cette impression augmente encore lorsqu'on pénètre dans la vaste cour d'honneur, où se détache, entre deux pavillons faisant face à ceux du château, une chapelle datant de la même époque, ornée de rosaces et de vitraux. Aux abords de l'habitation et pour achever d'en indiquer les traits principaux, il faut mentionner, d'un côté, l'ancienne fuie située à mi-côte, non loin de la grande avenue, de l'autre, une longue terrasse plantée de tilleuls séculaires, d'où l'on vient embrasser d'un coup d'œil la vallée toute entière. »



Château de Montmarin vu du ciel

LES ORIGINES DU DOMAINE DE MONTMARIN

Poursuivons notre lecture de l'abbé Blanchard : « La seigneurie de Montmarin réunit, dans le cours du XVII^e siècle, les droits et privilèges d'un certain nombre de fiefs du voisinage, dont le plus ancien semble avoir été celui de Connival,

qui s'étendait autrefois entre Sargé et Savigny. Les vieux souvenirs qui se rattachent à la seigneurie de Connival, dont il ne reste plus, actuellement, qu'une simple ferme, ont été mis en scène dans un roman publié par M. de Passac, en 1824, sous le titre de *Rose de Connival*. L'action se déroule sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

« Vers la fin du XVI^e siècle, Connival appartenait à messire Louis de Louviers, époux de haute et puissante dame Françoise Le Jeune. Leur fils, Gilbert de Louviers, qui avait épousé Louise de Salmon, de très ancienne noblesse, issue du Châtelier, près de Savigny, vendit vers 1660 son bien au seigneur des Tuaudières et de la Trouserie. C'est aujourd'hui ce qu'on appelle Montmarin. » (3)

En effet, en feuilletant L.-A. Hallopeau, dans *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, nous lisons, p. 178 :

« [...] le beau château de *Montmarin* est au milieu d'un domaine qui s'appelait primitivement *Les Tuaudières*.

« Le 14 décembre 1510, Amory Ronsart, écuyer, sieur de la Bourdinière, rendait hommage à François de Baïf, seigneur de Mangé, Riverelles et la Cour-du-Bois, pour la terre et seigneurie des Tuaudières, sise à Saint-Martin de Sargé. Amory Ronsart était l'un des fils de Blanc Ronsart, seigneur de Monchenou, et de Catherine de Cardun. De son mariage avec Catherine de Malherbe, il eut probablement un fils nommé Jacques; en tout cas, le 20 février 1522, Jacques Ronsart, chevalier, seigneur des Roches, des Tuaudières et des Vaux, rendit hommage à François de Baïf pour les Tuaudières et les Vaux.

« La seigneurie des Tuaudières devint ensuite la propriété de Jean de Salmon II, écuyer, seigneur du Châtelier. François de Salmon I, écuyer, fils aîné de Jean de Salmon II et de Marie Le Boucher, fut seigneur du Châtelier, de la Fertière, de la Gillotière, du Fief-Vaudour, de la Roncière, d'Estange, de Montcimier, de Boismoreau, de la Javarière, des Tuaudières, de la Rougonnière et des Creneaux (paroisse de Saint-Quentin, près de Montoire); il épousa Jacqueline de la Beschère (29 août 1563) et laissa le fief des Tuaudières à son fils puîné Gilles. [...] Cette terre passa plus tard à la famille Marin qui lui donna le nom de Montmarin et fit construire le château actuel. » (4)

LA FAMILLE MARIN

La famille Marin est originaire d'Italie. Comme beaucoup d'autres, elle passa en France, au temps des guerres du XVI^e siècle. Elle vécut d'abord en Provence, puis gagna la Bourgogne. C'est en ces lieux que le premier Marin connu de nous, Denis, eut un fils, Jean, le 30 mai 1574. Celui-ci, à son tour, eut deux fils, François, secrétaire, conseiller du roi, trésorier des finances et de l'extraordinaire des guerres, et Denis, né le 16 (ou le 26) janvier 1601, à Auxonne, qui suivit les traces de son frère.

LE PREMIER MARIN DE MONTMARIN (1601-1678)

Denis – c'est l'abbé Duchesne qui parle – quitta bien jeune le toit paternel et passa sa jeunesse à Paris dans la bureaucratie. Ses aptitudes pour les finances lui valurent d'être appelé par Louis XIII, le 2 janvier 1627, à la charge de secrétaire de sa chambre, le 24 juin 1628 à celle de commissaire à la marine. Le 30 mars 1632, il est conseiller du roi; le 16 février 1645, conseiller au conseil privé, et intendant des finances, de 1649 à 1678, date de sa mort. Il remplit ces fonctions avec talent et désintéressement. Son habileté de financier lui valut de gérer au nom du roi les États de Bretagne et de Normandie dont il ne voulut jamais accepter de présents, sans le visa du roi.

Il fut créé intendant de l'armée, le 25 septembre 1651, pour aider de ses conseils le comte d'Harcourt dans ses luttes contre le prince de Condé, en Berry et en Guyenne.

Et l'abbé Blanchard, qui n'est pas avare d'éloges, ajoute qu'il fut l'un des dix-sept membres du grand conseil formé par Colbert « en vue d'élaborer ces sages règlements et ordonnances du règne de Louis XIV, qui assurèrent à l'industrie française une prépondérance marquée et à son agriculture une prospérité croissante ».

Le 4 avril 1630, Denis Marin avait épousé Jacqueline Daurat, dont il eut onze enfants. Il se remaria, le 1^{er} janvier 1657, avec Charlotte Colbert, sœur de Colbert du Terron et cousine germaine du grand Colbert. Il eut une fille de ce second mariage.

DENIS MARIN À SARGÉ

Le 6 juillet 1645, Gilles de Girois, chevalier, seigneur de la Trouserie, vendait ce fief « consistant icelle terre en logis seigneurial dudit lieu de la Trouserie, composé de trois chambres basses, cuisine, cabinets, caves sous le logis, [...], fuie », etc., la métairie de la Buraize, les moulins de Taillefer et de Come, le fief de Cormiers, le fief de la Basse-Roncherie (paroisse de Savigny), etc., pour le prix de 22 500 livres, par acte devant Michel Deniau à Mondoubleau, l'acquéreur étant Denis Marin, chevalier, seigneur de la Châtaigneraie, en Poitou, Mouilleron, Antigny et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, demeurant à Paris, rue Paradis, paroisse Saint-Jean.

En 1646, le même Marin achète le fief de la Tuaudière, qu'il réunit à la Trouserie, mais il en conserva le manoir comme habitation.

C'est vraisemblablement dans son marquisat du Poitou que Denis fit la connaissance de Claude Darrot, époux de Marguerite d'Illiers de la Berruère, ce qui l'aurait amené à Sargé. Rappelons que Claude Darrot était seigneur de la Poupelière, en Poitou (Azay-sur-Thouet, Deux-Sèvres), en même temps que des Radrets, à Sargé.

D'autres achats suivent, les Vaux en 1646, les Touches en 1653, Connival et le moulin de Crousteau, en 1660, etc.

C'est Denis Marin qui donna le nom de Mont-Marin aux terres de la Tuaudière et de la Trouserie, réunies par suite de lettres patentes en sa faveur, en date de 1671.

Quand et par qui fut bâti le château actuel ? Saint-Venant écrit : « Le château actuel doit avoir été bâti par Denis Martin », alors que l'abbé Duchesne l'attribue, sans plus de preuves, à Pierre Marin, son fils.

Saint-Venant, peut-être plus informé, explique, au mot « Tuaudière » : « En 1662, la Thuaudière est à Pierre Marin qui, le 21 juillet, fait marché avec François Chéron, charpentier, pour construire deux pavillons aux deux bouts du grand corps de logis de la Tuaudière, de chacun 40 pieds de long et 28 de largeur. » Et il conclut : « ce qui semble constituer le château actuel ». Mais n'oublions pas que Denis Martin a encore seize ans à vivre et qu'il a pu imposer sa décision.

PIERRE MARIN (16..-1697)

« L'aîné des douze enfants de Denis, Arnould Marin, marquis de la Châtaigneraie, rempli, de 1673 à 1690, les

(3) Voir le *Dictionnaire du Vendômois* de R. de Saint-Venant, articles « Passac », « Montmarin », « Sargé », « Connival ». Le texte de *Rose de Connival* est la propriété de la Société Archéologique du Vendômois, sous forme d'un manuscrit.

(4) Saint-Venant, article « La Tuaudière ». Voir aussi *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, par L.-A. Hallopeau.

hautes fonctions de Premier Président au Parlement de Provence. Il maria sa fille au marquis de Forbin d'Oppède, ambassadeur en Portugal.

« Le second fils de Denis, Pierre Marin, obtint en vertu de lettres patentes du 21 février 1677 la réunion, sous le nom de Montmarin, des divers fiefs qu'il possédait sur les paroisses de Saint-Cyr et Saint-Martin de Sargé.

« De même que son père, il exerça les fonctions de secrétaire du roi (1652), de conseiller d'État (1659) et de maître des requêtes (1672). Des lettres très élogieuses pour lui et sa maison lui furent adressées par Louis, duc de Vendôme, et par son fils.

« Sa seigneurie relevant de foy et hommage simple de celle de la Cour-du-Bois (5) on le trouve en 1684 ainsi désigné : "Pierre Marin, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, seigneur de la Trousserie, Saint-Martin, Montmarin, les Vaux et autres lieux à cause de ses terres, fiefs et seigneuries de la Trousserie, Montmarin et les Vaux, le tout à présent réuni et incorporé au fief de Montmarin, qui autrefois s'appelait les Tuaudières. » La boucle est bouclée.

De Catherine Bouhier, sa première femme, épousée le 29 octobre 1662, il eut un fils Pierre Jean qui suit et de sa deuxième épouse, Anne Angélique Aubert du Chesne, au moins cinq enfants. Nous en retiendrons Anne Angélique, baptisée le 12 octobre 1690 à Saint-Martin de Sargé, à l'âge de trois mois, laquelle épousa, en 1715, Jacques de Coutance (6), seigneur du Fief-Corbin, et Madeleine Eugénie, baptisée le 10 juillet 1695, dame de la Roche-Morotière, qui épousa François de Barbançois, marquis de Sarzau, dont elle vivait séparée en 1723.

Partie de la descendance de Pierre Marin, décédé en 1697.

<i>Jacqueline Eugénie</i> née le 21.08.1686 bapt. le 16.04.1687	<i>Anne Angélique</i> bapt. à 3 mois le 12.10.1690 épouse en 1715 Jacques de Coutance sgr du Fief-Corbin	<i>Anne Catherine</i> bapt. le 15.01.1692	<i>Madeleine Eugénie</i> bapt. le 10.07.1695 dame de la Roche- Morotière épouse François de Barbançois	<i>Denis</i> bapt. le 02.08.1696 décédé le 24.10.1696
---	---	---	--	---

Le septième et dernier, Denis (voir ci-dessus), nous a fait lire et relire les registres paroissiaux.

« Le 22^e du mois d'avril 1694 a été par moy prêtre desservant la cure de Saint-Martin de Sargé soussigné baptisé *sans nommer* par permission de monseigneur l'évêque du Mans, un garçon, né du jour précédent, du mariage de messire Marin, seigneur de la Trousserie et de madame Anne Aubert son épouse en présence de Jacques Cochereau (?) et Michel Crosnier, serviteurs domestiques. La permission est conçue en ces termes : nous permettons au sieur curé de la paroisse de Saint-Martin de Sargé d'administrer le sacrement de baptême à l'enfant dont l'épouse de M. de la Trousserie est enceinte et d'en différer les cérémonies jus-

(5) La Cour-du-Bois, à Conflans (Sarthe), ancienne seigneurie dont relevaient plusieurs fiefs en Saint-Martin de Sargé.

(6) Une fille surviva à ses parents, Louise Françoise Angélique de Coutances, dame du Fief-Corbin, laquelle épousa, en 1753, Pierre Hubert de Bouillé.

qu'à six mois ; donné au Mans en notre palais épiscopal ce (?) mars 1694. »

Louis, évêque du Mans	Lepage
-----------------------	--------

Plus loin, on trouve encore : « Le 2 août 1696 ont été suppléées et administrées les cérémonies du baptême à un enfant baptisé *avant ce jour* par Charles Lepage, prestre desservant alors la cure et né du légitime mariage de M. Pierre Marin... et dame Anne Angélique Aubert... Lequel enfant a esté nommé Denis... »

Enfin, le 24 octobre 1696, on a inhumé Denis, né le 22... Ce 22 ne pourrait être que le 22 avril 1694. Mais alors, quelles observations pouvons-nous retenir ? Sans doute celle, générale, que les parents nobles ou notables ont obtenu de l'évêque une dispense pour que l'enfant soit ondoyé et ne reçoive le supplément des cérémonies que quelques semaines ou mois plus tard. Pour nous, la question reste entière.

En 1685, Pierre Marin est encore indiqué comme vivant au « Logis de la Trousserie ». Plus tard, en 1696, la chapelle du château est dotée d'une cloche : « Le dimanche trentième et dernier jour de septembre, la cloche de la chapelle du château de Montmarin fut bénite en l'église de Saint-Martin par nous prêtre curé soussigné commis pour cet effet par Monseigneur l'évêque du Mans par sa commission du 19 de ce mois, laquelle fut nommée Pierre Aubert par messire Pierre Marin, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, maître des Requêtes ordinaires de son hostel, seigneur de la Trousserie, Montmarin, Saint-Martin et autres lieux, et dame Anne Angélique Aubert du Chesne son épouse, en présence de M. Nicolas Letourneur acolyte sacristie de l'église Notre-Dame de Saint-Calais, François Chereau teixier, Michel Busson marchand et Michel Repusseau sacriste qui ont signé avec nous. »

Marin F. Chereau Letourneur	A. A. Aubert M. Repusseau Antoine Letourneur
-----------------------------------	--

PIERRE JEAN MARIN (1667-1719)

Pierre Jean Marin fils du précédent abandonne la carrière de son père pour celle des armes. Admis très jeune dans la compagnie des Cadets-Gentilshommes du roi, il fut, étant capitaine de cheval-légers, blessé à Fleurus, en 1690. Retiré à Montmarin, il est cité en 1701 au registre de Saint-Martin et en 1705 sur celui de Saint-Cyr. Il meurt le 3 janvier 1719 et il est inhumé à Saint-Martin, dont le registre porte trace le 4 janvier : « Inhumé, âgé de 51 ans, seigneur de Montmarin et de cette paroisse », signé Letourneur.

Il avait épousé, en 1693, Jeanne Louise Albertine de Launay, d'une ancienne et illustre famille de Flandre, dont il eut Pierre François, né le 11, baptisé le 12 octobre 1697, et François Jacques, né le 11, baptisé le 12 février 1699.

Nous n'avons pas trouvé trace du décès prématuré de Jeanne de Launay. Il est établi que les enfants de Pierre Jean et particulièrement l'aîné furent élevés par leur tante, Catherine Françoise de Launay. Ce nom, orthographié selon l'humeur, on en a gardé le souvenir. Elle est marraine, en 1733 : « Le onzième jour de février a été baptisé par moi, vicaire de Sargé, Catherine, née d'hier du légitime mariage de Jacques Le Long et d'Anne Hauriau. Le parrain Messire Charles Joseph Despretz, chevalier seigneur de Hargerie (ou Argery) et autres lieux, la marraine Damoiselle Magdelaine Dubois, au nom de Dame Catherine Françoise de La Noix [*sic*] veuve de sieur Charles d'Auby, chevalier seigneur de la Hargerie, pour le présent incommodée et hors d'état de se rendre à l'église pour nommer ladite enfant ; tous de cette paroisse qui ont signé avec nous » – Perrigné.

Le choix des parrains est souvent dicté par l'orgueil ou l'intérêt. Il semble que nos régions avaient une autre conception. Les plus nobles familles choisissaient souvent les parrain et marraine parmi de simples paysans. On pensait que les enfants tenus par des pauvres sur les fonds baptismaux vivaient plus longtemps. D'autres choisissaient le parrain et la marraine parmi les domestiques. C'était là une pieuse application de l'égalité chrétienne.

La mort de cette tante dévouée est notée sur les registres de Saint-Martin : « L'an 1752, le 30 décembre, par nous prestre chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre de Saint-Calais soussigné, a été inhumé dans le chœur de cette église (Saint-Martin) le corps de dame Catherine François de Lannoy [*sic*] en son vivant veuve de messire Charles d'Auby, écuyer, seigneur de la vicomté d'Argery décédée le 28 du présent mois au château de Montmarin, âgée de soixante et dix-neuf ans, en présence de Maître Antoine Noël Vaslin, curé de cette paroisse, Maître René François Duclos de l'Étoile, curé de Saint-Calais, François Julien Devault, curé de Sargé, Jean François Le Comte, curé de Savigny, Gilles Meunier, curé de Marolles, Michel Hubert, curé de Rahay, Pierre Bourgeois, curé d'Épuisay, René Parrain, curé de Valleine, Louis Faussabry, curé de Cormenon, Jean Martin, vicaire de Sargé, Louis Nicolas Cadot, vicaire de Savigny, et Pierre Antoine Chaillou, chapelain de Montmarin, soussignés. »

Vérité (suivent les autres signatures).

Aujourd'hui encore, un marbre scellé au mur intérieur nord de la nef de Saint-Martin porte avec les armes de la famille de Lannoy : « Ci-gît Dame Catherine François de Launay, veuve de messire Charles d'Auby, écuyer, seigneur de la vicomté d'Argerie, de Boiry et Quercy, [...] tante maternelle de messire seigneur François Marin, chevalier, seigneur de Montmarin, la Popelinière, la Monge, Connival et autres lieux, seigneur de cette paroisse, laquelle après avoir vécu dans de continuelles exercices de piété, d'humilité et de charité est décédée en odeur de sainteté au château de Montmarin, le 28 décembre 1752, âgée de 79 ans. *Requiescat in pace.* »

PIERRE FRANÇOIS MARIN (1697-1768)

Son pupille, Pierre François Marin, avait épousé, le 4 décembre 1734, Marguerite de Gallois, née en 1717, fille de Jacques Honorat de Gallois, seigneur de Bezay et de Bonne Madeleine de Thizard du Coudray. Elle décéda, le 17 juin 1780, après son mari, disparu en 1768, après avoir cédé à son fils la terre de Montmarin.

C'est le registre de Saint-Martin qui proclame leur mariage : « Le 18^e jour de janvier 1735 (en contradiction avec la date du 4 décembre ci-dessus) après les fiançailles faites dans la chapelle du château de Montmarin par monsieur le curé de Saint-Martin de Sargé, le premier du présent mois, et trois publications de bans faites selon les formes ordinaires tant dans l'église de Saint-Martin de Sargé que dans celle de Saint-Martin de Vendôme et de Nostre Dame du Temple sans qu'il se soit trouvé aucune opposition n'y aucun empêchement canonique comme il nous a apparu par le certificat du sieur curé de Saint-Martin de Vendôme en datte du présent mois, signé Mosnier, et celui du sieur curé du Temple, en datte du seize du courant, signé Hubert, nous prestre vicaire de Savigny-sur-Braÿ soussigné après avoir veû la permission accordée par Monseigneur l'évêque du Mans en datte du treize du présent mois signée Montigny vicaire général, par laquelle il est donné pouvoir à monsieur le curé de Saint-Martin d'épouser les parties dans la chapelle du château de Montmarin ou de commettre pour cela tel prestre qu'il avisera bon estre, nous, dis-je, en présence et du consentement de monsieur le curé de Saint-Martin soussigné après avoir reçu

un mutuel consentement exprimé par paroles de présent, avons dans la chapelle du château de Montmarin conjoint par foy et loy de mariage Messire Pierre François Marin, chevalier, seigneur de Saint-Martin, Montmarin, Connival et autres lieux, fils de deffunt Messire Jean Pierre Marin en son vivant chevalier, seigneur des susdits lieux et de deffunte dame Jeanne Albertine de la Noy, ses père et mère de cette paroisse de Saint-Martin de Sargé d'une part, et Damoiselle Marguerite de Gallois, fille de messire Jean de Gallois, chevalier seigneur du Petit Bois, Grande Gandonnière et autres lieux, et de Dame Marguerite Gaudin ses père et mère de la paroisse de Saint-Martin de Vendôme (7) d'autre part.

« L'époux a été assisté de Dame Catherine François de la Noy, sa tante, de messire Paul du Bellay, chevalier seigneur des Haÿes et de Ternay, son cousin, et de Dame Angélique du Bellay, aussy sa cousine. L'épouse a été assistée de ses père et mère cy-dessus dénommés, de messire Renaud Gaudin chevalier seigneur de la Chenardière, Courvalin et autres lieux, son oncle maternel, de damoiselle Anne Suzanne de la Chenardière, sa cousine germaine, de monsieur le chevalier de Bezé, de damoiselle Bonne Magdelaine de Gallois de Bezé, Suzanne de Gallois de Bezé, ses cousins et cousines issus de germain, de M. Olivier prestre, de messire Élie Louïs de Coutance chevalier seigneur de la Fredonnière et de dame Le Boulton, son épouse, de messire François de Salmon chevalier seigneur du Châtellier, Marson, Sainte Cérotte et autres lieux et de dame Elisabeth Gigault de Belle-Fond, son épouse, tous parents et amis avec nous soussignés et tous témoins à de requis. »

De Gallois Dauby	De Gallois P. du Bellay	G. de Gallois M. du Bellay	Marin De Launay Félicité de Musset Musset
R. Gaudin	An. Gaudin	An. Gaudin	Suzanne de Gallois de Bezay
Chenardière	de la Chenardière	de la Chenardière	de Bezay
Ch.lle de Bezay	Bonne de Gallois	Bonne de Gallois	de Coutance
Olivier prêtre	Coutance	Coutance	Leboulton de Coutance
François de Salmon du Châtellier	de la Fredonnière	de la Fredonnière	L. Demehabert
Hubert prêtre	I. M. Demehabert	I. M. Demehabert	De Coutance prêtre
	A. N. Vaslin prêtre	A. N. Vaslin prêtre	

La belle-mère de messire Pierre François s'éteint, en 1758, chez ses enfants. C'est le registre de catholicité qui nous l'apprend : « Inhumation le 18 août 1758 de dame Marguerite Gaudin, 85 ans, veuve de Jean de Gallois, seigneur des Grandes Gandonnières, le Petit-Bois et autres lieux, décédée le 17 à Montmarin, en présence de Pierre François Marin, chevalier seigneur de Saint-Martin, Montmarin, Connival, Conillon, La Trousserie, La Roche-Morotière, les Vaux, La Bissaize, les Claiés, les Grandes Touches et autres lieux, son gendre, à cause de Dame Marguerite de Gallois, son épouse [...] »

Ce texte est intéressant, parce qu'il énumère les titres et possessions de M. de Montmarin.

Selon le registre de Saint-Martin, Pierre François aura deux enfants :

« L'an 1735, le 26 novembre, est inhumé dans le chœur de Saint-Martin par A. N. Vaslin, curé, une fille de messire Pierre François Marin et de Dame Marguerite de Gallois, décédée une heure après son baptême à la maison par Jacques Beaussier, chirurgien accoucheur. »

Le 22 janvier 1737 est baptisée Catherine Aimée Marin dont le parrain est Jean de Gallois, seigneur du Petit-Bois et la marraine Catherine François de Lannoy, veuve [?].

Enfin, le 29 juin 1739, est baptisé Pierre Palamède, qui suivra, né de ce jour avec, pour parrain, messire Paulin Palamède Téléphore de Forbin d'Oppède, ancien aumônier ordinaire de Sa Majesté, abbé de l'abbaye de Notre-Dame

(7) Dans l'église Saint-Martin de Vendôme, existait une chapelle Saint-Jean, fondée en 1549. Conçue par Jean Jourdain, seigneur de Chanteloup, à Villerable, elle passa par héritage à la famille de Gallois, puis à la famille de Montmarin, au XVIII^e siècle.

de la Réunion [?] ordre de Citeaux, diocèse de Troyes [?] et comme marraine dame Marguerite Gaudin, veuve de Jean de Gallois, seigneur du Petit-Bois. Ce dernier est donc décédé, entre 1737 et 1739.

« Pierre François Marin, chevalier, seigneur de Montmarin, Saint-Martin et Saint-Cyr de Sargé, la Monge, Connival et autres lieux », meurt le 8 juillet 1768, à 70 ans. Il est inhumé, le 9, dans le chœur de Saint-Martin, « en présence de messire Charles Alexandre de Salmon, chevalier, seigneur du Châtellier, son gendre, de messire Joseph Alexandre de Musset, chevalier, seigneur de la Vaudorière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, son parent, de messire Pierre Hubert de Bouillé, chevalier, seigneur du Fief-Corbin, son cousin germain ».

Au moment de quitter Pierre François Marin, rapportons un trait de caractère, découvert dans les minutes notariales. Le 15 février 1756, par-devant notaire, il met fin à un litige survenu entre un fermier et lui :

Claude Veron, laboureur, et Marie Gautier, sa femme, exploitent la métairie de Connival. À la fin de l'été 1755, un incendie a entièrement brûlé un fournil et une étable, ainsi qu'une quantité de chanvre broyé et à broyer, devant être partagée par moitié entre le propriétaire et lui.

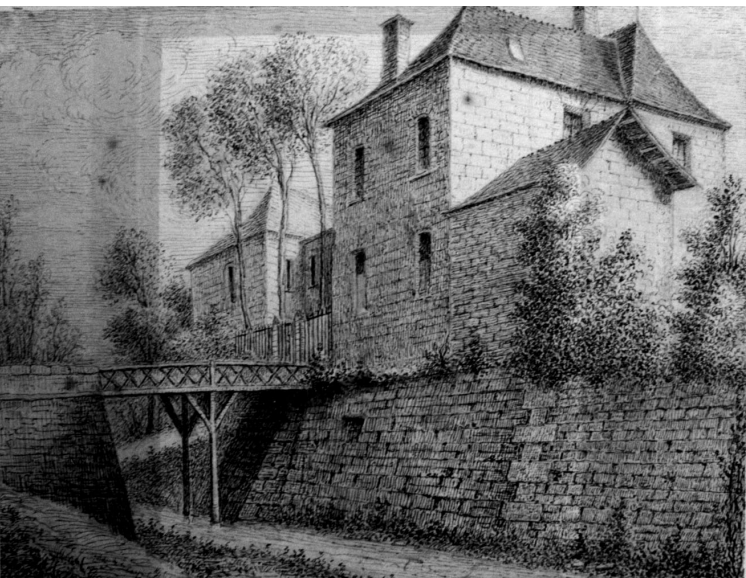
Le seigneur aurait été en droit de faire condamner les époux à rétablir le fournil et l'étable et à le dédommager pour le chanvre brûlé. Tout cela « aurait été coûteux aux dits Veron ».

Pour éviter ces frais, ils promettent de verser 260 livres, payables, 120 livres d'aujourd'hui à trois semaines, 60 livres dans le courant des années 1758 et 1759. Quant à la reconstruction, ils s'engagent à faire le charroi des matériaux nécessaires à la reconstruction du fournil et de l'étable.

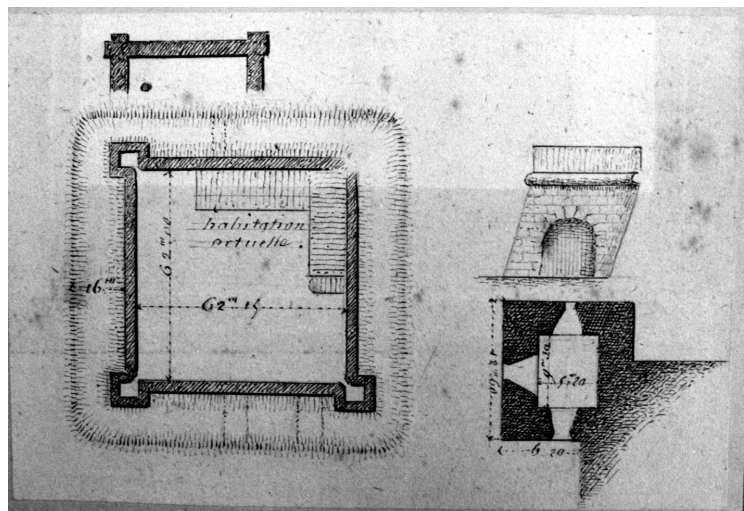
Agit-il selon son cœur ou selon ses intérêts ? Seuls pourraient le dire François Joliveau, estamplier, et Simon Le Seur, sacriste, les deux témoins qui ont signé l'acte.

ALLIANCES ENTRE LES CHÂTELAINS

Nous avons déjà dit que Denis Marin, ayant pu connaître Claude Darrot au cours d'un séjour en Poitou, une amitié naissante avait pu pousser les Marin à venir se fixer à Sargé, près de leurs amis des Radrets.

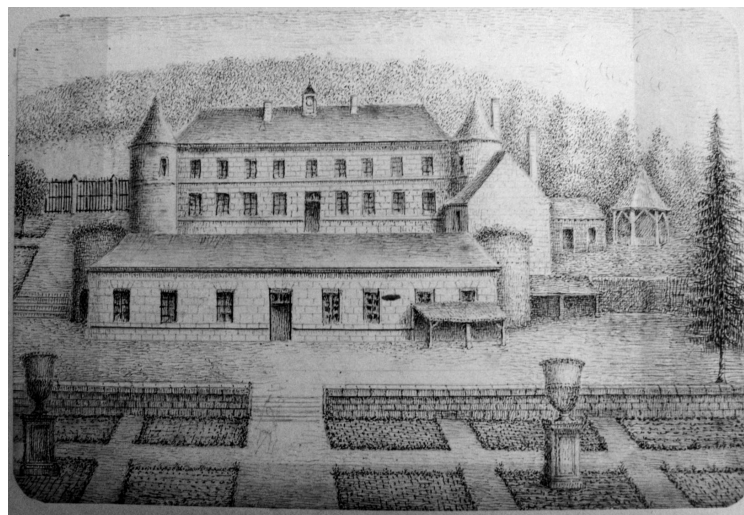


Album de Launay. Château des Radrets, avec l'autorisation de la Mairie de Vendôme
(Tous droits réservés)



Album de Launay. Plan du château des Radrets, avec l'autorisation de la Mairie de Vendôme
(Tous droits réservés)

Au siècle suivant, il est un autre château sur la paroisse, le Fief-Corbin, que les Coutance, gros possesseurs de terres au Perche, vont investir. Un mariage est conclu entre Françoise de Vallée, dame du Fief-Corbin, et Jacques de Coutance, seigneur des Trois Buissons, fief sur la paroisse de Lunay. Leur fils, autre Jacques de Coutance, épouse, en 1715, Anne Angélique Marin, fille de Pierre Marin et d'Anne Angélique Aubert du Chesne. Une fille naît, cette même année : Louise Françoise Angélique de Coutance, laquelle épousera, le 25 mars 1753, Pierre Hubert de Bouillé, auquel elle apporte le Fief-Corbin.



Album de Launay. Le Fief-Corbin, avec l'autorisation de la Mairie de Vendôme
(Tous droits réservés)

En cette même année 1753, Catherine Aimée, fille de Pierre François Marin, est mariée, à seize ans, à Charles Alexandre de Salmon, chevalier, cornette au régiment de cavalerie de Bellefont, blessé en 1747 à la bataille de Laufeld. Ils eurent six enfants dans ce château du Châtellier, lequel fut vendu, ruiné, au retour d'émigration.

Ce château, saisi dès 1791, servit de caserne à une partie de la levée de 300 000 hommes, ce qui arriva aussi à Montmarin, mais avec de moins cruelles conséquences. Louis Palamède Félicité, rentré d'émigration, ne retrouva ni les fermes ni le château et s'éteignit à Vendôme, âgé de 95 ans, le 3 juillet 1854.

Son frère, Charles Louis de Salmon du Chatellier, né en 1761, se prépara à la vie ecclésiastique. Grand vicaire de l'évêque du Mans, il émigra avec sa famille. On dit qu'il tenta de soulager la misère des prisonniers français, enfermés sur les pontons anglais. À la Restauration, le comte d'Artois l'attacha à sa maison. Il termina évêque d'Évreux. Les Radrets eurent, plusieurs fois, sa visite quand ils furent rachetés par Mme de Meulle, veuve de Pierre Étienne Marin, en 1831.

PIERRE PALAMÈDE (1739-1831)

Pierre Palamède Marin, comte de Montmarin, écrit Saint-Venant, premier marquis de Montmarin, selon l'abbé Duchesne, né et baptisé le 29 juin 1739, seigneur de Connival, Saint-Cyr, Saint-Martin de Sargé, fit la guerre de Sept Ans comme cornette au régiment de Chartres.

Le 27 mars 1767, il obtint du roi, seigneur de Mondoubleau, le titre de seigneur de Saint-Cyr de Sargé et les droits honorifiques dans l'église appartenant au roi. Il devenait ainsi seigneur des deux paroisses. Remarquons que son père, Pierre François, est déjà seigneur de Saint-Cyr, puisqu'il est reconnu tel dans son acte de décès.

En 1774, Pierre Palamède demande un banc seigneurial dans l'église de Saint-Cyr, ce qui lui est accordé. Il y renoncera, le 11 juillet 1790. D'après l'abbé Duchesne, le marquis, devenant électeur au district, doit être remplacé comme maire. C'est à cette occasion qu'il ne veut plus posséder de banc dans le chœur en qualité de seigneur, ni deux autres bancs dans la nef. Sur les instances des habitants, les choses en restent là en raison de la bienfaisance de M. de Montmarin pour la paroisse et les paroissiens. Il accepte, mais paie 15 livres pour les trois bancs, couvrant ainsi l'année 1791. La justification de cela se trouve au compte de la fabrique, pour les années 1788 à 1791 (8).

En 1770, il obtient un brevet de capitaine au régiment de cavalerie de Chartres et, deux ans après, il reçoit la croix de chevalier de Saint-Louis.

Il épouse, à Membrolles, près d'Ouzouer-le-Marché, le 18 février 1772, Marie-Louise d'Alès, fille de Pierre Alexandre d'Alès, vicomte de Corbet et de Anne Daguet de Beauvoir. Le registre de Saint-Martin porte un extrait du registre de Membrolles. Cet acte est intéressant par le nombre des personnes citées avec leurs titres. Pierre Palamède y est nommé : « Messire Pierre Palamède de Montmarin, chevalier, haut et puissant seigneur, comte de Montmarin, Connival, la Popelinière, la Rochemorotière, la Bissaize et autres lieux, seigneur des paroisses de Saint-Cyr et Saint-Martin de Sargé, seigneur haut justicier de Saint-Martin de Sargé, capitaine au régiment de cavalerie de Chartres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. »

Il eut quatre enfants. Le 1^{er} septembre 1773, on baptise, à Saint-Martin, Pierre Étienne, lequel décède à Montmarin, le 19 octobre 1774.

Le 9 janvier 1775, Marie-Chantal est baptisée à Saint-Martin. Elle mourra en émigration.

Le 10 janvier 1777, c'est Hortense que l'on baptise, mais qui est vraisemblablement morte dans son jeune âge.

L'héritier du nom paraît le 15 novembre 1778. Prénommé, lui aussi, Pierre Étienne, il est baptisé, le lendemain.

(8) Après la révolution de 1830, on redemande le paiement ; la marquise s'exécuta.

UNE RÉVOLUTION D'ABORD SANS HEURTS

Nous ne sommes pas à Paris, mais dans la France profonde, mal alimentée en nouvelles. Les années 1789-1790 se passent relativement bien. La Révolution a trouvé les Montmarin dans leur château, à Sargé. Pierre Palamède a figuré au catalogue de l'assemblée de la noblesse pour l'élection des États généraux.

Lorsqu'il faut un maire, le 7 février 1790, c'est Jean Louis Quesnot, curé, qui est élu à Saint-Cyr, et de Montmarin le devient, pour Saint-Martin.

Les 8 et 9 juin 1790, les électeurs des cinq cantons du district de Mondoubleau, soit 33 personnes, s'assemblent à l'auditoire de cette ville, afin d'élire les douze membres du district.

Le canton de Mondoubleau est représenté par :

- Claude Lorieux de Limonerie, bourgeois et maire de Choue ;
- Jean Louis Quesnot, curé et maire de Saint-Cyr de Sargé ;
- Michel Moysse Hervet, notaire royal à Mondoubleau ;
- Pierre Palamède Marin de Montmarin, maire de Saint-Martin de Sargé ;
- Charles Grégoire Courtin, avocat au bailliage, président du tribunal de district ;
- Louis Auguste Noyer, curé du Temple, auquel on donne souvent les prénoms de son père, Auguste Charles Gabriel Claude ;
- François de Salle Trécul, notaire royal à Mondoubleau ;
- Louis Crinière, laboureur à Choue ;
- René Lubin Emmanuel Martin Destouches, avocat et maire de Mondoubleau.

Tous sont des hommes connus pour leur mérite et, comme on disait aux assemblées, ils font partie de la meilleure et plus saine partie de la population.

De Montmarin est élu président par 27 voix. Il abandonne son siège de maire.

Les scrutins se succèdent. M. de Montmarin prête tous les serments civiques qui lui sont demandés.

Le 13 juillet 1790, le département lui demande de « mettre en activité » l'administration du district.

On vote pour un président du Conseil et du Directoire. Quesnot, prêtre et curé de Saint-Cyr de Sargé, est élu, puis un secrétaire, Derest ; enfin, les quatre administrateurs :

- Martin Destouches, le jeune ;
- Maurice de Labouvie ;
- Trécul et Hervet, tous deux notaires.

Le document (L. 1285, Arch. L.-et-Ch.) est signé par Dufoix, Quesnot, Boulay, Aubry, Trécul, Martin Destouches le jeune, Hervet, de Montmarin, Morice de Labouvie, Noyer curé du Temple, Jean Pichot, Gheerbrant, procureur, Derest, secrétaire.

Les réunions sont fixées du 28 septembre 1790 au 30 septembre, puis du 1^{er} octobre au 9 octobre 1790. Il en est de même, en octobre 1791 (L. 1286). Montmarin est toujours présent. Il intervient pour une question de route à régler vers Saint-Calais. Mais, du 18 au 29 octobre, il semble ne plus avoir siégé.

D'ailleurs, le 27 octobre 1791, « le conseil assemblé sous la présidence de Quesnot » prend parti : « Considérant que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie, qu'entre les hommes il n'existe aucune ligne de démarcation par la naissance, que le seul mérite distingue et rien de plus, a été surpris de voir que certaines municipalités soit par crainte, soit par respect, soit par faiblesse causée par d'anciens préjugés qui doivent disparaître à l'aurore de la liberté ayant laissé, sans interposer l'autorité qui leur est déléguée, donner par distinction, pain bénit, encens, etc., à des personnes qui ont encore la morgue de les recevoir comme un tribut qui leur

est dû, de laisser leurs armoiries et bancs distinctement placés dans les églises subsister, prendre les noms de Monseigneur, duc, comte, marquis, etc. »

Le conseil, donc, « charge son président d'écrire à toutes les municipalités [...], de veiller scrupuleusement à l'exécution des loix portant l'abolition de tous droits et privilèges honorifiques ».

Ce papier est signé de Quesnot, président, Derest, secrétaire, et Hervet.

On peut penser ce que l'on veut de cette mise en demeure. Il n'en reste pas moins que la paix ne doit pas régner entre de Montmarin et son curé.

C'est d'ailleurs le temps de l'application de la Constitution civile du clergé. On connaît les opinions opposées de Quesnot, prêtre jureur, et de Noyer, prêtre réfractaire. Si ce n'est pas le temps des émeutes, c'est au moins celui des colères. Ainsi, le 8 mai 1791, pour la nomination des curés du district, de Montmarin et le curé Noyer sont absents. Il n'y aura que 31 votants. Au passage, disons que Noyer, depuis le 7 mars, quoique ayant prononcé un serment reconnu conforme à la loi, est considéré comme remplacé, s'étant refusé à reconnaître l'évêque élu, l'abbé Grégoire.

L'année 1791 finit tristement. L'Assemblée Législative décrète, le Roi oppose son veto défendant à la fois les prêtres réfractaires et les émigrés. Après bien des hésitations, Mme et M. de Montmarin, accompagnés de leur famille, quittent le pays en berline, fin décembre. Ils gagnent Bonneval et trouvent refuge dans la famille d'Alès. Un peu plus tard, ils sont à Paris, pendant, dit-on, trois jours. Ils gagnent Bruges, qu'ils abandonneront quatre heures avant l'arrivée des troupes françaises. Cela signifie qu'ils s'éloignèrent, comme à regret, et ne s'arrêtèrent qu'à Ardenbourg, quelque part vers la frontière hollandaise.

Pierre Palamède s'engagea dans l'armée des Princes. Il ne retrouva sa femme et ses enfants qu'au licenciement de celle-ci et s'installa à Maestricht. Pierre Étienne, qu'on nomme alors Alphonse, s'engage au service de l'Angleterre. Il partit de Bochum, sac au dos. Il eut la chance de ne pas débarquer à Quiberon. C'est là que périt le frère aîné du chevalier de Passac, fusillé par les Bleus. Son retour en Angleterre fut pénible. Il termina dans l'armée de Condé, qu'il quitta lorsque celle-ci entra en Russie.

Les Montmarin, après un séjour de trois ans à Bochum, rentrèrent en France, en 1801, et leur fils les suivit, six mois plus tard.

ABANDONNÉ PAR SES HABITANTS, QUE DEVINT MONTMARIN ?

Si nous posons la question, c'est que les réponses données ne nous satisfont pas. L'abbé Blanchard, notre fil conducteur, déclare : « Durant la période révolutionnaire, le château de Montmarin fut dévasté et vendu à l'encan. Vers la fin de 1793, il servit d'abri à l'état-major d'une armée en formation, levée par ordre de la Convention. »

Cherchons d'abord à savoir ce qu'il en est en 1792. Le 8 septembre, l'an quatrième de la Liberté et le premier de l'Égalité, le Directoire de Mondoubleau « requiert qu'en conformité avec la loi du 14 août 1792, il soit procédé au recollement et à la vente des meubles et effets mobiliers cy devant appartenant aux émigrés en présence du procureur syndic, de deux membres du directoire et assistés de deux officiers municipaux des lieux [...]. Il sera pareillement procédé à la vente des châteaux, édifices et bois non susceptibles de division en faveur de l'agriculture [...]. Au préalable, il sera nommé des experts – ce sera fait le 24 octobre : Buisson de Sargé et Lorieux de Mondoubleau – pour estimer les dits biens et des arpenteurs géomètres pour diviser les terres, vignes et prés par lots de 2, 3 ou 4 arpents et planter des bornes... »



Sargé-sur-Braye (L.-et-C.). Montmarin, cour intérieure

Le 8 septembre, encore, le Directoire arrête « qu'incassamment il sera procédé [...] aux baux à ferme pour un an seulement des biens appartenant cy devant aux émigrés, dont les baux existants expireront au jour de Toussaint prochain », au motif qu'on n'a pas le temps d'aliéner ces biens avant la fin du bail, si celui-ci tombe à la Toussaint prochaine.

Les choses paraissent se dérouler correctement. Le 27 octobre nous apprenons que le mobilier a été « exhibé », c'est-à-dire « entièrement vendu », et on donne le résultat :

Vente des meubles	du Chatellier	6 597 l. 2 s. 6 d.
—	— de Fretay	2 188 l. 8 s.
—	— de Courtemblay	20 883 l. 5 s. 9 d.
—	— de Montmarin	5 147 l. 8 s. 9 d.
		<hr/>
		34 808 l. 5 s. 9 d.

à quelques livres près. Nous n'avons pas de renseignements concernant les biens immeubles, dont on nous dit seulement que l'état en a été envoyé au département.

LA SURVEILLANCE DES TERRES, DES BOIS, DES RÉCOLTES

Nous sommes toujours en 1792. Qu'en est-il de ces richesses, de la terre, tombées dans l'escarcelle de la Nation ? La séance du 24 octobre nous éclaire :

« Le Directoire assemblé, le procureur syndic a dit : « Citoyens, quand je me suis chargé de la commission que votre confiance m'a accordée [...] je ne prévoyais pas qu'elle ne pût s'arranger avec les affaires publiques dont la municipalité devient accablante ; veuillez donc en charger un de vos membres ou plusieurs d'entre eux. Cette conduite vaudra infiniment mieux. Le citoyen Chauvin et le citoyen Gigou pourraient bien se charger de surveiller le battage, la mesurée et la vente des grains provenant de la récolte des terres du Châtelier et de Courtemblay ; ils sont à portée et je ne doute pas qu'amis des intérêts de la nation, ils n'ajoutent au sacrifice qu'ils ont déjà fait de leur temps. Engagez-les encore de surveiller les préposés que vous avez commis à la garde, gestion et administration des biens et de leurs revenus, et donnez-leur toute l'étendue des pouvoirs que l'intérêt public exige à cet égard.

« Relativement à Montmarin, les citoyens Met et Quesnot voudront bien se charger de pareille commission ; ils sont sur les lieux ; ils savent bien que si je cherche à m'en décharger, ce n'est sûrement point mauvaise volonté, mais c'est qu'il m'est impossible de me livrer aux occupations qu'elle exige aussi exactement qu'eux. C'est pour-

quoi, j'espère que vous voudrez bien obtempérer à ma demande.» »

Il en fut comme cela était demandé, mais ce ne devait pas être suffisant, puisque, cinq jours après, nous lisons ce qui suit :

« Un membre a dit (29 octobre 1792) : « Citoyens, les domaines des émigrés ne peuvent être vendus [...] étant tous ou presque affermés à moitié. Je crois qu'il est de l'intérêt de la nation que les fermiers soient surveillés dans le battage, mesurage, etc., des grains [...]. Il est indispensable de préposer quelqu'un à la vente de ceux appartenant à la Nation [...]. Il est nécessaire de faire veiller à la conservation des bois [...]. Je demande que de concert avec le percepteur du droit d'enregistrement vous établissiez [...] des régisseurs et des gardes [...] » »

Si l'on est d'accord en paroles avec les grands principes, il semble que l'on ne dédaigne pas les petits bénéficiaires et que le directoire est là pour faire respecter la loi.

D'accord avec le citoyen Ferrand, percepteur, le Directoire « pense que de préférence on doit donner ces emplois à ceux qui en étoient cy-devant pourvus et qui seront reconnus avoir rempli leurs fonctions avec zèle et fidélité ».

Il a été arrêté « que François Esnault, au Chatellier, continuerait d'être régisseur de toutes les terres [...], qu'il régirait en outre celles [...] de Fretté, que cette régie s'étendrait à surveiller le battage et mesurage de tous les grains et à vendre ceux revenant à la Nation [...], à surveiller [...] la vente ou échange des bestiaux [...] jugés nécessaires, à la charge [...] de rendre compte de huitaine en huitaine, au citoyen Ferrand ».

Par contre, « il devra prêter serment [...] et fournir caution. Il lui sera payé 1 025 livres par an. Il continuera d'être logé dans la maison qu'il occupe (au Chatellier) et aura son chauffage de bois mort comme à l'ordinaire ».

Ne poursuivons pas. D'autres, sous sa direction, veilleront aux bois et vignes du Chatellier et Fretté, et auront telle compensation qu'il conviendra.

Pour en terminer, lisons ce qu'il advint lors de la séance du 26 novembre 1792 (Arch. L.-et-Ch., L. 1287), à propos de Montmarin :

« Le Directoire, considérant qu'il est indispensable que les terres de Montmarin et Courtemblay, dont la plus grande partie sont à moitié de gros et menus grains et bestiaux, soient régis par un préposé particulier. Il a, sur réquisition du procureur syndic, en présence et du consentement du percepteur du droit d'enregistrement commis et comme le citoyen René Met, demeurant à Sargé, à l'effet de régir les dites terres, faire vendre les grains en provenant, faire échange, vente de bestiaux et issus d'iceux quand les circonstances luy paraîtront convenables, en recevoir le prix, le verser de suite entre les mains du receveur du droit d'enregistrement chargé de la caisse du séquestre, surveiller les fermiers tant à rente qu'à moitié avec la plus scrupuleuse exactitude, rendre compte des dilapidations et dégradations qui pourroient se commettre [...] afin qu'il puisse prendre un parti contre les dits fermiers qui les auroient commis ou laisser commettre.

« Le dit régisseur tiendra registre de recette et de dépense qu'il sera tenu de faire parapher par le président du district, avant son entrée en exercice, ne pourra faire aucune dépense que celles occasionnées par la vente et échange des bestiaux sans y être autorisé.

« Il sera tenu [...] d'avertir lorsqu'il y aura bois mort et autres bons à abattre. Il aura pour frais de régie 2 650 livres, à la charge d'établir et de salarier sur son traitement, premièrement, un garde pour la conservation des bois et terres, deuxièmement, un gardiataire qui résidera au cy-devant château de Montmarin, troisièmement un autre au château de Courtemblay pour leur conservation [...] »

L'État étant souvent mauvais payeur, le 15 juillet 1793, Met, régisseur, demande six mois de gages (AD 1325 L.). On transmet au département et, le 27 juillet, Met ne peut que renouveler sa demande. Il récidivera, le 22 pluviôse an II,

c'est-à-dire en février 1794, pour recevoir le deuxième terme échu le 22 novembre 1793.

Ainsi va l'État trop sollicité, toujours en retard, toujours exploité par les petits, ceux-ci ayant changé de profession et se retrouvant, après l'Empire, devenus des propriétaires.

UN ESPRIT DE RÉSISTANCE

Les Montmarin ont quitté Sargé, fin 1791. Nous ne savons rien de ce qui a pu se passer. C'est, le 26 avril 1792, que le Directoire entend qu'il soit dressé un inventaire sommaire des meubles et maisons. Des commissaires sont nommés : Quesnot et Met, pour Courtemblay, et Montmarin, Trécul et Martin Destouches, pour le Chatellier et Fretay, d'autres encore, car une véritable fuite des nobles s'est produite, fin 1791.

On sent des résistances, des efforts pour sauver ce qu'on peut. Le 1^{er} mai 1792, Louis Alexandre de Musset, dont l'histoire serait à faire pour cette période, comparait devant le Directoire et se porte caution de Pierre Beaslu, préposé à la garde des meubles et effets de M. de Montmarin, mis sous la main de la Nation par décret du 9 février 1792.

Nous verrons d'autres exemples d'où l'honnêteté fut parfois absente. À l'instant, nous exposerons tout un scénario, imaginé par une amie de la famille, que le Directoire nous présente :

« Le 7 mai 1792, Adélaïde Marie Penot de Tournière, épouse du sieur Jean Villain de la Tabaise, présente requête "tendant à ce qu'il soit arrêté que les objets qui lui ont été vendus par le nommé Bealu, fondé de pouvoir du sieur Marin de Montmarin, émigré, soient distraits de l'inventaire des meubles et effets mobiliers mis sous la main de la nation par décret du 9 février dernier et que ces objets soient remis à la dite dame par celui qui s'en trouve dépositaire à mesure qu'elle en aura besoin et qu'elle voudra les faire enlever".

« Vu la requête, le traité fait sous seing-privé le 20 janvier 1792, enregistré au bureau de Saint-Calais, le 5 mars, le certificat du receveur du droit d'enregistrement de Saint-Calais, en date du 27 avril, portant qu'il a enregistré, le 5 mars 1792, le traité sus daté contenant vente de 10 charrettes de foin, 200 fagots de paille, 20 cordées de gros bois de chauffage, 30 cordes de petit bois de charbon de trois pieds de longueur, 400 boisseaux d'avoine mesure de Saint-Calais et un millier de bourrées par Pierre Beaslu à la dame de la Tabaise pour le prix de 1 160 livres par elle payé comptant ainsi qu'il appert par le traité. »

Le Directoire reconnaît ce traité comme bon et valable, parce que fait et passé avant que le décret sur le séquestre soit enregistré et promulgué au district (25 mars). Les objets réclamés par la dame seront distraits de l'inventaire, « après que le département ait statué ».

Le département ayant accepté, le 10 juillet, l'affaire, commencée le 2 janvier, se termine au mieux.

QUE DEVIENDRA LE CHÂTEAU EN 1793 ?

Ayant lu un certain nombre de documents (L. 1285, L. 1286, L. 1287) sur l'activité du Directoire de Mondoubleau, nous pensons pouvoir affirmer que la Tabaise, à Baillou, Courtemblay, à Épuisay, Montmarin, comme Fretay et le Chatellier, à Savigny, ont servi à loger les recrues faisant partie de la levée de 300 000 hommes, dès février 1793. On y ajoutera le logement des réfugiés vendéens. Ce fut le cas pour Montmarin qui recueillit 25 personnes, dès le 14 mai 1795.

Le 4 octobre 1793, considérant qu'il n'existe point en cette ville de local assez vaste pour servir de logement aux

700 ou 800 citoyens, réquisitionnés le 23 août, le Directoire arrête que lesdits citoyens seront logés dans les cy-devant châteaux de Montmarin et de la Tabaise. Des commissaires sont désignés pour préparer les logements, réquisitionner des lits, des draps, des couvertures, etc.

Le lendemain, Courtemblay est ajouté à la liste. On prévoit de traiter du prix de la location de la Tabaise, ce château appartenant à Marie Adélaïde Penot de Tournière, que nous avons déjà rencontrée en 1792, achetant diverses denrées au gardien de Montmarin, et que nous retrouverons sous le nom de Mme Bordet, au retour des Montmarin. On lit aussi que « tous les matelas provenant des émigrés et découverts depuis peu seront pour les recrues ». Cela nous fait entrevoir une histoire assez sobre de linge, de vêtements et autres objets dérobés, au moins mis de côté, ce qu'on s'explique assez bien.

Les rassemblements ont dû s'effectuer fin octobre, probablement dans l'indiscipline la plus complète si l'on s'en rapporte au compte rendu du 5 frimaire an II, soit le 25 novembre 1793 : « Sur la dénonciation faite par le maire de Sargé que depuis le séjour des citoyens de la première classe en réquisition à Montmarin, plusieurs délits avoient été commis. Les statues placées sur les murs du ci-devant parterre avoient été brisées, quelques pieds d'arbres abattus, les barrières des avenues renversées et des débris emportés, les chaînes et seaux des puits jetés au fond.



Sargé-sur-Braye (L.-et-Ch.). Château de Montmarin

« Considérant que ces délits sont aux charges de ceux qui auroient pu se les permettre, qu'il est intéressant d'en connaître les auteurs afin de mettre les chefs à la portée de les punir et de leur retenir la valeur des objets brisés et enlevés pour être déposés dans la caisse de la régie nationale.

« Considérant que tout républicain ne doit pas perdre de vue que le respect est dû aux propriétés nationales et particulièrement, qu'elles sont sous la sauvegarde des loix et qu'ils doivent en protéger l'exécution.

« Après avoir entendu le procureur syndic, a arrêté que les deux compagnies de volontaires en station à Montmarin sont invitées au nom de la loi à dénoncer à leurs chefs les auteurs de pareils délits afin de mettre les dits chefs à portée de les punir et de retenir sur leur solde la valeur des objets. Les chefs sont également invités à prendre tous les renseignements pour parvenir à la découverte de ceux de leurs subordonnés qui se seroient permis pareils délits, leur enjoint de les punir exemplairement... Copie sera envoyée au commandant du bataillon » (Arch. L.-et-Ch., L. 1287).

Plus tard, en février, l'Administration, instruite des dégâts et malversations de tous genres, commis dans les maisons de la Tabaise, Montmarin, le Chatellier et Courtemblay, considérant qu'elle n'a jamais pu réprimer ces abus par l'insouciance des municipalités, la faiblesse de

chefs et le défaut de subordination, arrête qu'une enquête sera faite et transmise au ministre de la Guerre. Ce fut en pure perte ; ainsi les boiseries des pièces, sauf une, disparurent de Montmarin, ce que m'a appris M. Raoul de Montmarin en me faisant visiter le château.

Quant au citoyen Met, maire de Sargé, il s'aperçoit en ventôse an II qu'il ne peut remplir plusieurs fonctions publiques à la fois et recevoir plusieurs traitements. L'a-t-il constaté ou le lui a-t-on fait remarquer ? Il démissionne de sa fonction de maire et opte en faveur de la place de régisseur des domaines de Courtemblay, Montmarin et dépendances. Ce devait être plus rémunérateur !

LA MENDICITÉ PERDURE

Le 12 décembre 1792, les troubles paysans ne sont pas apaisés, que le directoire assemblé s'intéresse enfin à la question de la misère. Qui donnera aux pauvres le pain quotidien, maintenant que les châteaux sont vides et dans la main de la Nation ?

« Le régisseur de Montmarin et Courtemblay et celui du Chatellier ont représenté que le nombre des mendiants augmentoit, que chaque jour on en voioit à la porte de ces ci-devant châteaux pour recevoir l'aumône que les ci-devant propriétaires étoient dans l'habitude de faire, que ces aumônes consistoient dans la distribution que faisoit chaque différens propriétaires de 50 livres de pain hebdomadairement, que s'ils ne sont point autorisés à continuer l'aumône soit en pain, soit en grain, soit en argent, ils auroient à craindre que l'effervescence de cette classe indigente ne tournât [sic] au détriment de la nation, et n'exposât [sic] les propriétés dont la régie leur est confiée à des dilapidations qu'il sera intéressant de prévenir et qu'il seroit difficile d'arrêter dans les circonstances si une fois elles avoient pris cours.

« Le Directoire, après avoir entendu le procureur syndic, est unanimement d'avis que les régisseurs des ci-devant châteaux et terres en dépendant soient autorisés à distribuer par chaque ci-devant château dont la garde leur est confiée et par semaine la quantité de 50 livres de pain aux pauvres de la municipalité des lieux, qu'à cet effet ils demeurent autorisés à faire moudre et employer du bled méteil jusqu'à concurrence de 50 livres » (Arch. L.-et-Ch., L. 1295).

Comme toujours, on sollicitera l'autorisation du département et nous ferons remarquer qu'il ne s'agit chaque fois que des pauvres de la commune, à l'exclusion des autres comme cela se faisait avant 1789.

« Ainsi, le mendiant humble et implorant devient-il, lorsqu'il s'attroupe, un brigand exigeant, semeur d'épouvante, prêt à passer au vol par effraction quand ce n'est pas à l'assassinat. » C'est ainsi que je l'envisageais dans mon livre : 1789. *Doléances et vie rurale*. C'est ainsi que les citoyens de Mondoubleau avaient vécu l'émeute du 26 novembre 1792, entraînée par les ouvriers des forêts d'alentour.

ON N'AVAIT PAS TOUT PRÉVU

Décidément, cette journée du 12 décembre 1792 restera mémorable pour les élus du Directoire, lesquels découvrent leur inhumanité :

« Les commissaires chargés de procéder à la vente des meubles et effets des ci-devant châteaux de Courtemblay et du Chatellier ont représenté qu'il existait, au ci-devant château de Courtemblay, un ancien domestique âgé d'environ quatre-vingts ans et infirme que le ci-devant propriétaire logeait, nourrissoit et entretenoit en récompense de ses anciens services, et au ci-devant château de Chatellier un autre ancien serviteur d'environ soixante-quinze ans et valétudinaire que le ci-devant propriétaire logeait, nourrissoit et

entretenoit en récompense de ses anciens services ; qu'il étoit de toute humanité de les y loger, nourrir, entretenir jusqu'à ce que le département se soit occupé de leur sort. »

Le Directoire, après réflexion, décide : « Considérant que les biens des ci-devant propriétaires émigrés étant passés à la disposition de la nation n'ont pu y passer qu'avec les charges, est d'avis que ces deux anciens domestiques soient logés, nourris et entretenus dans les ci-devant châteaux et autres maisons comme par le passé jusqu'à ce que l'administration du département se soit occupée de les faire placer dans une maison de dépôt ou statue d'une autre manière sur leur sort.

« En conséquence autorise provisoirement les dits préposés à la régie [...] à satisfaire à leurs besoins de première nécessité dont le coût leur sera passé en compte en en justifiant d'une manière non équivoque » (Arch. L.-et-Ch., L. 1295).

Le faux pas est réparé, mais il en est d'autres.

LE RESPECT DE LA PAROLE DONNÉE

Pierre Palamède, en quittant le pays, n'a pas oublié ceux qui l'ont servi. Il a mis ses affaires en ordre. Le 6 novembre 1791, peu de temps avant son départ, il a signé un billet au nommé Pelletier par lequel il s'oblige à fournir à ce citoyen différents objets en nature, vu sa vieillesse, ses infirmités et ses longs services.

« Quoique le billet ne porte point le caractère d'une donation de rente annuelle à titre de rémunération des services de Pelletier, l'administration de Mondoubleau remarque que l'intention de l'émigré était de ne point abandonner ce vieux et honnête domestique » (L. 1297).

C'est pourquoi, « le 2 septembre 1793, le conseil assemblé reconnaît sous forme d'un avis en allouement d'une rente viagère, l'obligation de lui faire et payer tous les deux mois cinq boisseaux de blé méteil mesure de Saint-Calais, plus un poinçon de cidre sans eau et un poinçon de cidre commun, une corde de bois de chauffage et un cent de bourrées chaque année ».

Le billet, en date du 6 novembre 1791, vu au timbre le 7 mai 1792, enregistré au district le 5 octobre 1793, est appuyé par une pétition de Pelletier demandant les arrérages échus de la rente.

Le conseil considère qu'il est « de toute justice » que Pelletier soit payé, qu'il lui soit délivré mandat de 350 livres, « savoir, 180 livres pour 60 boisseaux de blé mesure de Saint-Calais à raison de 3 livres 10 sols le boisseau, 60 livres pour deux busses de cidre, à raison de 30 livres le poinçon, 30 livres pour deux busses de cidre commun à raison de 15 livres le poinçon, 30 livres pour deux cents de bourrées à raison de 15 livres le cent pour deux années de la dite rente et pension portés au dit billet qui échoiront le 6 novembre prochain ».

Tout cela, noir sur blanc, ce qui n'empêche qu'on en parlait encore en thermidor de l'an III. On proposait de verser à Pelletier une certaine somme d'argent, ce qui ne pouvait faire l'affaire, en cette période du « f... maximum » (9).

À CHACUN SON DÛ

À peine ce faux pas est-il réparé qu'une lettre des administrateurs de l'hôpital du Mans rappelle à Mondoubleau qu'il est redevable de 60 livres aux lieu et place du ci-devant Chatellier, émigré, pour la pension d'Étienne Cornet, ancien soldat, infirme, jadis domestique de feu son frère, major au régiment de Chartres Cavalerie, rente échue le 31 août 1792.

Vu l'extrait de l'obligation souscrite par du Chatellier du 17 septembre 1771, vu les autres pièces du dossier, « le Directoire de Mondoubleau considérant que les biens des émigrés sont à la disposition de la nation, estime qu'il est juste qu'elle supporte les charges réelles de ces biens et les charges personnelles des ci-devant propriétaires ».

On pourrait dire : « À chaque jour suffit sa peine. » La journée n'est pas finie. Nous sommes le 18 janvier 1793. C'est ce jour-là que Jean Hervet, maître en chirurgie en ville, réclame ses honoraires :

Pour	Gueau de Rouvray, les Diorières	613 livres
—	Salmon de Courtemblay	49 l. 3 s.
—	Pierre Palamède Marin	345 l. 4 s.
	Total	1 007 l. 7 s.

Vu les registres en forme tenus par l'exposant, lequel affirme la sincérité de ses créances, l'avis est favorable.

L'ANNÉE TERRIBLE 1793

Jour après jour, les choses se compliquent. Les « brigands » progressent partout, et dans les casernes-châteaux il manque toujours quelque chose, quand ce ne serait que les objets dits de nécessité. Ordre est donné aux municipalités de Sargé, d'Épuisay ou de Baillou d'y pourvoir, en commençant par renouveler la paille des lits.

Le blé aussi fait défaut. On réquisitionne pour Blois jusqu'au blé des émigrés, pourtant intouchable, en promettant à Guimberteau de le rendre promptement.

Le danger se précise dès la mi-frimaire. Il faut sauver les archives. Chevaux et voitures seront trouvés ou, au moins, commandés. Lorsqu'il s'agit des cloches, on n'a plus que la ressource de les jeter dans les mares.

Mondoubleau, malgré les troupes, n'est pas une place forte. On peut décréter que les confessionnaux se transformeront en guérites, mais on ne peut calmer ceux qui veulent partir, quitter la ville où on les retient de force.

Et chacun de réclamer. Le 6 frimaire an II (26 novembre 1793), la commission militaire, parlant au nom des quatre instructeurs envoyés de Blois à Montmarin et la Tabaise, se plaint de la modicité de leur salaire de 5 livres par jour « puisque à Blois ils avaient le même traitement et qu'ils se trouvaient encore dans la possibilité de vaquer à leurs travaux tandis qu'aujourd'hui leurs ateliers sont fermés ». Le conseil est d'avis de leur accorder 3 livres de plus par jour, mais il remarque que les citoyens, cantonnés au Chatellier et à Courtemblay, sont sans instruction et restent dans une inactivité qui pourrait devenir dangereuse. « La commission voudrait deux instructeurs par compagnie et un tambour instructeur "pour donner des leçons aux tambours choisis dans le bataillon". »

Nous relevons aussi que, le 22 décembre 1792, François Landier, laboureur à Saint-Martin, mari de Jeanne Lochard, est devenu, par héritage de René Lochard, son beau-père, propriétaire de deux billets consentis par les auteurs de Pierre Palamède, l'un de 600 livres, reconnaissance du 10 décembre 1762, signé Montmarin, l'autre de 400 livres, du 22 avril 1771, signé de Montmarin et Gallois de Montmarin.

Affaire à suivre, puisque, le 31 décembre, Landier, tuteur du mineur Joseph Vivet, propriétaire d'une rente de 100 livres au principal de 2 000 livres, créée par Pierre Palamède, suivant acte du 26 avril 1774, reçoit l'année de rente échue.

(9) Le 28 germinal an III (18 avril 1795), qu'il soit délivré mandat au citoyen François Pelletier, ancien cuisinier de Marin. La liquidation de cette créance est si lente, l'exposant tellement indigne, demande de 150 livres.

Nous ne poursuivrons pas, connaissant mal cette affaire. Ajoutons seulement, dans un autre ordre d'idées, que les accusations foisonnent concernant les vols de bois ou d'autres détournements.

DE TÉNÉBREUSES AFFAIRES QUI EN DISENT LONG

Le 1^{er} ventôse an II (février 1794), on apprend qu'il a été détourné différents objets ci-devant appartenant « à Salmon, émigré, chez la fille Landier, ancienne fille de charge chez le dit Salmon, chez le nommé Gallas, fermier du Souchay, la veuve Vivet, le nommé Brière, laboureur aux Gates, le nommé Verdier, laboureur à la Grange, tous d'Épuisay.

« La fille Landier a déclaré que son père François Landier, maire de Savigny, étoit dépositaire d'or et d'argent monnoyé dont portion appartenoit au dit Salmon et qu'elle lui avoit remis elle-même.

« François Landier a avoué et remis partie de cet argent.

« Enfin on a trouvé chez Fillon, laboureur à la Basse-Cour de Courtemblay, différents effets prétendus appartenir au nommé Loyau [?] et à la fille Poirier [?], ancienne domestique de Salmon, émigrée avec lui.

« Il a été trouvée quantité de bouteilles de vin enterées dans le jardin de Courtemblay, à trois pieds de profondeur. »

Le Directoire décide de les traduire tous au juge de paix.

Ce n'était qu'une vieille histoire à rebondissement, comme nous l'allons voir :

« Le Directoire assemblé, le procureur syndic a dit : « Citoyens, en qualité de commissaire nommé par votre délibération du 25 avril 1792, j'ai procédé conjointement avec le citoyen Trécul, alors administrateur, à l'inventaire sommaire des meubles, effets, etc., appartenant à Charles Alexandre Salmon, émigré, existant dans sa maison située au Chatellier.

« Il a été de suite procédé en ma présence [...] à la vente des dits meubles et effets saisis, mais par le recollement que j'ai fait sur l'inventaire, j'ai reconnu qu'il y avait eu des objets de séquestrés tels que six petites casseroles de cuivre rouge, trente-trois serviettes bonnes et mauvaises, cinq nappes, dix draps et autres linges et un cabriolet à quatre roues. Lors du recollement, j'ai interpellé le citoyen Monnier, curé de Savigny, caution de la femme Salmon la jeune en la garde de laquelle avoient été laissés les dits effets, de déclarer où étoient les objets manquants. Ce citoyen a répondu que la dite femme Salmon (malgré sa surveillance) les avait emportés avec elle quand elle quitta la maison du Chatellier. »

Le procureur demande donc la restitution, soit en nature, soit à prix d'argent, des objets soustraits.

« Le Directoire [...] estime que Marie Henriette Boutault de Russy, femme de Palamède Félicité Salmon fils (10) nommée de son consentement par l'inventaire des 2, 3 et 4 may 1792 gardienne des objets inventoriés au Chatellier

(10) Charles Alexandre de Salmon épousa Catherine Aimée Marin de Montmarin, qui lui donna cinq enfants, dont Louis Palamède Félicité, émigré. Celui-ci était marié à Marie Henriette Boutault de Russy, compromise dans cette affaire. Un autre frère, Charles Louis de Salmon, émigré lui aussi, fut Mgr du Chatellier, évêque d'Évreux.

(11) « Ce territoire étant près du théâtre de la guerre, puisque, d'après les nouvelles officiellement reçues du district de Saint-Calais, l'ennemi parcourt différentes communes voisines du Mans, tel que Parigné qui n'est distant de ce chef-lieu que de neuf lieues, il serait bon et même urgent de transférer leurs meubles et effets à Blois à l'exception des gros meubles dont le transport deviendroit très difficile et dont le prix des voitures absorberoit en quelque manière le prix de la valeur. »

doit payer le prix de ceux par elle séquestrés ou les rapporter en nature. Les objets étant estimés 297 livres, en cas de non-paiement on aura recours contre la caution. »

Nous n'avons pas les conclusions de cette affaire, mais connaissant la mansuétude du Directoire de Mondoubleau envers Mme de Saint-Héry des Radrets, laquelle, en plein 1793, arrive à faire admettre le bail passé avec son fermier, nous pouvons croire que cette affaire a fait long feu.

Pour Montmarin, nous n'avons trouvé qu'une multitude de petites choses, mais son cas est lié à celui des autres châteaux. Ainsi, en avril 1794, il n'est question que de plusieurs ballots d'effets et de linge récupérés et dont les receleurs ont été poursuivis, concernant les trois châteaux montrés du doigt. Tout est stocké à l'église Saint-Martin de Sargé. On ne transportera à Mondoubleau que ce qui a de la valeur. Le reste sera vendu sur place. L'emballage sera excusé pour son manque de soins, car « il faut soustraire aux brigands, maîtres du Mans, des dépouilles aussi riches » (11). On va jusqu'à recommander de mettre de côté les objets en cuivre, fer ou plomb, les traversins, matelas et couvertures de laine, et même le gros linge. Plus tôt dans le temps, il avait été question d'envoyer des voitures, chargées d'effets, vers Tours, pour aider les Bleus dans leur lutte contre les insurgés.

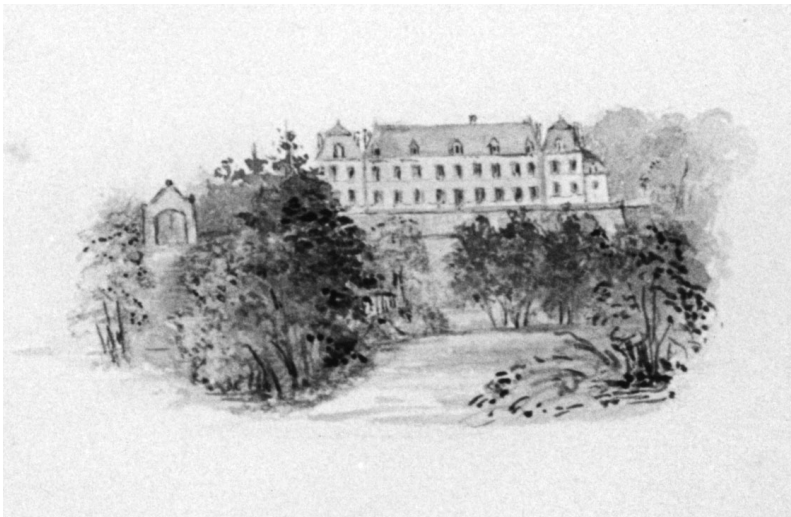
Cette recherche d'objets a duré des années, amenant les enquêteurs dans les communes, sans grand résultat. On peut penser que pas mal de nos compatriotes sont tièdes ou indifférents à la Révolution. Le 30 septembre 1793, le Directoire déplore : « Considérant que l'administration a toujours usé de la plus grande sévérité dans la recherche des effets qui ont appartenu à des émigrés, que depuis dix-huit mois au moins que le séquestre a été apposé et les ventes faites, aucun individu ne s'est présenté pour dénoncer ceux qui avaient pu receler des effets, que cependant beaucoup de particuliers de Sargé se sont trouvés dépositaires de meubles et effets appartenant à Marin, émigré. » C'est l'aveu d'un échec et la mise en accusation des responsables.



Château de Montmarin

POUR EN FINIR AVEC CES AFFAIRES

Toute cette activité avait un but : l'argent. C'est l'Administration qui le dit, dès mai 1794 : « Considérant que l'estimation des biens des émigrés doit se presser avec la plus sérieuse activité pour faire rentrer des fonds dans le trésor national et augmenter les ressources que nécessite la guerre actuelle », elle évoque « l'intérêt de l'agriculture et le nivellement des facultés pour déterminer les experts à diviser les choses le plus qu'ils pourront sans s'écarter du sens de la



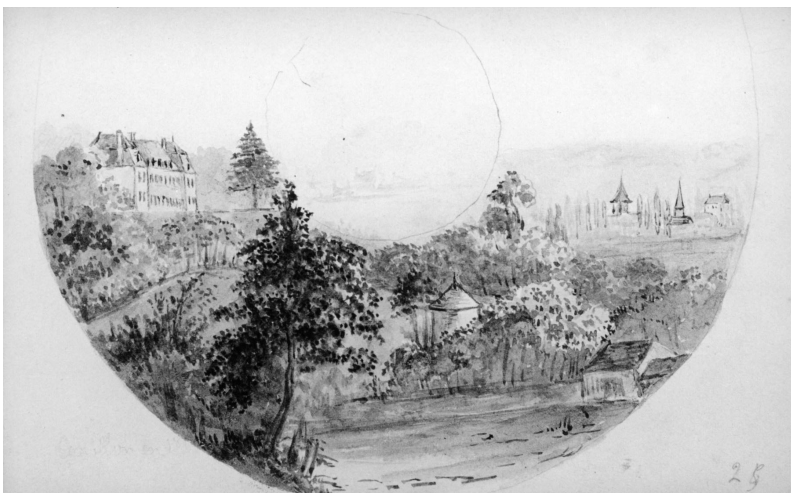
Montmarin. Façade et avenue

Dessin au crayon rehaussé de lavis ;
 titré en bas, à gauche, au crayon : « Montmarin » ;
 étude pour un décor de céramique ;
 vers 1884, exécuté par Elisabeth de Waresquiel



Colombier de Montmarin

Dessin au crayon rehaussé d'un lavis brun ;
 titré en bas, à gauche : « Colombier de Montmarin » ;
 étude pour le décor d'une soucoupe en céramique ;
 vers 1884, exécuté par Elisabeth de Waresquiel

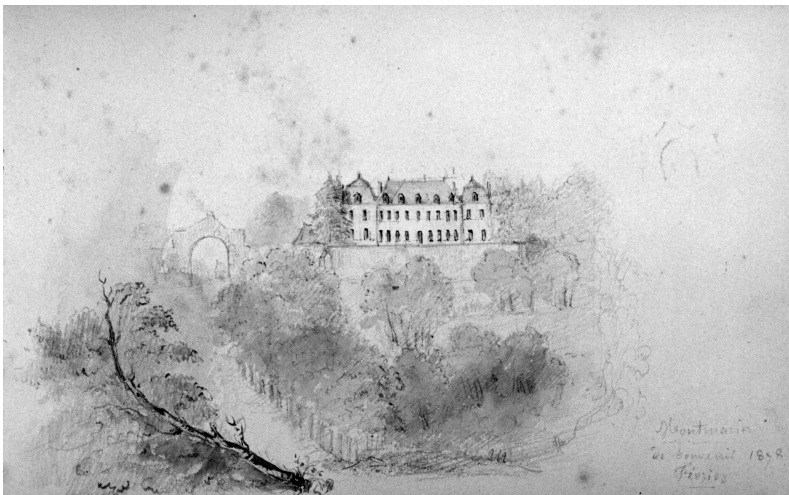


Le château de Montmarin dominant la vue sur la vallée et les deux clochers de Sargé

Dessin au crayon rehaussé d'un lavis brun ;
 étude pour le décor d'une soucoupe en céramique ;
 vers 1884, exécuté par Elisabeth de Waresquiel

**Le moulin de Conillon
et vue sur le château de Montmarin**

Dessin au crayon noir et brun,
rehaussé de lavis aquarellé gris ;
titré en bas, à gauche, au crayon :
« Le moulin de Conillon en 1842 » ;
dessin exécuté par Marie de Waresquiel

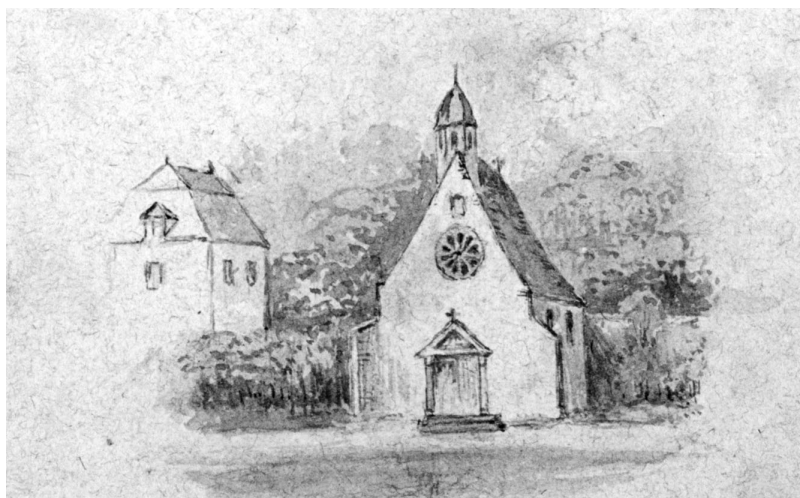


Façade de Montmarin et l'avenue

Aquarelle et crayon ;
titré en bas, à droite et daté :
« Montmarin, 1878, février » ;
exécuté par Marie ou Elisabeth de Waresquiel

Chapelle de Montmarin

Dessin au crayon et lavis brun ;
titré en bas, à gauche, au crayon :
« Chapelle de Montmarin » ;
exécuté par Elisabeth de Waresquiel



loi. » Il faut faciliter aux pères de famille, non compris sur le rôle des impositions, l'acquisition de bons de 500 livres leur permettant l'achat de biens nationaux. Cette facilité dura l'espace de quelques semaines.

Ce qui dura plus longtemps, ce fut le petit jeu des indemnités pour service rendu à la Nation, dont voici un exemple :

Le 15 mai 1794 : « Vu la pétition du citoyen Marchand de Sargé, tendant à ce qu'il lui soit alloué 840 livres pour avoir été gardien d'effets mobiliers d'émigré recelés et qui ont été retrouvés depuis le 3 vendémiaire jusqu'au 5 floréal, ce qui forme sept mois à raison de 4 livres par jour suivant la promesse qui lui a été faite par les commissaires Vourgère-Lambert et Lebas-Javary, commissaires nommés par le ci-devant comité central de Blois,

« l'administration considérant que la garde de ces effets, en procurant au citoyen Marchand la commodité d'un logement, ne lui empêchait nullement de faire ou remplir ses occupations ordinaires ; que, d'ailleurs, il n'y avait qu'une description des meubles et non pas de scellés confiés à sa garde ce qui change ou diminue beaucoup sa responsabilité,

« considérant que les promesses des citoyens Lebas et Vourgère ne sont nullement prononcées et que dans la réalité supposée c'eût été une erreur de leur part et qu'il n'y a que la cupidité qui puisse chercher à en tirer avantage [...],

« l'administration est d'avis qu'il soit alloué 300 livres et une bonne et valable décharge au citoyen Marchand [...] ».

Les temps étant devenus plus calmes, le 26 février 1795, Charles Leprince, sacriste de Saint-Martin de Sargé, s'aventure et expose au Directoire de Mondoubleau (AD L. 1295) que, depuis dix-neuf ans qu'il est sacriste, le château de Montmarin lui a donné chaque année cinq boisseaux de bled, mesure de Saint-Calais, pour sa glane, pourquoi il sollicite que cette rétribution lui soit continuée.

Le Directoire, considérant que la rétribution accordée n'est qu'un acte de générosité de la part de l'émigré Montmarin, déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer et renvoie au département.

EN CONCLUSION DE CE DOSSIER

« Le Directoire assemblé en séance publique le 9 prairial an II (1794), vu l'état des frais occasionnés par la vente des biens immeubles de Palamède Marin, émigré, situés dans les communes de Sargé et du Temple,

« l'administration considérant qu'aux termes de la loi du 25 juillet, les frais d'expertise et d'affiches doivent être supportés par les adjudicataires,

« considérant que les frais d'expertise doivent être évalués et taxés par les directoires de district en se déterminant sur la valeur et l'utilité du temps employé,

« considérant que ce procès-verbal immense peut aisément comporter cinquante journées pour chaque expert, aux termes de leurs demandes,

« estime, après avoir entendu l'agent national provisoire, qu'il doit être alloué la somme de 8 livres par jour à chaque expert et cinquante journées à chacun ce qui fait la somme de 800 livres,

« plus celle de 40 livres pour cent affiches suivant le mémoire de l'imprimeur que nous ne faisons que passer comme contenant plusieurs objets,

« pour les dites sommes être réparties au marc la livre entre tous les adjudicataires,

« renvoyé au département pour statuer sur notre avis [...] »

Nous ne saurons pas ce qu'il en advint, mais nous saisissons bien l'embarras des administrateurs devant une situation qui ne fait que se compliquer.

LE DESTIN DES FERMES DU DOMAINE DE MONTMARIN

Les propriétaires ayant fui, les fermes devenaient du domaine de la Nation, mais la vie des fermiers continuait.

Le 1^{er} juillet 1793, le citoyen Louis Champeau, fermier de la métairie de la Buraise appartenant à Marin, émigré, « représente qu'il a des réparations très urgentes à faire aux couvertures des bâtiments qu'il occupe ». Le Directoire, considérant que des bâtiments susceptibles de recevoir des grains ne peuvent sans inconvénients rester à découvert, délègue Venot et Voisin pour dresser un état estimatif des réparations.

Le 11 juillet 1793, quatre fermiers de Courtemblay demandent une prolongation de leur bail jusqu'à la Toussaint 1794. Le département considère qu'« il est plus avantageux d'affermir les biens pour un an que pour deux, vu que ces biens vont bientôt être vendus ».

Le même jour, « les citoyens Begenne et Ferrand (ce dernier chargé de la caisse du séquestre des biens des émigrés) se transporteront dans toutes les fermes dépendantes de Fretay, Courtemblay, le Chatellier et Montmarin dont les baux sont à moitié de bestiaux pour y constater le nombre, l'espèce et l'âge et prendre le signalement exact de tous les bestiaux afin de mettre des entraves à la fraude que pourroient commettre les fermiers soit par vente, soit par échange, qu'en conséquence les dits citoyens se nantiront des procès-verbaux de séquestre dans lesquels sont portés la quantité et l'espèce des bestiaux pour leur servir de renseignements ».

Jusque-là, il est défendu aux fermiers de vendre ou échanger des bestiaux, sans la participation de l'Administration.

D'après le *Dictionnaire* de Saint-Venant, voici la liste des fermes de Montmarin vendues nationalement :

	La Basse-Cour	35 000 livres
	La Trousserie	25 800 —
1793	Le moulin de Crousteau	10 900 —
1793	Connival	33 000 —
1793	Les Touches	21 100 —
1793	La Vallée	20 000 —
1793	La Morotière	20 800 —
1793	La Bissèze	18 400 —
1793	Les Vaux	18 000 —
1793	La Buraize	16 200 —
1793	La Ganerie	?
	Les Claies	20 700 —
1793	Le Petit Bois	14 000 —
		(sur Le Temple)
	La métairie des Bordes	27 000 —

Le domaine aurait rapporté 219 000 livres en assignats, ce qui ne semble pas correspondre avec les chiffres ci-dessus (280 900).

LE RETOUR DES ÉMIGRÉS

Mme et M. de Montmarin, sans gîte, arrivèrent au château de la Fredonnière, commune du Temple. Ils furent reçus par Hentiette Constance Le Tourtier, épouse depuis deux ans de Jean François de Salvart. De là, ils gagnèrent le château de la Barre, à Conflans-sur-Anille, et reçurent l'hospitalité de la famille de Vanssay. Enfin, ils se réfugièrent à la Gavolerie, à Bessé, château bâti par M. Bordet. Celui-ci avait épousé Adélaïde Marie Penot de Tournière, veuve de Jean Villain de la Tabaise, en 1792, année où elle avait acheté à Bealu, fondé de pouvoir de Montmarin, tels objets dont nous avons parlé.

Une fois encore, nous rencontrons quelques difficultés. Certains disent qu'ils traitèrent du rachat de Montmarin,

que Mme Bordet aurait acheté. M. de Saint-Venant intervient : « Pierre Palamède recouvre son château non vendu. » Parler château, parler terres, ce n'est pas la même chose : de là peut venir la confusion.

On rapporte que les Montmarin furent reçus dans leur château par M. Gorneau, lequel deviendra prêtre de Savigny en 1812, et par la citoyenne Dalfond, sa cousine, tous deux amis des Bordet et qui demeuraient là depuis trois mois, très surveillés par le commissaire du district.

On dit aussi que les Bordet venaient y passer quelques mois et qu'ils avaient des meubles qu'ils prêtèrent à leurs amis. Le jardinier Mauclerc et la vachère Rénette Aubert, vieux domestiques restés là, fournirent une vieille table et cinq ou six chaises.

Ainsi prit fin l'odyssée de la famille Montmarin. Leur fils va bientôt rentrer. Ils ont perdu une fille, Marie Chantal, morte à Maestrich, et n'ont pas ramené leur domestique Victorine Champeau, restée introuvable au moment du retour.

Il reste au marquis à reconstituer son domaine. Il semble qu'il y fut aidé par quelques fermiers comme Pichot, pour la Trousserie, Champeau, pour la Morotière et les Vaux, puis Champeau, pour la Gasnerie. Tout cela demanderait à être précisé.

MONTMARIN AU XIX^e SIÈCLE

Pierre Palamède mourut en 1831, à 91 ans, avant son fils unique Pierre Étienne. Devenu officier de cavalerie,

(12) C'est Mme de Montmarin qui accueille aux Radrets l'évêque d'Évreux et Mme de Borthon dont nous avons conté l'histoire.

celui-ci mourut prématurément en 1821. Il avait épousé, en 1806, Marie Anne Françoise de Meulle, laquelle se porta acquéreur des Radrets, en 1831. Elle décéda en 1854 (12).

Elle avait eu Pierre Raoul, qui suit, puis Hugues Édouard (1810-1895), ingénieur des Mines, Louis Palamède (1812-1891), enseigne de vaisseau, démissionnaire en 1841, enfin Marie Clotilde, née en 1819, laquelle épousa Charles de Waresquiel en 1843.

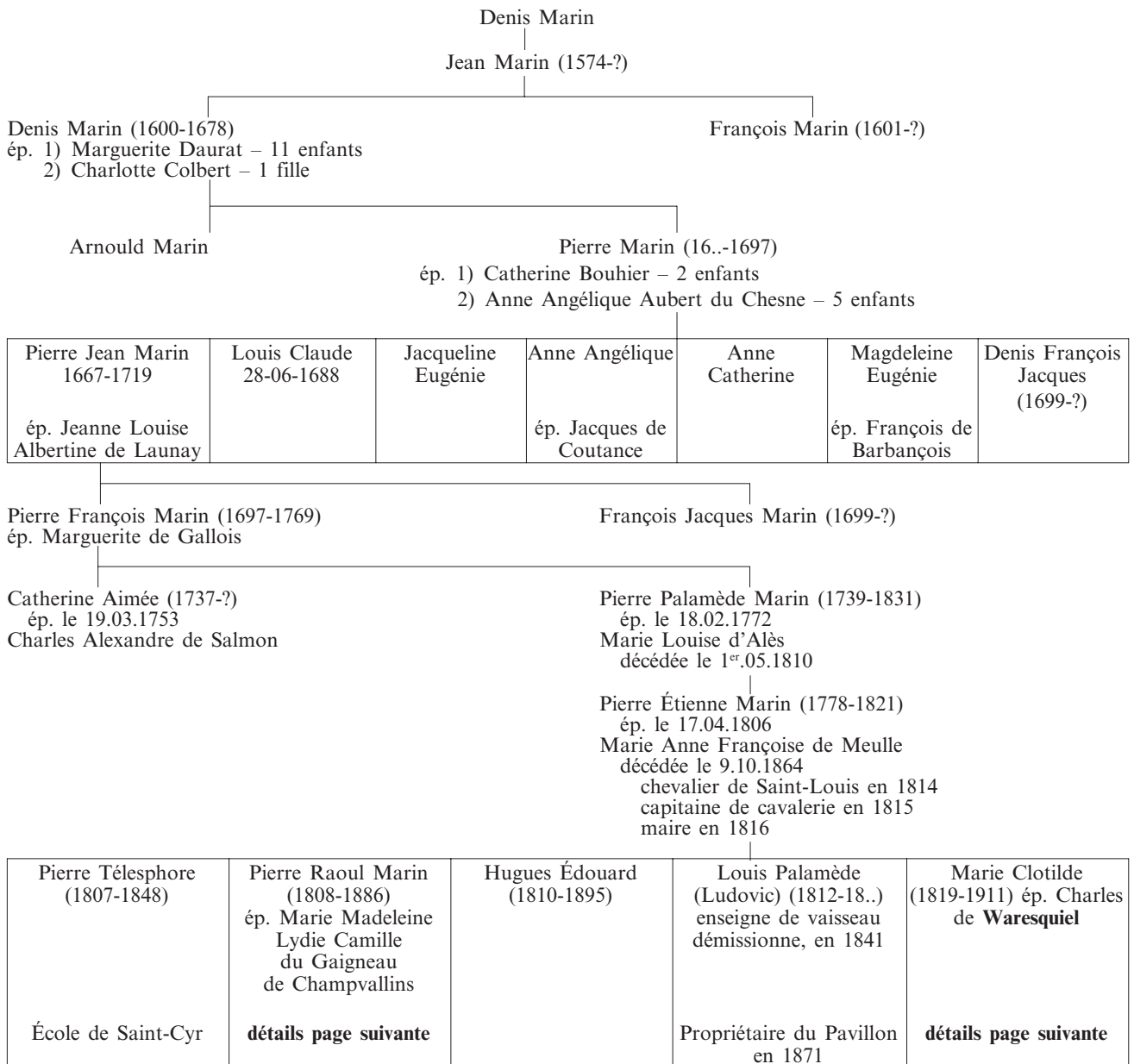
Pierre Raoul Marie, né le 25 octobre 1808, officier de cavalerie comme ses ancêtres, démissionne en 1830. Marié, en 1839, à Marie Madeleine Lydie Camille du Gaigneau de Champvallins, il recueillit Montmarin à la succession de son grand-père et mourut le 18 mai 1886. Il avait été maire de Sargé comme plusieurs de ses ancêtres. M. de Gatebois lui rendit hommage comme propriétaire du château voisin du Fief-Corbin et conseiller municipal. « Il était, dit-il, le chef chéri d'une famille nombreuse et digne de lui. » Il avait eu quatre enfants : Pierre Alexandre, qui suit ; Gaston, officier de cavalerie, futur propriétaire du Fief-Corbin ; Albert, zouave pontifical décédé à la suite des fatigues de la guerre franco-allemande ; et Céline.

Pierre Alexandre René Marin, marquis de Montmarin (1841-1906), fit une carrière diplomatique qui le mena à Munich, à Vienne, à Lima. Retiré en 1865, il épousa Marie Marguerite de Saür.

Montmarin reviendra à son frère Gaston, déjà installé au Fief-Corbin, puis au fils de celui-ci, Raoul, né après quatre filles : Sabine, Élisabeth, Henriette et Camille.

Aujourd'hui, nos trois châteaux sont réunis au sein d'une même famille. Mme de Meulle ne pouvait songer que, par sa fille, sa petite-fille, son arrière-petite-fille, sa descendante actuelle, Mme Simone du Vigneau ferait choix de ses neveux Pierre Louis et Sabine de Montmarin pour poursuivre l'histoire si fournie des trois châteaux de Sargé.

Annexe : Essai d'une généalogie des Montmarin



Pierre Raoul Marin
marquis de Montmarin
(25.11.1808 - 18.05.1886)
carrière militaire
démissionne en 1830
maire de Sargé de 1871 à 1881

Pierre Alexandre René Marin
(1841-5.11.1906)
Carrière diplomatique
Secrétaire et conseiller d'ambassade à Munich et Vienne
Ministre plénipotentiaire, ambassadeur à Lima

Se retire en 1865
Épouse Mlle de Saür, décédée le 23.08.1912,
créatrice d'école privée

Gaston Marin
Carrière militaire
Ép. en 1882 Marie Dugon (1862-1951)
Achète le Fief-Corbin en 1887

5 enfants : Sabine, Élisabeth, Henriette, Camille et **Raoul, marquis de Montmarin**

Marie Clotilde Marin
née le 30.05.1819
décédée le ?
ép. Charles de **Waresquiel**

Marie née le 6.01.1846 décédée le 17-03-1921	Élisabeth née le 8.09.1847 décédée le 13-02-1935	Joseph né le 19.07.1845 décédé le 13.03.1872	Louise née le 20.10.1855 ép. en 1884 Simon Doublard du Vigneau décédée le 19-02-1930 d'où : André, né le 3.02.1893 ancêtre de Mme Simone Doublard du Vigneau et Marie-Joseph née le 4.10.1895
--	--	--	--

DES CERCUEILS EN PIERRE, EN VALLÉE DU LOIR

Henri Mésange

Au cours de la décennie 1970-1980, des cercueils en pierre ont été mis au jour au lieu-dit « Les châteaux » à Thoré-la-Rochette, puis au « Clos Amery » à Villiers-sur-Loir. Ces deux endroits situés de part et d'autre du Loir se trouvent seulement éloignés l'un de l'autre d'un peu plus de 1 km à vol d'oiseau. Déjà, au XIX^e siècle, les historiens et archéologues de l'époque signalent dans leurs communications des cercueils en pierre aux mêmes endroits. Ces nouvelles découvertes confirment la présence de ces cimetières et apportent des précisions archéologiques sur ces sites.

UN PEU D'HISTOIRE

Durant le demi-millénaire du haut Moyen Âge (450-950), la vie des populations évolue, la culture héritée de l'époque romaine à l'aube du christianisme gaulois fait place à une mentalité médiévale et chrétienne. Cette évolution est variable selon les régions. C'est, semble-t-il, à la fin du V^e siècle ou au début du VI^e siècle que se forme, avec Clovis, la Gaule mérovingienne. C'est alors que commence un grand mouvement de reprise rurale et de développement démographique dès la première moitié du VI^e siècle, en même temps que la progressive christianisation de la Gaule. L'époque mérovingienne commence en 558 avec Clotaire I^{er} fils de Clovis, et se termine en 751, année où Pépin le Bref reverse Childéric III.

On passe d'un habitat antique avec de grandes propriétés autonomes à un habitat de petites maisons groupées en villages. Dans la vallée du Loir, on peut citer la « villa » de Tourteline à Naveil, ou celle de Villechatain à Villiers-sur-Loir (Villacatum). Ces lieux de vie antiques font place, à la fin du III^e siècle, à des villages construits ou troglodytes, comme celui de Saint-André à Villiers-sur-Loir ou du Breuil à Lunay. Dans sa monographie de Thoré, A. L. de Rochambeau signale que dans l'étude de M. Alfred Jacobs, membre de la Commission de la carte des Gaules, quelques détails prouvent que, vers le milieu du VII^e siècle, Thoré est une localité chrétienne. Au village de Saint-André à Villiers-sur-Loir subsiste encore une chapelle rupestre, témoignage de cette implantation dans la vallée du Loir. À quelques centaines de mètres de là, le « trou du serpent » pourrait être le symbole d'une survivance de croyances et de superstitions plus anciennes, parmi lesquelles on peut citer le druidisme. L'essor économique de cette période s'accompagne de la remise en état du réseau routier, facilitant les échanges commerciaux et les mouvements de population. Ce développement se trouve parfois perturbé par les conflits ou par les épidémies. C'est le cas en 571 : une épidémie traverse la Gaule, passe par l'Auvergne, pour atteindre les limites de notre région.

C'est vers le VI^e siècle que le christianisme modifie les

usages des sépultures et adopte la coutume des Juifs qui consiste à inhumer les corps dans des sépulcres en pierre. On confie à la pierre conservatrice le dépôt sacré de la dépouille mortelle, à peu de distance du village.

DES VOIES ANTIQUES

Les cimetières mérovingiens sont le plus souvent placés à proximité d'une voie. À Thoré-la-Rochette, le chemin qui dessert le terrain où ont été découvertes les tombes part de la *Nouette*, passe par le lieu-dit *Les Châteaux* et aboutit au chemin dit *de Blois*. Longue de 2 500 m, cette voie est décrite par A. L. de Rochambeau dans sa monographie. S'agit-il des restes d'une voie antique ?

À Villiers-sur-Loir, une ancienne voie, venant de la *Condita* romaine de Naveil, sort de l'encaissement du gué, passe par le lieu-dit *La Chancellerie* à Prépatour, se dirige par *Villepoupin*, dans la plaine de Villiers. La voie passe alors en bordure du *Clos Amery*, longe Saint-André entre le Loir et le coteau, à peu près à l'emplacement de la route actuelle (D5).

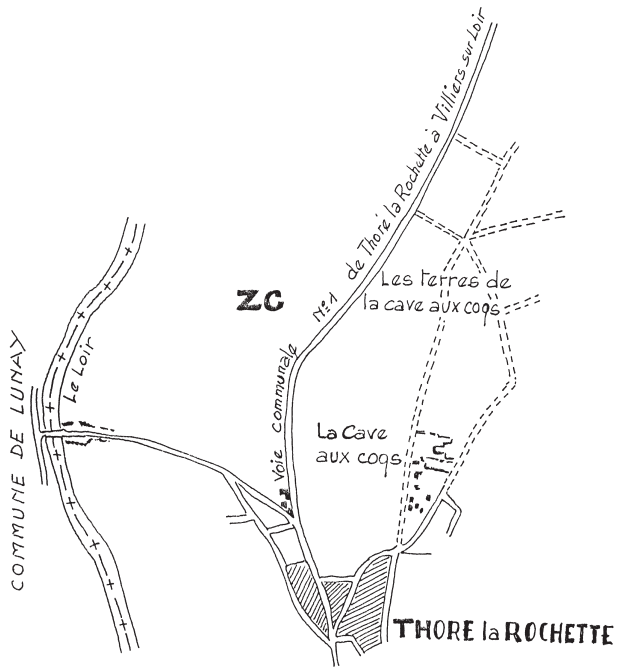
Pour la construction de cette voie, il semble que l'on ait utilisé des scories de fer, ce matériau ayant été retrouvé à la base lors de sondages ou de travaux effectués au XIX^e siècle.

Sur le premier cadastre napoléonien en 1811, on retrouve approximativement le tracé de l'ancienne voie (voir extrait cadastral n° 1). Le cadastre actualisé à la fin du XX^e siècle montre qu'une partie de l'ancienne voie antique a disparu (voir extrait cadastral n° 2). Les parties encore existantes sont devenues de simples chemins d'exploitation. En hiver, alors que la végétation est très réduite, on retrouve encore des traces de l'empierrement de cette voie, en particulier lorsqu'un fossé bien profilé croise cette ancienne route.

RAPPEL DES DÉCOUVERTES DU XIX^e SIÈCLE

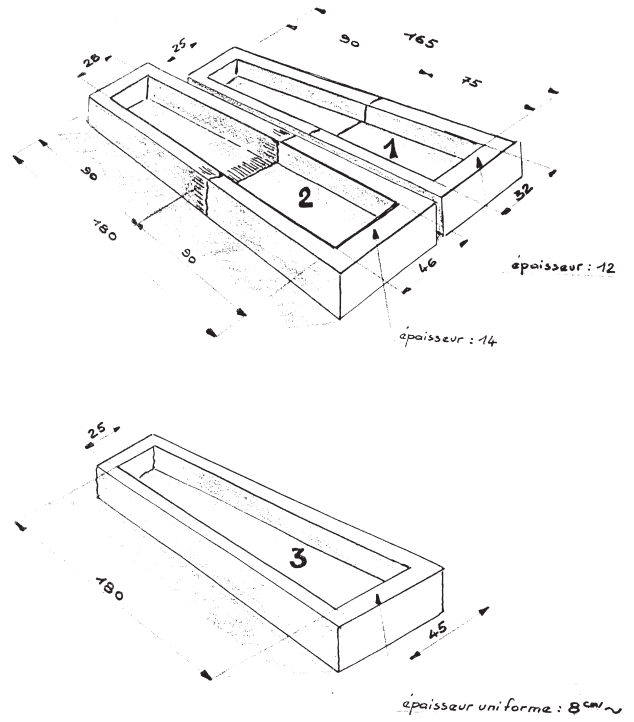
Des cercueils en pierre

Dans son *Dictionnaire historique du Vendômois*, Raoul de Saint-Venant indique que de nombreux cercueils de pierre de l'époque gallo-romaine ont été trouvés sur tout le territoire de la commune de Thoré. Plus précisément, Duchemin de la Chenaye, puis Jules de Pétigny dans son *Histoire archéologique du Vendômois* éditée en 1849, écrit : « Non loin du bourg, dans un clos de vigne nommé *Les Châteaux*, on a découvert des fondations de tours ou de bâtiments circulai-



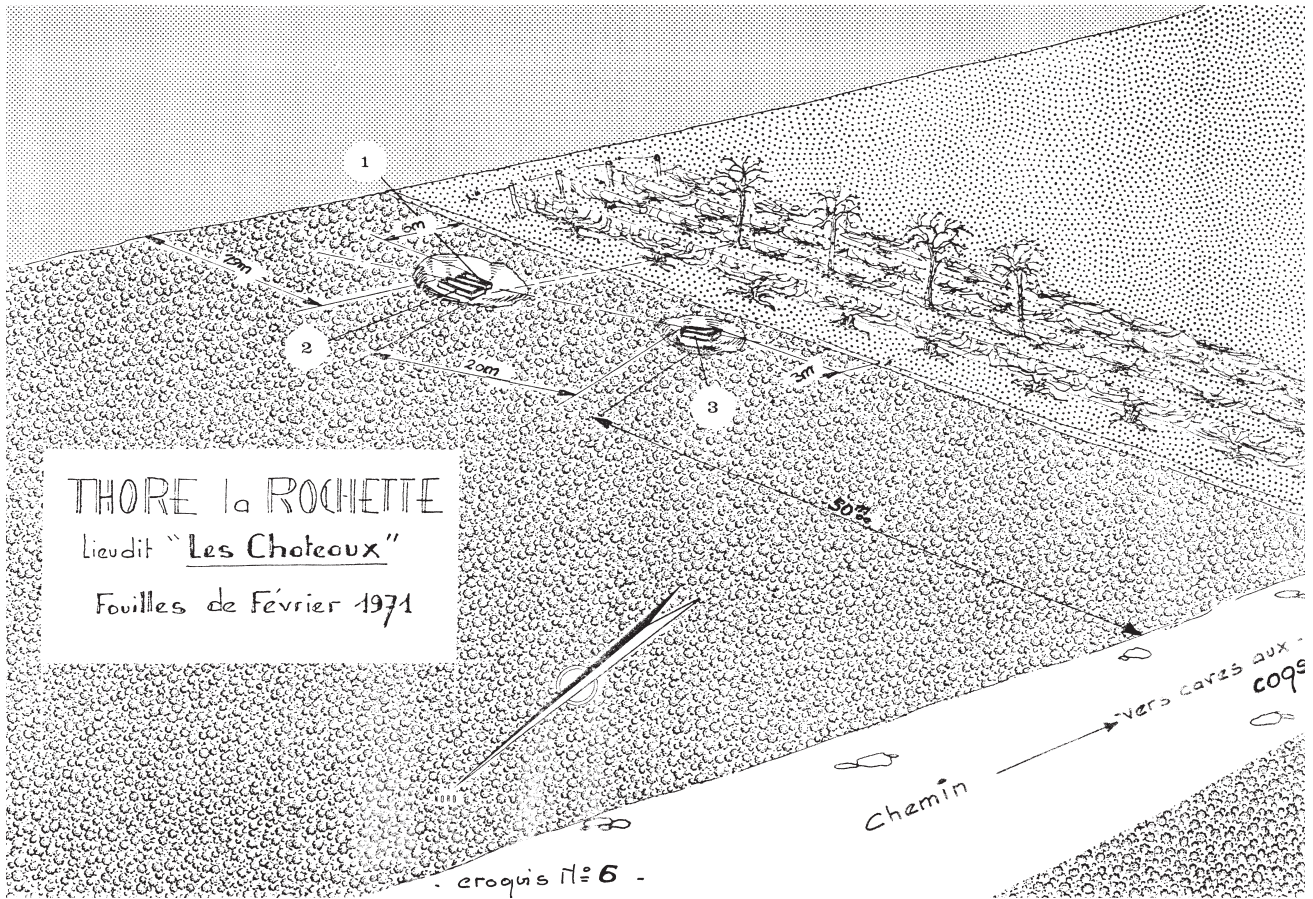
Relevé cadastral - 28 Février 2000 - H17.

croquis n°3



THORE la ROCHETTE

Lieudit "Les CHATEAUX"
 Caractéristiques des sarcophages - croquis n°4 H. Majonca





Thoré-la-Rochette,
Les châteaux.
Découverte de cercueils en pierre (1971)

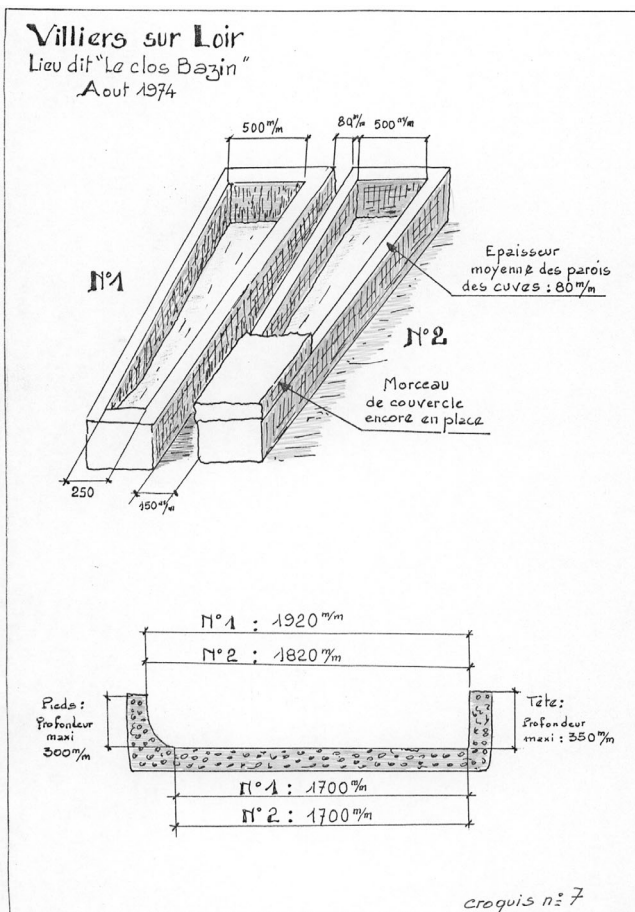
N° 5

entières. Ce travail délicat nous conduit à vider le contenu supérieur des cercueils, laissant apparaître des squelettes en mauvais état de conservation. Comme on le voit sur le croquis n° 4, les deux tombeaux sont de dimensions différentes, ce qui pourrait faire penser à un couple, mais ce n'est qu'une hypothèse. Les cercueils sont orientés est-ouest, les têtes disposées à l'ouest regardent vers le soleil levant. La rupture que nous observons, située approximativement au milieu de chacune des cuves, peut avoir été volontaire au moment de la taille des cercueils, ou consécutive à un tassement de terrain (photo n° 5).

À peu de distance des deux premiers, un troisième sarcophage est dégagé (voir croquis de situation n° 6). Ses caractéristiques et son orientation sont identiques aux deux premiers. Le couvercle est dispersé en morceaux mélangés au limon. La hauteur intérieure des cuves varie de 300 à 350 mm, les parois ayant une épaisseur de 120 à 140 mm. Cette fouille ne nous a pas permis de trouver du mobilier, toutefois la distance observée entre le troisième et les deux premiers cercueils nous fait supposer que d'autres tombes existent encore dans ce secteur.

LA DÉCOUVERTE DE 1974 À VILLIERS-SUR-LOIR

Ce sont les labours qui ramènent à la surface du sol des morceaux de calcaire, au lieu-dit *Clos Bazin* à Villiers-sur-Loir en 1974. Le cultivateur prend alors soin de repérer les



blocs, apparemment taillés, afin de situer les sondages à effectuer. On comprend très vite qu'il s'agit de morceaux de couvercles de tombes. Au cours de l'été de la même année, une petite équipe procède à un sondage partiel en respectant une certaine méthodologie.

Deux cercueils en pierre sont découverts (croquis n° 7 et photo n° 8). Avec minutie, la terre végétale est enlevée, lais-



Villiers-sur-Loir,
Clos Bazin.
Cercueils découverts en 1974

N° 8

sant apparaître deux sarcophages l'un près de l'autre, orientés est-ouest. Les têtes des défunts sont à l'ouest, mais tournées vers le levant. Les couvercles, en très mauvais état, ont presque disparu, détériorés par les outils agricoles. L'absence de couvercles en bon état et la composition chimique du sol sont les causes de la très mauvaise conservation des squelettes, qui ne sont que partiels. Les cercueils se trouvent à une profondeur maximum de 40 cm. Il n'a pas été trouvé de mobilier, hormis quelques fragments de poteries mélangés à la terre. Un troisième cercueil est mis au jour à peu de distance des deux premiers. Son orientation et sa structure sont les mêmes que les deux premiers cités. Sa longueur est de 1,75 m, sa profondeur de 0,30 m, avec une largeur à la tête de 0,50 m et de 0,35 m aux pieds. L'épaisseur des parois de la cuve est de 0,10 m environ, alors que le couvercle a une épaisseur de 0,15 m. Comme on peut le constater, ces mensurations sont proches de celles des deux premières tombes.

Taillé dans la roche calcaire de l'étage sénonien du coteau Saint-André proche, ce site funéraire apporte la preuve de l'existence d'un atelier de taille et d'un village rupestre entre le VI^e et le VIII^e siècle.

Comme le village du Breuil à Lunay, le coteau Saint-André à Villiers-sur-Loir était un excellent poste d'obser-

vation, dominant le Loir et la voie antique. Cette situation stratégique existait sans doute avant l'époque mérovingienne, car ce lieu est proche de l'ancienne frontière entre les Aulerques Cénomans et les Carnutes.

BIBLIOGRAPHIE

- Monographie de Thoré*, A. L. de Rochembeau, Devaure, Henrion, 1866.
Histoire de Thoré, Mme Motheron-Neilz.
Carte archéologique de la Gaule, Loir-et-Cher, M. Provost, Paris, 1988.
Dictionnaire historique du Vendômois, R. de Saint-Venant, 1875.
Histoire de la Conditia de Naveil en Vendômois, M. Neilz, Henrion, 1867.
Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme, M. G. Launay, Lemercier, 1889.
Histoire archéologique du Vendômois, Jules de Pétigny, éd. de 1849.
Compte rendu de fouilles (Archives de la Société Archéologique du Vendômois).

HENRI IV À VENDÔME

Jean-Pierre Babelon,
membre de l'Institut
président de la Société Henri IV

Conférence prononcée le 23 avril 1999 à Vendôme, à la Porte Saint-Georges, devant la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois et l'Association des Amis du Perche du Loir-et-Cher.

La commémoration de la signature de l'édit de Nantes a ravivé l'année dernière, une fois encore, le souvenir d'Henri IV et rappelé l'importance et l'originalité profonde et courageuse de son action, menée à la force du poignet dans une implication personnelle de tous les instants. Le résultat obtenu, c'est un pays rassemblé, pacifié, modernisé, en acceptant le prix à payer : la coexistence des deux communautés religieuses, organisée avec précision et rigueur. Si, comme l'ont montré les récents débats des historiens, l'édit de 1598 n'ouvre pas en France les portes de la tolérance, au sens moderne du mot, il fait adopter la reconnaissance de



Henri IV. Huile sur toile 53 × 48 cm.
Début du XVII^e, d'après Frans II Pourbus
(avec l'autorisation du Musée national du château de Pau)

l'« autre » dans la foi chrétienne. On sait que l'acceptation de la diversité connaîtra sous Louis XIV un dramatique retour en arrière et qu'elle mettra encore longtemps à s'imposer à l'opinion.

Avec Vendôme, la terre de ses ancêtres, Henri IV n'a pas entretenu des relations faciles ; c'est là une histoire douce-amère qui mérite d'être rappelée (1). Vendôme lui a donné le nom de sa jeunesse et, en quelque sorte, sa légitimité dynastique au cœur de la vieille France capétienne, lui qui surgissait dans la destinée du royaume depuis le lointain Sud-Ouest pyrénéen, presque une contrée étrangère. Bien qu'il n'en ait jamais fait le point d'appui stratégique de ses actions militaires au nord de la Loire, il pensait pouvoir compter sur sa ville ducal au début de la reconquête du royaume, et le refus brutal des Vendômois de lui ouvrir leurs portes, alors qu'à l'automne 1589 tout cédait à sa volonté entre Chartres et Tours, dut le remplir d'amertume. C'est le conflit des religions qui empoisonna ces relations qui, un demi-siècle plus tôt, auraient été très pacifiquement celles des vassaux avec leur suzerain, et des sujets avec leur souverain. Tour à tour, les difficultés et les violences vinrent de la communauté protestante puis de la communauté catholique de la ville, perpétuellement affrontées en ce demi-siècle de fer, et alternativement « majoritaires » aux commandes de la cité du Loir.

LES BOURBON-VENDÔME

Celui que nous nommons le Béarnais, tout comme ses adversaires catholiques qui l'avaient affublé d'un méchant sobriquet, le « renard biarnois », était pourtant, par sa lignée paternelle, un homme de la France ligérienne, et il n'est pas inutile de rappeler ces générations de la maison de Bourbon qui, durant deux siècles, ont illustré le nom de Vendôme dans l'histoire du royaume. C'est en effet à la fin du XIV^e siècle que Vendôme quitte sa dynastie locale, faute d'héritier mâle, pour entrer dans la grande famille capétienne, par la vertu d'une branche apanagée du lignage royal, précédant Blois de vingt-huit ans dans ce processus.

À la disparition du comte Bouchard VII de Vendôme, de la maison de Montoire, décédé en 1371 sous le règne de Charles V, sa fille unique, Jeanne, étant morte au berceau, l'héritage passe à la sœur de Bouchard, Catherine, qui a épousé un cadet de la famille de Bourbon. Celui-ci va

(1) Pour l'ensemble des références et des citations, nous renvoyons à notre *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, ainsi qu'au précieux *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme* de R. de Saint-Venant, Blois, 1912-1917, 4 vol., et à l'excellent article de M. Jean-Claude Pasquier, « Henri IV et le sac de Vendôme », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 1991, p. 71-88.

prendre, comme coseigneur sur les bords du Loir, le nom de Jean VII.

Le nom de Bourbon vient lui aussi d'une dynastie locale, celle des Archambault, seigneurs de Bourbon en Bourbonnais, dont la fille Béatrix a épousé Robert de Clermont, le dernier fils de Saint Louis. Jean de Bourbon-Vendôme descend de Robert de Clermont, et c'est lui-même un cadet, tandis que la branche aînée est celle des puissants ducs de Bourbon, qui maintient des liens étroits avec la couronne, notamment du temps de Charles V, et s'éteindra dramatiquement avec la mort du connétable.

La branche des cadets, titrés d'abord comtes de La Marche, va donc s'attacher le nom de Vendôme. Aux origines, elle entretient avec les Bouchards des liens étroits : si Jean I^{er} de La Marche a épousé Catherine, fille de Jean VI de Vendôme et sœur de Bouchard VII, sa sœur Isabelle a épousé Bouchard VI. En outre, sur la carte féodale de la France, Vendôme est lié une seconde fois avec la dynastie capétienne car le comte est vassal du comté d'Anjou, puissant apanage de la maison de Valois, aux mains du frère de Charles V. Le deuxième fils de Jean et de Catherine, Louis, prend le titre de comte de Vendôme. C'est l'un des prisonniers d'Azincourt, victime de la déconfiture de l'armée de Charles VI. Lui succède son fils Jean VIII de Bourbon-Vendôme, mort en 1477, auquel sa femme Isabeau de Beauvau a donné huit enfants.

François de Bourbon-Vendôme, époux de Marie de Luxembourg, s'illustre dans la première guerre d'Italie ; il participe à la bataille de Fornoue et meurt à 25 ans, en 1495, à Verceil, lors du retour précipité de l'expédition de Charles VIII. Après la mort de René d'Anjou, le comté de Vendôme a été soustrait en 1484 du comté d'Anjou et relève directement de la couronne, avec la baronnie de Mondoubleau qui lui est alors incorporée et qui relevait précédemment du comté du Maine, lui aussi rattaché à la couronne.

Charles de Bourbon-Vendôme, le grand-père d'Henri IV, est né à Vendôme en 1489. Lui aussi guerroye en Italie, d'abord au service de Louis XII avec lequel il est à Gênes et à Agnadel, puis à Marignan aux côtés de François I^{er} qui reconnaît dès 1515 ses éminents services en érigeant le comté de Vendôme en un duché-pairie qui comprend les cités voisines – Mondoubleau, Saint-Calais, Lavardin et Montoire.

Le sort tragique du connétable de Bourbon va le rapprocher encore davantage de la couronne. Après la trahison puis la mort au siège de Rome de son cousin en 1527, Charles de Vendôme devient le chef de la maison de Bourbon, et il est nommé à la tête du Conseil de Régence lors du désastre de Pavie et de la captivité du roi. C'est alors l'un des plus hauts personnages de l'État.

Gouverneur de Picardie, où se trouvent les biens de sa mère et où il peut organiser la défense du pays contre les Impériaux, il meurt à Amiens en 1537, et son corps est inhumé dans la collégiale de Vendôme, le Saint-Denis de la famille, au cœur du château patrimonial qui surplombe la ville, vraie citadelle sans cesse reconstruite et augmentée du XI^e au XV^e siècle. Souvent absent de sa cité ducale, Charles a laissé l'administration de ses biens et le gouvernement de Vendôme à sa mère Marie de Luxembourg, qui fait exécuter d'importants travaux d'embellissement dans la ville avant de mourir en 1546, fort âgée, au château de La Fère. Charles apparaît sur le vitrail du chœur de l'église de Cormenon, près de Mondoubleau, qu'il avait sans doute contribué à faire reconstruire ; on y voit ses armes, les trois lis de France avec un bâton péri de gueules en bande. Il avait abandonné les trois lionceaux héraldiques des Bouchard de Vendôme, qui figurent encore comme supports des fonts baptismaux de la même église.

La grand-mère d'Henri IV était une autre descendante de la maison de France, issue de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. Charles de Bourbon avait épousé en 1513, à Châteaudun, Françoise d'Alençon, qui était la petite-fille de ce duc Jean II d'Alençon condamné à Vendôme au lit

de justice de 1458, la fille du duc René, la sœur du duc Charles, celui qui fut le premier mari de Marguerite d'Angoulême, sœur très aimée de François I^{er}. Elle-même était veuve de François de Longueville, petit-fils de Dunois (lui-même bâtard du duc d'Orléans). Toutes les branches capétiennes se trouvaient ainsi réunies dans cette union qui fut féconde : treize enfants.

Françoise avait réuni aux biens des Bourbon-Vendôme son propre patrimoine, Soissons, Château-Gontier, Beaumont-sur-Sarthe et La Flèche où elle s'éteignit en 1550 à 60 ans, treize ans après son mari.

ANTOINE DE BOURBON

L'aîné des treize enfants était Antoine, né à La Fère, en Picardie, en 1518. D'abord titré comte de Marle puis comte de Beaumont, il devient duc de Vendôme à 19 ans à la mort de son père, en 1537, et reçoit la survivance du gouvernement de Picardie. Joyeux compagnon et chef de guerre apprécié, il manquait de caractère et de sens politique, mais Brantôme en a fait l'éloge sans restrictions car il incarnait bien l'idéal chevaleresque de ce temps : « Tout bon et gentil prince, brave, vaillant, car, de cette race de Bourbon, il n'y en a point d'autres, et tout plein de courage à la guerre, n'épargnant ses pas, ni sa peau, non plus que le moindre soldat du monde. »

Pour Antoine, attaché comme son père à la défense de la frontière picarde, puis engagé dans les grands conflits du royaume, les occasions de venir en Vendômois ne furent sans doute pas nombreuses : ce sont les femmes, à cette époque, qui gardent les domaines, construisent ou embellissent les châteaux, gèrent les fortunes et élèvent les enfants. Pourtant les séjours du duc Antoine sur les bords du Loir ont laissé des souvenirs, ainsi à Naveil, dans la périphérie vendômoise, où il avait fait aménager un manoir nommé Prépatoir, en bordure de rivière, pour de courtes villégiatures où il aurait convié des amis, et peut-être, dit le savant abbé Simon, Ron-sard et Rabelais. C'est là qu'il goûte au vin de sa vigne, un cépage dit de Surin (le Sauvignon ?). Il aime aussi aller chasser non loin de là au manoir de la Bonne Aventure – ou de Bonaventure ? –, au Gué-du-Loir, à Mazangé, chez Nicolas Girard de Salmet, et y retrouve de gais compagnons pour boire et pour chanter aussi, car la tradition lui attribue la paternité de la fameuse chanson « Si le roi m'avait donné Paris sa grand ville... La bonne aventure au gué... » que la légende dorée d'Henri IV mettra plus tard dans la bouche de son fils. D'ailleurs ces anecdotes qui mettent en scène le joyeux prince au ton familial, les propos de table, le vin et les femmes, annoncent évidemment celles qui égayeront l'existence de son fils et resteront dans la mémoire populaire. Sur plus d'un point, Henri était bien le fils d'Antoine, qu'il admirait et chérissait. Dernier lien connu d'Antoine avec le Vendômois, son médecin Raphaël Taillevis installé à Lunay, au manoir de La Mézière qu'il construisit en 1548. Lui, c'était un immigré, ramené de Béarn ou de Navarre par Antoine et Jeanne d'Albret après leur mariage, premier médecin du couple et maître des requêtes de leur hôtel, bientôt nommé capitaine de la ville et du château de Vendôme. Nous le retrouverons à la mort du duc.

Le rôle important joué à la cour de France par son père Charles a placé de bonne heure le jeune Antoine dans la familiarité des rois François I^{er} puis Henri II, qui ont, de ce fait, cherché à se servir de leur cousin comme d'une pièce maîtresse sur l'échiquier diplomatique. L'un des problèmes successoraux qui préoccupent alors le Louvre, c'est la dévolution de la couronne de Navarre ; il faut à tout prix l'empêcher de passer au roi d'Espagne, l'ennemi héréditaire, qui s'est emparé déjà des terres navarraises du versant sud des Pyrénées, la « grande Navarre », laissant à la maison d'Albret une petite couronne royale dérisoire coiffant seulement quelques cantons du versant nord. Or les maisons de

Bourbon et d'Albret sont en France les seules grandes dynasties princières qui aient survécu au Moyen Âge et le roi doit veiller attentivement à leur destinée pour maîtriser leurs ambitions et les empêcher de nouer des liens hors des frontières. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas les réunir, afin de mieux les absorber dans la politique unitaire du royaume, d'autant que, des héritiers des deux lignées, la femme, c'est Albret, et l'homme, c'est Bourbon ? Un procédé commode pour préparer à plus long terme l'annexion des terres de Gascogne et de Guyenne aux mains des Albret, et plus encore le Béarn, leur vicomté souveraine.

C'est le roi Henri II, qui se trouve être le contemporain d'Antoine de Vendôme à un an près – « Je dirais au roi Henri, reprenez votre Paris, j'aime mieux ma mie au Gué » –, qui entrevoit les magnifiques avantages que présenterait pareille union, mais il y a un obstacle, et de taille. Poursuivant une politique différente, et à plus courte vue, François I^{er} a déjà marié l'héritière de Navarre, la fille du roi de Navarre Henri d'Albret, Jeanne, à l'un des princes allemands qu'il veut attirer dans son sillage pour faire pièce à l'empereur Charles Quint, le duc de Clèves. Heureusement, on peut compter sur le caractère déjà très affirmé de la jeune princesse. Mariée en 1541 contre son gré, Jeanne a manifesté aussitôt son hostilité et l'a fait constater par écrit ; l'union n'a pas été consommée. Alors, sept ans plus tard, le nouveau roi de France peut brusquer les choses. Le 20 octobre 1548, à Moulins, dans le château de la branche aînée des Bourbons, il marie Jeanne à Antoine.

Octobre 1548. Jeanne d'Albret vient à Vendôme pour la première fois, en voyage de noces (2). Antoine l'a précédée de quelques jours au château pour préparer à l'événement sa mère Françoise d'Alençon, que l'on n'a ni consultée, ni invitée au mariage de Moulins, et qui est en droit d'en manifester quelque humeur. Le galant billet qu'Antoine envoie à sa jeune épouse ne nous le laisse pas ignorer : « Encore que je partisse hier assez tard d'avecques vous, je fis si bonne diligence que j'arrivai à la fin du souper de ma mère, qui n'eut presque loisir de me laisser descendre de cheval pour me demander de vos nouvelles et s'il était vrai que je fusse marié, et qu'elle ne le croirait point si elle ne nous voyait ensemble dedans le lit. Je lui assurai que s'il ne tient qu'à cela qu'elle ne le croie, qu'elle le verra de si

bonne heure qu'il lui plaira. Je laisserai ce propos pour vous assurer que les postes que je courus hier ne m'ont tant fâché que m'a fait cette nuit seul au lit sans vous ».

Chacun des deux époux revient à Vendôme à plusieurs reprises durant la première dizaine d'années de leur mariage, ainsi Antoine en 1549, 1556, 1558, 1559, 1560, mais les combats qu'il mène sur le front retiennent le plus souvent ses pas en Picardie, et c'est à l'occasion de courtes retrouvailles avec Jeanne que seront conçus les cinq enfants : Henri, comte de Beaumont ; Henri, prince de Viane (le futur Henri IV) ; Louis Charles, comte de Marle ; Madeleine et Catherine. Trois moururent prématurément : le fils aîné, victime à 2 ans des mauvaises conditions d'hygiène de sa gouvernante en 1553 au château de La Flèche ; le troisième, d'une chute à 2 ans également ; et Madeleine, plus jeune encore.

C'est au château de Pau que naît le prince de Viane, le 13 décembre 1553, pour répondre au vœu insistant de son grand-père Henri d'Albret. Antoine a eu beau inviter son beau-père au château de Vendôme pour les couches de Jeanne, en lui laissant espérer de mirifiques chasses au milan dans les forêts voisines, le roi de Navarre, qui veut s'assurer par lui-même des conditions dans lesquelles son petit-fils sera soigné et élevé, a tenu ferme, et le futur Henri IV recevra par la volonté de son grand-père une éducation de petit Béarnais, même après la mort de celui-ci, survenue dès 1555. La couronne de Navarre passait à Jeanne, sa fille unique. Ainsi, l'espoir de Henri II se réalisait, et Antoine devenait le prince consort du petit royaume. Après deux ans, les époux jugèrent le moment venu d'aller rendre leurs devoirs au roi de France dans son palais du Louvre et de lui présenter le petit prince héritier, appelé ainsi à jouer un rôle dès l'âge de 4 ans. Le cortège princier s'arrêta dans les principaux fiefs de la maison d'Albret puis, après Limoges, ce fut Vendôme, ville ducale d'Antoine, le 4 février 1557, où Henri II avait envoyé une garde d'honneur pour accompagner le trio jusqu'à Paris.

Une époque s'achève alors. C'est la fin du premier xvi^e siècle. Le heurt violent des convictions religieuses affrontées va bouleverser la destinée du royaume et, avec elle, le sort de Vendôme.

JEANNE D'ALBRET ET LA CRISE PROTESTANTE

Il y a bien des chances pour qu'à Vendôme les idées de la Réforme aient été sinon implantées, du moins forte-

(2) Sur les séjours de Jeanne et d'Antoine à Vendôme : A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, 1881-1886, 4 vol. ; M^{is} de Rochambeau, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, Paris, 1877 ; N. Roelker, *Jeanne d'Albret*, Paris, 1979.



Première vue du château de Vendôme
en 1680
(Anonyme)

11 VII^e DU CHATEAU DE VENDÔME EN 1680



Deuxième vue du château de Vendôme
en 1680
(Anonyme)

ment encouragées par la reine Jeanne. Sa mère Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, avait choisi de bonne heure les chemins d'un humanisme mystique qui la conduisaient aux extrêmes et périlleuses limites de l'orthodoxie catholique. Plus absolue dans sa démarche vers la Réforme, Jeanne hésita cependant quelque temps à dévoiler son adhésion à la doctrine de Calvin, et elle laissa son époux afficher le premier ses convictions en 1557, lors de l'affaire de la rue Saint-Jacques à Paris. Il est vrai que toute la noblesse se sentait alors attirée par les idées nouvelles. « Il n'était pas fils de bonne mère qui n'en voulut goûter », écrit Monluc lui-même. La reine de Navarre ne tarda pas à se déclarer, elle était maîtresse de ses états et comme telle se jugeait missionnée pour convertir ses sujets. C'est alors que la Réforme gagne Vendôme. En 1558, un temple est planté au pied de la rampe du château, que Jeanne dote d'une rente l'année suivante.

1559 ouvre la période des « troubles », celle des guerres de Religion. C'est la mort d'Henri II, l'avènement du jeune malade François II, la toute-puissance du clan catholique dirigé par les Guises, la sanglante répression de la conjuration d'Amboise qui avait été ourdie, selon la tradition, en pays vendômois, au château de La Fredonnière (au Temple). Puis c'est le fol espoir de la reine régente Catherine de Médicis d'aboutir à un compromis, avec le colloque de Poissy et la tentative de coexistence, vite dénoncée, au château de Saint-Germain-en-Laye, à l'automne 1561.

Tout bascule définitivement en 1562, l'année terrible. Après le massacre des huguenots à Wassy par François de Guise, la reine Catherine se voit contrainte de choisir son camp. Pour les époux Navarre, c'est le désaccord, puis la séparation. Premier prince du sang, Antoine de Bourbon a abandonné rapidement une position religieuse qui l'éloignait du roi, et il est maintenant appelé à diriger les armées royales dans le conflit qui s'annonce contre les huguenots rebelles. Jeanne a pris le parti adverse en refusant toute compromission, il lui faut alors quitter la cour de France, en laissant, la mort dans l'âme, son fils à son mari qui lui donnera évidemment une éducation catholique. De Paris elle se rend à Meaux pour y rencontrer le frère cadet d'Antoine, le prince de Condé, huguenot déterminé qui n'a échappé que de peu à l'exécution capitale en raison de la part qu'il a prise à la conjuration d'Amboise. L'a-t-elle encouragé à ouvrir les hostilités ? Ce n'est pas impossible et, tandis qu'elle se hâte vers Vendôme, Condé s'ébranle avec ses troupes et s'empare de la ville d'Orléans, à la stupeur générale.

Vendôme, c'est probablement aux yeux de Jeanne une place de sûreté moins éloignée que le Béarn où elle peut manifester librement ses convictions et maintenir le contact avec Paris comme avec Orléans, le château lui offrant les avantages d'une position bien défendue où elle a fait construire des logis propres à l'habitation. Dans les premiers jours de mai 1562 (avant le 3), lorsqu'elle pénètre dans la ville, elle trouve la population surexcitée. Le feu couve entre protestants et catholiques et les bourgeois ont pris les armes. Jeanne les fait désarmer et aussitôt commencent les violences. Nul ne saura jamais si c'est sur son ordre, ou avec son acceptation tacite, que les huguenots se jettent sur les édifices du culte vénérés dans la vieille cité des Bouchards et les mettent à sac. La collégiale Saint-Georges n'est pas épargnée, les vases sacrés sont envoyés à la fonte, les reliques dispersées, dont le bras de saint Georges, vrai palladium de Vendôme ; enfin et surtout, geste irréparable, les sépultures des Bourbons sont profanées et leurs tombeaux brisés : ceux de Charles et de Françoise, beaux-parents de Jeanne, celui de son premier-né Henri de Beaumont.

On ne pense guère aux vieux ni aux morts à cette époque. Jeanne d'Albret a laissé mourir dans la solitude et son père et sa mère, et Antoine en a fait de même avec sa mère Françoise, dont le cercueil fut laissé longtemps sans sépulture. Il s'en était accusé en ces termes vers 1554, dans une lettre à sa femme qui séjournait alors à Vendôme : « Je vous prie que vous veuillez hâter l'enterrement de feu Madame ma mère le plus tost que vous pourrez, car j'ai eu, étant malade, opinion que cela nous porterait malheur à quelqu'un de nous autres enfants de la laisser si longtemps sur terre. »

Les événements de Vendôme firent scandale à la cour de France où ils furent rapportés le 21 mai avec complaisance par l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Chantonnay, toujours bien informé. Au paroxysme de la fureur, Antoine se promet de faire enfermer sa femme dans une forteresse et de mettre le Béarn sous séquestre. Jeanne n'avait pas attendu les réactions parisiennes pour s'inquiéter du jugement qu'il fallait porter sur ces violences, et elle avait consulté Théodore de Bèze qui, de Genève, fut formel : « Ce brisement de sépultures est entièrement inexcusable et vous puis assurer que monsieur le Prince (Condé) est du tout délibéré non seulement d'en faire l'inquisition jusques au bout, mais aussi punition telle que les autres y puissent prendre exemple. »

Elle rompit alors son isolement et regagna sa terre de Béarn, tandis que la guerre se poursuivait au nord de la



Crânes du gouverneur Bénéhart et du Père Chessé
(avec l'aimable autorisation du Musée de Vendôme)

Loire, une guerre qui allait être fatale à son époux. C'est en effet au siège de Rouen par les armées royales catholiques qu'il commandait, en octobre 1562, qu'Antoine fut mortellement blessé. Il mourut entre les bras de son médecin Raphaël Taillevis, le seigneur de La Mézière que nous avons déjà rencontré. Le médecin s'était converti à la Réforme et lui fit la lecture des Écritures. Antoine de Bourbon avait 44 ans. Ses derniers mots furent un ordre à son page : « Servez bien mon fils, et qu'il serve bien le roi. » Il avait en effet quelque raison de s'inquiéter du sort du jeune prince de Navarre.

HENRI DUC DE VENDÔME

Henri est encore un enfant lorsque la mort de son père le fait duc de Vendôme, un petit duc qui n'a pas 9 ans, et que l'on va appeler familièrement, à la cour, « le petit Vendômet » (3). L'événement va bouleverser sa destinée car le jeune garçon est évidemment voué, à court ou moyen terme, à rejoindre sa mère et ses huguenots. Catherine de Médicis – qui passe à Vendôme avec Charles IX l'année suivante, le 23 janvier 1563 – retarde comme elle peut cet instant en le gardant auprès de ses fils, qui sont ses camarades de jeux.

Lors du grand voyage qu'elle entreprend à travers le royaume avec les petits princes en 1564, la reine mère donne pourtant rendez-vous à Jeanne d'Albret à Mâcon le 3 juin, ce qui lui permet de revoir son fils, mais les retrouvailles sont de courte durée. Catherine congédie Jeanne et l'assigne à résidence à Vendôme, où elle se rend en août, « peu contente » et atteinte déjà de la tuberculose qui l'emportera, crachant le sang tous les jours. Dans sa bonne ville, la reine de Navarre se trouve à nouveau en conflit avec les populations locales à propos de l'application de l'édit de pacification d'Amboise. Toujours soucieuse de propager la Réforme, elle fonde le collège de Vendôme et assigne pour ses revenus l'une des prébendes des chanoines du chapitre de Saint-Georges. Les charges de gouverneur et de lieutenant de gouverneur ont été pourvues sur son ordre au profit de deux calvinistes, Joachim Levasseur, seigneur de Cogners, un Manceau qui a sévi contre les catholiques à Saint-Calais et qui sera plus tard l'une des victimes du massacre de la Saint-Barthélemy, et Gilbert de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin qui tombe dès 1564 sous les coups des gentilshommes catholiques exaspérés. C'est assez dire le climat qui règne dans la ville. Et Jeanne est encore en conflit avec le duc de Montpensier, encore un Bourbon, cousin d'Antoine, qui commande pour le roi en Anjou.

Entre-temps, les événements ont conduit la régente Catherine à opérer avec Jeanne un rapprochement et à lui rendre définitivement son fils. Sa mère emmène alors le jeune garçon, qu'elle fait éduquer désormais dans la religion calviniste, pour visiter ses domaines de La Flèche et du Vendômois, puis elle rejoint la cour de France à Blois en décembre 1565 et y reste une année entière, avant de la quitter à nouveau, accompagnée de ses deux enfants, Henri et Catherine, à la fin janvier 1567. L'heure est grave en effet, une nouvelle guerre s'annonce. Le trio fait escale à Vendôme avant de gagner le Béarn.

Après la grande guerre de La Rochelle, Catherine cherche à nouveau l'apaisement et, comme le jeune prince de Navarre a pris de l'âge et de l'assurance – il a combattu les royaux aux côtés de l'amiral de Coligny –, elle remet sur le tapis un vieux projet qui avait germé dans le cerveau du feu roi Henri II : marier Henri de Navarre à leur dernière fille Marguerite, et utiliser la diplomatie conjugale pour opérer un rapprochement avec la reine des huguenots. Dans le fond, les deux femmes s'estiment pour leur intelligence et leur force de caractère peu communes, et elles se flattent chacune de savoir remporter la victoire sur l'autre. Jeanne donne son accord en novembre 1571, pensant entraîner la princesse Marguerite dans la religion de Genève, tandis que Catherine ne doute pas que sa fille ne convertisse à la foi romaine un jeune époux jugé très influençable, mais les négociations s'annoncent longues et difficiles. Le 13 janvier 1572, Jeanne quitte Agen, où elle laisse son fils qu'elle ne reverra plus, et prend la direction du nord, accompagnée de sa fille Catherine, de son neveu Henri de Condé et de son fidèle ami et conseiller Louis de Nassau. Elle rejoint la cour à Blois pour engager les pourparlers, et décide de se retirer ensuite à Vendôme pour quelques semaines de repos, en attendant que son fils la rejoigne. Triste devoir, elle profite de son séjour pour enterrer dans la chapelle Saint-Georges le corps de son beau-frère Louis de Condé, assassiné en 1569 à la bataille de Jarnac. Mais le prince de Navarre est décidément en retard ; elle se remet alors en route le 8 mai pour son ultime destination, Paris, où elle meurt un mois plus tard, le 9 juin, rongée par la tuberculose et épuisée de fatigue. Elle avait 43 ans.

Henri a bien reçu à temps le signal du départ, mais il est souffrant, lui aussi, et se hâte lentement. C'est à Verteuil, en Charente, le 12 juin, qu'il apprend la gravité de l'état de sa mère, et sa mort le lendemain, à Chaunay, où il a dû s'arrêter. Il lui faut renoncer à assister aux obsèques, pour lesquelles il se voit obligé d'emprunter 6 000 livres. Jeanne, qui avait exprimé la volonté d'être enterrée avec ses ancêtres les rois de Navarre dans la cathédrale de Lescar, fut inhumée en réalité, ô ironie de l'histoire, dans les caveaux de Saint-Georges de Vendôme, aux côtés de son époux. Henri est enfin à Vendôme les 1^{er} et 2 juillet, mais ne s'y attarde pas. Le 8, il est à Paris, où ses noces sont célébrées – les noces vermeilles, prélude au massacre de la Saint-Barthélemy.

HENRI IV ET LE SIÈGE DE 1589

À Vendôme, tandis que se poursuit le conflit à travers tout le royaume, les tensions entre catholiques et protestants vont s'intensifiant, mais ces derniers n'ont plus le soutien de la reine Jeanne, et les catholiques vont prendre le dessus, à mesure que la Ligue assure partout ses positions. C'est ainsi qu'en 1581 les Vendômois, appliquant un récent édit d'Henri III, font fermer les portes du prêche calviniste. En 1583, le gouverneur et capitaine du château est encore un protestant, Jean de Guichard, seigneur de Renay, époux

(3) Sur les dates des passages d'Henri IV à Vendôme, voir J.-Cl. Cuignet, *L'itinéraire d'Henri IV*, Bizanos, 1997.



Henri IV à cheval, attribué à Guillaume Heaulmé, vers 1611. Huile sur toile (avec l'autorisation du Musée national du château de Pau)

d'une Bourbon-Lavedan, mais l'année suivante c'est un catholique, Jacques de Maillé, seigneur de Bénéhart, qui est nommé à sa place par Henri III, sans doute pour répondre au vœu des Ligueurs.

La grande bourrasque de 1589 va souffler cruellement sur la cité des bords du Loir. L'assassinat d'Henri III et l'avènement contesté de son cousin et beau-frère Henri de Navarre, huguenot honni du parti catholique, bouleversent la carte de France au gré des majorités locales. Durant l'été, Vendôme est prise par les troupes d'un lieutenant du duc de Mayenne, chef incontesté de la Ligue, le sieur de Rhosny ou de Rosne, tandis que les bourgeois surpris voient arriver dans leurs murs des magistrats réfugiés de la capitale, les membres du Grand Conseil, catholiques royaux modérés, qui ont fui le Paris des barricades en même temps qu'Henri III et cherchent une ville proche de Tours où s'est installé le Parlement, fidèle au roi. Ils y sont aussitôt emprisonnés sur l'ordre du gouverneur Bénéhart, qui a ainsi manqué de parole au comte de Soissons, un catholique modéré fils du prince de Condé, qui lui avait demandé de les accueillir.

Les deux rois, celui de France et celui de Navarre, s'étaient unis pour reprendre la capitale rebelle. La mort d'Henri III met brutalement fin à ce projet. Pour le nouvel Henri IV, il faut reconsidérer la situation. Un sixième de la France environ le reconnaît et, dans la région de la Loire : Tours, Saumur, plus bas Loudun. Après avoir lancé une proclamation aux Français, il se voit obligé de licencier une partie de l'armée dont il ne peut payer la solde, conservant 1 000 cavaliers, 2 régiments de Suisses, des reîtres, des lansquenets, 3 000 fantassins français, en tout 10 500 hommes, nous dit le duc de La Force, mais aussi de l'artillerie,

4 canons, 2 couleuvrines, 2 pièces bâtarde. Avec ces troupes il livre bataille en novembre aux Ligueurs près de la côte normande, là où il peut compter sur l'aide d'Élisabeth d'Angleterre. Après la victoire d'Arques commence son repli sur les pays de Loire. Sur la route, il prend facilement Étampes, Janville puis Châteaudun, où il reçoit les députés des Cantons suisses venus le reconnaître comme roi de France, et il s'attend à ce que Vendôme, sa ville patrimoniale, lui ouvre ses portes, mais les émissaires envoyés pour sommer les Vendômois de se rendre se heurtent à un refus.

Dans la ville, la population catholique a été fanatisée par les religieux cordeliers, c'est-à-dire les franciscains, qui mènent ici le même combat qu'à Paris contre les hérétiques et leur prétendu roi. Le père gardien du couvent, le P. Chessé, qui a trempé récemment dans un complot pour livrer Tours aux Ligueurs, est l'âme de la résistance, et le gouverneur Bénéhart se voit contraint d'opposer au « roi de Navarre » une défense opiniâtre, avec 400 hommes d'armes et 800 bourgeois plus ou moins armés. Le siège et la prise de Vendôme ont fait l'objet d'une étude très documentée sous la plume de M. Jean-Claude Pasquier (4), et je me contenterai d'en esquisser les grandes lignes.

Après avoir reconnu les lieux avec sa perspicacité habituelle, Henri s'est logé au château de Meslay, tout voisin, pour commander les opérations. Les faubourgs de la ville ayant été aussitôt occupés, il a décidé de porter ses efforts sur le château de Vendôme. Dans une lettre adressée à Corisande de Gramont, le 15 novembre 1589, le roi informe sa maîtresse qu'il va passer à l'attaque dès le lendemain : « Nous sommes devant Vendôme, que j'espère prendre demain et veux nettoyer les environs de Tours devant que d'y aller. Il n'est pas croyable les menées qui se font partout [...]. Bonjour mon âme, je m'en vais aux tranchées. » Depuis une position soigneusement choisie face au front sud, l'artillerie royale entre en jeu le 16, un pan de muraille et deux tours s'effondrent. Les troupes s'introduisent alors par la brèche et s'emparent du château puis pénètrent au nord dans la basse-cour qui longe le Loir, et entrent en ville le 19 au matin par la porte de la Poterne (rue Ferme) et le Pont-Neuf, jusqu'au lieu dit « Derrière le Comte » (actuel marché couvert). Aussitôt, c'est le sac de la ville, tristement habituel en pareil cas, massacres et viols peut-être, pillages certainement. Les témoignages divergent sous la plume des historiens du temps qui nous ont conté l'événement, Davila, Palma Cayet, de Thou, d'Aubigné, ou selon une chronique locale inspirée par les Ligueurs qui affirme que les édifices religieux n'échappèrent pas au pillage. On peut penser que deux d'entre eux furent préservés sur l'ordre du roi, la collégiale Saint-Georges et l'abbaye de la Trinité dont son cousin venait d'être nommé abbé, Charles de Bourbon, frère du prince de Condé, appelé désormais le « cardinal de Vendôme ». Bénéhart s'est enfermé dans l'hôtel du gouverneur, à l'angle de la place du Marché et de la rue Saulnerie, il est pris et décapité. Quant au P. Chessé, âme de la résistance vendômoise, il est arrêté au couvent des Cordeliers et pendu. Pour frapper les esprits, les têtes des deux rebelles furent exposées dans l'église Saint-Martin et y restèrent longtemps. Après avoir orné la cheminée du cabinet du maire, leurs crânes sont aujourd'hui exposés dans une vitrine au musée de Vendôme.

On ne sait si Henri IV pénétra dans la ville, car les opérations furent menées par ses deux lieutenants, Armand de Biron, maréchal de France, et François de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny. Dès l'action terminée, le roi se remet en route, le 20 ou le 21, avec ses troupes, poursuivant vers la Touraine. Lavardin, Montoire, Montrichard et Châteaudun-Loir échappent au sort de Vendôme et se déclarent pour le roi. Bientôt il est à Tours, et il peut affirmer sa présence dans la capitale provisoire où sont réunis les organes du gouvernement, et prendre quelque repos. À Vendôme, il a laissé une garnison sous les ordres d'un gouverneur huguenot chargé de prévenir toute rébellion, Étienne Bordier, sieur de Vineuil, dit Vignolles. L'ordre règne et il est bien

(4) Article cité en note (1).

significatif que ce soit à Vendôme que le Conseil royal ait demandé à l'assemblée permanente des représentants des réformés de tenir ses séances, après Loudun, en novembre 1596. Elle y siégea jusqu'au 7 février 1597 avant de gagner Saumur puis Châtellerauld, pour d'après négociations qui aboutiront heureusement à la signature de l'édit de Nantes.

LE DOMAINE ROYAL

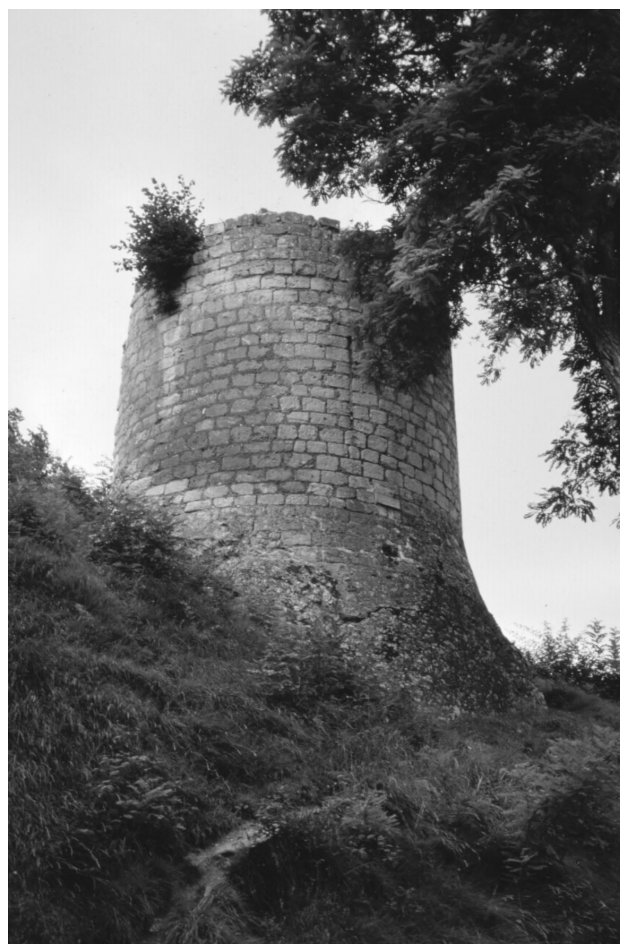
Henri ne reviendra plus à Vendôme. Même s'il fait montre, à quelques reprises, de bienveillance pour les habitants de la ville (5), soit en les déchargeant de 3 000 écus de tailles, « ayant égard à la misère des suppliants et aux ruines et pertes qu'ils ont eues et souffertes depuis le commencement des troubles, même en la prise de la ville qui fut pillée et saccagée » en 1594, soit en octroyant de substantiels privilèges au collège de Vendôme l'année suivante, il s'intéresse surtout à la valeur économique de la terre de ses ancêtres et va l'utiliser pour les combinaisons politiques qui répondent aux nécessités du moment, celles du royaume, celles de sa famille, celles de ses amours aussi, toujours étroitement mêlées.

La guerre coûte cher et, faute de voir rentrer régulièrement les impôts et les revenus du domaine, les dettes grèvent la fortune personnelle du roi. Sully n'a pas encore réorganisé le budget de l'État, et dans ces années déterminantes pour la réunification du royaume il faut tout à la fois payer la solde des troupes et le ralliement des grands seigneurs ligueurs. Alors Henri liquide son patrimoine.

En octobre 1593, quelques semaines après avoir abjuré le protestantisme à Saint-Denis, il vend ainsi la baronnie de Mondoubleau, membre du duché de Vendôme, pour 100 000 écus. À qui ? À François d'Escoubleau de Sourdis, un étrange personnage, l'oncle chéri de Gabrielle d'Estrées, époux d'une Babou de La Bourdaisière qui entretient une liaison connue de tous avec le vieux chancelier de France Chevigny. Gouverneur de Chartres, Sourdis avait laissé prendre la ville par les Ligueurs commandés par son propre beau-frère Georges Babou, mais Gabrielle, pour être agréable à son oncle, était parvenue à faire décider au Conseil de guerre que l'effort des armées royales fût porté en priorité sur la reprise de Chartres, qui put être rendue en 1591 à François de Sourdis, celui qui allait devenir deux ans plus tard l'acquéreur de Mondoubleau.

Pour le duché de Vendôme proprement dit, patrimoine familial partagé avec sa sœur Catherine, Henri ne pouvait songer à s'en défaire, mais il n'hésita pas à en aliéner certaines parcelles, qui seront récupérées deux siècles plus tard, en 1771, par le comte de Provence en utilisant la procédure du retrait lignager. Le duché lui-même pouvait servir à une autre combinaison, plus subtile, dont Gabrielle d'Estrées fut peut-être, ici encore, l'inspiratrice. Le 7 juin 1594, à Coucy où elle suivait l'armée royale en campagne, Gabrielle avait donné naissance à un garçon, César, premier-né officiellement reconnu par le roi. L'apparition de cet enfant chéri, dont le père était très fier, pouvait être un argument majeur en faveur de l'annulation du mariage d'Henri IV d'avec Marguerite de Valois, qui aurait été suivie d'une nouvelle union avec Gabrielle comportant la légitimation de l'enfant.

Encore fallait-il doter magnifiquement le grand bâtard de France, tout comme l'avaient fait les générations passées pour leurs enfants naturels. Après la victoire définitive de Fontaine-Française sur les Espagnols en 1595, on avait ainsi proposé de lui constituer en principauté la Franche-Comté récemment conquise, mais le roi avait écarté le projet, se contentant de donner au bambin de 15 mois le gouvernement du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Il lui paraissait, à la réflexion, plus judicieux et plus éclatant de faire de lui le duc de Vendôme, un titre inutile à Henri



Tour du château ayant subi la canonade de 1589

depuis qu'il était roi de France, et de prolonger ainsi, par la main gauche, l'existence de la branche aînée, face à la lignée cadette et toujours mal-aimée du Condé. C'était en outre l'occasion d'assurer à César, si glorieusement pourvu, le plus beau mariage de France, et aussi... de mettre un terme diplomatique aux guerres de Religion en pacifiant la Bretagne.

Gabrielle d'Estrées, la reine Louise de Lorraine veuve d'Henri III et le duc de Mayenne entrèrent dans le jeu, et l'affaire fut négociée par le fidèle Du Plessis-Mornay, en même temps qu'il amenait ses coreligionnaires à conclure les derniers pourparlers qui devaient aboutir à la signature de l'édit de Nantes. Fort heureusement, la sœur du roi, Catherine de Bourbon, directement intéressée, ne mit pas d'obstacle à cette brillante combinaison diplomatique. Tout se passa à Angers, ultime étape du voyage du roi avant l'entrée en Bretagne. Le duc de Mercœur, un prince lorrain frère de la reine Louise, dernier grand chef ligueur non rallié et maître d'une Bretagne très catholique, renonçait à son gouvernement de Bretagne contre le versement d'une somme de 4 295 000 livres, et il acceptait en outre, ainsi que sa femme, de promettre l'union de leur fille unique, riche

(5) Dans les ruineuses conséquences du siège de 1589, on a souvent mentionné le départ des tanneurs, dont l'industrie faisait l'une des principales richesses de la ville, et leur installation consécutive à Châteaurenault. Dans son article précité, M. J.-Cl. Pasquier a démontré que cette assertion de J. de Pétigny dans son *Histoire archéologique du Vendômois*, Vendôme, 1849, n'était pas vérifiée par les documents d'archives.

des immenses biens de la maison de Penthièvre, et âgée seulement de 4 ans, avec César de Vendôme. La dot promise était de 50 000 livres de rente. Le petit duc fut nommé gouverneur de Bretagne et capitaine du château de Nantes, où le fameux édit allait être signé quelques jours plus tard. Les fiançailles furent aussitôt conclues, en attendant le mariage qui ne sera célébré qu'en 1609.

Sur ces entrefaites, Gabrielle donna naissance à un troisième enfant, « Alexandre Monsieur », qui entrera dans l'ordre de Malte et portera le nom de Chevalier de Vendôme. Mais les jours de sa mère sont comptés. À la semaine sainte de 1599, il y a quatre siècles, elle meurt dans les effroyables douleurs d'une crise d'éclampsie. L'événement vient en quelque sorte clore le second xvi^e siècle, celui des tribulations et des incertitudes. Marguerite de Valois a donné son accord pour l'annulation de son mariage, Henri IV est libre d'épouser la princesse de Toscane, Marie de Médicis ; elle lui donnera bientôt un fils légitime, qui sera le roi Louis XIII.

À Vendôme, Henri a nommé en 1599 un nouveau gouverneur, l'un de ses fidèles compagnons de la première heure. Jean d'Hambure avait perdu un œil au service du roi, qui se plaisait à le lui rappeler amicalement dans ses billets familiers : « Borgne, si les ennemis n'ont point passé, vous m'aurez matin, ou le baron de Biron [...]. Cependant, conservez-vous, car j'espère que nous nous battons bientôt. Le chancelier des Quinze-Vingts vous baise les mains.

(6) Le prince Jean, duc de Vendôme, assistait à la conférence le 23 avril 1999.

Gare à l'œil, car vous seriez aveugle.» Et encore, au deuxième échec devant les murs de Paris : « Borgne, prenez quarante ou cinquante maîtres et allez donner jusques dans les portes de Paris » ; enfin, après Fontaine-Française en 1595 : « Hambure, pendez-vous de ne vous être point trouvé près de moi en un combat que nous avons eu contre les ennemis où nous avons fait rage. »

Le reste est une autre histoire : le réel intérêt porté par César de Vendôme et son épouse Françoise de Lorraine à sa ville ducale, les travaux au château, la fondation des couvents des Capucins (dès 1605), des religieuses du Calvaire et des Ursulines, ainsi que celle du collège des Oratoriens, qui s'inscrivent dans le renouveau de la Réforme catholique. Une nouvelle dynastie est née, branche parallèle à celle des rois, qui poussera l'indépendance jusqu'à fournir certaines de ses vedettes à la Fronde. Après César, mort en 1665, c'est Louis II son fils, devenu le « cardinal de Vendôme », puis Louis-Joseph le grand homme de guerre, et ensuite le grand prieur Philippe. Vendôme revient à la branche royale des Bourbons en 1712, et y restera jusqu'au comte de Chambord, mort en 1883. Le titre passe alors aux descendants de Louis-Philippe : le premier comte de Paris (de 1883 à 1894), puis le fils du duc d'Alençon, Emmanuel, et enfin le prince Jean (6), l'aîné des petits-fils de Monseigneur le comte de Paris.

Ainsi, durant six siècles, des liens ont uni une ville et une lignée, et ces liens n'ont pas été inutiles à Henri IV, on l'a vu, alors qu'il entreprenait la réunification du royaume. Le douloureux épisode de 1589 s'inscrit donc dans la longue suite d'événements qui ont permis la construction de l'État moderne que nous devons au premier roi Bourbon.

VENDÔME, TON CHÂTEAU F... LE CAMP

Jean-Claude Pasquier

Depuis quelques années, une fissure à peine visible mais pourtant bien réelle dans le mur ouest du puissant angle « saillant » sud-est, au niveau des archères géminées, s'élargissait d'une façon inquiétante. N'était-ce point là, déjà, les prémices d'un mouvement du talus qui le supporte ?

Le 22 mars 2001, dans la matinée, la tour (n° 10) attenante, remaniée dans la seconde moitié du XIV^e siècle, avec ses mâchicoulis, une des mieux conservées du front sud, s'écroulait, côté cour. Elle entraînait dans sa chute la seule partie restante de la courtine primitive méridionale du XII^e siècle (sur une longueur d'une douzaine de mètres) et l'extrémité ouest dudit angle « saillant ».

La base maçonnée renversée de la tour, restée en équilibre instable, devait glisser à mi-pente, toujours côté parc, le samedi après-midi 14 juillet 2001.

Mardi 18 juin 2002, vers 20 h 15, une partie de l'angle-courtine sud-sud-est basculait à son tour vers la cour de l'ancien château des Bourbon-Vendôme. Si cette nouvelle chute restait malheureusement prévisible depuis plus d'un an, et ce malgré un bâchage du site devant empêcher l'infiltration des eaux de pluie, une sauvegarde de ce pan de mur haut de 12 m environ pour une largeur moyenne de 5,50 m restait sans doute encore possible. Hélas, la nature, plus rapide que les hommes... empêtrés dans les lourdeurs administratives, devait en décider autrement. Le chantier prévu pour enrayer l'instabilité du talus, ouvert seulement fin mai, fut pris de vitesse... Nous connaissons la suite.

Comme la tour contiguë précédemment écroulée et qui représentait déjà un intérêt architectural et historique irremplaçable, cette partie occidentale de l'angle « saillant », disparue à jamais, datait de la même campagne de reconstruc-

tion des années 1374-1375. En effet, suite aux nombreuses déprédations commises par les Grandes Compagnies qui occupèrent le ville et le château (1361-1362), le comte Jean de Bourbon, époux de Catherine de Vendôme (mariage qui unit la maison de Bourbon-la-Marche à celle de Vendôme en 1371), plus connu localement sous le nom de Jean VII (1371-1393), s'empressa de fortifier toute cette partie sud-est, la plus vulnérable, face au plateau extérieur dominant.

L'encoignure arrondie de la vieille muraille du XII^e siècle, dont une partie a elle aussi disparu l'an dernier, venant alors prendre appui sur la tour dite de Poitiers, fut remplacée par cet imposant ouvrage à angle saillant, muni de meurtrières et renforcé à la base au moyen d'un empiètement considérable de maçonnerie. Son intérêt, hormis sa datation (XIV^e siècle), résidait dans son système défensif, comme son chemin de ronde bien abrité jadis derrière son crénelage et dont les derniers vestiges restants, à savoir les deux merlons avec archère en leur centre, viennent de disparaître ou encore ses meurtrières géminées, orientées plein sud, établies à mi-hauteur dans l'épaisseur du mur, issues d'une même niche de tir ouverte à la gorge. C'est d'ailleurs à ce niveau précisément (point faible de la construction) que l'inquiétante fissure déjà signalée devait, depuis près d'un siècle, se former et s'élargir au fil du temps.

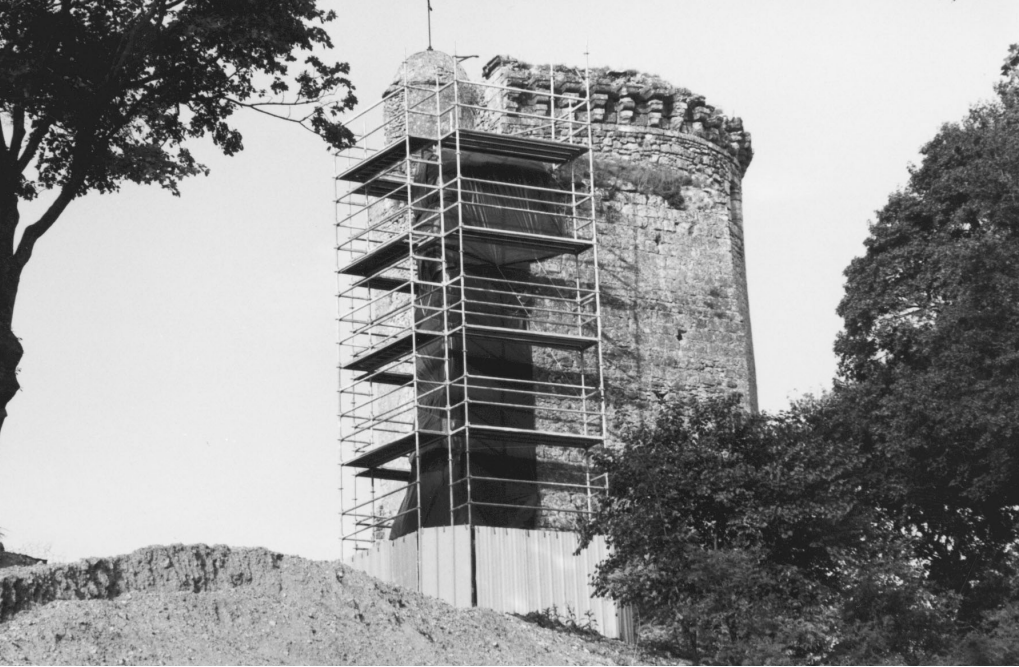
Mais plus qu'une simple tour, plus qu'un vulgaire mur de défense en partie ruiné, c'est un témoignage inestimable, unique en Vendômois, tant sur le plan de l'architecture militaire que sur celui de l'histoire, qui s'efface, une fois de plus, de notre environnement patrimonial.

Mais à quelque chose malheur est bon :

Après ces effondrements plus que regrettables, un chantier de sauvegarde fut enfin mis en place pour, avant tout,

État des lieux
après le 14 juillet 2001
(Photo de Serge Dupré)





Chantier ponctuel de sauvegarde
(photo de Serge Dupré)

stabiliser le sol sur lequel reposaient les parties écroulées. Si les travaux de consolidation du mois de juin 2002 n'ont pas réussi à sauver à temps ce dernier pan de mur de l'angle « saillant », ils ont toutefois permis d'effectuer un sondage dans le talus le supportant. L'étude de la coupe devait mettre en évidence la nature artificielle de cette levée de terre et apporter la preuve d'un rehaussement postérieur, jusqu'alors insoupçonné, mais probablement antérieur à la construction du front méridional de défense (seconde moitié du XIII^e siècle). Ainsi, l'importance de ce rempart résulterait à la fois du creusement du fossé extérieur (douve), au sud, et des terrassements d'aménagement du terrain, au nord, à l'intérieur même du château (ce que nous savions), augmentés ultérieurement par un nouvel apport de remblais pris sans doute sur place. Ces remblais « plus récents », rajoutés dans la partie haute de l'agger pour une cause qui nous échappe, pourraient donc expliquer la relative instabilité du sol sur lequel furent construites, sans véritables fondations,

la courtine sud et les tours flanquantes. Cependant, l'origine, dans le temps, de cette quantité considérable de terre reste toujours inconnue, mais pourrait être associée à l'existence du donjon primitif (de la Capitainerie), du début du XI^e siècle (hypothèse de travail de l'archéologue), l'absence de tout mobilier archéologique rendant toutefois impossible sa datation absolue.

Plusieurs autres petits chantiers ponctuels de consolidation ont déjà été entrepris ou sont sur le point de l'être (consolidation du mur nord de l'ancienne collégiale Saint-Georges, contrefort dans la rampe). Quant à la tour dite de Poitiers, éternelle sacrifiée depuis la Révolution, sa mise hors d'eau reste plus que jamais préoccupante, sa lente et irréversible dégradation intérieure se poursuivant inexorablement. « *À l'orée du nouveau millénaire (1999), cette tour maîtresse, briquée dans ses étages, a bien failli voir la restauration de sa voûte sommitale (par l'association Résurgence) ; il s'en fallut de peu... Mais tout fut remis en question...* »

VENDÔME, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Ces notes rédigées par Bernard Diry et Jean-Claude Pasquier et destinées à accompagner le député de Loir-et-Cher Maurice Leroy lors de sa rencontre avec le ministre de la Culture et du Patrimoine, Jean-Jacques Aillagon, en octobre 2002, n'avaient aucune prétention à une publication quelconque. Pourtant, le bureau de la Société Archéologique a fait ce choix, compte tenu de l'importance prise par cette entrevue pour le patrimoine de notre ville. Nous les publions telles quelles.

Un label à défendre en vue de promouvoir le tourisme – un vecteur clé pour la ville avec des retombées évidentes... pour l'ensemble du Vendômois.

Une image de marque et un nom célèbre ; une localisation géographique intéressante aux portes des châteaux de la Loire ; une histoire souvent liée avec l'histoire nationale et internationale.

Deux édifices majeurs particulièrement menacés (parmi d'autres) :

- 1 / l'église abbatiale de la Trinité, véritable manuel de l'architecture religieuse médiévale ;
- 2 / les ruines du château des Bourbons, berceau et nécropole de cette famille jusqu'à l'avènement, sur le trône de France, d'Henri IV.

Comment en est-on arrivé là ?

Par l'absence de tout plan rigoureux de préservation et d'entretien du patrimoine, malgré les nombreuses mises en garde faites depuis des années par des associations locales, nationalement reconnues : *La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois* (140 ans d'existence), *Résurgence en Vendômois*, *Perche Nature* (dernière action publique en date du 8 décembre 2001).

Une situation en effet critique qui ne peut se prolonger pour une cité qui, de l'époque mérovingienne à nos jours, a contribué à l'édification de l'histoire de notre pays et dont les finances seules ne peuvent faire face aux problèmes actuels.

Un véritable « plan Marshall » pour Vendôme si l'on veut éviter que toute visite touristique de la ville ne devienne une promenade d'un « périmètre de sécurité » à un autre !

ÉGLISE ABBATIALE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

Axes prioritaires

Extérieur : a) *Façade sud* (côté cloître) dans son intégralité :

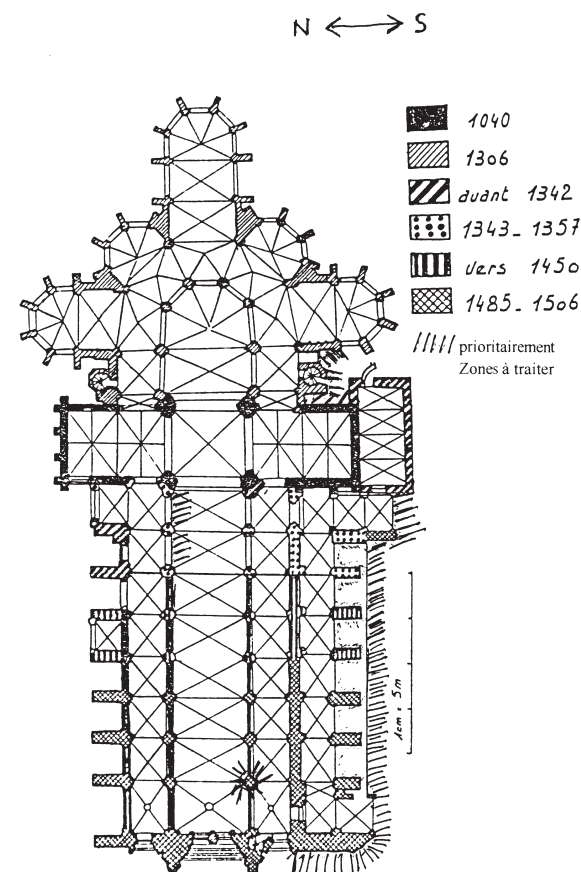
Arcs-boutants aux pierres fortement attaquées et rongées, aux joints manquants, aux pinacles ébréchés et ruinés. (Malgré des études scientifiques menées dans les années 1990... et restées sans suite.)

Écoulements des eaux obstrués pour plus de la moitié d'entre eux et envahis par une végétation « luxuriante ».

Certaines parties d'architecture maintenues en l'état par des moyens de fortune (câble métallique « protégeant » de l'effondrement la tourelle de l'escalier du chœur).

b) *Façade ouest*, partie sud (côté clocher) :

Très délabrée – pinacles ruinés, etc. (Les trois quarts de cette façade exceptionnelle en gothique flamboyant ont été



Plan de l'église abbatiale de la Trinité. Différentes époques de construction

restaurés en 1963. Le quart restant, évoqué ici, aurait dû faire partie d'une campagne ultérieure de préservation, demeurée hélas sans suite.)

c) Restes de la *chapelle primitive* des moines (XI^e siècle) : Dans un état de délabrement avancé.

d) *Clocher roman* :

Ouvertures basses : vitraux ruinés (humidité, intempéries qui font leur œuvre).

Bourdon : marteau décroché depuis plusieurs années n'accompagnant plus les autres cloches.

Intérieur : a) *Première travée de la nef* :

Un pilier étayé, sous « surveillance » depuis plus de dix ans. Pas de réponse aux questions formulées sur l'ampleur du problème.

Un besoin d'information

La marche pour le patrimoine, organisée cet après-midi, vise à dresser un état des lieux et à alerter les pouvoirs publics... hors de toute polémique.



La tour du château de Vendôme s'est affaissée en mars dernier.

(Photo archives « NR » Pascal Milhiet)

C'EST cet après-midi qu'a lieu la « marche pour le patrimoine » organisée par les associations Perche Nature et Résurgence, avec la Société archéologique de Vendôme. Bernard Diry, s'exprimant au nom de la Société archéologique, revient sur les raisons de cette manifestation : « On a l'impression que le patrimoine local n'est pas dans une situation particulièrement brillante, alors on tire la sonnette d'alarme. Il faut faire un maximum pour obtenir l'aide de l'Etat. » Le but n'est donc pas de désigner des coupables, mais d'alerter : « Nous, on interpelle, mais c'est aux acteurs naturels que sont la commune, le conseil général et le député de saisir les autorités compétentes. »

Les organisateurs se défendent donc de vouloir s'inscrire dans une démarche partisane ou polémique : « S'il est un su-

jet sur lequel tout le monde est d'accord, c'est bien le patrimoine, rappelle Bernard Diry ; il n'appartient à personne en particulier. Nous avons donc invité tout le monde à participer à notre marche. »

Fin connaisseur de l'histoire de l'abbatiale vendômoise, il précise : « L'abbatiale de la Trinité est citée dans le monde entier pour son clocher, décrit comme un "manuel d'archéologie" ou comme une "grammaire de l'art médiéval". Mais quand on le regarde, aujourd'hui, on voit les herbes qui y poussent et les évacuations d'eau bouchées sur la façade... Sans parler du pilier de la première travée qui est étayé depuis 3-4 ans, mais dont on ignore ce qu'il y a derrière ; des maçonneries des fenêtres hautes au niveau des 7^e et 8^e travées, qui se désolidarisent de la voûte... »

« Signes inquiétants »

Ce sont tous ces « signes inquiétants » que les membres des trois associations culturelles pointeront du doigt, durant la marche de cet après-midi. « Car il ne faudrait pas qu'il arrive à la Trinité ce qui est arrivé au château », souligne Bernard Diry. Une crainte que partage son confrère de la Société d'archéologie, Jean-Claude Pasquier : « L'état du château est apparu en pleine lumière, malgré nous, en mars dernier, avec l'effondrement de la tour. Aujourd'hui, avec le retour de l'hiver, je crains un nouvel effaissement. On nous avait dit que les travaux de renforcement commenceraient début novembre, mais j'ai appris dans les annonces légales de "La Nouvelle République" que les deux premiers appels d'offres avaient été infructueux, ce qui repousse les travaux de plusieurs mois. »

Finalement, ce que réclament avant tout les responsables des trois associations, c'est davantage d'information et de dialogue. Un dialogue qui pourrait être réamorcé dès cet après-midi, puisque plusieurs élus seront présents. Le député Maurice Leroy sera représenté par son attaché parlementaire et son suppléant, tandis que la première adjointe, Geneviève Guilloux, représentera la municipalité au départ de la manifestation. Elle sera accompagnée des adjoints au tourisme et aux moyens techniques, ainsi que de l'adjoint à la citoyenneté, en charge des relations avec les associations.

Laurent FAVREUILLE.

■ Le rendez-vous est fixé à 15 h, sur le parvis de l'église de la Trinité. Une conférence de presse publique est prévue à 16 h 30 aux Greniers de l'Abbaye.

Chefs-d'œuvre en péril !

Samedi, une centaine de personnes ont répondu à la sollicitation de trois associations, dont le but était de pointer les dégradations des monuments de Vendôme. " Il est urgent d'intervenir ", affirment-elles.



Une visite de l'église de la Trinité s'imposait.

CERTAINS monuments de Vendôme, richesse du patrimoine local et fleurons des circuits touristiques, sont-ils menacés ? Tous ces chefs-d'œuvre sont-ils en péril ?

Trois associations, la société archéologique, scientifique et littéraire du vendômois, « Résurgence » et Perche Nature, ont exprimé publiquement leurs craintes. C'était samedi en présence d'une centaine de personnes et des caméras de télévision.

Nous avons expliqué les motivations et la nature de cette démarche dans notre édition de samedi, aussi n'y reviendrons-nous pas.

Une réunion publique aux Greniers de l'abbaye a succédé à une visite sur le terrain : inté-

rieur et extérieur de l'église de la Trinité et manège du quartier Rochambeau, même si ce dernier bâtiment n'appartient pas tout à fait à la même « catégorie » que les autres.

Tirer le signal d'alarme

Il s'agissait donc en la circonstance, avec panneaux photographiques à l'appui, d'informer, de dialoguer, d'échanger, de faire prendre conscience, d'attirer l'attention, de tirer le signal d'alarme, face à une situation considérée comme grave par les promoteurs de l'opération.

A la Trinité, à l'église de la Madeleine (nouvellement inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) et en particulier, son

clocher, au château dans la partie écroulée mais aussi à la tour de Poitiers, à la porte d'eau, les dégradations s'amplifient au fil du temps. Si rien de concret n'est entrepris, on peut nourrir les plus vives inquiétudes.

Il faut faire bouger les choses affirment les associations concernées. Mais comment ? La facture sera extrêmement lourde. Qui doit financer ?

Une pomme de discorde

Des élus vendômois, Geneviève Guillou, Jean-Claude Leroy, Françoise Anglade, adjoints au maire, se sont attachés à répondre aux questions qui leur ont été posées et à expliquer les mesures prises par la ville, en faveur de son

patrimoine et de sa sauvegarde. Dire que les représentants des associations qui ont pris la parole, voire une partie de l'assistance, ont été convaincus serait assurément très exagéré. Même si on s'est efforcé de rester dans une courtoisie de bon aloi, certains ont tout de même eu du mal à gommer totalement de leurs propos, quelques « piques » (pour le moins !) envers la municipalité actuelle.

Et quand il est question du manège, véritable pomme de discorde entre les élus locaux et les associations organisatrices de la journée de samedi depuis maintenant plusieurs années, alors là, le ton a tendance à monter. Il en a été ainsi samedi. Le contraire aurait été surprenant.

Le ministre de la Culture saisi

Répondant à l'interpellation des associations Résurgence, Perche Nature et la Société archéologique, à propos des menaces qui pèsent sur l'église de la Trinité, le grand manège du quartier Rochambeau et le château, le député Maurice Leroy a saisi Catherine Tasca.

Dans son intervention, le député a demandé au ministre de la Culture qu'un véritable plan d'urgence soit mis en œuvre (avec des subventions exceptionnelles) pour sécuriser les parties de la Trinité qui

présentent des risques d'éboulement, à l'intérieur de la nef comme à l'extérieur de l'édifice, pour préserver la toiture du grand manège avant qu'il ne soit trop tard, et pour le château également, dont certaines parties sont très fragilisées à la suite de l'effondrement d'une tour en mars dernier.

Pour le député, ces mesures d'urgences « doivent s'accompagner par la suite d'un programme global de restauration des trois monuments, qui représen-

tent chacun une partie de notre histoire locale ».

Enfin, Maurice Leroy considère que « l'ensemble des acteurs, élus locaux, associations et populations, tous attachés au patrimoine qui fait la richesse de Vendôme, doivent œuvrer ensemble, dans la concertation, pour le préserver ». Il est prêt à « s'associer et participer activement à toute initiative allant dans ce sens », affirme-t-il.

b) 7^e et 8^e travées de la nef :

Marque manifeste de « désolidarisation » entre la maçonnerie des fenêtres hautes et de la voûte (semble être plus que l'effritement du mortier de jointure).



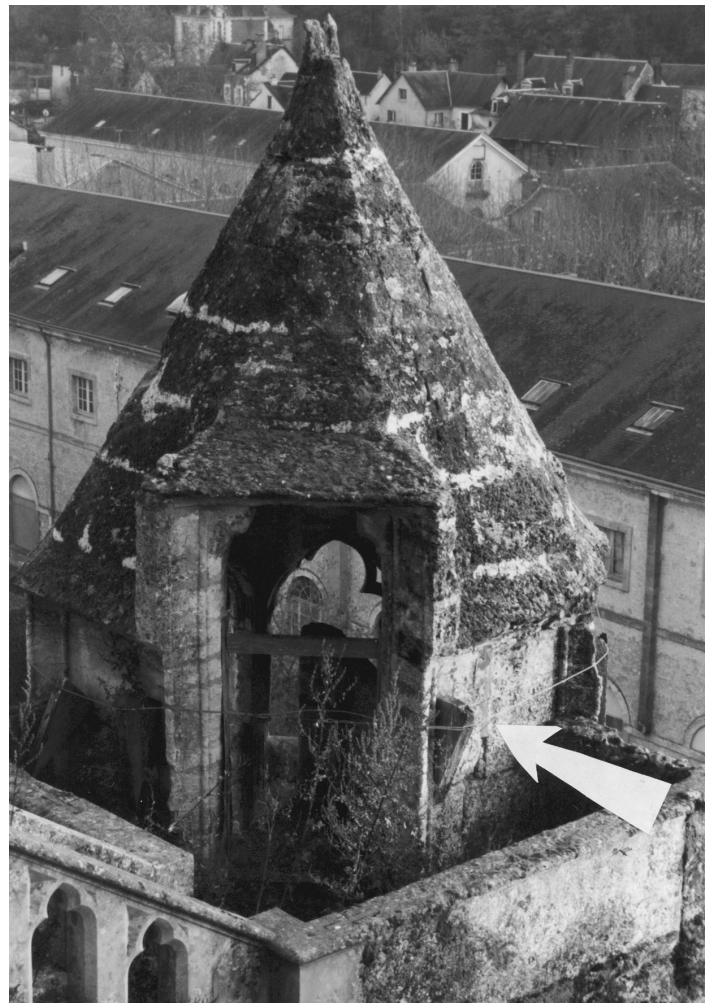
Façade sud : état des pinacles



Façade sud : écoulement des eaux obstrué



Façade sud : tourelle (escalier du chœur)



LE CLOCHER DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE

Un cas d'école



L'échafaudage de protection posé il y a plus de dix ans présente désormais plus de menaces que ce pourquoi il avait été installé, a dû être... « restauré » en 2001 !

Avec philosophie, la population vendômoise attend son « classement » et le jour où les cloches de leur église paroissiale pourront à nouveau sonner.

LES RUINES DU CHÂTEAU DES BOURBONS

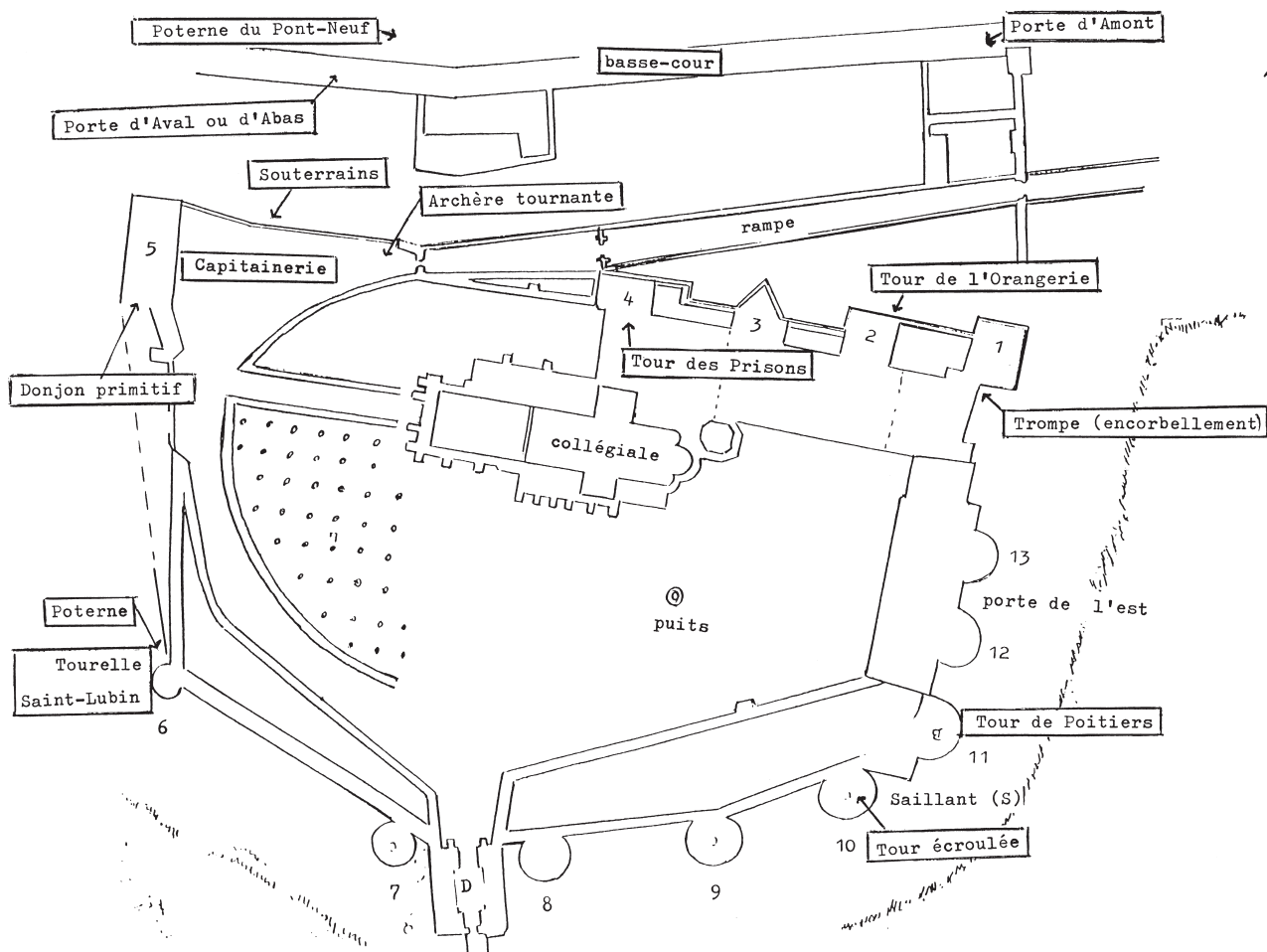
Un amer constat :

Voilà quelques années, une fissure, à peine visible, mais bien présente dans le mur ouest de l'angle « saillant » sud-est, au niveau des archères géminées, s'élargit d'une façon inquiétante. N'était-ce point là, déjà, les prémices d'un mouvement du talus qui le supporte ?

Le 22 mars 2001, la tour (n° 10) attenante, remaniée à la fin du XIV^e siècle, avec ses mâchicoulis, s'écroule, entraînant dans sa chute la partie restante de la courtine primitive sud du XII^e siècle (sur une longueur d'une douzaine de mètres) et l'extrémité ouest dudit angle « saillant ».

La crainte de voir s'effondrer à nouveau la partie ouest de l'angle « saillant », malgré un bâchage du talus devant empêcher l'infiltration des eaux de pluie, se concrétisait le 18 juin 2002. Cette nouvelle catastrophe balayait d'un coup un précieux témoignage architectural, quasi unique en Vendôme, à savoir les deux merlons percés chacun d'une meurtrière et les archères géminées (déjà citées), desservant une seule niche de tir ouverte à la gorge et orientées plein sud.

Après ces deux effondrements plus que regrettables, un plan de sauvegarde a été mis en place pour stabiliser le talus sur lequel les parties écroulées reposaient. (Montant total de l'opération : 973 161 € TTC, comprenant également différents petits chantiers très ponctuels déjà faits ou à faire).



Plan du château de Vendôme



Tour de Poitiers (11) : voûte sommitale écroulée
(côté : mur de gorges)



Tour de Poitiers (11) : cette même voûte vue de l'intérieur



Façade nord :
tour de l'Orangerie (2) et tour des Prisons (4)



Tourelle Saint-Lubin (6),
dominant le faubourg du même nom

Un plan de sauvegarde hélas insuffisant :

La tour de Poitiers (n° 11). Si l'on considère l'état actuel de cette tour, sa mise hors d'eau (voûte sommitale éventrée en partie) reste plus que jamais urgente, sa lente et irréversible dégradation interne se poursuivant inexorablement. Son exposition aux intempéries la fragilise et sa restauration devient prioritaire. L'intérieur peut être restauré avec la possibilité de réaménager ses trois niveaux.

D'autres ouvrages ruinés peuvent encore être sauvés et donneraient au site un aspect attrayant pour le tourisme.

La tour des Prisons (n° 4). Lieu fermé actuellement (et ce

depuis plusieurs années) pour raison d'insalubrité (murs salpêtrés).

Tour de l'Orangerie (n° 2). Là aussi, plusieurs niveaux pourraient être aménagés comme dans la tour de Poitiers.

La tourelle côté Saint-Lubin (n° 6). Surveillance rigoureuse contre les chutes éventuelles de pierres en contrebas sur les propriétés riveraines du faubourg.

Galerias souterraines. Une partie du réseau souterrain subsiste en bon état dans le rocher de la Capitainerie. Un judicieux aménagement apporterait un grand « plus » aux visites du château.



« Tour de Poitiers dans les années 1960 »

LU DANS LA PRESSE INTERNATIONALE...

Il est suffisamment rare – pour ne pas dire exceptionnel – de pouvoir lire, dans la presse internationale, un article d'une page entière, consacré à notre ville.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas hésité à publier, dans son intégralité, ce document, paru en octobre 2002, en langue allemande, dans les colonnes du grand quotidien helvétique *Neue Zürcher Zeitung*.

Il nous a été aimablement communiqué par Mme Jacqueline de Spindler-Isambert, résidant en Suisse et fille de la famille Isambert, membre de notre Société.

La traduction de ce témoignage permettra à chacun d'apprécier l'image de marque dont jouit notre cité, au-delà des frontières nationales.

La qualité de ces lignes, dues au journaliste Josef Wüest, est un bel hommage rendu à tous ceux qui œuvrent pour donner au patrimoine architectural et historique de Vendôme la place qui lui revient.

Bernard DIRY.

ALLES WEGEN EINER TRÄNE

TOUT POUR UNE LARME

Étape à Vendôme sur les bords du Loir

Traduction : *Bernard Diry*

Vendôme est un nom célèbre dans l'histoire de France. Une place de la capitale avec une colonne bien connue et un hôtel de luxe situé à proximité portent également le même nom. C'est en outre une charmante petite ville au sud-ouest de Paris. Le TGV vous y conduit depuis la capitale en une quarantaine de minutes. Avec le train classique, beaucoup plus agréable et qui passe par Châteaudun, le voyage dure sensiblement plus longtemps. La ville est également accessible depuis Blois grâce à des bus circulant plusieurs fois par jour. Ils s'arrêtent en bordure de la vieille ville, alors que les deux gares se trouvent à l'extérieur.

La cité, qui compte près de 20 000 habitants, est située sur plusieurs îles formées par les bras du Loir, qui prend sa source non loin de Chartres. Son cours suit presque en parallèle la Loire, sa grande sœur, jusqu'à Angers. Là il s'unit à la Sarthe pour rejoindre presque aussitôt le grand fleuve. Telle est la situation romantique de cette ville de ponts et de passerelles. Les eaux tranquilles du Loir avec ses ramifications la parcourent de part en part et l'enserrent totalement. Entre ses vieilles maisons de pierre ou à pans de bois, on croise, à de nombreuses reprises, d'anciens lavoirs et des emplacements d'amarrage pour les barques. En effet, à l'époque des Bourbons, on comptait, en cette ville marquée par l'eau, douze moulins et le double de tanneries. Ses cuirs en peau de chèvre étaient connus dans tout le pays et on les travaillait sur place. On raconte que Catherine de Médicis ne portait que des gants de Vendôme et qu'elle aimait en offrir à ses dames de cour. De nombreux parcs et massifs de fleurs sont une agréable surprise pour le promeneur ; de même, beaucoup de maisons, tous les ponts et les rues, spécialement la rue piétonne, sont abondamment fleu-

ris. En 1994, Vendôme s'est vu décerner le « grand prix du fleurissement » des villes de France. Depuis, tout est mis en œuvre pour ne pas perdre ce titre.

*Quand je suis vingt ou trente mois
Sans retourner en Vendômois, [...]
Plein d'un remords et d'un souci, [...]*

C'est en ces termes que s'exprimait le poète Pierre de Ronsard parlant de sa terre natale. L'un des plus grands parcs de la ville porte son nom. C'est là que se dresse un gigantesque platane du XVIII^e siècle, au pied duquel joua jadis Honoré de Balzac. Il fréquenta en effet, de 1807 à 1813, le collège des Oratoriens de Vendôme. On raconte que, tout au long de ces années, il fut l'élève le plus paresseux et le plus indiscipliné du collège, contraint de passer beaucoup de temps au cachot, ce qu'il ne ressentait d'ailleurs pas comme une punition, y voyant, au contraire, un lieu idéal pour la lecture. Il décrit sa vie à Vendôme dans le roman *Louis Lambert*. Le beau bâtiment du collège datant de 1623 abrite aujourd'hui l'administration municipale.

DE SINGULIÈRES RELIQUES

Les Celtes et les Romains qui y habitèrent jadis donnèrent au lieu le nom de « Vindocinum » (la montagne blanche). En effet, au sud de l'agglomération, s'élève, à quelque 40 m au-dessus de la vallée, un large coteau crayeux. C'est là que les Romains édifièrent une citadelle pour surveiller la nouvelle voie reliant Orléans au Mans.

Alles wegen einer Träne

Einkehr in Vendôme an den Ufern des Loir

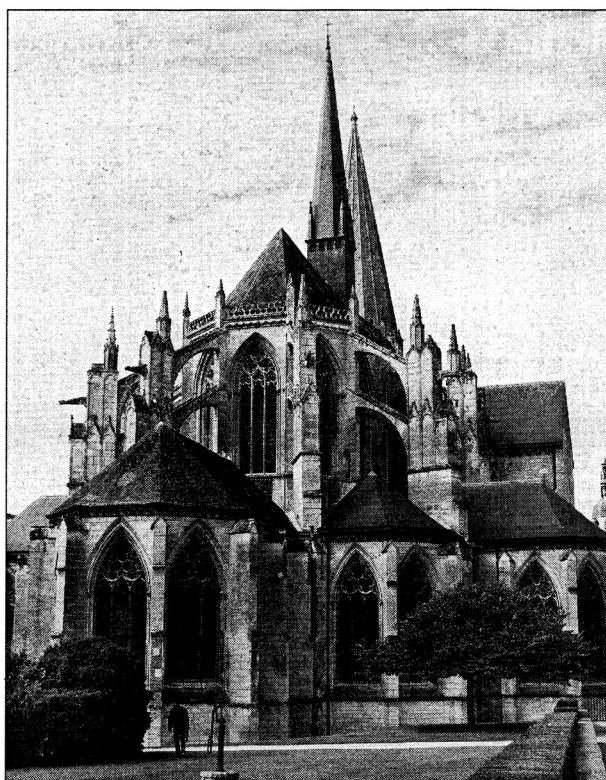
Vendôme ist ein berühmter Name in Frankreichs Geschichte. Ein Platz in der Metropole mit einer bekannten Säule darauf und ein Luxushotel in dessen Nähe heissen auch so. Und es ist ausserdem eine reizvolle Kleinstadt im Südwesten von Paris. Man erreicht sie mit dem TGV von der Hauptstadt aus in gut vierzig Minuten. Mit der weit gemüthlicheren Bahn, die über Châteaudun fährt, dauert es wesentlich länger. Sie ist aber auch von Blois aus mehrmals täglich mit Autobussen gut zu erreichen. Der Bus hält am Rande der Altstadt, während die beiden Bahnhöfe sich ausserhalb befinden.

Der Ort mit knapp 20 000 Einwohnern liegt auf mehreren Inseln zwischen den Armen des Flusses Loir. Dieser entspringt in der Nähe von Chartres und folgt der grossen Schwester Loire fast parallel bis Angers, wo er sich mit der Sarthe vereinigt, welche alsobald dem grossen Strom zufließt. So ist die romantische Siedlung eine Stadt der Brücken und Laufstege. Der langsam dahinfließende Loir und seine Adern durchziehen und umkreisen sie vollends. Zwischen alten Stein- und Holzhäusern trifft man wiederholt frühere Waschplätze und Bootsanlegestellen. Denn in der grossen Zeit der Bourbonen gab es in der wasserreichen Stadt zwölf Mühlen und doppelt so viele Gerbereien. Ihr Ziegenleder war landesweit bekannt und wurde gleich am Ort verarbeitet. So wird erzählt, dass Katharina de Medici nur Handschuhe aus Vendôme trug und solche oft auch ihren Hofdamen schenkte. Angenehm überraschend sind bei einem Rundgang die zahlreichen Parks und Blumenanlagen. Auch viele Häuser, alle Brücken und Strassen, besonders in den Fussgängerzonen, sind reich geschmückt. 1994 erhielt Vendôme die Auszeichnung als blumenreichste Stadt Frankreichs. Seither strengt es sich besonders an, diese Anerkennung nicht zu verlieren.

«Wenn ich zwanzig oder dreissig Monate nicht nach Vendôme zurückkehre, mache ich mir Gewissensbisse und Sorgen.» So schrieb der Dichter Pierre Ronsard über seine Heimat. Eine der grössten Gartenanlagen der Stadt ist nach ihm benannt. Dort steht auch eine riesige Platane aus dem 18. Jahrhundert, unter der einst Honoré de Balzac spielte. Von 1807 bis 1813 besuchte er nämlich die Oberschule der Oratorianer in Vendôme. Es heisst, dass er in all den Jahren der faulste und disziplinloseste Knabe gewesen sei und seine Zeit häufig im Kerker habe absitzen müssen, den er nicht als Strafe empfand, sondern als idealen Ort der Lektüre. Seine Erlebnisse in Vendôme schildert er im Roman «Louis Lambert». Im schönen Bau des Kollegiums aus dem Jahre 1623 ist heute die Stadtverwaltung untergebracht.

Sonderbare Reliquien

Die Kelten und Römer, die früher hier wohnten, nannten den Ort «Vindocinum» (Weisser Berg). Denn am südlichen Rand der Siedlung erhebt sich in der sonst weiten Ebene ein zirka 40 m hoher, breit gelagerter Kalkfels. Auf ihm bauten die Römer eine Burg, um die neue Strasse von Orléans nach Le Mans überwachen zu können. Ab dem 10. Jahrhundert residierten die Grafen von Vendôme auf dem Hügel. Einer von ihnen, Geoffroy Martel, und seine Gemahlin Agnes von Burgund sahen im Jahre 1033 eines Abends von der Burg aus drei Sterne in einen Brunnen im Tal



Sainte-Trinité, Modell für die spätere Notre-Dame in Chartres. (Bild Wüest)

fallen. Sie berichteten dies dem Bischof von Chartres, welcher dem vermögenden Grafen riet, an dieser Stelle ein Kloster zu gründen und es der Heiligen Dreifaltigkeit zu weihen. Wenig später erhielt der Graf vom oströmischen Kaiser Michael IV. als Dank für Waffenhilfe gegen die Sarazenen die Reliquie eines Armes des heiligen Georg und eine Träne, welche Christus am Grabe des Lazarus vergossen haben soll. Letztere bestand aus einem kostbaren Quarzstück, in dem ein Wassertropfen eingeschlossen war. Die angeblichen Reliquien machten aus Vendôme einen viel besuchten Wallfahrtsort. Vor allem am Tag des heiligen Lazarus sollen Augenranke von weit her gekommen sein. Erst 1803 befahl der Papst, das Stück nach Rom zu bringen, um damit dem Aberglauben ein Ende zu bereiten. Es kam nie mehr zurück.

Vorbild für Chartres

Diesem Wunderglauben jedoch verdankt Vendôme die prachtvolle Abteikirche Sainte-Trinité, eine der eindrucklichsten Schöpfungen der Spätromanik und Gotik im Westen Frankreichs. Obwohl das Gotteshaus wegen der wachsenden Pilgerscharen mehrmals verlängert wurde, wirkt der hohe Bau wie aus einem Guss. Nur Kenner entdecken im Innern den Wandel der Profilarten und Ornamente, bedingt durch die verschiedenen Bauphasen vom 11. bis zum 16. Jahrhundert. Die

Mönche verstanden es, die neuen Teile jeweils dem schon bestehenden Chor und Querhaus anzupassen. Diese und auch der frei stehende gewaltige Glockenturm sollen der Kathedrale von Chartres, welche dreissig Jahre später geweiht wurde, als Vorbild gedient haben.

Wenn auch der Bau bei Unruhen und während der Revolution stark gelitten hat, so ist seine Ausstattung noch immer beachtlich. So gilt das prachtvolle Gemälde von 1140 in der mittleren Umgangskapelle als die älteste Mariendarstellung in der Glasmalerei. Die Jungfrau mit dem Kind steht in einer mandelförmigen Gloria, angetan mit einem perlenbesetzten Faltenengewand. Die meisten andern Farbfenster stammen aus dem 16. Jahrhundert. Beim Hauptaltar steht der jetzt leere, mit Tränen verzierte Stein, welcher einst die Reliquie barg. Gut erging es dem wertvollen Chorgestühl aus den Jahren 1522–29. Bei der Revolution wurde es als Brennholz angeboten. Der Pfarrer einer nahen Landgemeinde erbatte sich seiner, kaufte und hortete es und rettete es so vor der Zerstörung. Belustigend sind die Schnitzereien unter den schmalen, aufklappbaren Sitzen, welche man Miserikordien nennt, weil sie den stehenden Mönchen nur aus Barmherzigkeit gewährt wurden. Die Schnitzereien zeigen verschiedene Musiker und Monatsarbeiten der Bauern. Eine Kapelle im Chorumgang ist Maria Magdalena, der Schwester des Lazarus, geweiht. Eine andere dem heiligen Martin, Bischof im nahen Tours. Eine Statue aus dem 15. Jahrhundert präsentiert ihn auf einem weissen Pferd, seinen Mantel mit einem halb nackten Invaliden teilend.

Vom Kreuzgang des Klosters blieb nur ein Flügel erhalten mit dem angrenzenden schönen Kapitelsaal, in dem vor drei Jahrzehnten beachtliche Fresken aus dem 12. Jahrhundert aufgedeckt wurden. Sie zeigen den wunderbaren Fischzug im See Tiberias, die Begegnung zweier Jünger mit dem Auferstandenen in Emmaus sowie die Himmelfahrt.

Station am Jakobsweg

Einige andere Bauten der Stadt verblissen keineswegs neben der imposanten Abteikirche. Mitten auf dem grossen Platz St-Martin steht noch der mächtige Uhrenturm einer abgerissenen Kirche. Sein in ganz Frankreich bekanntes Glockenspiel, eine Hymne auf Karl VII., ertönt jede Stunde. Nahe beim «Wassertor» aus dem 13. Jahrhundert befindet sich die frühgotische Kapelle St-Jacques. Als Station und Spital für die Pilger nach Santiago stand sie seinerzeit ausserhalb der Mauern der Stadt. Nach der Revolution diente sie lange als Heu- und Getreidelager. Heute wird der schöne Bau als Konzert- und Ausstellungsraum benutzt. Verschont von Zerstörungen wurden zahlreiche Skulpturen am Portal und an der Fassade sowie die drolligen Wasserspeier. Sehenswert ist zudem das Museum in den ehemaligen Klostergebäuden. Neben vielen Möbeln und Tafelbildern einheimischer Maler erstaunt eine beachtliche Sammlung von Fayencen des 18. Jahrhunderts aus Delft, Rouen, Nevers, aber auch aus Deutschland und Italien. Zur hoch gelegenen Burg ruine führt ein steiler Fussweg. Ein prachtvoller Blick auf die Stadt und die weite Umgebung ist der Lohn.

Josef Wüest

Office de Tourisme, Parc Ronsard, F-41100 Vendôme, Tel. 0033 2 54 77 25 33, Fax 0033 2 54 80 21 64.

À partir du ^x^e siècle, les comtes de Vendôme résidèrent sur la colline.

L'un d'eux, Geoffroy Martel, en compagnie de son épouse, Agnès de Bourgogne, alors qu'ils étaient dans leur château, virent un soir de l'an 1033 tomber trois étoiles dans une fontaine de la vallée. Ils rapportèrent l'événement à l'évêque de Chartres qui conseilla au riche comte d'édifier en cet endroit un monastère et de le consacrer à la sainte Trinité. Peu de temps après, le comte reçut de l'empereur byzantin, en remerciement pour son aide militaire, la relique d'un bras de saint Georges et une larme que le Christ aurait versée sur la tombe de Lazare. Cette dernière est constituée d'une goutte d'eau prisonnière d'un précieux morceau de quartz. Des reliques aussi insignes firent de Vendôme un lieu de pèlerinage très fréquenté. On dit que les personnes souffrant des yeux venaient de fort loin jusqu'à Vendôme, spécialement le jour de la fête de saint Lazare. Ce n'est qu'en 1803, sur l'ordre du pape, que la relique fut envoyée à Rome pour mettre un terme à cette superstition. Elle n'en revint jamais.

UN MODÈLE POUR CHARTRES

C'est d'ailleurs cette croyance aux miracles qui a valu à Vendôme l'existence de la magnifique abbaye de la Trinité, une des réalisations les plus impressionnantes de la fin du roman et de l'époque gothique de la France de l'Ouest. Bien que la maison de Dieu ait dû à plusieurs reprises être agrandie à cause des foules croissantes de pèlerins, le haut édifice donne l'impression d'avoir été construit d'un seul jet. Il n'y a que les spécialistes pour reconnaître à l'intérieur les diverses périodes architecturales ou ornementales représentant les différentes étapes de construction allant du ^x^e au ^{xv}^e siècle. Les moines surent adapter au chœur et au transept préexistant les nouvelles parties construites. Ces éléments, de même que le puissant campanile, auraient servi de modèle à la cathédrale de Chartres dont la dédicace eut lieu trente ans plus tard.

Même si l'édifice eut beaucoup à souffrir des périodes de trouble et de la Révolution, son aspect général a encore de beaux restes. C'est ainsi que le remarquable vitrail daté de 1140 et placé dans la chapelle axiale passe pour la plus ancienne représentation de Marie connue dans cet art. La Vierge et l'enfant Jésus sont représentés dans une mandorle ; Marie porte un vêtement plissé couvert de perles. La plupart des autres vitraux sont du ^{xv}^e siècle. Près du maître-autel se trouve une pierre vide ornée de larmes. C'est là que jadis se trouvait la relique. Les précieuses stalles datées des années 1522-1529 ont belle allure. À la Révolution on les proposa comme bois de chauffage. Le curé de la

paroisse voisine eut pitié d'elles, les acheta, les conserva et les sauva de la destruction. Particulièrement amusantes sont les sculptures réalisées sous les étroites consoles des tablettes des sièges qu'on peut abaisser et qu'on appelle miséricordes parce qu'elles apportaient par pure « miséricorde » leur aide aux moines debout. Les sculptures représentent des musiciens et différentes activités campagnardes selon les mois de l'année. Une chapelle du déambulatoire est consacrée à Marie-Madeleine, sœur de Lazare. Une autre l'est à saint Martin, évêque de Tours, ville toute proche. Une statue du ^{xv}^e siècle le représente sur son cheval blanc en train de partager son manteau avec un pauvre estropié à moitié nu.

Du cloître il ne subsiste plus qu'une aile avec, attenant à ce dernier, la belle salle capitulaire où l'on découvrit, il y a une trentaine d'années, de remarquables fresques du ^{xii}^e siècle. Elles représentent la pêche miraculeuse dans le lac de Tibériade, la rencontre d'Emmaüs entre le Ressuscité et deux de ses disciples, ainsi que l'Ascension.

UNE ÉTAPE SUR LA ROUTE DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

D'autres bâtiments de la ville font également bonne figure à côté de l'imposante abbaye. Au milieu de la grande place Saint-Martin se dresse encore la puissante tour de l'horloge, ancien clocher d'une église démolie. Son carillon égrène au fil des heures l'air connu dans toute la France d'une chanson dédiée au roi Charles VII. Non loin de la porte d'eau du ^{xiii}^e siècle se trouve la chapelle Saint-Jacques en gothique primitif. Du fait de son caractère particulier comme lieu de repos et hospice pour les pèlerins allant à Compostelle, elle se trouvait jadis hors les murs. Après la Révolution elle servit longtemps de grange et d'entrepôt de céréales. Ce beau bâtiment sert aujourd'hui de salle de concerts et d'expositions. De nombreuses sculptures sur le portail et la façade ont été préservées ainsi que les drôles de gargouilles. Le musée installé dans d'anciens bâtiments de l'abbaye mérite également un coup d'œil. À côté de nombreux meubles et de peintures, œuvres d'artistes locaux, on est surpris par une remarquable collection de faïences du ^{xviii}^e siècle de Delft, Rouen, Nevers, mais aussi d'Allemagne et d'Italie. Un chemin escarpé mène aux ruines du château perché sur les hauteurs. Un coup d'œil magnifique sur la ville et ses environs en est la récompense.

Josef WÜEST.

Neue Zürcher Zeitung (Nouveau Journal de Zurich),
17 octobre 2002, n° 241, p. 69, rubrique « Tourisme ».

LES AVEUX DU COMTE DE VENDÔME : ENTRE STRUCTURE MENTALE ET RÉALITÉ SOCIALE (1311-1550)

Christophe Marion

Agrégé de l'Université

Doctorant de l'Université de Paris I

Membre du LAMOP (Laboratoire de médiévisologie occidentale de Paris)

Chargé de mission scientifique auprès de l'Institut européen de l'histoire de l'alimentation

Coordonnateur « Patrimoine » auprès du délégué académique à l'Action culturelle

Les aveux et dénombrements forment un corpus connu des médiévistes. Les érudits du XIX^e siècle s'en inspirèrent afin de rédiger les dictionnaires locaux dont nous nous servons encore si souvent (il s'agissait la plupart du temps de localiser le « fief » et de dresser la liste, plus ou moins complète, des feudataires (1). Les historiens de la seigneurie ou de la société firent des conquêtes bourgeoises, des permanences nobiliaires, de l'effondrement ou de la consolidation du patrimoine lignager leur domaine d'études. Enfin, et plus récemment, les archéologues notèrent avec minutie les mentions concernant l'habitat ou le parcellaire, complétant ainsi les études de terrain et des cadastres. Si les utilisateurs

ont été divers et nombreux, tous ont déploré la stéréotypie de l'acte, condamné puisque soumis au « critère subjectif de l'originalité » (2), oubliant ainsi que l'innovation médiévale pouvait prendre des formes bien anodines (3). Les uns constataient que la reprise des aveux antérieurs rendait difficile l'utilisation d'un document qui traduisait des réalités d'une autre époque. Les autres étaient très vite déçus par les résultats qu'offrait la comparaison entre données de terrain, d'une part, et description très vague du dénombrement, d'autre part : les mêmes questions revenaient ainsi sans cesse, notamment celles concernant la réalité matérielle de l'« habergement », de la « métairie » ou du « chastelet » (4).

(1) Les dictionnaires de R. de Saint-Venant pour le Vendômois (R. de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique, géographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, 4 vol., Blois, 1912-1917), de Carré de Busserolles pour la Touraine (J.-X. Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, 6 vol., Tours, 1878-1884), de C. Port pour le Maine-et-Loire (C. Port, *Dictionnaire historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Mans*, Mayenne, 1895) ou de E. Vallée (E. Vallée, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, 6 vol., Le Mans, 1829-1842) sont des outils dont le maniement est encore indispensable pour qui veut appréhender le comté de Vendôme à la fin du Moyen Âge.

(2) M. Zimmermann (dir.), « *Auctor et auctoritas* ». *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Mémoires et documents de l'École des Chartes, n° 59, Paris, École des Chartes, 2001, p. 12.

(3) « L'innovation ne réside pas dans la création de nouveaux thèmes, mais bien dans la réorganisation permanente de motifs anciens » (J. Belmon, « L'écriture des actes de la pratique en Languedoc et en Toulousain (IX^e-XI^e siècle) », in M. Zimmermann, *Auctor et auctoritas...*, ouvr. cité, p. 308).

« Prévaux généralement chez les historiens l'idée que les actes de la pratique, ce que l'on nomme, après les historiens allemands, l'écriture pragmatique, sont caractérisés par une stéréotypie et un conformisme qu'on explique par la soumission à des formulaires » (M. Zimmermann, « Vie et mort d'un formulaire. L'écriture des actes catalans (X^e-XII^e siècle) », in M. Zimmermann, *Auctor et auctoritas...*, ouvr. cité, p. 337).

(4) Les historiens, avant les archéologues, ont souligné l'ambiguïté des termes employés dans les dénombrements. M.-Th. Caron notait qu'il était difficile de séparer meix et domaine, domaine et seigneurie... (M.-Th. Caron, *La noblesse dans le duché de Bourgogne (1315-1477)*, Lille, 1987, p. 463).

(5) Sur l'objectivité des « actes de la pratique », voir M. Zimmermann, *Auctor et auctoritas...*, ouvr. cité, p. 13.

(6) AN : P. 627, n° 52 (1397), n° 53 (1409), n° 54 (1436).

(7) P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 147.

(8) AN : P. 601, n° 10 (1374), n° 11 (1401), n° 12 (1414), n° 13 (1438), n° 14 (1455), n° 15 (1484), n° 16 (1488), n° 18 (1516), n° 103 (1511).

(9) R. de Saint-Venant n'a jamais hésité à traduire « écuyer » ou « chevalier » par *noblesse*, « métairie » ou « habergement » par *fief* et *seigneurie*.

Toutefois, malgré ces critiques, chacun a continué d'utiliser l'aveu, réputé objectif (5), qui apportait de nombreuses indications sur la terre (plusieurs études se sont attachées à décrire les ravages de la guerre de Cent Ans à travers les mentions de tenures ou de fiefs « en gast ») et les hommes. Ces derniers, qualifiés d'écuyer ou de chevalier, intégraient le groupe des nobles, alors que l'officier, le bourgeois ou le marchand rejoignaient celui des « roturiers conquérants ». Lorsqu'il avait la chance de suivre sur plusieurs décennies les destinées du feudataire, l'historien se trouvait confronté à des titulatures hésitantes qui induisaient ou semblaient induire un changement conséquent du statut social. Il y aurait mauvaise grâce à nier la belle ascension sociale de la famille Lespine, alors que Pierre, non titré en 1397, était écuyer en 1409, avant que son fils n'accède à la chevalerie (6).

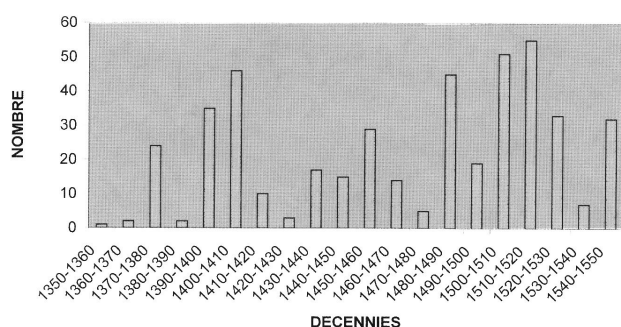
Toutefois, la question du crédit que l'on peut accorder à l'acte doit se poser. Que Pierre de Lespine se présente comme écuyer en 1397 est un fait documentaire : s'agit-il pour autant d'en faire un « noble » ? Nous n'avons pas toujours été aussi prudents que les sociologues qui, tels P. Bourdieu, ont insisté sur le danger à ratifier purement et simplement « les représentations que les agents sociaux se font de la réalité » (même s'il est évident que « leur vision et leurs interprétations sont une composante incontournable de la réalité complète du monde social ») (7). Ces remarques demeureraient valables dès que l'on s'intéresse au « fief ». Celui de Vaulevriat, en la paroisse de Villiers, est assez bien connu, grâce à une série de neuf aveux et dénombrements, répartis entre 1374 et 1516. A la fin du XIV^e siècle, le vassal avouait ce qu'il tenait « en fie et en domaine ». Ses successeurs décrivent leur « habergement », puis leur « terre et seigneurie » et, enfin, leur « fief et seigneurie » (8). Or, face à ces changements lexicaux repérables à une plus vaste échelle, les dénombrements ne traduisent aucun changement notable dans le contenu du bien déclaré. Pendant longtemps, ces diverses procédures d'identification ont été soit ignorées (9), soit considérées comme des révélateurs d'une réalité préexistante. Elles furent rarement envisagées comme contribuant à construire cette même réalité. La question de savoir si l'apparition de la « seigneurie » reflète

un changement social revient à s'interroger sur la portée des transformations lexicales : démontrent-elles une réalité ou sont-elles la projection documentaire d'une société désirée, rêvée, par les contemporains (une image en quelque sorte, non pas reflet mais instrument du changement) ?

LE CORPUS DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS

Nous avons consulté dix registres conservés aux Archives nationales et contenant les originaux des aveux et dénombremens rendus au comte entre 1350 et 1550 (10). Le classement semble dater du XVIII^e siècle, alors que les documents de la chambre des comptes de Vendôme furent transférés à Paris : les dénombremens d'un même fief sont rassemblés, et classés du plus récent au plus ancien, même si les exceptions sont nombreuses.

AVEUX ET DENOMBREMENTS (1350-1550)



Plusieurs types d'actes peuvent être différenciés :

- Deux « enquêtes de fiefs », rédigées en 1311 et 1355 (11), semblables à l'enquête ordonnée en Bourgogne par Charles le Téméraire (1474) et étudiée par M.-Th. Caron (12).
- Les aveux suivis ou non d'un dénombrement, et parmi ceux-ci :
 - les « aveux directs », c'est-à-dire les actes dans lesquels le vassal, à la première personne du singulier, s'avouait l'homme de son seigneur ;
 - les « aveux indirects » enfin, dans lesquels le vassal n'était pas présent lors du serment : devant une cour voisine (très souvent celle de Châteaudun ou de Blois), il avait dénombré sa terre. Ces actes, minoritaires, étaient rédigés à la troisième personne du singulier (13).

La rédaction des aveux fut probablement liée à la situation politique difficile que traversa le royaume durant le bas Moyen Âge (14). La brusque augmentation du nombre d'actes durant les décennies 1390-1410 pourrait être comparée avec la même inflation de baux rédigés par les chanoines de la collégiale Saint-Georges durant cette période (15). Elle doit être interprétée comme un signe, parmi d'autres, de la « remise en ordre » qui suivit la première vague d'opérations militaires de la guerre de Cent Ans. Convalescence des campagnes, remise en ordre « administrative » ressortiraient d'une même volonté de reconstruction. Des conclusions qui demeuraient valables pour les décennies 1430-1450 : les dénombremens se firent alors censiers et même terriers. La liste des censitaires, de leurs tenures et de leurs obligations (en cens et en rentes), fut dressée par le vassal. Il n'est pas rare de voir plus de la moitié de l'acte réservée à cette description, très souvent minutieuse (les confronts des parcelles, par exemple, étaient détaillés) (16). Deux dates doivent être placées à part : 1484 et 1516 correspondent en effet à deux années riches en « étiquettes » (17). Dans le premier cas, le comté de Vendôme

venait d'être soustrait à la vassalité angevine et placé directement sous la seigneurie royale (18). Dans le second cas, le comté était érigé en duché par François I^{er} (19). À cette occasion, les vassaux de Bourbon et Charles I^{er}, probablement sur leur ordre, déclarèrent leur fief. C'est le seul moment où nous constatons un lien aussi étroit entre l'autorité publique et la rédaction d'aveux : si le « cheval de service » était payable à mutation d'homme ou de seigneur, force est de constater que le décès d'un comte ne s'accompagna jamais d'une prestation d'aveux (20). La rédaction de ces derniers a donc été vraisemblablement commandée par des motifs juridiques (le changement de statut du comté) et économiques (une volonté de remise en ordre après la guerre).

L'hommage, nous y reviendrons, était un serment oral : l'aveu reprenait le serment du vassal et le dénombrement détaillait par le menu le contenu du « fief ». Les premiers « aveux et dénombremens » conservés ne sont pas antérieurs à 1350. Toutefois, la situation à l'aube du XIV^e siècle peut être appréhendée grâce à une liste d'hommages des vassaux vendômois compilée par la comtesse douairière quelques décennies plus tard (« Ce sont les hommages monsieur le comte reçus l'an 1311 si comme Hameau les apporta à la dicte dame ») (21). Cette énumération, probablement rédigée comme le *Livre des fiefs* de 1355 à l'aide des actes conservés par la chancellerie du château, met en lumière une époque où l'administration du comte peinait à sortir de l'oralité. Si Jehan de Chauffourneau était « home de foy » pour « un estre au Touchet (Lunay) et un quartier et demi de vigne à la Huraudière et trois minées de terre en la varenne d'Aunays », Bouchard de Villeprouvaire se contentait de déclarer « ce qu'il tient à Villiersfaux ». Guillaume de Rougemont tenait « une métairie à Périgny à un cheval de service », mais Georges Poinvillain devait simplement « six fois et hommages tant pour Montoire, Lavardin comme Trôu » (sous-entendu : pour ce qu'il tenait dans ces paroisses du Bas-Vendôme). Ces hésitations entre

(10) AN : P. 601, P. 611, P. 618, P. 621, P. 623, P. 625, P. 627, P. 639, P. 652, P. 657.

(11) AN : P. 976, 1355 (vassaux de la châtellenie de Vendôme) ; P. 973, XIV^e siècle (vassaux du comté).

(12) M.-Th. Caron, *La noblesse...*, ouvr. cité, Lille, 1987.

(13) « Saichent tous présents, Nous justice de la chastellenie de Marchesnoir, présente noble dame Jehanne Belon veuve de messire Alart de Courbenton jadis chevalier confesse qu'elle tient, tenir en fief de haut et puissant seigneur monsieur le comte de Vendosme... » (AN : P. 639, n° 56, 1405).

(14) Annexe 1.

(15) C. Marion, *La reconstruction des campagnes vendômoises à travers l'exemple des domaines de la collégiale Saint-Georges de Vendôme*, Mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1995.

(16) En 1458, Jehan de Vaulevrier déclarait son habergement de Vaulevrier : environ 1 500 mots (sur 2 500 mots que comptait l'aveu) étaient consacrés à la liste des censitaires et des tenanciers qui devaient payer le terrage (la terre était décrite avec précision) (AN : P. 601, n° 14, 1455).

(17) Sous ce terme, il faut entendre des aveux, rédigés sur papier, et non accompagnés de dénombremens.

(18) La baronnie de Mondoubleau était dans la mouvance du comté du Maine ; le comté de Vendôme, dans celle du duché d'Anjou. « Par considération de la proximité du lignage et aussi des grans louables proffitables et recommandables services que ses prédécesseurs comtes de Vendosme ont par longtemps faits à nos prédécesseurs », Charles VIII assemblait comté de Vendôme et baronnie de Mondoubleau qui devenaient « comté de Vendosmois ». De plus, pour ce nouvel ensemble, un seul hommage était rendu directement à la couronne de France (BN : Ms. fr. 16648, 1484).

(19) BN : Ms. fr. 2758.

(20) L'accession des Bourbon à la tête du comté (1371), la mort de Jean VII (1393), de Louis I^{er} (1446), de Jean VIII (1477), de François (1495) ou de Charles I^{er} (1537) ne furent pas accompagnés d'un accroissement notable du nombre d'aveux et dénombremens.

(21) AN : P. 973 (dénommé *Livre d'Alix de Bretagne* par D. Barthélemy), XIV^e siècle.

l'hommage, serment oral qui n'inventoriait probablement pas le « fief », et l'aveu écrit accompagné d'un dénombrement précis, rappellent la dichotomie entre écriture et oralité mise en lumière par J. Goody (22). Si l'énumération de 1311 hésitait entre hommage et aveu, oralité et écriture, il semble que le *Livre des fiefs* résolut le problème au profit du dernier choix : en 1355, en effet, le registre de Jacquet du Pont recopiait des dénombremens précis, non de simples hommages. Toutefois la victoire de ce type d'acte, si elle illustre pour une part l'utilisation plus fréquente de l'écriture dans les rapports féodo-vassaliques, fut assez longue et jamais totale. Durant la seconde moitié du xiv^e siècle, six vassaux déclaraient sans détail « les choses dont je suis en vostre foy et homage tant fie comme domaines », rappelant ainsi certaines formulations vagues de 1311 (23). De même, les années 1484 et 1516 furent deux moments importants durant lesquels furent rédigés plusieurs dizaines d'aveux sans dénombremens dont la présence pose plusieurs problèmes qu'il nous faudra tenter d'éclaircir.

L'aveu et dénombrement conservé aux Archives natio-

(22) J. Goody a beaucoup travaillé sur le concept de liste. Pour lui, la liste différait beaucoup de la communication orale. Elle n'était pas une représentation directe de la parole, qui s'accommodait mal d'une énumération longue et fastidieuse (l'inventaire d'un domaine, par exemple, dans le cas d'un aveu et dénombrement) : il en soulignait donc l'absence dans les sociétés orales qui ne maîtrisaient pas l'écriture (J. Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p. 140 et s.).

(23) Ces vassaux appartenaient à d'anciennes familles de l'aristocratie (ils portaient d'ailleurs tous l'armigéat) : les Saint-Amand, Marray, Vendôme, Belon, Noce et Marquier.

(24) AN : P.984, remembrances d'assises de Mondoubleau (1451-1457).

(25) Roberde de Saint Berthenin, dame de la Chesnaye, avait quitté un peu précipitamment les assises de Mondoubleau en 1453 pour manifester son rejet du jugement qui lui était peu favorable. Obligée de revenir à de meilleurs sentiments, elle avait été sommée d'expliquer son départ : « En disoit qu'elle ne cudoit pas offencer de l'autorité... qu'elle s'en estoit ainsi hier au soir allée sans prendre congé de nous pour doute qu'elle trouvast pas logeis compétent tant parce qu'il y avoit grant nombre de gens pour cause des assises » (AN : P.984, remembrances d'assises de Mondoubleau (1451-1457)).

(26) P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire...*, ouvr. cité, p. 121-134.

(27) P. Bourdieu affirme que, pour comprendre le pouvoir des expressions linguistiques, il ne faut pas s'intéresser uniquement au langage mais également et surtout « à l'autorité qui donne force à ce langage » : ici, l'autorité seigneuriale (P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire...*, ouvr. cité, p. 121-134).

(28) Les historiens de la poésie japonaise ont souligné combien le *waka* (un poème oral, à l'origine) était entré, par le biais de l'écriture, dans le monde de la plastique : J. Pigeot notait qu'il fournissait un aspect seulement du message, illisible dans son intégralité si le lecteur ne s'intéressait pas au paratexte constitué par le support, le messenger (J. Pigeot, « La poésie japonaise entre écriture et vocalité », in V. Alleton, *Paroles à dire, paroles à écrire. Inde, Chine, Japon*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 42).

(29) L'étude sigillographique paraît essentielle : certains vassaux faisaient authentifier l'acte par le « scel aux contrats de la chastellenie de Vendosme ». D'autres utilisaient leur propre sceau (« mon scel de mes armes »).

(30) Dénombrement de la terre de Villeromain, rendu en 1469 par Hardouin de Maillé, chevalier et seigneur de Villeromain (AN : P. 618, n° 57, 1469). Les aveux les plus longs étaient généralement associés à des seigneuries anciennes, à des lignages pluri-séculaires.

(31) En 1440, Jean Georget avouait sa métairie de Champgast (Crucheray) à Aipzon d'Estouteville et précisait : « Item j'ai trouvé par aucuns escrits anciens que doy autre dismes à Espinoches qui souloient valoir anciennement un muide de blé par chascun an » (AN : P. 611, n° 37, 1440).

(32) AN : P. 627, n° 32, 1377.

(33) AN : P. 627, n° 34, 1409 ; n° 33, 1397.

(34) AN : P. 627, n° 36, 1433.

nales était l'aboutissement d'une succession de rites, dont le détail nous échappe. L'hommage était oral : le serment, prêté lors des assises du comté, nous est connu par les registres judiciaires du Vendômois (dont aucun n'est antérieur à 1450) (24). En 1455, « Françoise de Crassay veuve de Michelet Vendômois a juré la féaulte des foy et homage qu'elle doit pour raison des domaines du Cloux Margot, de Touchard et des appartenances. Elle a reconnu un cheval de service et nous l'avons enjoint à bailler adveu par temps de coutume ». Cette première étape était, à notre sens, fondamentale. D'une part, parce que la prestation de serment était publique : les assises rassemblaient beaucoup de monde (25) et la qualité de vassal apparaissait alors d'une manière évidente. D'autre part, parce qu'elle sanctionnait, légitimait, une différence sociale. En cela, nous ferions de l'hommage un véritable « rite d'institution », qui transformait réellement la personne consacrée mais également la représentation que s'en faisaient les autres (26). Certes, l'institution (c'est-à-dire ici les assises) ne créait pas une différence *ex nihilo* mais exploitait celles qui existaient déjà, comme des écarts de richesse, de revenus ou de capital symbolique. Mais le fait est là : les assises comtales instituaient le vassal, dont la qualité était d'autant moins contestée que l'institution était reconnue de tous (en cela, l'étude de l'hommage ne saurait être séparée des progrès de l'autorité publique) (27). Quelques semaines après le serment, toujours lors des réunions judiciaires de la châtellenie, le dénombrement était solennellement remis au bailli seigneurial, présenté « davantage aux yeux qu'aux oreilles » (nous ne pensons pas que l'inventaire fastidieux du « fief » était lu lors de la cérémonie). Ainsi, le rite était conclu par la remise d'un document dont la matérialité, sans aucun doute porteuse de sens, mériterait une étude soignée (28). Tous les aveux utilisaient le parchemin, véhicule idéal de la perpétuité et de l'authenticité que les auteurs souhaitaient attacher au rite. Certains étaient scellés, d'autres non (29). Enfin, le prestige du vassal était-il identique lorsqu'il remettait un parchemin long de 20 cm ou de plus de 4 m (30) (l'effet visuel devait être probablement différent, même si le classement des documents issus de la chambre des comptes de Vendôme dans des registres au xviii^e nous empêche de connaître le pliage originel) ?

INSCRIRE L'INDIVIDU DANS UN LIGNAGE

Le dénombrement était conservé ensuite par les archivistes du comte mais également par le vassal. Il servait à rédiger les dénombremens suivants (31) mais également à justifier un droit sur la terre. Entre 1377 et 1459, les vassaux qui avouèrent les moulins de la Chappe et la justice de Chanteloup utilisèrent deux « formulaires ». L'un mentionnait « deux moulins à blé, appelés les moulins de la Chappe ; ma justice en ma terre, domaine et fiefs de Chanteloup » ; diverses clauses finales énuméraient les garanties, les précautions prises pour l'application de l'acte : « Pleige gage droit obéissance ; protestation de bailler de bouche, par écrit, montre ou autrement plus à plain. » L'autre différait quelque peu en indiquant « un moulin à blé sur la rivière du Loir et la place d'un autre moulin auprès d'icelui en la basse Chappe ; des foy et hommages ; la haute justice en ma terre de Chanteloup ». Les clauses finales mentionnaient la formule « Pleige, droit, gage, *sujétion*, obéissance ». En 1377, Jehan de Beauvoir utilisa le premier type (32). Son successeur Bertrand Daguier, époux de sa petite-fille Agnès, reprit le même en 1397 mais utilisa la seconde version en 1409 (33). Le nouvel époux d'Agnès, Louppes de Tallentes, utilisa la formulation de Daguier en 1433, alors que son aveu lui avait probablement été transmis (34). Toutefois Jehan Daguier, fils de Bertrand et

41

Je andré de Fromentières sieur de Meslé confesse estre homme de foy simple de vous
 très hault et puissant prince monseigneur Charles duc de Vendosmois per de France à cause
 de vostre chastel et chastellenie de Vendosme c'est assavoir ma haulte justice dudit lieu de
 Meslé avec l'eau et la roe de l'un de mes moulins à blé celle du costé de devers Saint ouan
 desquelles choses vos en suis tenu paier par chascun an à vostre recepte dudit Vendosme sept
 sols six deniers tournois de service et pource que par fortune de feu aucunes maisons ont esté
 bruslées esuelles estoient plusieurs papiers et enseignemens de madicte terre au moyen de
 quoy mondit seigneur ne vous en puis bailler plus ample déclaration mais en ce que je puis et
 généralement est venu à ma connoissance me rends vostre homme et subget. En tesmoing de
 ce je vous en rends ceste présente estiquete signée de mon seing manuel cy mis le dixhuitiesme
 jour de juing l'an mil Cinq cens et seize (De Fromantieres).

De Fromantieres

P. 621, n° 41 – Étiquette d'hommage direct
 (avec l'autorisation des Archives nationales)

« Je andré de Fromentières, sieur de Meslé, confesse estre homme de foy simple de vous
 très hault et puissant prince monseigneur Charles duc de Vendosmois per de France à cause
 de vostre chastel et chastellenie de Vendosme c'est assavoir ma haulte justice dudit lieu de
 Meslé avec l'eau et la roe de l'un de mes moulins à blé celle du costé de devers Saint ouan
 desquelles choses vos en suis tenu paier par chascun an à vostre recepte dudit Vendosme sept
 sols six deniers tournois de service et pource que par fortune de feu aucunes maisons ont esté
 bruslées esuelles estoient plusieurs papiers et enseignemens de madicte terre au moyen de
 quoy mondit seigneur ne vous en puis bailler plus ample déclaration mais en ce que je puis et
 généralement est venu à ma connoissance me rends vostre homme et subget. En tesmoing de
 ce je vous en rends ceste présente estiquete signée de mon seing manuel cy mis le dixhuitiesme
 jour de juing l'an mil Cinq cens et seize (De Fromantieres). »

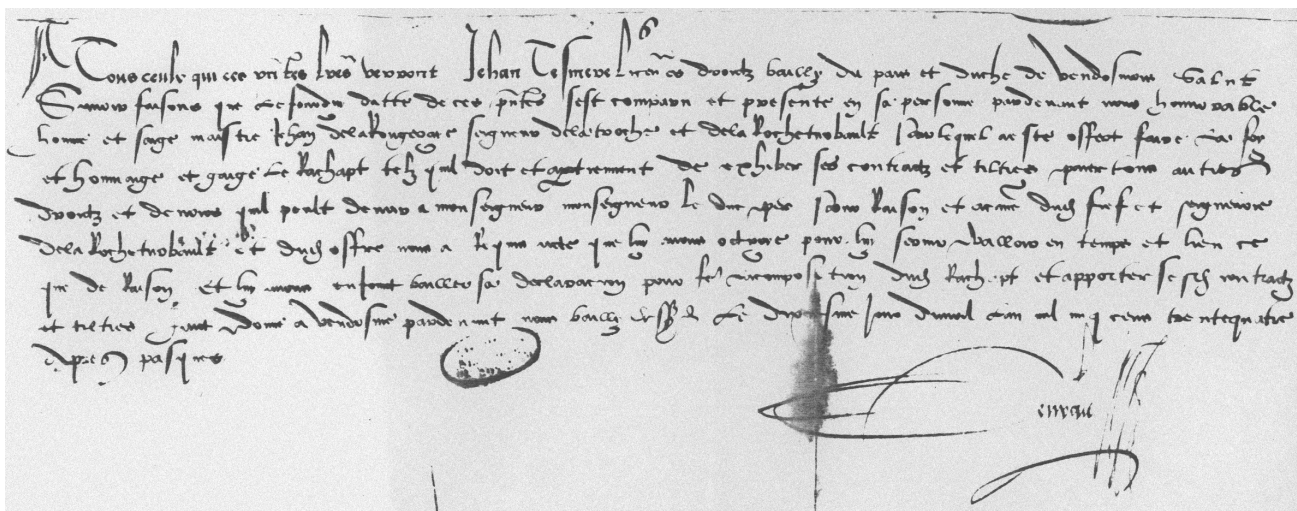
39

De Vous tresnoble et puissance prince monseigneur messire Loys de bourbon Conte de Vendosme seigneur de montdoubleau et grant Chambellan de France,
 Je pierre de l'espine escuier tiens et advoue à tenir à foy et homaige simple et à VII sols six deniers de service à vous rendus et paiez par chacun an au jour de noël
 les choses dont je suis en vostre foy et vostre homaige C'est assavoir ma voirie de soixante sols et le dessouls ou terrouer de Melle eschoses qui furent feu Raoul
 du quartier et la Roe d'un de mes moulins de Melle de celui qui est par devers Saint ouan pour ce que ladicte Roe est assise ou fil du loir Par raison desquelles
 choses je vous doy pleige, gage, droit et obbeissance comme à monseigneur de fie et de foy Et loyaulx aides et taillées à vous et à vos seigneurs suzerains quant le
 cas y eschier et avient par coustume. O protestation réservée et retenue à moy à plus à plain vous dire et déclarés les dictes choses de bouche, par moustrée ou
 autrement denement toutefois que raison devra et sommé en seray suffisamment et denement. En tesmoing de ce je vous en baille cest présent escript pour
 adveu scellé de mon seel l'an mil quatreens et neuf, le premier jour d'octobre.

De l'Espine

P. 621, n° 39 – Aveu direct (avec l'autorisation des Archives nationales)

« De Vous tresnoble et puissance prince monseigneur messire Loys de bourbon Conte de Vendosme seigneur de montdoubleau et grant Chambellan de France,
 Je pierre de l'espine escuier tiens et advoue à tenir à foy et homaige simple et à VII sols six deniers de service à vous rendus et paiez par chacun an au jour de noël
 les choses dont je suis en vostre foy et vostre homaige C'est assavoir ma voirie de soixante sols et le dessouls ou terrouer de Melle eschoses qui furent feu Raoul
 du quartier et la Roe d'un de mes moulins de Melle de celui qui est par devers Saint ouan pour ce que ladicte Roe est assise ou fil du loir Par raison desquelles
 choses je vous doy pleige, gage, droit et obbeissance comme à monseigneur de fie et de foy Et loyaulx aides et taillées à vous et à vos seigneurs suzerains quant le
 cas y eschier et avient par coustume. O protestation réservée et retenue à moy à plus à plain vous dire et déclarés les dictes choses de bouche, par moustrée ou
 autrement denement toutefois que raison devra et sommé en seray suffisamment et denement. En tesmoing de ce je vous en baille cest présent escript pour
 adveu scellé de mon seel l'an mil quatreens et neuf, le premier jour d'octobre. »



P.602, n° 6 – Offre de foi et hommage (avec l'autorisation des Archives nationales)

« A Tous ceulx qui ces présentes lettres verront Jehan Tesnières licencié es droicts baillif du pais et duché de Vendosmois Salut, Savaoir faisons que ce jourd'huy datte de ces présentes s'est comparu et présenté en sa personne par-devant nous honorable homme et saige maistre Jehan de la Rougeraye seigneur de la Troche et de la Rocheturbault par lequel a esté offert faire la foy et hommaige et gaige le rachapt tels qu'il doit et appartient de exhiber ses contracts et tiltres paier tous autres droicts et devoirs qu'il peut devoir à monseigneur monseigneur le duc per pour raison et à cause dudit fief et seigneurie de la Rocheturbault et dudit offre nous a requis acte que luy avons octroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison et luy avons enjoint bailler sa declaration pour faire et accomposition dudit rachapt et apporter sedicts contracts et tiltres. Faict et donné à Vendosme par-devant nous baillif dessus dit le dixième jour d'avril l'an mil cinq cens trente quatre après pasques (Denyau). »

d'Agnès, copia le dénombrement de Beauvoir en 1459 (35). Ainsi, il se rattachait à la grande famille des Malon, à un double titre : il se proclamait « fils aîné de feu Bertrand Daguiet et de Agnès la Maslonne » et utilisait une formulation ancienne, dont l'origine devait être placée à la fin du xiv^e siècle, lorsque la terre était possédée par Jean de Beauvoir « à cause de sa femme » (veuve de Gervais Malon) et, avant lui, Gervais Malon. Cet exemple nous montre que le dénombrement circulait, changeait de mains à l'occasion des partages mais de manière raisonnée, calculée : véritable titre de « propriété » et pourvoyeur de « capital symbolique », il permettait d'affirmer un rattachement à d'anciens

lignages. Après le décès de Bertrand, sa veuve avait probablement reçu en partage un dénombrement moins prestigieux, comme pour mieux lui manifester que ses droits étaient limités. Le douaire pesait bien peu face aux prétentions du fils aîné, seul véritable héritier et unique détenteur de l'acte séculaire. Nous le voyons, la réutilisation des aveux antérieurs n'était pas anodine. Loin de manifester la perplexité du vassal, son incompétence ou sa peur de ne pas employer les bons termes à une époque où le sens juridique de chaque mot devait être soigneusement pesé, elle participe probablement de cette volonté de replacer l'individu dans un lignage, de rattacher le présent à un passé dont il serait, pour partie, héritier (36). L'étude des mentions de parenté confirme cette impression.

(35) AN : P.627, n° 37, 1459.

(36) « De fait, quelle que soit la nature, la reprise de modèles anciens donne souvent à une charte une valeur mémorielle supplémentaire : en créant un lien particulier entre deux ou plusieurs actes, elle inscrit clairement leurs auteurs juridiques dans une succession familiale, dans un réseau de clientèle, dans une continuité de fonction, ou les rattache à un passé prestigieux » (J. Belmon, « L'écriture des actes de la pratique en Languedoc et en Toulousain (IX^e-XI^e siècle) », in M. Zimmermann, *Auctor et auctoritas...*, ouvr. cité, p. 308).

(37) AN : P.618, n° 9 (1397), n° 8 (1409), n° 8 bis (1415), n° 6 (1433) ; P.627, n° 33 (1397), n° 34 (1409), n° 36 (1433), n° 103 (1511) ; P.623, n° 86 (1434), n° 39 (1436), n° 23 (1487) ; P.625, n° 25 (1460) ; P.639, n° 62 (1502).

(38) Le seul contre-exemple concerne « François de Mazangé, écuyer seigneur de Souday et Challay, à cause de Catherine de Saint-Béthenin, ma femme fille de feu Jehan de Saint-Béthenin, écuyer et seigneur des dictes seigneuries » (AN : P.639, n° 62, 1502).

(39) « Je Bertrand Daguiet, à cause de Agnès ma femme fille de feu Jehan Maslon l'ainé » (P.627, n° 34, 1409).

(40) « Je Mahiet Fiquet, à cause de ma femme Jehanne, fille de Henri Rebours et de Michelle fille de feu Jehan de Beauvoir » (P.623, n° 86, 1484).

(41) « Je Jehan Briçon, à cause de Périne fille de feu Jehan Bégin ma femme » (P.623, n° 39, 1436).

(42) « Je Jehan Bouvier, demourant à Vendosme, à cause de Denise ma femme fille de feu Guillaume Lefèvre » (P.623, n° 23, 1487).

(43) Le vassal se disait « fils de » : 27 cas dont la majorité concerne là aussi des vassaux issus de la notabilité vendômoise.

À 45 reprises, le vassal mentionnait qu'il tenait sa terre « à cause de sa femme » (la plupart du temps, prénommée, voire nommée, sans autre détail). Toutefois, dans quelques cas (37), l'aveu amorçait une véritable généalogie, en indiquant, à côté du patronyme de l'épouse, celui de son père : ces exemples concernent les terres de Maugui, Chanteloup et la Chappe (La Chapelle Anschéry, Vendôme, Villerable), Flamesec (Villetrun), la Béginnière (Champigny), le Boile (Pezou), Challay (Saint-Quentin), Vaulevrier (Villiers). Dans plus de 90 % des cas, le vassal appartenait à la notabilité urbaine (38) : avec l'aveu, il rappelait son alliance passée avec de grandes familles bourgeoises, comme les Malon (39), Beauvoir (40), Bégin (41) ou Lefèvre (42). S'il n'est pas de notre propos de débattre de l'anoblissement par le fief, force est de constater que, lorsqu'un véritable système de titres se mettra en place (seconde moitié du xv^e siècle, xv^e siècle), ces « généalogies » tendront à disparaître, comme si leur utilité était désormais contestée. La mention de l'armigéat ou de la chevalerie, écrite dans l'aveu, sera alors meilleure garante de noblesse que la possession du fief pendant deux ou trois générations. Les mêmes remarques demeuraient valables pour la mention de l'ascendant, même s'il est nécessaire de noter une nuance (43) : alors que l'allusion au lignage de l'épouse concerne surtout la fin du xiv^e siècle et la première moitié du siècle suivant, le patronyme du père se retrouve plus tardivement. Le passage d'une vision strictement agna-

tique (44) des choses à une conscience « patrilinéaire » pourrait s'expliquer par les progrès de l'écrit (45).

La conscience lignagère fut souvent considérée comme l'apanage de la noblesse (46) : ici, elle concerne plus largement le groupe des « vassaux du comte » dont la division entre « nobles » et « roturiers » ne nous semble pas toujours pertinente (47).

« SERVICE VASSALIQUE » ET « ÉTAT DE NOBLESSE » : QUELLES RÉALITÉS ?

L'historien médiéviste doit souvent étudier des hommes dont il ne sait quasiment rien. La tentation est grande d'additionner, pour un même individu, les différentes mentions qui le concernent, les titres qu'il porte à diverses occasions sans prendre soin de s'intéresser à la typologie des actes. Ainsi, une véritable destinée peut être écrite *a posteriori* sans lien véritable avec la réalité sociale. La question se pose de la validité de cette méthode, qui consiste à accumuler les éclairages afin de dresser un portrait aussi proche que possible d'une certaine réalité médiévale. L'exemple des Beauxoncles pourra illustrer ces dangers. Si l'origine de la famille est inconnue, nous pensons pouvoir la rattacher à la notabilité urbaine (48). Jean demeurait à Vendôme en 1392, était bourgeois en 1414 (49) et « noble homme monsieur en 1393 » (50). Son fils Jacques, chevalier en 1425 (51), avait épousé une femme issue d'un très ancien lignage chevaleresque (les Saint-Martin) (52) et eut deux fils connus : Pierre et Jean. Ce dernier portait tantôt un titre, tantôt non (53) : lorsqu'il avouait en 1440 la Salle du Vieux-Pont à Alix d'Estouteville, il était écuyer (54). Toutefois, lorsque cette dernière dénombrait la seigneurie du Bouchet au comte, elle ne mentionnait pas l'armigéat de son arrière-vassal (55). Cette diversité de titres, ces dénominations hésitantes, nous permettraient de dresser le portrait d'un lignage en voie d'anoblissement, à mi-chemin entre chevalerie et bourgeoisie. D'ailleurs, le manque d'enthousiasme d'Estouteville à reconnaître l'armigéat de son « home de foy » ne prouvait-il pas le « réflexe nobiliaire » ou la réaction aristocratique (si souvent décrits) face à des parvenus un peu trop pressés ? En fait, les rédacteurs des actes étaient différents, de même que les enjeux sous-jacents à la rédaction. Jehan Beauxoncles était qualifié de « noble homme et monsieur » (voilà qui fleure bon la chevalerie...) par son « home » Jehan de Beauvoir l'aîné : de cette constatation, nous pouvons certes déduire une trace d'ascension sociale. Pouvons-nous aussi envisager cet élément comme un révélateur du lien mental qui associait fortement « seigneur » et « état de noblesse » ? Construisait-il ainsi l'identité sociale du vassal ? La mention écrite d'un titre nobiliaire pouvait-elle favoriser ou consolider les prétentions à l'anoblissement ? En fait, en posant cette question, nous sommes quelque peu victime de la vision de la noblesse que pouvaient avoir les généalogistes royaux du xviii^e siècle, tels d'Hozier. La consultation de ses « dossiers bleus » ou de ses « Pièces originales » (56) illustre à merveille la démarche de l'auteur de *L'Armorial* : la recherche éperdue, minutieuse, la traque même du moindre indice de noblesse (écuyer, chevalier, dame ou demoiselle, voire monseigneur ou seigneur)... L'analyse critique de l'acte n'était pas de rigueur, alors que l'objectif était de légitimer, *a posteriori*, la noblesse d'une famille quelque peu embarrassée par les injonctions du Roi-Soleil. Cette méthode, trop souvent reprise par la suite, nous empêche peut-être de comprendre la spécificité bas-médiévale. L'aveu n'était pas destiné à justifier une situation sociale (57) : tout au plus un droit sur la terre. Ainsi, la cérémonie des assises, la présence aux montres du duc d'Anjou, ou les aspects symboliques de la résidence seigneuriale comptaient probablement

davantage que la mention ou l'absence d'un titre nobiliaire qui, du reste, n'était pas figé.

Nous l'avons précisé plus haut, le *corpus* des aveux et dénombremens ne forme pas un bloc monolithique : les auteurs de l'acte notamment variaient (l'« home de foy », son procureur, ou bien la chancellerie du comté dunois ou blésois), de même que la qualification du vassal. Il faut attendre 1484 pour connaître le premier feudataire à se dénommer « bourgeois demeurant à Vendôme » (58) ; 1487,

(44) La vision selon laquelle le Moyen Âge aurait privilégié la patrilinéarité est contestée par de nombreux historiens (A. Guereau-Jalabert, art. « Parenté », in J. Le Goff et J.-C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999).

(45) « Cette conscience de la patrilignée », qui est allée en s'accroissant du xv^e au xviii^e siècle, était aussi favorisée par l'essor de l'écrit (M. Nassiet, *Parenté, noblesse et États dynastiques. xv^e-xviii^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, p. 41).

(46) Les généalogies princières du xii^e siècle, comme celle de Baudouin V comte de Hainaut écrite par son chapelain, s'attachaient à exalter un lignage dont l'individu devait se montrer digne.

(47) L'expression « groupe social » semble adéquate à partir du moment où « la conscience d'une appartenance commune » nous paraît naître lors de la cérémonie de l'hommage. Pour la définition, voir J. Étienne (dir.), *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes et les auteurs*, Paris, Hatier, « Initial », 1997, p. 180-184).

(48) Les premières apparitions de Jehan Beauxoncles se situent en ville : en 1339, il échangeait une rente contre cinq quartiers de vigne dans la zone périurbaine (AD : G. 238, 1339). Il avait épousé Thenote Lefèvre (BM : Ms. 285), dont la famille se retrouve à plusieurs reprises au service du comte. R. de Saint-Venant plongeait les racines des Beauxoncles dans le monde des tanneries : « Il y avait à Pezou aux xiv^e et xv^e siècles des tanneries. Ces tanneries au xiv^e siècle étaient possédées par Jean Beauxoncles, bourgeois de Vendôme, dont la famille s'enrichit et fut anoblie » (R. de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, 4 vol., Blois, 1912-1917, vol. III, p. 45).

(49) AD : G. 267, 1414 : « Jehan Beauxoncles, bourgeois de Vendosme confesse qu'il a reçu des chanoines de la collégiale Saint-Georges par la main de Jehan Rouegmont, la somme de 60 livres tournois. »

(50) BN : Ms. fr. 25265, n° 114 (« Saichent en nostre cour de Vendosme, Jehan Beauxoncles demourant à Vendosme ») ; BN : Pièces originales n° 6 du cabinet d'Hozier, PO 257 (« De vous noble homme monsieur Jehan Beauxoncles, seigneur de Fay, Je Jehan de Beauvoir l'aîné... »).

(51) AD : G. 239, 1425.

(52) « Item la dicte Guillemecte de Saint Martin fut conjointe par mariage avec feu messire Jacques Beauxoncles en son vivant chevalier duquel mariage furent nés feu Jehan Beauxoncles dernier seigneur du Plaisis Saint Martin et ledit Pierre Beauxoncles » (BN : Pièces originales n° 29 du cabinet d'Hozier, PO, n° 257).

(53) « De vous Louis de Bourbon comte de Vendosme, Je Jehan Beauxoncles tiens à foy et homage lige les choses dont je suis en vostre foy et homage lige » (AN : P. 627, n° 68, 1435).

(54) « De vous, noble dame, je Jehan Beauxoncles écuyer tiens... » (AN : P. 611, n° 37, 1440).

(55) « Jehan Beauxoncles est mon home de foy simple et un roucin de service pour son lieu appelé la Salle de Vieux-Pont » (AN : P. 611, n° 30, 1445).

(56) BN, Cabinet des Titres.

(57) Les quelques « preuves de noblesse » consultées mentionnent assez peu le recours aux « vieils escripts ». Il était fait davantage mention du mode de vie, des relations de parenté... En cela, nous rejoignons les constatations de Michel Nassiet qui note le développement, à partir du début du xvii^e siècle seulement, du recours à la preuve écrite dans le discours généalogique (annonçant ainsi la réforme de 1666 qui rendait obligatoire la preuve écrite pour prouver la noblesse) : M. Nassiet, « La généalogie entre discours oral et écrit (xv^e-xvii^e siècles) », in T. Barthélemy et M.-C. Pingaud, *La généalogie entre science et passion*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1997, p. 207-220.

(58) « Je Michel Guinebault, bourgeois demourant à Vendosme confesse... » (AN : P. 625, n° 22, 1484).

pour connaître le premier « marchand » (59) ; 1477, pour le premier licencié en loi (60). Ces ascensions sociales, concentrées dans un laps de temps assez court, seraient-elles liées au rôle essentiel que jouèrent de nombreux « bourgeois conquérants » durant la reconstruction du royaume (économique et juridique notamment) ? Nous pensons qu'elles sont davantage le révélateur d'un phénomène bien antérieur. En effet, les bourgeois étaient présents dans le monde des « homes de foy » depuis plus d'un siècle. Le *Livre des fiefs* en connaissait trois : Colin de Boisraoul, bourgeois de Vendôme ; Bouchard l'Usurier et Jehan Boien, tous deux bourgeois du Mans (61). De plus, bien avant 1484, on pouvait être veuve ou fils de bourgeois sans pour autant porter le titre (62). D'une manière générale, nous constatons que les vassaux du comte portaient assez peu de qualificatifs à la fin du xiv^e siècle (tableau 1).

(59) « De vous, comte de Vendosmois, Epernon et Remaillet, Je Thomin Bérandeau, marchand demourant à Vendosme tiens... » (AN : P. 627, n° 101, 1487).

(60) « De vous, Je Michel le Tillier dit Fleury, licencié en lois, fils aîné et principal héritier de feu Mathurin le Tillier dit Fleury mon père... » (AN : P. 623, n° 90, 1477).

(61) AN : P. 976, 1355.

(62) « Je Gilon femme jadis de feu Pierre de Villebresme escuyer jadis bourgeois de Blois » (AN : P. 611, n° 52, 1370) ; « Je Jehan Gaillard, fils de feu Jehan Gaillard jadis bourgeois de Blois » (AN : P. 611, n° 51, 1437).

(63) « Selon ce que ledit jacquet les a trouvés et verefiés par enquestes par monstrées et informations faittes o les anciens et savanz du pais et par aucuns advoués anciens, avec les quelz il en a fait concordance » (AN : P. 976, 1355).

(64) « Devant nous, justice de la chastellenie de Chasteaudun est comparu le doyen et chapitre de l'esglise collégiale de Saint André qui ont avoué tenir en la conté, pays et terre de Vendosme... » (AN : P. 639, n° 33, 1436).

(65) Honorable homme et maître Guillaume des Moulins, licencié en lois, avouait ses métairies de Villebadain et Mihaudouin en 1457 (AN : P. 623, n° 94, 1457). Pierre Lesbahy, marchand bourgeois d'Orléans, tenait en fief des terres à Périgny en 1469 (AN : P. 623, n° 28, 1469).

(66) Noble homme Jehan de Saint-Martin, écuyer et fils de feu Odet de Saint-Martin, était seigneur d'une métairie aux Hayes en 1405 (P. 652, n° 1405).

(67) La première mention n'est pas antérieure à 1516 : à cette date, noble homme Jehan de Cuigy, licencié en lois, conseiller et procureur général du roi en Touraine, avouait sa terre et seigneurie de la Quesnière en Villeromain (AN : P. 625, n° 8, 1516).

(68) AN : P. 627, n° 52, 1397.

(69) « Nous vous envoyons attachée sous nostre scel commun de la mareschaucie la monstrée de Pierre de Lespine, escuier et de huit autres escuiers de sa chambre reçue à Orléans le 2 septembre 1386 pour servir aux gaiges du roi en cestes présentes guerres et en ce présent voyage d'Angleterre en la compagnie de monsieur le comte de la Marche » ; « Saichent tous que je Pierre de Lespine escuier confesse avoir eu et reçu de Jehan le Flament trésorier des guerres du roi la somme de 67 livres 10 sous » (BN : Pierres originales n°s 5 et 6 du cabinet d'Hozier, po, 1697).

(70) AN : P. 627, n° 53, 1409.

(71) AN : P. 601, n° 56, 1371 ; n° 59, 1397.

(72) En 1364, l'aveu de la Maison-Dieu spécifiait que « Dame Jehanne de la Brosse tient de Céans à Foy et hommage et un roucin de service les fiefs et arrière-fiefs qui s'ensuivent : Foy et hommage à elle due par Geuffroy de Belon pour sa métairie des Murats (Villeromain) » (BM : Ms. 285, 1364). Or, quelques années plus tard, Geuffroy Belon vendait à Macé Copelet et Jehan Malon sa part de ladite métairie (BM : Ms. 285, 1367). Il n'en fallut pas plus à R. de Saint-Venant qui fit des Belon des bourgeois de Blois : R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 470. Il était probablement trompé par le fait que les Murats relevaient de la Dame du Quartier de Blois. Toutefois, dans le même temps, il notait la présence de Jehan Belon, capitaine du château de Vendôme en 1328, lieutenant de Jehan de Lisle et capitaine pour le roi en Poitou. En 1363, il était maréchal d'Amaury de Craon, lieutenant du roi en Anjou, Maine et Touraine (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 109).

TABLEAU 1. — *Le port d'un « qualificatif » dans les aveux « directs » : écuyer, chevalier, demoiselle, seigneur de, dame de, bourgeois, marchand, juriste, artisan, habitants de, officier*

Décennies/ aveux	Feudataires qualifiés (en %)	Feudataires non qualifiés (en %)
1350-1390 / 29	27,5	72,5
1390-1400 / 27	44,5	55,5
1400-1409 / 36	52,8	47,2
1410-1449 / 36	58,5	41,5
1450-1479 / 36	58,5	41,5
1480-1489 / 36	77,8	22,2
1490-1499 / 15	66,7	33,3
1500-1509 / 45	64,5	35,5
1510-1519 / 46	74	26
1520-1539 / 35	78	22
1540-1549 / 31	77,5	22,5

TABLEAU 2. — *Le port d'un « qualificatif » dans le Livre des fiefs : écuyer, chevalier, demoiselle, seigneur de, dame de, bourgeois, marchand, artisan, juriste, habitant de, officier*

Livre des fiefs	Feudataires qualifiés (en %)	Feudataires non qualifiés (en %)
1355 (81 feuda- taires)	75	25

Nous pouvons invoquer les progrès de l'administration ou de la pratique de l'écrit, qui justifieraient la plus grande précision des actes. Une remarque s'impose toutefois. Si les vassaux hésitaient à se qualifier, les scribes comtaux n'avaient pas autant de scrupules. Jacquet du Pont, rédacteur du *Livre des fiefs*, retranscrit-il fidèlement les aveux qu'il utilisa (63) ou bien ajouta-t-il quelques titres, contribuant ainsi à représenter et à construire la société qu'il voyait vivre face à lui ? Le tableau 2 nous inciterait à privilégier la seconde hypothèse. La remarque serait également valable pour les officiers des cours de Châteaudun ou de Blois, qui rédigeaient à la demande de quelques feudataires les aveux rendus au comte de Vendôme (64). D'une part, ils nous permettent de connaître des juristes ou bourgeois « homes de foy » avant la fin du xv^e siècle (65). D'autre part, ils n'hésitent pas à les qualifier de « noble homme » (66), alors que ce titre fut employé assez rarement et très tardivement par les vassaux eux-mêmes (67).

La faiblesse du nombre de qualifications dans les « aveux directs » interpelle le lecteur du tableau 1. Le premier réflexe, nous l'avons vu, serait de faire de ces non-qualifiés des roturiers, parfois en voie d'anoblissement. En 1397, Pierre de Lespine déclarait sa pêcherie du Loir (68). Fils d'un anobli royal, il servait dans la compagnie du comte de la Marche (également comte de Vendôme) en tant qu'écuyer quelques années auparavant (69). Il faut attendre 1409 pour qu'il accède à l'armigéat dans un aveu (70), grâce peut-être à la « patine du temps » chère à Dominique Barthélemy. Les Malon, Beauvoir ou Savigne vérifieraient l'hypothèse : l'étude de leur cas tendrait à prouver qu'un lien unissait les non-titrés à la notabilité urbaine. Toutefois, transformer cette hypothèse de travail en corrélation se révèle vite dangereux. Pierre Belon était simplement seigneur de la Boissière en 1371 avant de « devenir » écuyer en 1397 (71). Bourgeois, d'après R. Saint-Venant (72) ou

D. Barthélemy (73), il appartenait plus sûrement à une branche cadette du puissant lignage des seigneurs de Lorges, connus depuis le XIII^e siècle (74). Nous pourrions dire la même chose des Vaulevrier (75), et surtout des Marray, Ternay et Sainte-Maure (76). Faire de la présence obligatoire de la chevalerie ou de l'armigéat pour déduire la noblesse d'un individu serait une erreur : cette démarche postulerait la supériorité du titre sur le mode de vie. Elle ceindrait en deux groupes bien distincts ceux qui jouissaient pleinement du statut de vassal : un statut revivifié périodiquement et publiquement lors des assises du Vendômois, par un rite dont nous pensons qu'il était pour une part constitutif de l'« état de noblesse » (77). P. Bourdieu a souvent mis en garde contre la tentation de « découvrir dans le discours même le principe de l'efficacité de la parole » en indiquant que « le langage, en fait, représentait, manifestait, symbolisait le pouvoir de l'orateur » (78) : dit autrement, jusque dans la seconde moitié du XV^e siècle, qu'un vassal se proclame bourgeois ou écuyer était-il essentiel ? Était-ce plus important que d'être présent, tout simplement, durant les assises, prêtant serment ou rendant dénombrement ? Était-ce plus important que d'avoir accès à cette parcelle du « langage légitime » qu'était l'hommage ?

L'incompatibilité jusqu'à la fin du XV^e siècle (tout au moins lexicale et documentaire) entre vassalité et bourgeoisie urbaine semble illustrer l'image d'un monde où « service vassalique » et « état de noblesse » étaient liés (et excluaient, par là, même la notabilité urbaine). Une image défendue par les vassaux eux-mêmes qui s'attachaient à rendre « l'acte acceptable » (79) en n'y indiquant pas une mention qui serait contraire à cette vision du monde ; qui jugeaient inutiles (redundants ?) de s'intituler eux-mêmes « nobles » ? Les historiens ont souvent pensé que le titre de « noble homme » était porté par des roturiers en mal d'anoblissement (ou ennoblis), à qui étaient refusés le port plus prestigieux de l'armigéat ou de la noblesse. Loin de prouver la noblesse, il en serait davantage une revendication. Si le corpus vendômois ne permet pas véritablement de trancher (80), il autorise deux constatations : d'une part, les « nobles » (hommes, seigneurs...) n'apparaissent en nombre qu'à la fin du XV^e siècle, contribuant ainsi à donner l'impression d'une véritable « invention de la noblesse » (81). D'autre part, les vassaux ne se titraient quasiment jamais ainsi (82). Ils se déclaraient « fils ou veuve de noble homme » ou bien étaient qualifiés de « nobles » par leurs procureurs ou les cours châtelaines dans le cas d'aveux indirects (83). « Écuyer », « chevalier », « demoiselle » ou « dame » prouvaient plus sûrement l'appartenance à l'aristocratie. Les hommes de foi portaient assez fréquemment ces titres aux XIV^e et XV^e siècles : au fil du temps, ils furent de plus en plus couplés avec celui de « seigneur » dont la révélation rapide et imposante après 1480 pose un certain nombre de questions.

TABLEAU 3. — *L'emploi des titres nobiliaires (écuyer, chevalier, demoiselle, dame) et seigneuriaux*

Décennies	Aveux	Titre nobiliaire (en %)	Seigneur de, dame de (en %)
1350-1390	29	24	10,3
1390-1400	27	33,3	3,7
1400-1409	36	44,5	8,3
1410-1449	36	52,8	27,8
1450-1479	36	33,3	22,2
1480-1489	36	61	47,2
1490-1499	15	33,3	6,7
1500-1509	45	24,5	22,2
1510-1519	46	26	30,4
1520-1539	35	45,7	31,4
1540-1549	31	29	38,7

LE FIEF, LA SEIGNEURIE : UNE OU PLUSIEURS RÉALITÉS MÉDIÉVALES ?

Il semble bien que derrière ces deux termes se cachent des réalités multiformes et qui évoluent pendant les deux derniers siècles du Moyen Âge. Dans 24 dénombrements seulement, les vassaux avouent une « seigneurie », assez tardivement d'ailleurs (la première mention date de 1454) (84). Dans la plupart des cas, le dénombrement se résumait en une liste de terres, de cens et de rentes, autour d'un lieu

(73) D. Barthélemy notait que Jehanne de la Boissière « finit par recueillir le tout et, avec son mari Jehan de Boisgarnier, par vendre les trois fiefs avant 1376 aux Belon (Villiers) et aux Malon (Villemun) – c'est-à-dire à des bourgeois de Vendôme » (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 863 et 982).

(74) Dès 1293, Harmé Belon, chevalier et seigneur de Lorges (en Beauce), vendait au comte de Vendôme 30 livres assises sur les rentes de Vendôme qu'il avait héritées de sa femme (AN : Q.1443, 1293). On retrouve des Belon seigneurs de Lorges au XIII^e siècle. La terre passa par la suite aux Le Jay, puis aux Montgomery (l'héritière Le Jay épousait en secondes noces Robert de Montgomery en 1481) : G. Marquet, « Le château de Lorges », in J. Fallot (dir.), *Patrimoine dans votre commune : Loraes*, Blois, CDP, 1994).

(75) « De vous très excellent et puissant prince et seigneur monsieur le comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, Je Pasquier de Vaulevrier tiens... » (AN : P.601, n° 10, 1374). Or, dès 1314, Pierre de Vaulevrier, écuyer, vendait des biens à Gervaise Guerteau qui devait payer le franc-fief aux commissaires du duc d'Anjou (BN : Ms. fr. 8736).

(76) « Je Jehan de Marray tiens à cause de ma femme... » (AN : P.657, n° 67, 1375). « Je Odet de Tumé confesse être home de foy » (AN : P.657, n° 30, 1399). « Je Jehan bastard de Sainte-Maure tiens ma mestairie... » (P.625, n° 7, 1389). Or l'ancienneté de ces trois familles chevaleresques remontait au XI^e siècle (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 721 et 964).

(77) Nous avons indiqué plus haut que l'hommage public transformait la personne consacrée et la représentation que s'en faisait les autres. Peut-on imaginer également qu'elle modifiait aussi la représentation que le vassal nouvellement investi se faisait de lui-même et les comportements qu'il se croyait désormais tenu d'adopter pour se conformer à cette représentation ? En d'autres termes, quelle était la part de l'obligation et du choix dans l'accession au « mode de vie nobiliaire » ?

(78) P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire...*, *ouvr. cité*.

(79) « Il s'agit, du moins en théorie, de rendre l'acte acceptable, ce qui met enjeu des mouvements complexes d'interactions entre ce que l'on peut souhaiter transmettre, du producteur au récepteur donc, et l'idée que l'on peut avoir de ce qui doit être transmis et comment, du producteur au producteur donc, et finalement aussi du récepteur potentiel au producteur » (S. Barret, « Stéréotype et inventivité dans les préambules d'actes médiévaux », in M. Zimmermann, *Auctor et auctoritas...*, *ouvr. cité*, p. 320).

(80) Des chevaliers d'anciens lignages sont dits « nobles hommes », comme Jehan de Saint-Martin (AN : P.652, 1405) ; mais le titre est également porté par des anoblis, comme Guillaume Malon (AN : P.657, n° 39, 1486).

(81) J. Morsel, « L'invention de la noblesse en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Contribution à l'étude de la sociogenèse de la noblesse médiévale », in J. Paviot et J. Verger (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 533-546 ; J. Morsel, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, ca. 1250-1525)*, Stuttgart, « Beihefte der Francia, 49 », 2000.

(82) Le seul contre-exemple est celui de « noble homme maître Jehan de Cuigy, licencié en lois, conseiller et procureur général du roi en Touraine » (P.625, n° 8, 1516).

(83) « Jehan Georget chastellain garde de justice en la cour de vendosme en l'absence de Guyon Farineau bailli de Vendosme a comparu devans nous noble homme messire Jehan de Brée chevalier, seigneur de Chasle » (P.657, n° 19, 1429).

(84) Pierre Bouchier dénombrait alors son « fief et seigneurie de Chappedasne » (P.625, n° 35, 1454).

d'habitation (l'« habergement » ou la « métairie ») sans que se dégage l'impression d'une unité : peut-être devrait-on d'ailleurs parler d'inventaire et non de liste (85). La « seigneurie » n'était alors pas pensée comme un tout car elle n'était pas nommée comme un tout. Les aveux (sans dénombremments) de 1484 et 1516 favorisèrent une véritable « révolution lexicale ». La « seigneurie » et le « fief » furent alors brutalement révélés. Les différentes composantes du bien hommagé étaient ainsi englobées dans une réalité nouvelle : grâce à l'aveu, l'unité de la « chose », par-delà ses occurrences diverses, était posée. Elle était conçue comme un seul et unique objet (86). Cette prise de conscience de la « seigneurie » et du « fief », grâce aux aveux, eut des répercussions dans les dénombremments suivants : ce fut le cas pour Teillé (Espéreuse). En 1406, Jehan de Noce avouait et dénombrait son « habergement de Teillé en maisons, four, court, courtils... » (87). S'ensuivait un inventaire fourni, énumérant les terres, cens, bois, métairies, arrière-fiefs déclarés par le vassal. Le modèle fut repris par la suite, en 1442 et 1498 (88). L'aveu de 1483 concernait la « terre, fie et seigneurie du lieu de Tellé » non autrement détaillé (89). Or ce sont des termes similaires qui furent repris dans un dénombrement de 1515, qui connaissait désormais « ledit lieu, fief, terre et seigneurie de Teillay » (90). Les aveux de 1484 et 1516 jouèrent donc probablement un rôle essentiel dans la prise de conscience d'une nouvelle réalité (91). Deux questions mériteraient réflexion. L'objet décrit changeait-il également de nature, acquérant par exemple une nouvelle cohérence ? De plus, cette « nouvelle réalité » était-elle aussi nouvelle que nous voulons bien le croire ? Ne venait-elle pas compenser les conséquences du dénombrement écrit qui accentuait la discontinuité du bien déclaré en lui conférant une dimension spatiale et visuelle sur le parchemin ?

Les mêmes remarques s'appliqueraient au fief. La seconde moitié du XIV^e siècle entendit le « fief » comme une mouvance féodale (c'est-à-dire présence d'arrière-vassaux), opposée au « domaine » qui était exploité directement par le seigneur, loué ou bien accensé. Alors que Ysabeau de Saint-Amand avouait, en 1371, « les choses dont je suis en vostre foy et homage tant fies comme domaines », Guillaume de Saint-Amand dénombrait quelques années plus tard « une métairie et la grange que j'ai à la Touche-Chenard... Item j'avoue tenir de vous une fie que les hoirs feu monsieur Guillaume du Plessis doivent tenir de moi à foy et homage » (92). En fait, derrière la règle, les exceptions sont nombreuses. « Le fie du Boile » (Pezou) (93), le « fie Tafforeau » (Lunay) (94), le « fie Possonnière » (Couture) (95) ne comportaient pas d'arrière-vassaux mais une censive dont l'importance semblait d'ailleurs être liée au terme de « fief » : « Je Phelippe Marques à cause de Jehanne de la Vallée ma femme avoue les choses dont je suis vostre home de foi simple, et premièrement, mon fie appelé le fie Possonnière à Coustures assavoir dix sous que les hoirs... » (suit une liste de censitaires, cens et biens accensés avec les confrons de parcelles) (96). L'exemple du Boile irait également dans ce sens : « Un petit fie appelé le fie du Boile à ventes et reliefs qui souloit valoir anciennement 25 sous mais depuis n'a connaissance que de 12 sous 6 deniers. » (97) L'image d'une frontière très floue entre censive et arrière-fief est illustrée par la présence d'un arrière-vassal dans un dénombrement de 1440, aucunement dégagé des censitaires de la Possonnière qui l'entourent (98). Les années 1480 marquent une véritable « révélation du fief » (avec plus de 80 % des mentions du corpus vendômois). Le terme, très souvent associé à celui de « seigneurie », se répandit pour donner une unité nouvelle au bien hommagé. Né dans les aveux de 1484, il concerna également très vite les dénombremments. Ainsi, l'origine du « fief » (tel qu'il est défini dans les manuels d'histoire) ne semble pas devoir être placée avant la fin du XV^e siècle.

1484-1516 : UNE « RÉFORMATION » DES STRUCTURES MENTALES ?

Les innovations lexicales des années 1484 et 1516 peuvent être expliquées par la typologie de l'acte. Celui-ci, appelé simplement « étiquette » (99), était alors bien différent des précédents. Moins solennel (100), rédigé sur papier non sur parchemin, relativement court (généralement autour d'une centaine de mots), l'aveu sans dénombrement de la fin du XV^e et du XVI^e siècle était moins officiel : or les variations de la forme d'un discours, par ailleurs probablement contrôlé, surveillé, dépendent, pour une part, de « la tension objective du marché » (101), c'est-à-dire du degré d'officialité de la situation. Moins celui-ci était élevé, plus celles-là étaient possibles. D'autre part, la disparition de l'« inventaire » rendait son unité au bien déclaré, permettant ainsi l'« invention de la seigneurie ». Ces changements lexicaux ne doivent pas être minorés, car, avec ce nouveau langage imposé, était également imposée « une formation ou ré-formation des structures mentales » (qui transformaient à leur tour la réalité sociale) : il ne s'agissait pas simplement de communiquer mais de faire reconnaître un « nouveau discours d'autorité, avec son nouveau vocabulaire politique, ses termes d'adresse et de référence, sa représentation du monde social qu'il véhicule » (102). En modifiant la représentation de la vassalité vendômoise, on contribuait également à modifier le monde des vassaux. Le problème du contrôle de ces « visions du monde » se pose donc avec beaucoup d'acuité : G. Fournier se demandait, lors du colloque de Pont-à-Mousson consacré à la maison forte, si c'était la pensée du seigneur ou du vassal qui prédominait dans les aveux et dénombremments. En Vendômois, qui avait une autorité symbolique assez forte, c'est-à-dire un pouvoir socialement reconnu par tous d'imposer une nouvelle vision du monde social, si ce n'est le comte de Vendôme conforté par son nouveau prestige (vassal direct

(85) J. Goody, *La raison graphique*, ouvr. cité, p. 140 et s.

(86) A. Éraly, *L'expression et la représentation. Une théorie sociale de la communication*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2000, p. 216 et s.

(87) AN : P. 625, n° 59, 1406.

(88) AN : P. 625, n°s 58 et 61, 1442, 1448.

(89) AN : P. 625, n° 56, 1483.

(90) AN : P. 625, n° 50, 1515.

(91) Parallèlement il semble (mais cela devrait être vérifié systématiquement) que le dénombrement prend davantage l'aspect d'une liste : les « Item » annonçant la future description (« Item ma tousche de bois de hute futays contenant 24 arpents ; Item 15 arpents de bois menus... ») sont écrits en caractères gras, impliquant ainsi « un certain agencement matériel, une certaine disposition spatiale facilitant la lecture grâce à la mise en ordre des articles par leur numérotation » (J. Goody, *La raison graphique*, ouvr. cité, p. 140 et s.).

(92) AN : P. 627, n°s 88 et 90, 1400 et 1371.

(93) AN : P. 625, n°s 30, 26, 24 ; 1375, 1396, 1399.

(94) AN : P. 657, n°s 7, 8 ; 1399, 1456.

(95) AN : P. 657, n° 85, 1440.

(96) *Ibid.*

(97) AN : P. 625, n° 25, 1460.

(98) « Hoirs feu Jehan Bouquereau pour leur cloux de vigne d'Aubemare foy et homage et 16 deniers de service » (P. 657, n° 85, 1440).

(99) « Signée ceste présente étiquette de ma main et à ma requête du seing manuel de Jehan Trépereau tabellion de Vandosme » (AN : P. 625, n° 17, 1516).

(100) Il ne semble pas avoir été rendu à l'occasion d'assises (quoiqu'il en soit, aucune mention ne semble aller en ce sens). Il n'était pas scellé, à la différence des dénombremments.

(101) P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire...*, ouvr. cité, p. 103-119 (« Le langage autorisé : les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel »).

(102) P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire...*, ouvr. cité, p. 31.

du roi puis duc en 1516) ? La similitude des aveux, malgré des rédacteurs différents (notaires vendômois, tabellions du Mans ou de Tours, vassaux eux-mêmes), nous incite à envi-

(103) En effet, il n'existait pas de modèle ancien accessible pour rédiger les aveux de 1484 et 1516 (les hommages écrits de la fin du XIV^e s'en approchaient mais n'amorçaient même pas la description du bien déclaré : « Ce que je tiens en votre foi et homage tant fie comme domaine »).

(104) « Ce sont les noms des gens nobles des ressorts et seigneuries de Baugé qui se sont comparus aux monstres dudit lieu de Baugé, le jeudi 27 décembre 1470 » (le comté de Vendôme dépendait jusqu'en 1484 du ressort de Baugé) (BN : Ms fr 11864, 1470).

(105) Les élites vendômoises avaient le choix entre la collégiale urbaine Saint-Georges de Vendôme (le « Saint-Denis vendômois » qui accueillait également les dépouilles des comtes) et l'abbaye de la Trinité, au profil plus rural et aristocratique.

(106) L'étude du manoir de la Secrétainerie (Pezou) devrait être riche d'enseignements. Il avait été bâti durant le XIV^e siècle par les Beauxoncles qui firent sculpter leurs armoiries sur le manteau de la grande cheminée (R. de Saint-Venant, *ouvr. cité.*, III, p. 372).

(107) D. Barthélemy a avancé l'hypothèse, pour une période antérieure, que l'ensemble du monde paysan pouvait être « en servitude » alors qu'une minorité seulement était qualifiée de « serfs » (D. Barthélemy, *La mutation de l'an Mil a-t-elle eu lieu ?*, Paris, Fayard, 1997) : ainsi, la présence d'un titre nobiliaire pourrait ne pas remettre en cause l'unité fondamentale du monde des vassaux du comte.

(108) « Noble homme maistre Jehan de Cuijy, licencié en lois, conseiller et procureur général du roi au bailliage de Touraine confesse estre home de foi de Charles duc de Vendosme pair de France pour raison de ma terre et seigneurie de la Cousinière à foi et homage lige et quinze jours de garde au chastel de vandosme » (AN : P. 625, n° 6, 1516).

(109) Nous avons relevé les mentions de veuves dans les aveux et dénombrements. Entre 1350 et 1500, il y avait cohérence entre le qualificatif de la veuve et celle de son époux dans 40 % des cas (une demoiselle veuve d'un écuyer, une dame veuve d'un noble homme ; une honnête femme veuve d'un maître...). Entre 1500 et 1549, cette cohérence atteignait plus de 60 %.

(110) La lecture « pessimiste » de Claude de Seyssel nous laisse entrevoir un groupe noble sur la défensive, menacé de décadence, qui vendait ses seigneuries à des officiers de finances ou de justice. P. Contamine, « L'État et les aristocraties », in P. Contamine (dir.), *L'État et les aristocraties, XI^e-XVII^e siècle, France, Angleterre, Écosse. Actes de la Table ronde organisée par le Centre national de la recherche scientifique, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, p. 11-26.

(111) P. Bony, « L'image du pouvoir seigneurial dans les sceaux : codification des signes de la puissance de la fin du XI^e au début du XIII^e siècle dans les pays d'Oil », in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Actes du CXVII^e Congrès national des Sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992, Paris, CTHS, 1993, p. 367-402 ; C. de Mérindol, « Le pouvoir seigneurial et son expression. Le témoignage de l'emblématique. Essai sur la Lorraine », *Seigneurs...*, *ouvr. cité.*, p. 403-440.

(112) B. Phalip, *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en haute Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XIV^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 1993. Également A. Salamagne, « Le symbolisme monumental et décoratif. Expression de la puissance seigneuriale », in *Seigneurs...*, *ouvr. cité.*, p. 440-458.

sager l'existence d'un formulaire, rédigé par la chancellerie comtale (103).

Jusqu'à la fin du XV^e siècle, l'« état de noblesse » n'était pas affaire de titre. Prisonnier d'une vision dix-septième de la société, nous avons traqué, comme d'Hozier, les références à la chevalerie ou à l'armégerat, oubliant les allusions faites aux montres (104), à la participation aux rites vassaliques (hommage et remise du dénombrement), au choix du lieu de sépulture (105), au symbolisme de la résidence seigneuriale (106) et des armoiries... Ces divers éléments étaient autant de preuve d'une appartenance à un groupe particulier, d'une élite qui ne se dénommait pas noble, qui ne partageait pas les mêmes titres (107), mais dont on pressentait une solidarité de mode de vie.

À partir de la seconde moitié du XV^e siècle, les vassaux furent mieux connus : en 1484 et 1516, leur qualification prenait souvent plus d'importance que l'aveu de ce qu'il était désormais convenu d'appeler « fief et seigneurie » (108). En outre, un véritable « système de titre » plus rigoureux se mit en place, assurant une nouvelle cohérence à la société pensée par les aveux et dénombrements (109). La vision du comte, palpable dès le *Livre des fiefs* dans lequel on sentait l'autorité publique pressée d'octroyer une identité moins floue à chaque vassal, mit quasiment un siècle et demi à triompher, aidée en cela par les progrès de l'écrit qui permettait de formaliser plus nettement la place de chacun. Ainsi, le statut de vassal devenait moins important que la référence à la « noblesse », à la bourgeoisie ou à l'office judiciaire... L'écrit devenu véritable preuve n'affirmait plus seulement un droit sur la terre et les hommes mais également une noblesse (les écrites généalogiques suivirent les mêmes chemins, davantage contrôlée par l'autorité comtale : ainsi triomphait sa vision d'un monde mieux défini, mieux surveillé et peut-être plus fermé. La participation aux rites ne permettait plus à elle seule les ascensions au sein d'un groupe (celui des vassaux) désormais fractionné. Une sorte d'ordre était affirmé avec force par les aveux et dénombrements, qui mettait fin aux « bouleversements sociaux » de la guerre de Cent Ans, un mythe créé peut-être dès le début de l'époque moderne (110) et qui fut par la suite véhiculé par de nombreux historiens.

Qu'en fut-il réellement, de cette nouvelle stabilité, voulue et affirmée ? Pour répondre à cette question, nous devons tenter d'appréhender la société vendômoise à travers d'autres sources, non écrites cette fois. L'étude des armoiries (111) ou des demeures seigneuriales pourrait se révéler extrêmement riche : Bruno Phalip a montré l'importance de la signification sociale de l'architecture (112). Les archéologues ont souvent tenté de retrouver sur le terrain les réalités décrites par le dénombrement. Or la comparaison trop stricte de ces deux données ne s'est pas toujours révélée être opératoire mais il est probable qu'acte écrit et architecture du bâti tendaient à véhiculer un même message, une même vision du monde. C'est elle qui doit servir de fil directeur et permettre de lire les sources médiévales dans toute leur diversité.

PLUS MON LOIR GAULOIS...

Paul Dujardin

Une lectrice me disait un jour : « Vous devriez nous parler du Loir, on le connaît si mal. Tant de bras, de canaux divisent notre cité qu'on s'y perd un peu, les ponts, les moulins et les îles, sans parler des bras souterrains. »

De là m'est venue l'idée de la vie de cette rivière, de son parcours, de ce que notre Loir a arrosé avant de venir à nous, l'idée de vous raconter ce cours d'eau qui vient enserrer et donner à notre ville le charme que ses visiteurs se plaisent à lui reconnaître.

J'ai donc remonté son cours et découvert la richesse d'une rivière modeste mais des plus longues de France – 310 km – alors qu'elle ne perdra, sur les 90 km de sa traversée du Loir-et-Cher, que 40 m en altitude ; c'est peu, cela explique la lenteur de son cours et donne une idée de son calme et de cette nonchalance que Ronsard lui prêtait.

Dès sa naissance, la vocation du Loir sera de servir en quelque sorte de frontière entre Beauce et Perche, où il creuse son lit, sa rive gauche annonçant l'immense plaine de Chartres, mer de blé chère à Péguy, alors que sa rive droite ne connaîtra longtemps que le pays d'élevage et les bocages de son Perche natal.

Il sera lent, mais on sait qu'il n'est pas pressé, à telle enseigne que le populaire aurait tendance à assimiler son nom à celui d'un gracieux petit animal réputé pour son pesant sommeil.

Fluctus Ligericus au ^v^e siècle, il sera le Loire jusqu'au ^{xviii}^e, c'est Cassani et sa carte d'état-major qui lui feront perdre la voyelle finale, toute confusion avec le fleuve royal n'étant plus désormais permise.

Soyons modeste. Qui s'y tromperait ? Notre Loir est conscient de son état de rivière, mais quelles compensations ! Tant de beautés qui lui sont propres, l'imprévu de ses méandres. Le désordre feuillu de ses rives où le saule le dispute au peuplier et au tremble, tous ces moulins, et ce calme que troublent seuls les arabesques de l'araignée d'eau ou le serpent qui trahit la couleuvre dans sa fuite et vient en rider la surface, et cette lenteur qui donne aux nénuphars et aux iris la chance de s'y implanter, de s'y plaire, de s'y multiplier pour le bonheur et les yeux du promeneur, du pêcheur solitaire, des peintres du dimanche et des amoureux qui goûtent ses berges accueillantes.

Né du ruissellement des collines du Perche, le Loir prend sa source au bourg de Saint-Eman, en Eure-et-Loir.

On peut supposer sans crainte d'erreur que Saint-Eman serait la résurgence d'un ancien Loir dont le tracé figure encore de nos jours sur la carte IGN et dont on retrouve le lit asséché avec les vestiges de moulins disparus ; il faut pour cela remonter 20 km plus au nord jusqu'au village de Thieulin où il existe une ferme dite « du Loir » dont la fontaine se serait tarie vers la fin du ^{xvii}^e siècle.

Enfin, la source initiale aurait pu également se trouver à peu de distance, aux portes de l'Orne, sur le territoire de Champrond-en-Gastines, au lieu-dit « Butte du Loir » au pied de laquelle devaient sourdre les premières eaux avant

que cette butte ne vint à être privée de ruissellement et ne s'assèche à son tour.

Années de grande sécheresse... Mouvements du sous-sol... Mystères des nappes... Allez savoir ?

Le Loir est né, et c'est le grand départ, le temps d'un léger élan, de quitter la place de Saint-Eman, l'aventure commence. Car Illiers nous attend, Illiers qui deviendra Combray et célèbre parce que Marcel Proust, dans ses jeunes années, s'y gavait de légumes frais et de confitures dans la cuisine de Tante Léonie.

Du Pré Catelan à la barrière blanche du jardin des aubépines, nostalgique, il reviendra du côté de chez Swann à la recherche du temps perdu.

Sur la rive droite, la Thironne, qui fait tourner la roue de son premier moulin, puis le Foussard vont apporter à notre Loir le renfort de leurs eaux percheronnes, et déjà c'est une petite rivière qui va venir baigner le terre-plein où se dresse, superbe, la tour d'Alluyes, du ^{xiii}^e siècle.

Ronsard y venait visiter son ami Florimond Robertet, secrétaire d'État de Charles IX, et mari d'une fort jolie femme... Ceci explique peut-être cela...

Plus tard, la belle Gabrielle d'Estrées y verra se coucher le soleil et couler cette eau claire vers le duché d'où lui viendra un royal amant, Henri de Navarre.

Elle lui donnera un fils qui sera César de Vendôme dont la fille Élisabeth devint la grand-mère de Marie-Adélaïde de Savoie, mère de Louis XV. C'est Henri IV, neveu de la main gauche, qui fera d'Alluyes un marquisat et de la tante de Gabrielle, l'ambitieuse Isabeau Babou de la Bourdaisière, femme de François d'Escoubleau, une belle marquise.

On passe à Montboissier, où rôde encore l'ombre de François de Chateaubriand.

L'auteur d'*Atala* et du *Génie du christianisme* y était l'hôte de la fille de Malesherbes ; là, de ses fenêtres du pavillon des Roses, il écoutait chanter la grive.

Évoquant ses souvenirs et sa chère vallée aux Loups, on devra, du séjour à Montboissier de celui qui dirigea le Romantisme renaissant, les images pathétiques, sombres et éternelles des *Mémoires d'outre-tombe*.

Déjà fort jolie rivière, notre Loir va se gonfler d'importance en traversant Bonneval où l'Ozanne s'en vient, des confins de la Sarthe, se jeter dans son lit.

Bonneval, dont la remarquable abbaye Saint-Florentin (^{xiii}^e s.) abritait les Bénédictins dès le ^{ix}^e siècle. Cité entourée d'eau par ses fossés d'enceinte, c'est une ancienne ville fortifiée. Ici, nous sommes en pays Dunois ; tout en méandres, le Loir va alors enfermer presque entièrement au passage Saint-Maur-sur-Loir et son château.

Puis, aux portes de Marboué, un nouvel affluent, la Conie, lui amènera une résurgence de la nappe phréatique de Beauce et l'eau de ses marais dont les roseaux – les « rouches » – couvraient autrefois les modestes chaumières de cette Beauce, dite « pouilleuse ».

Apport important qui élargit son lit et nous amène à découvrir bientôt la masse imposante du château de

Dunois, fidèle compagnon de Jeanne d'Arc ; un magnifique donjon du XII^e siècle y domine la vallée de ce Loir qui baigne et cerne le coteau de Châteaudun, avec son vieux quartier et ses belles maisons en pans de bois.

C'est après le moulin de Douy que la vallée du Loir est rejointe par la RN 10 ; elles ne se quitteront plus jusqu'à Vendôme.

Verte et calme vallée, elle reçoit après le moulin Batte-reau les eaux de l'Yerre, gros affluent dont la source est proche de la Bazouche-Gouët ; une éminence rocheuse domine alors son cours où se dresse Montigny-le-Gannelon, grande et princière demeure des ducs de Montmorency et de la famille de Levis-Mirepoix – ces ducs qui verront deux des leurs à l'Académie française. Gilles de Rais, le célèbre Barbe-Bleue qui était né à Montmorency – Laval en aurait été l'hôte...

C'est à Cloyes-sur-le-Loir que l'on vit un jour de 1212 un jeune garçon nommé Étienne, berger de son état, emmener vers les lieux saints la « Croisade des Enfants ». Ceux qu'on appela les « Pastouraux » partirent de la chapelle Notre-Dame d'Yron. L'Yron, le nom que portait alors l'Eggonne qui prend sa source à Droué et vient ici finir sa course.

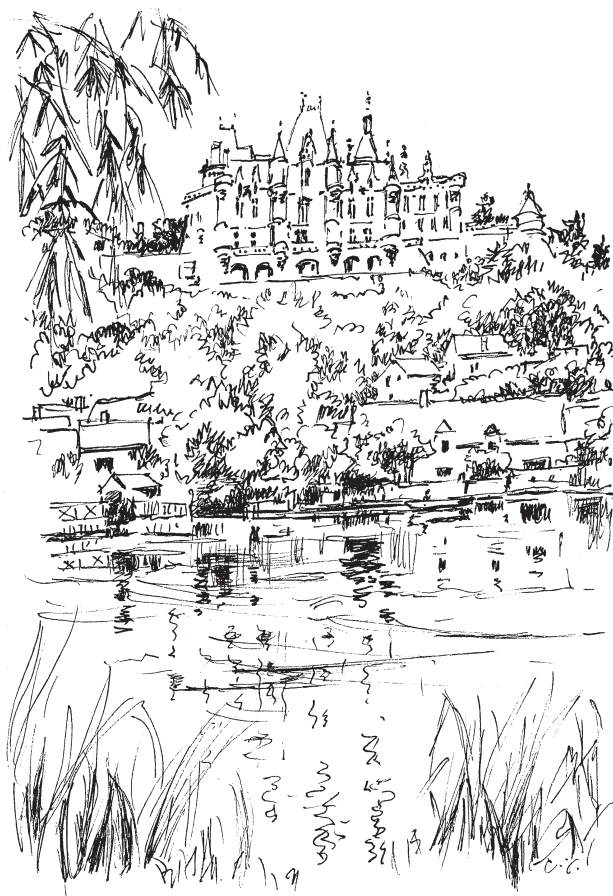
Cloyes, charmante bourgade vouée au tourisme dans un climat de bonne chère, de repos, de détente et de découverte, offre, parmi tant de sites, La Ferté-Villeneuve, Langey qui donna son nom aux Sires du Bellay de Langey à qui l'on doit l'Hôtel du Saillant à Vendôme.

Langey où Rabelais aimait aussi faire étape. On y voit encore sa maison, puis, au confluent de cette petite rivière beauceronne avec le Loir, c'est Romilly-sur-Aigre et Bouche d'Aigre.

Ici Émile Zola plaça Rognes et le Père Fouan : entre Beauce et Perche, il y planta dans la boucle de l'Aigre la ferme de la « La Touche », le décor de *La Terre* et cette



Châteaudun. Donjon, chapelle



Montigny-le-Gannelon

atmosphère sordide du drame paysan des Rougon- Macquart.

Face à l'église fortifiée du XV^e, la ferme de la Touche dépendait alors du manoir du Jonchet (XVII^e), propriété de famille du marquis de Tarragon, savant ornithologue auquel le Musée de Châteaudun doit ses exceptionnelles collections d'oiseaux, de papillons et de minéraux.

Après avoir quitté Bouche d'Aigre et son Eure-et-Loir natal, le Loir entre en Vendômois où il sera tant chanté :

« De mon pays paternel
Soit tout orgueilleuse et fière
De te baigner de ton eau
Nulle française rivière
N'en peut laver un plus beau. »

Il continuera à délimiter ses deux régions d'origine : le Perche qui devient Vendômois, pays vert de vallons et de coteaux, et la petite Beauce, où les clochers des villages piquent de loin en loin cette plaine au charme si particulier à qui aime marcher et y rêver.

Sur près de 100 km, le Loir va prendre en Vendômois toute sa dimension et même une certaine majesté, rivière chargée d'histoire, lieu de rencontres humaines grâce à ces gués qui favorisent passages et échanges, gués qui préfigurent et que nous retrouvons dans nos grands axes modernes, grâce aussi à tant de vestiges archéologiques et historiques qui émaillent son cours dans un contexte mégalithique et gallo-romain, tant de châteaux, d'églises à fresques, de lieux de mémoire qui donnent de cette vallée, des portes de Chartres à celles d'Angers, des images d'une très grande richesse.

Le passage au moulin de la Galoie annonce le parc et l'élégante silhouette du château de Beauvoir aux tours d'angle du XIII^e. Le Loir va quitter ici l'Eure-et-Loir où il est né pour entrer en Loir-et-Cher. Il prend de la largeur et amorce vers Saint-Jean-Froidmental la large courbe qui



Châteaudun. Château vu du Loir

laisse découvrir sur sa rive gauche à la crête de la plaine de Brévainville la curieuse église romane de Saint-Claude, arrachée il y a quelques années à la ruine par des amoureux du patrimoine – une très heureuse réussite. La présence de coquilles à son portail rappelle qu'ici passèrent les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Jehan de Montigny, seigneur de Villeprovert, y repose en paix depuis 1545 et, à quelques mètres, on peut découvrir les vestiges de ce qui dut jadis être un point fortifié important.

Au pied de cet escarpement serpente la très agréable route touristique de la vallée du Loir dont le cours est coupé par les biefs de deux anciens et pittoresques moulins.

Le moulin Saint-Jean, seul aujourd'hui en activité, est une importante minoterie : c'est, avec l'ancien moulin de Vernouillet, un site d'une calme et reposante beauté.

Passé le pont, voilà le bourg de Saint-Jean-Froidmentel et son église du XII^e au joli portail d'inspiration gothique. En face, sur cette colline boisée se détache le château de Rougemont de pur style Louis XII qui a remplacé un château fort du XII^e, détruit et incendié en 1421 par Henri V, roi d'Angleterre. Ses défenseurs y passèrent de vie à trépas par pendaison, capitaine y compris !

Au château de Rougemont s'attache le souvenir d'une verrerie où les souffleurs de verre chers à Daphné du Maurier exercèrent leur dur métier et leur talent pendant plus d'un siècle.

Longé par l'antique voie romaine, du Mans à Orléans, le Loir s'étale alors dans une vallée très ouverte au milieu de vertes prairies. Quelques îles agrémentent son cours à travers un territoire à l'ensemble mégalithique important.

Ici la présence très ancienne de l'homme est constante : dolmens du Breuil, du Langot, de la Couture, de la pierre aux Fées, vestiges gallo-romains et mérovingiens font de

cette vallée une zone historique et architecturale de grand intérêt.

Un barrage vient à nouveau y couper le lit du Loir : c'est le « Langot » ou « Langault » et son moulin dont les propriétaires ont su conserver et entretenir une si jolie roue. En face, sur la rive droite, se tient le village de Saint-Hilaire-la-Gravelle, église du XII^e à bas-côtés du XV^e où se trouvent des statues de bois dont le grand Saint-Hilaire, évêque de Poitiers au IV^e siècle et qui fut l'un des docteurs de l'Église.

Récemment restauré, un autre barrage s'annonce, c'est celui de « Villeprovert » qui a rendu aux riverains et aux pêcheurs ce plan d'eau dont ils étaient privés ; un pittoresque moulin rappelle qu'ici on écrasait du grain dès avant le XI^e siècle, époque à laquelle il fut remis aux moines de Marmoutiers par les seigneurs de Montigny dont les biens s'étendaient en Vendômois jusqu'à la Grapperie et Meslay.

Avant la construction du pont, en aval, les chariots chargés de blé qui de la rive droite se rendaient au moulin, devaient passer à gué ; il fallait, bien sûr, que le temps s'y prête, que les eaux le permettent, ce qui ne facilitait pas les choses.

Heureuse époque, on y prenait le temps de vivre ; mener le grain au moulin et y attendre sa farine était une occasion de rencontres avec, bien sûr, le traditionnel « coup d'cidre » du meunier.

La vallée se referme alors vers Morée, petite ville fortifiée au XVI^e siècle sous le roi François. Elle s'ouvrait sur quatre portes : la Dunoise, la Vendômoise, la Blésoise et la porte des Prés. Un plaisant hôtel de ville, ancien Hôtel Renaissance du XV^e avec sa tour octogonale, le manoir de la Perrine et ses murs d'enceinte à tourelles avec porte monumentale du XVII^e donnent à cette petite cité un aimable caractère touristique.



Le Loir à Saint-Hilaire-la-Gravelle

En bas du coteau qui va dévier son cours, la route touristique longe alors le Loir où se mirent habitations et cabanes de pêche. Elle mène à Fréteval dont les ruines d'un fier donjon rappellent la puissante forteresse où s'écrivirent des pages de notre histoire nationale.

À la limite du Vendômois, province frontière des rois anglais, la Baronnie de Fréteval fut le théâtre de sanglantes rencontres. Attribué à tort à Thibault le Tricheur, on doit ce captivant témoin du Moyen Âge à Eudes de Champagne, comte de Blois, qui, menacé des incursions de Richard III, duc de Normandie, entreprit au cours du XI^e siècle de fortifier ce point stratégique sis à la pointe de la *Sylva Longa*, sur ce piton dominant une vallée très largement ouverte.

Objet des convoitises de l'Angleterre et farouchement défendue par les comtes de Blois, la forteresse de Fréteval changea plusieurs fois de mains.

Célèbre par les combats dont elle fut l'objet, rois de France et d'Angleterre y passèrent. Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste s'y affrontèrent, et l'« entrevue de Fréteval », à laquelle assistait en 1170 l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Beckett, la fera entrer dans l'histoire.

Enfin, la guerre de Cent Ans lui est fatale ; elle sera ravagée par l'incendie en 1430.

Autrefois bourg fortifié, Fréteval doit son peuplement très ancien à sa position de carrefour, et de gué : mégalithes, vestiges gallo-romains, dont la très curieuse tour de Grisset, et un cimetière mérovingien donnent à cette commune une valeur historique qui justifie l'important chantier permanent de fouilles archéologiques conférant à ce site une ouverture scientifique sur son lointain passé, sur le Moyen Âge, ses outils, ses armes et la vie qu'on y menait.

Passant sous le pont qui relie ses deux rives, mariant le bourg de Fréteval qu'il a coupé en deux, le Loir se glisse au pied de ce qui fut une imposante forteresse et va suivre le cours que le coteau lui impose depuis Morée.



Fréteval

Une importante fonderie fondée au XVI^e siècle, déjà moulin à foularet au XV^e, lui barre le passage le temps d'un barrage, et c'est bientôt à peu de distance le moulin de Courcelles où tournait dès la fin du XVI^e siècle une importante papeterie. Courcelles est de nos jours devenue silencieuse, et la fonderie de Fréteval qui a connu une activité d'un demi-millénaire appartient désormais à l'histoire de cette industrie où s'activèrent des Bruère et des Malmaire qui vinrent plus tard exercer leur art à la fonderie Genevée à Vendôme.

À nouveau c'est la plaine, la vallée s'élargit, dominée à Lignières par un gracieux manoir du XV^e à pignons et tourelle qui fut, deux siècles durant, la demeure de la famille d'Illiers des Radrets : seigneurs du Tertre. Un des leurs tomba en 1640, au service du roi Louis XIII, lors de la reprise de la ville d'Arras aux mains du roi d'Espagne.

Ce contemporain de Cyrano de Bergerac repose auprès de son père dans le chœur de l'église de Lignières, édifice du XI^e remanié à trois chapelles au cours du XVI^e siècle. Y figurent les armoiries de la famille d'Illiers.

Ces d'Illiers étaient seigneurs du Breuil où un important gisement de silex taillés fut mis au jour en limite du lieu-dit « Pâtis des Anglais ». À cet endroit, au cours de la guerre de Cent Ans qui n'en finissait pas, les « Godons » du roi d'Angleterre menaient, dit-on, leurs montures à pâturer.

Ici le Loir est lent, paresseux. Il est arrivé, aux jours qui précèdent un hiver rigoureux, de voir oies sauvages et autres migrateurs s'y poser et s'y reposer dans le calme du plan d'eau qu'offre Baigneux dont le moulin a ses origines au XI^e.

La vallée va alors se refermer sur le vallon du Grateloup qui débouche sur la rive droite et terminera ici sa course. Une course de 10 km.

Il amène au Loir les eaux du massif forestier de Fréteval et de la Gaudinière auquel reste attaché le nom des ducs de la Rochefoucauld.

Après le passage à La Ville-aux-Clercs et à Busloup : portes du Perche, il aura franchi de bien délicieux moulins.

Le manoir de la Secrétainerie marque de son charme discret et fleuri l'entrée à Pezou.

Manoir du XIV^e, il devint au siècle suivant, en raison des biens très importants qu'ils avaient à gérer, la maison du prieuré des moines de la Trinité fondée au XII^e.

Ce prieuré était dédié à sainte Catherine, dont la chapelle a disparu. Le prieur y cumulait ses fonctions avec la charge de sacristain de l'abbaye bénédictine de Vendôme, ce qui valut à ce manoir le nom de secrétainerie.

Il fut remanié au XIX^e dans le goût du XV^e.

En face, rive gauche, à l'emplacement du hameau de Beaufeux, aujourd'hui totalement disparu, Richard Cœur de Lion, un jour de juillet 1194, tendit à l'armée de Philippe-Auguste l'embuscade dans laquelle celui-ci perdit et la bataille et la totalité de ses archives dont le Sceau royal.

C'est de cet événement que date la création de la charge de « garde des Sceaux » : personnage qu'on jugera désormais prudent de tenir éloigné du lieu des combats et du fracas des batailles.

La possibilité de passer « à gué » fit très tôt de Pezou un lieu d'échanges importants. Son sol est riche en vestiges et atteste la présence d'une forte occupation gallo-romaine. Son église fortifiée qui remonte au XI^e est étonnante, imposante même, avec une tour de défense dont les deux rainures rappellent la présence d'un pont-levis.

Le très beau portail roman de cet ancien prieuré de la Trinité ouvre sur l'église Saint-Pierre qui semble vouloir dépasser son clocher.

Plus loin, sur la rive gauche, Chicheray et le site des Grouais : classé monument historique, il souligne à nouveau tout l'intérêt géologique, préhistorique et archéologique de cette vallée.

En face, c'est le barrage de Fortunas dont le moulin fut aménagé dès les années 1920 en centrale électrique par deux hommes de progrès : MM. de Brisoult et Montey. La puis-

sance de la roue assurera pendant près d'un quart de siècle en énergie les besoins des communes de Pezou, Lisle et Saint-Firmin, tout en animant une scierie qui débitera sur place les grumes provenant d'alentour et, en particulier, des bois de la Gaudinière.

Une première, alors que l'écologie était encore à naître.

Blottie entre son coteau et la rivière, Lisle doit son nom aux seigneurs de Lisle, dont le château dit « Le Chatel de l'Isle » fut construit à la fin du XI^e, dans ce qu'on appelait alors « L'Isle Jérémie » qui divise le Loir à cet endroit.

Philippe Auguste l'aurait incendié ainsi que les ponts pour protéger sa fuite au cours de la déroute de 1194, les inondations ayant fait le reste au cours des siècles.

Du passage des pèlerins de Saint-Jacques il reste à Lisle la survivance, sous le nom de « cave aux malades », d'une Maison-Dieu qui leur donnait asile et de cette église Saint-Jacques qui fut au XII^e prieuré de la Trinité au beau portail roman aujourd'hui muré... Hélas !

Lisle offre une belle évasion verte vers le Perche vendômois par les bois et le château de l'Épau, propriété de la famille de Sachy de Fourdrinoy depuis plus d'un siècle.

Au XVIII^e ce château fut aux Godineau dont un membre, Simon-Joseph, avocat aux conseils du roi, offrit aux Vendômois la fontaine de la tour Saint-Martin qui, après plus de cinquante années de « rétention », vient de reprendre du service.

C'est elle qui fit dire aux soiffards du temps, avec un certain humour : « Godineau ne donne à boire que de l'eau. »

Plus bas, le château de la Roche-Bodard qui regarde la courbe que dessine le Loir vers Saint-Firmin a sa place dans notre histoire. Propriété des Cambon, famille de diplomates, Jules, ambassadeur de France à Berlin et son frère Paul, ambassadeur à Londres en août 1914, y assumèrent une charge importante et délicate à des heures écrasantes.

Au pied du château, la vallée s'ouvre sur une large plaine alluviale où le Loir, depuis la « Corne de Lisle », amorce le méandre au fond duquel se blottit Saint-Firmin-des-Prés.

Il laisse à gauche la ferme de Savateau et le souvenir de ce qui était au XIV^e une seigneurie avec moulin dépendant de l'abbaye des religieuses de la Virginité.

Le moulin se tut au XVII^e et, Savateau vendu en 1791, devint au siècle dernier la propriété de J. de Pétigny, auteur de *l'Histoire archéologique du Vendômois*.

Comment rester insensible au charme qui se dégage du village de Saint-Firmin-des-Prés ?

Le Loir vient y border une petite église du XI^e remaniée au XVI^e. Son joli portail, ses peintures murales, sa charmille donnent à ce lieu de prière une sensation de bonheur simple et de grand calme.

Doucement, dans un nid de verdure où le bruissement du vent dans les peupliers est un accompagnement, le Loir de moulin en moulin coule vers Vendôme.

Dans un site qui fut riche en sépultures gallo-romaines, Fosse-Darde, une si jolie demeure, a conservé roue et barrage du moulin des seigneurs de la Grapperie puis de Moncé alors que le Loir était jusqu'à Lisle ; propriété des moines de l'abbaye de la Trinité.

En aval il appartenait aux comtes de Vendôme.

Puis c'est la Mouline dont les origines remonteraient au XI^e. Sa raison d'être a disparu ; manoir au XVI^e et aussi moulin à blé, il fut aux seigneurs de Chichery et à Pierre Jabre, secrétaire du duc de Vendôme.

Ni barrage ni moulin n'ont subsisté dans ce lieu archéologique où tombes et sarcophages furent sacrifiés aux exigences des temps modernes.

Un temps divisé par les îles de la Mouline, le Loir va retrouver son coteau que domine le hameau de Moncé ; le moulin, signe des temps, s'est tu lui aussi. C'est un privilège d'avoir connu, au temps de son activité, un tel lieu où la verdure, le travail et la joie de vivre allaient de pair, ce

bruit, le ruissellement de l'eau vive sur la haute roue qui s'égoutte, les dents de cormier qui claquent et grincent inlassablement sur la couronne de la meule qui pèse sur le grain qu'elle entraîne et écrase, et le tintement grêle de la sonnette qui rappelle le meunier à l'ordre dans cette odeur tiède de froment et de farine propre à ces vieux moulins que la meunière paraît de fleurs simples et où le pêcheur venait en aval y taquiner la truite.

Maurice Rollinat, doux poète un peu oublié, a su en dire tout le charme :

« Tic-tac, Tic-tac le moulin sonne
Enfariné par tous les bouts
Dans la verdure qui frissonne
Tic-tac, Tic-tac le moulin sonne... »

Le château de Moncé, dont la vue sur une riante vallée qui déjà enchantait au XV^e le sieur Jehan Thizart, trésorier des Écossais du roi, puis secrétaire de Catherine de Médicis, fut reconstruit et transformé au XIX^e par la famille de Lavau qui rebâtit aussi la chapelle dédiée à saint Michel.

Au cours de notre siècle, la famille de Bois-Fleury a marqué notre temps et son passage à Moncé. Le colonel Jacques de Bois-Fleury deviendra écuyer en chef du prestigieux Cadre noir de Saumur.

Et voici, sur la rive gauche, qu'arrive le Reveillon. Il a tracé sa petite mais si verdoyante vallée par les bois de Rochambeau et de Briesard.

Il a arrosé Saint-Vrain et drainé au Loir depuis Oucques les eaux de la petite Beauce vers cet îlot qui fait face au château de Villeporcher, dont on retrouve les origines au XII^e. Propriété de la famille du comte Barré de Saint-Venant, cet érudit qui consacra sa vie à la rédaction du « Saint-Venant », célèbre *Dictionnaire historique du Vendômois*, providence des chercheurs en mal d'écrire.

De ce lit large et profond où le nénuphar se plaît, s'étale et tend ses longues tiges vertes, la vue sur la terrasse du château de Meslay est belle et reposante.

Simple manoir des Cadets de Fréteval au XVI^e, le roi Henri IV, tout à la reconquête de son duché, en fera son quartier général en 1589, lors du siège de Vendôme.

C'est à Jean de la Porte qu'on doit l'élégant château de Meslay, de pur style Louis XV, construit vers 1740 sur l'ancien manoir.

Passionné par l'élevage des vers à soie et la culture du mûrier, la famille de la Porte introduisit dans notre région le peuplier d'Italie et créa à Meslay une manufacture de cotonnades où 50 métiers tissèrent les célèbres « Siamois de Meslay » : parure et coqueluche des élégantes un siècle durant.

Le village jusqu'alors ramassé autour de l'ancien manoir et sujet à de fréquentes et ruineuses inondations se déplaça vers son emplacement actuel, une magnifique allée de platanes le reliant au nouveau château.

L'église Saint-Calais, dont le clocher a donné refuge à une cloche de 1585 rescapée de la collégiale Saint-Georges, s'orne des dalles funéraires de la famille de Fromentières : anciens seigneurs de Meslay.

Les originales et modernes peintures murales si joliment orthodoxes dues au talent de J.-C. Ferron confèrent à cette petite église un charme très particulier.

Meslay avait aussi son moulin. Barrage et déversoir y faisaient la joie des apprentis nageurs et des amoureux de solitude. Le voilà désert et abandonné.

Le « Moulin-Neuf » de Meslay s'est endormi dans son bruit d'eau et sa verdure ; seule la chouette hante et anime ses nuits.

Après le pont, le Loir, large et profond, prend ses aises. Cabanes de pêche, résidences et pontons s'y échelonnent. Le pêcheur y est roi. Seuls martins-pêcheurs et hérons à qui les plans d'eau offrent refuge troublent sa quiétude.

À gauche dans la plaine qui monte vers le plateau, c'est le village d'Areines qui, dès ses origines, sut se mettre à l'abri des assauts de la rivière.

Témoins du Néolithique, ces vestiges gallo-romains d'une voie, d'un théâtre de 3 000 places et de thermes donnent une idée de l'importance que dut avoir ce carrefour.

Le chœur et l'abside de l'église Notre-Dame d'Areines offrent un intéressant ensemble de fresques du XII^e.

Près de l'église, une tombe seule rappelle que là repose l'abbé Beaunier, prêtre réfractaire, qui fut l'un des chefs de la « petite église » pendant et après la Révolution.

Nouvel et dernier apport de la nappe de Beauce, la Houzée, petite rivière riche d'une douzaine de moulins, apporte au Loir en aval d'Areines les eaux qu'elle collecte sur 16 km depuis la fontaine Saint-Bouchard à Selommes.

Remonter sa vallée par les moulins de Baumé, Huchigny et Malignas, pour ne citer que ceux-là, est la plus charmante des promenades. La plupart de ces petits moulins aujourd'hui silencieux avaient de si jolis noms : Ronsard, Flammesec, Vaupéreuse, Cornevache...

Enfin, c'est le coteau crayeux qui domine Vendôme ; le Loir va s'y buter et traverser la ville, sa ville.

Le Loir va l'épouser, l'entourer, y être canalisé, domestiqué ; il l'inondera parfois mais quel charme il lui apporte !

Il semble s'y plaire et s'attarde dans la douceur nonchalante qui s'en dégage, il disparaît pour réapparaître soudain, baignant au passage les racines d'arbres séculaires.

Il passe ponts, déversoirs, moulins et vieux lavoirs qui résistent à l'injure du temps, ce temps des laveuses qui rinçaient leur linge d'un geste large dans un nuage de savon de Marseille au bruit de leur battoir et de l'incessant caquetage où chacun et chacune trouvait son compte.

Dès la Croix-Bedin il se divise, un bras s'en échappe ; ce sera la rivière Saint-Denys, du nom de cet évêque de Paris qui, en l'an 250, se serait reposé dans ce qui était la « Varenne de Vendôme », actuelle rue du Chemin-Vert. Un oratoire y fut construit, puis la chapelle Saint-Denys-des-Prés au XI^e siècle, par les moines de l'abbaye.



Lavoir des Cordeliers



Vendôme. La Porte d'eau

On dit que, là, les condamnés à mort venaient passer leur dernière nuit.

Le Loir boucle alors les Grands-Prés et passe sous le pont de l'Islette, longe le square Belot au traditionnel motif floral et reçoit du déversoir de la Porte d'eau, dit « barrage du dos d'âne » élevé au XV^e par les moines de l'abbaye de la Trinité, le volume d'eau qui permettra à ce qui n'était qu'un fossé d'assurer le rôle de protection des Vendômois soucieux de s'entourer de douves au pied des murailles de leur cité dont la tour de l'Islette est un des derniers vestiges.

Ce bras, large de plus de 20 m, qui fait de nos jours figure de bras principal, contenu sur sa rive nord par un talus très surélevé, renforcé d'un quai fortement maçonné et planté d'arbres au cours du XVIII^e, est d'abord baptisé rue des Arrières-fossées, puis rue du Mail et, enfin, mail du Maréchal-Leclerc.

C'est aux Prés-aux-Chats, à la pointe située derrière la tour au fond de l'avenue de Verdun, que la rivière Saint-Denys va retrouver le lit du Loir et y finir sa course.

Pour gagner, désenclaver et aussi traverser le centre-ville, cinq ponts viennent au fil des siècles enjamber le bras Saint-Denys : le pont de l'Islette, la passerelle Jean-Monnet, le pont Chartrain, le pont Saint-Michel et le pont des États-Unis. Ainsi sera rompu un encerclement engendré au Moyen Âge pour assurer la protection de la ville.

Mais revenons au lieu-dit « La Valetterie » où le Loir passe sous le viaduc de la déviation. Sur la rive droite apparaît dès le IX^e siècle une dérivation, le canal des Grands-Prés destiné à alimenter le fossé de défense de la communauté alors que les limites de celle-ci ne dépassaient pas l'actuel pont Perrin et que la chapelle Saint-Jacques se situait « hors les murs ».

Ce canal qui baigne le terrain de camping et longe ce qui fut la « baignade » chère à la mémoire des Vendômois, de nos jours moderne piscine, c'est la rivière des Grands-Prés, lesquels seront au XIX^e coupés en deux par la Guaise, autre fossé creusé dans le but d'assainir ces prairies marécageuses dont il reçoit les rigoles de drainage. Il sert de décharge des eaux vers les rivières Saint-Denys ; une nette différence de niveaux en fera ce ruisseau aux eaux vives dont les rives vertes et ombragées borderont si agréablement le terrain de camping. Il va se jeter dans le bras Saint-Denys, à ce qui fut longtemps appelé « La petite baignade ».

Cette rivière des Grands-Prés, après avoir longé les anciennes installations du quartier Rochambeau et le grand manège, passe sous le pont au Fumier, dit aussi du Quar-

tier, d'où la vue est si belle sur l'abside de la Trinité ; elle coule vers l'abbaye et là elle tourne à angle droit. Elle y recevait sur sa gauche un « canal latéral » creusé dans le but de fermer le rectangle du premier fossé de défense, cela avant le XII^e ; ce canal débouchait face au pont de l'Abbaye passait devant le manège et rejoignait le lit principal dans le faubourg Saint-Bienheure où se trouve le nouveau pont dit « des Tanneurs » (devenu inutile et surtout insalubre, il fut comblé au XVIII^e).

Un autre canal creusé dans l'axe de la rivière des Grands-Prés existait déjà avant la construction de l'abbaye, c'est le canal Saint-Martin qui amenait l'eau au moulin du même nom sis à l'emplacement qu'occupe de nos jours le n° 5 de la place de la République. Ce moulin a disparu lors de la construction des grands greniers.

Le canal, devenu souterrain, passe successivement sous les bâtiments du quartier Rochambeau, la cour du Cloître, le cours de l'Abbaye (place G.-Babeuf) et sous la place de la République où il resta à ciel ouvert jusqu'à la fin du XVIII^e. Devenu canal du Ponceau en raison d'un léger pont de bois qui donnait accès à la rue Saint-Bié, il passe ensuite sous le n° 11 de la rue Guesnault (ancien hôtel de Trémault), sous le jardin du n° 9 (ancien hôtel de Moncé) et retrouve le Loir à l'esfèr gerbier dont nous reparlons plus loin.

Mais revenons au pont de l'Abbaye où la rivière des Grands-Prés devient le canal du dos d'âne. Ce bras est fortement canalisé par les moines qui élèvent une digue, un remblai à l'appui duquel, pour étayer et renforcer ses berges, seront déversés au cours des siècles déblais, décombres et ordures ménagères. Les terrains ainsi récupérés offriront un jour les possibilités d'extension et d'aération telles que square Belot, installations sportives, camping, piscine, etc. tant appréciés de nos contemporains.

Que les moines de l'abbaye en soient remerciés !

Cette eau calme où le nénuphar se plaît, aux rives bordées d'iris et de jardins toujours aussi joliment fleuris, coule plus qu'elle ne court vers l'arche des Grands-Prés. Là une dénivellation de presque 2 m entre le canal et la rivière Saint-Denys a contraint au cours du XV^e siècle ces pauvres moines à construire le barrage dit du « Dos d'âne » que les Vendômois ont coutume d'appeler la « cascade ». Ainsi, le moulin du Pont-Perrin que Geoffroy Martel leur a offert en 1039 en compensation du moulin Saint-Martin recevra de l'eau à sa suffisance.

Passant sous l'arche des Grands-Prés, le canal va devenir canal du Pont-Perrin, seul bras d'eau *intra-muros*. Il convenait de le protéger par cette « Porte d'eau » qui faisait partie intégrante des défenses de la ville, construite au XII^e.

Marie de Luxembourg la fit embellir et surmonter au XV^e par des mâchicoulis qui ajoutent à sa gracieuse élégance.

Le passage sous la « Porte d'eau » donne au Loir accès à ce qui était le Bourg-Neuf. Le Vendôme du XIII^e, le canal du Dos-d'âne, devient alors canal du Pont-Perrin, du nom de ce moulin qui fit de la farine pendant dix siècles et dont une roue a été sagement conservée pour marquer ce lieu de mémoire.

Le Pont-Perrin sous lequel, passé le moulin, l'eau tumultueuse s'engouffre est le plus ancien pont de pierre de la ville, construit par les moines dès le XI^e, modifié par la suite. Sa chaussée, l'actuelle rue de Change, sera remblayée de plus de 1 m en raison des crues trop fréquentes.

Face au pont, l'imposant « platane du lycée » domine de ses deux siècles et demi l'ancienne « île Paradis » dont la pointe divise le canal en deux bras nouveaux qui enserrant le parc. À gauche le bras du pont Rondin dit aussi canal de la Sous-Préfecture et à droite le bras Saint-Jacques auquel l'on accède par la passerelle Éd.-Massé.

Avant que César de Vendôme au début du XVII^e n'eût l'idée d'en faire le parc du collège des Oratoriens dont il avait projeté la construction, l'île Paradis était occupée par des tanneries. La prise et le sac de la ville par les troupes

d'Henri IV les firent déserrer Vendôme, et l'île, ainsi récupérée, devint parc du Collège, puis parc du Lycée et enfin Parc Ronsard ouvert à tous.

Le bras Saint-Jacques, c'est le si pittoresque lavoir à séchoir. Au XV^e les Cordeliers venaient y laver le linge. C'est dominé par la haute façade Louis-XIII que s'inscrit avec bonheur dans cet îlot de verdure et de fleurs la traversée de l'ancien parc des Oratoriens.

C'est l'Hôtel du Saillant qu'on doit à la famille de Joachim du Bellay qui y séjourna. Pierre de Ronsard venait lui rendre visite, ils ont aimé et chanté ce Loir, et du haut de la tourelle qui fut, dit-on, son cachot chez les bons Pères de l'Oratoire, le jeune Balzac dut y rêver et regarder couler lentement cette eau vers le pont de la Chevrerie qui enjambe la rue Poterie.

De ce pont, on peut apercevoir « l'arche du Bourreau », vestige des fortifications de la ville. Là le bras Saint-Jacques tourne à angle droit et devient le canal de la Cormegeaie. Il donne alors naissance sur sa rive droite à la rivière de l'île Madeleine qui longe les jardins de l'hôpital et se divise en deux bras qui finiront dans le bras Saint-Denys en face du pont des États-Unis, isolant une petite île où se trouvait un moulin à tan.

Le moulin de l'île Madeleine, jusqu'aux années 1950, communiqua avec la rue des Quatre-Huyes par un pont de fer qui débouchait à l'entrée de cette rue au bout du parapet du mail du Maréchal-Leclerc.

Le canal de la Cormegeaie, après passage derrière Saint-Pierre-Lamotte et sous l'avenue de Verdun, va retrouver le lit du Loir en aval du pont Saint-Georges où il anima autrefois, à l'emplacement de l'ancienne clinique de la rue Basse, le moulin Chereau qui appartenait un temps à la famille de Musset.

Retour au lieu-dit « La Valeterie », là où le Loir passe sous le viaduc de la déviation sous lequel se trouvait il y a quelques lustres une propriété du nom de « La Grande Brèche » : qu'avait-elle de commun avec Honoré de Balzac ? Allez savoir...

Contraint de longer cette « Montagne blanche » qui lui barre le sud, le Loir va infléchir son cours et faire son entrée dans Vendôme. Trois îlots le divisent : à la Basse-Chape, où il rencontre ses deux premiers moulins, le moulin de Chanteloup dit « moulin Frabot » et le moulin de Saint-Mars dit « moulin de la Chape », tous deux appartenant à l'abbaye de la Trinité dès le XI^e siècle.

Ce dernier, propriété dès la fin du XIX^e de la Compagnie des eaux, servit de force motrice aux puits artésien. Il offre toujours aux regards admiratifs des promeneurs et des amoureux des vieux moulins la haute et si belle roue qu'ils aimeraient voir entretenue et restaurée, et – pourquoi pas ? – classée au titre de notre patrimoine local.

Elle le mérite, mais il est temps !

Dès le Moyen Âge, au fil du temps, une quinzaine de moulins vont faire appel au Loir, à cette seule énergie disponible qui sera largement canalisée parce qu'il est indispensable aux activités d'une cité florissante : moulins à froment, moulin à fouler le drap, moulins à tan jalonnant alors son cours tout au long de la traversée de Vendôme.

Avant d'être ainsi domestiqué, le Loir, plus large, s'étalait au pied de son coteau, mais ses rives furent tôt renforcées, étayées de pieux et maçonnées pour les besoins des nombreuses tanneries qui s'établirent au long de ce qui deviendra le faubourg Saint-Bienheure et feront de Vendôme un haut lieu du tannage du cuir.

Au pont Saint-Bié, sous lequel il passe ensuite, pont de pierre depuis le XIX^e, se trouvait une des quatre portes de la ville, ici c'était le chemin de Beaugency. Ce pont a remplacé un pont de bois qui fut enlevé par les crues.

Dès le Moyen Âge le lit du Loir s'y resserre, il se trouve pris entre deux systèmes de défense : rive gauche, c'est le château avec en parallèle la rue Ferme – Ferme parce que fermée à ses extrémités par des portes. Elle desservait le château qui avait accès à la cité par la porte Poterne, visible



Vendôme. La Porte Saint-Georges

de l'île Fisseau et dont le pont-levis donnait sur la rive de l'essif Gerbier. Ce canal dérive du lit principal qui reçoit toujours les eaux du canal Saint-Martin, longe l'île Fisseau et se jette dans le Loir avant le pont Saint-Georges.

Un second pont, disparu, se trouvait derrière le Marché couvert et franchissait l'essif Gerbier. Passé ce pont, c'était l'accès à la rive droite où s'élevaient les remparts et la porte de la ville. C'est par ce cheminement que les troupes d'Henri IV investirent Vendôme en 1589 et rendirent au Vert Galant le duché qu'il tenait de son père Antoine de Bourbon : le berceau des Bourbons Vendôme.

Le quai qui, de nos jours, mène à la Porte Saint-Georges n'existait pas, il n'y avait là aucun passage. Le canal longeait les jardins de l'hôtel du gouverneur, de nombreux lavoirs et les arrières d'un très vieux quartier dont l'incendie de juin 1940 eut raison.

À la pointe de l'île Fisseau, deux moulins enjambaient le Loir : le moulin de l'Isle au plus près de la Porte Saint-Georges, et, relié par une passerelle, le moulin de la Fontaine dit aussi moulin Saint-Jacques. Incendié une première fois en 1706 et reconstruit à cinq étages, cet immense moulin fut à nouveau incendié au cours du bombardement de 1940.

Il a fait place aujourd'hui à la très jolie maison à pans de bois appelée « maison Fisseau », et aussi maison des Compagnons en souvenir d'Albert Fisseau, compagnon du Tour et aussi « meilleur ouvrier de France » sous le nom de « Tourangeau l'Ami du trait ».

Le Loir, au pont Saint-Georges sous lequel il va s'engager, est libéré de la contrainte où l'enfermaient les remparts. Il s'élargit, prend ses aises, dominé par la dernière porte des fortifications de cette cité dont elle est devenue l'image de marque : la Porte Saint-Georges.

Bientôt, à droite, le canal de la Cormegeaie qui était canal du Fossé-au-comte, vient la rejoindre près de l'île où s'élevait le moulin de la Grève. Aussi imposant que le moulin de la Fontaine, il fut également détruit par un incendie dans les années 1930 et ne fut pas reconstruit. C'est dommage pour l'environnement, sa haute silhouette s'inscrivait si bien dans ce décor.

Tous les bras et canaux de ce Loir vont bientôt se rejoindre face aux Prés-aux-Chats. Depuis Saint-Bienheure tant de tanneries se sont échelonnées dans ce quartier qui sentait le cuir. C'était le temps des Hamar, des Leroy-marmier, des Lorcet, des Plessier, des Lance... véritables dynasties du cuir, de la qualité et du savoir-faire vendômois.

Hélas ! Des quelques tanneries que Vendôme compta au long de son histoire, notre ami Jean Chabin sera le dernier.

Laissant là son coteau crayeux, notre rivière va reprendre sa lente et calme descente. À cette ville elle a prodigué l'énergie qui fut sa première génératrice de développement et de renom.

Cette eau qu'à chaque pas on rencontre, que 19 ponts ou passerelles enjambent, c'est le charme de Vendôme, de cette douceur de vivre au bord du Loir.

Abandonnant notre cité aux joyeuses confréries de canards, deux cygnes, ailes entrouvertes au vent léger, se laissent aller au courant qui les porte vers Naveil, vers le vignoble, vers les troglodytes. Là, il y a plus de quatre siècles, Pierre de Ronsard, impatient de prouver son amour à Cassandre Salviati, dirigeait son esquif vers les « murs » où vient se jeter le ruisseau de Courtiras, et dissimulé dans les joncs et roseaux s'y amarrait.

Venue des Fontaines, l'épouse du seigneur de Pray, parti guerroyer, était au rendez-vous.

Le temps a fui, l'eau a bien coulé depuis, déjà Vendôme s'estompe dans la brume légère qui flotte sur la retenue du moulin de la papeterie de Montrieux. Ce moulin à papier du ^{xiv}e devint une importante manufacture, pas un paquet de « gauloises », pas un paquet de ce gris qu'on prend dans ses doigts et qu'on roule qui ne fut alors enveloppé dans un papier autre que le sien. Victime du progrès, elle dut dans les années 1950 cesser ses activités. Elle occupait alors près de 70 personnes.

Ici c'est à nouveau la rencontre avec le coteau, ce barrage de tuffeau qui contraint le cours à s'infléchir, à longer Montrieux où l'on voit apparaître troglodytes, caves profondes et ce vignoble que le Loir ne quittera plus.

Bientôt, c'est Prépatour où Antoine de Bourbon, roi de Navarre, mena joyeuse vie. Rabelais et Ronsard en furent, dit-on, les hôtes. On y appréciait beaucoup ce vin de surin cher à Henri IV, ce breuvage au « ramage à nul autre pareil », notre sauvignon d'aujourd'hui.

Paresseux, le Loir reprend son cours, il prend son temps ; bordé de peupliers et de marsaults, il serpente, il contourne, il passe sous ce pont où le TGV en plein élan battra tous les records.

À Varennes, il se divise en deux bras, dès le ^{xv}e il y a l'anima des moulins ; l'un d'eux, aux ducs de Vendôme, fut vendu par Henri IV à la famille de Vimeur de Rochambeau. Transformé, accolé à une moderne minoterie à la fin du ^{xix}e, il finira comme tant de nos vieux moulins : victime du progrès, il cessera, il y a quelques années, de moudre et de bluter. Neuf siècles de meunerie, signe des temps.

Rive gauche, une splendide allée de très vieux tilleuls conduit sur près de 3 km au château de Rochambeau. Le Loir la suit dans cet écrin de verdure longé de cavernes préhistoriques et de carrières de tuffeau d'où les bâtisseurs de la Trinité auraient tiré leurs matériaux.

Nos deux cygnes arrivés à leur lieu de prédilection y évoluent avec la grâce qui convient à un tel site face à la terrasse de ce château éclatant de blancheur, à la toiture à la Mansart où le vieux maréchal, libérateur des États-Unis, vécut et vint se reposer dans le calme et la paix de cette demeure d'où la vue s'étend au loin vers Villiers. Village si typiquement vendômois, vers son église Saint-Hilaire aux belles peintures murales, vers ces pentes où la vigne aligne ses rangs au-dessus de caves millénaires creusées à même le roc.

Des habitations troglodytiques y annoncent le « coteau Saint-André » qui offre à la boucle du Loir un de ses plus charmants décors.



Villiers-sur-Loir. Vignes au bord du Loir. « La Vinerie »

Plus près c'est le pittoresque hameau de Rochambeau qui aligne ses vieilles maisons et ses caves vers le site de Chantereine (xv^e siècle), un moulin qui s'est tu lui aussi, mais fut un précurseur. On le retrouve en effet, au début du xx^e générateur d'électricité pour la commune de Villiers, commune de pointe, déjà dotée à la fin du xix^e de deux puits artésiens.

Chantereine est de nos jours une jolie résidence qui se dissimule dans un décor où la verdure le dispute à l'eau vive.

Au pied du coteau de Saint-André où les caves champignonnières ouvrent leur profondes et blanches galeries, le Loir bute à nouveau sur une muraille de tuffeau qu'il va longer jusqu'au Gué-du-Loir, ainsi nommé parce que jadis on y passait à gué pour aller de Paris à Tours. Là, c'est encore un moulin, puis c'est le Boulon qui s'y jette. Il arrive de son Perche après avoir, depuis Azé, fait tourner lui aussi cinq moulins.

C'était la « rivière du Roy », très poissonneuse, renommée pour ses truites tant appréciées des ducs de Vendôme, comme le furent fritures et matelotes d'anguilles qui firent au début du siècle dernier, accompagnées d'un cendré de Villiers et d'un pinot blanc du terroir, la réputation gastronomique et bon enfant de l'auberge de Mélie au Gué-du-Loir.

Sur la rive droite du Boulon, le hameau de la Bonaventure ne tient pas, comme on pourrait le croire, ce joli nom de la célèbre ritournelle, mais bien du Franciscain Saint-Bonaventure sous le vocable duquel les Cordeliers, frères mineurs de Vendôme, avaient dès le xv^e édifié à cet endroit une chapelle afin d'honorer leur saint patron. Ici le ruisseau de Mazangé vient se jeter dans le Boulon ; dès le xi^e il ani-

mait au passage le charmant moulin d'Échoiseau où Alfred de Musset aimait passer ses vacances près de la Bonaventure, ce manoir qui appartenait à sa famille depuis le xvi^e.

Guillaume Musset, seigneur de la Bonaventure, y était l'époux de Cassandre de Peigné, fille de Cassandre Salvati, la si tendre amie de Ronsard.

C'est dans ce manoir si magnifiquement restauré, derrière ces élégantes tourelles, que le duc de Vendôme Antoine de Bourbon, roi de Navarre, aimait réunir ses amis en de joyeuses agapes champêtres. Ronsard dut être des leurs ; c'est de là que nous est venue la chanson désormais fameuse :

« Si le roi m'avait donné Paris sa grand' ville
et qu'il m'eût fallu quitter l'amour de ma mie
J'aurais dit au roi Henri, reprenez votre Paris
J'aime mieux ma mie ô Gué,
j'aime mieux ma vie. » (*bis*)

Une fois de plus, le Loir va quitter son tuffeau. Il entame la boucle qui va enfermer Thoré dans une presqu'île, passe à la baignade de Clouzeaux, et c'est le pont du Breuil, la route d'Asnières, paradis des pêcheurs où s'alignent cabanes et pontons. Ici c'est le calme, la détente, le plaisir des dimanches en famille avec des senteurs de grillades, face à la rivière et le dos aux caves où sa Gracieuse Majesté britannique entreposa ses bombes en 1940. Elles y sont encore.

Dans une large boucle que le relief lui impose depuis Varennes, ce village que le Loir caresse sur trois faces, c'est Thoré, une joyeuse bourgade au cœur des coteaux du Vendômois où tant de caves ont été creusées pour y soigner, y

élever, y conserver ce vin que les chanoines du chapitre de la collégiale Saint-Georges appréciaient déjà au XI^e alors que Geoffroy Martel était comte de Vendôme.

Dominant le bourg, un cheminement taillé à même le rocher, le « pas des fidèles », conduit à la belle église Saint-Denis dont l'élégant clocher a conservé de l'occupation anglaise au XII^e une base carrée au pied de laquelle une chapelle voûtée s'enrichit d'une peinture à fresques rappelant l'Annonciation.

Thoré-la-Rochette : un village où il fait bon vivre, une succession de caves pittoresques, un accueil typiquement vigneron qui sait faire apprécier un pinot d'Aunis bien frais.

La Brisse qui traverse Thoré marque la fin d'un important circuit mégalithique suivi depuis Brévainville. Ici le menhir de la Pierre levée à la Basnerie et le dolmen de la pierre Brau à Vaugouffard témoignent de ce lointain passé.

Après un parcours de près de 5 km qui délimita autrefois sur la majeure partie de son cours l'évêché du Mans de l'évêché de Chartres, la Brisse, qui a pris sa source à Martigny sur la commune de Huisseau-en-Beauce, va rejoindre à la sortie de Thoré le lit du Loir longé sur sa rive gauche par la voie ferrée qui reliait il y a à peine un demi-siècle Blois à Pont-de-Braye par Vendôme.

C'est le hameau de la Rochette, à 1 km du bourg qui a donné son nom à la station de « Thoré-la-Rochette ». Dominant la voie ferrée, le rocher y est truffé d'une série de caves, anciennes habitations troglodytiques, dans l'attente des dégustations, de la venue du petit train et de la foule des dimanches d'été.

Enfermé dans la verdure et les hauts peupliers, le Loir tel un ruban argenté continue sa lente descente vers une jolie fontaine alimentée par les eaux de la source du rocher de la Saunerie.

Un moulin à froment dit « moulin de la Fontaine » y était déjà, bien avant le XV^e, propriété du chapitre Saint-Georges de Vendôme ; le très beau bâtiment actuel, hélas bien délabré, mériterait pour la beauté du site une destination plus noble.

Rive droite, c'est le hameau d'Asnières riche lui aussi de caves et de troglodytes, qui s'étire tout en longueur alors que le Loir semble ici tracer ses méandres pour le seul plaisir des pêcheurs. Il vient à Cherchenoix côtoyer la voie ferrée qui s'engouffre entre deux blockhaus envahis par la végétation dans le tunnel qui doit sa célébrité aux heures sombres de notre histoire.

Important lieu de mémoire, le tunnel de Saint-Rimay, lié de très près à la stratégie de la Seconde Guerre mondiale, était destiné, dès 1942, à devenir le Grand Quartier général d'Hitler dans la perspective de tentative d'invasion à l'ouest par l'Atlantique ou au sud par l'Espagne.

Mais revenons à notre rivière. Un nouveau barrage s'y présente bientôt, c'est le moulin de Bessé qu'on attribue à Bouchard V de Vendôme au XIV^e. Moulin à blé, à fouler le drap et à tan, il fut incendié au siècle suivant ; reconstruit au XVI^e, on le retrouve dans les biens de Raphaël de Taillevis, seigneur de la Mézière, écuyer et médecin d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

Comme tant d'autres moulins, il a dû cesser de moudre.

Passé la petite île du moulin de Bessé, le hameau de Piquant et ses quelques caves annoncent sur la rive gauche la fin du repli rocheux, et le Loir décidément attiré par le tuffeau va le chercher en face où il longe au pied d'une falaise sur près de 2 km le village des Roches-l'Évêque, succession de grottes, d'abris, de caves, de galeries champignonnières et d'habitations troglodytiques dont l'exposition au levant, à l'abri des vents d'ouest avec une très large vue sur la vallée, dénotait chez nos lointains ancêtres la notion d'une certaine forme de confort.

Les ruines majestueuses de la forteresse médiévale de Lavardin au donjon surplombant de ses 70 m le cours de la rivière semblent encore défier l'envahisseur et vouloir assu-



Lavardin. Pâtures au bord du Loir

mer – avec quel orgueil ! – la défense de cette vallée qu'elle avait mission de protéger.

Du X^e au XV^e siècle, de Salomon I^{er}, d'Aymeric Gaymar de Lavardin aux comtes de Vendôme dont elle fut un temps la résidence, cette seigneurie forte de plus de 60 vassaux sut résister aux assauts du roi Henry II d'Angleterre et de Richard Cœur de Lion. Charles VII et Agnès Sorel en furent aussi les hôtes.

En 1590, les guerres de Religion lui furent fatales et, après que les ligueurs du capitaine du Vigneau, « mèche allumée et tambour à l'épaule », se furent rendus avec les honneurs aux huguenots de l'armée royale, Henri IV en représailles ordonna le démantèlement de la forteresse de Lavardin.

Dans ce village on s'émerveille, tout y est beauté, vieilles demeures Renaissance où vécut un Florant Tissard, noble homme s'il en fut. Fourrier aux armes du roi François, il repose entouré d'admirables fresques dans l'église Saint-Geneust au pur style roman XII^e siècle, sous un très beau Christ en majesté.

Un moment tourmenté par son passage sous ce vieux pont aux arches en ogive qui a brisé son calme, le Loir reprend son cours nonchalant et longe jusqu'à Montoire le charmant chemin des Reclusages, véritable charmille au pied d'un coteau percé de caves et de grottes aux noms évocateurs, caves des Vierges, grottes des Fées, anciens lieux druidiques, habitations gauloises dissimulées dans le feuillage et les lierres croulant de ces pentes qui ont jadis dû connaître tant de vie.

Montoire que le Loir va traverser dans toute sa largeur doit sa renommée mondiale moins à certaines entrevues historiques qu'au goût qu'a la capitale du Bas-Vendômois pour le folklore et la fête.

D'abord simple bourgade blottie au pied du château féodal qui, pour les mêmes causes, connut le sort réservé par Henri IV à Vendôme et Lavardin, le bourg de Saint-Oustrille, du nom de son église du XII^e, aujourd'hui désaffectée, pris entre le coteau et la rivière, ira chercher sur la rive droite son expansion en y lançant un pont de bois qui y restera jusqu'à la fin du XIX^e.

C'est Jean II de Montoire devenu Jean V comte de Vendôme qui fit de sa ville la capitale du Bas-Vendômois ; tour à tour aux Anglais puis aux Français, des Plantagenêts comtes d'Anjou aux comtes de Vendôme, Montoire fut lieu d'affrontements, un lieu d'histoire où chaque pas porte la trace de ces siècles qui l'ont tant marqué, vieilles demeures Renaissance de la ville ancienne et cette chapelle Saint-Gilles fondée au XI^e par les moines de Saint-Benoît à qui l'on doit les remarquables fresques des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, dont un Christ en majesté considéré comme une œuvre maîtresse de cet art roman.

Située à la fois sur le chemin des pèlerins de Saint-Martin et de Saint-Jacques-de-Compostelle, son sol dut être sensiblement relevé pour échapper aux crues du Loir. Pierre de Ronsard en fut le prieur et y passa les vingt dernières années de sa vie.

Une fois de plus, le Loir va quitter le coteau pour la plaine, et c'est Prazay, riche jadis de l'activité de ses quatre moulins, deux à froment, l'un à fouler le drap et l'autre à tan, vendus en 1594 par le roi Henri IV, toujours impécunieux ; ils sont aujourd'hui disparus avec le barrage et la retenue d'eau qui les alimentait.

Rive gauche on découvre au-delà des anciennes pâtures la très vieille grange de la Couture bâtie sur une terre donnée au XII^e, par le petit-fils de Bouchard IV comte de Vendôme et seigneur de Montoire, aux religieux de « Fontaines-les-Blanches » de l'abbaye d'Autrèche, déjà possesseurs de la ferme de la Couture ; on la dit du XVII^e, cette grange très basse au toit à quatre pentes couvert de tuiles, curieux bâtiment qui accroche l'œil, rappelle la grange de la Jarnault en Sologne et fait penser au style bressan, œuvre probable des « Compagnons passants ».

Plus loin, la si jolie petite chapelle romane de la Madeleine fondée au XI^e par les seigneurs de Montoire près de la Maladrerie est aujourd'hui amoureusement restaurée et entretenue. On y célébrait encore la messe en 1749 quand elle fut fermée au culte par l'évêque du Mans.

Entre deux lignes d'arbres où domine le peuplier dont le bruissement est inséparable du calme et de la douceur de ces bords du Loir qui va de moulin en moulin et trace sur cette plaine que ses crues ont enrichies d'alluvions un large méandre, puis une boucle au centre de laquelle le « moulin de Papillon », grande et jolie bâtisse, ancien moulin à blé, est à son tour devenu résidence.

Là le Loir se divise en deux bras qui enserrant l'« île au Breuil », propriété dès le XI^e des Templiers jadis habitée, de nos jours îlot calme, refuge des pêcheurs et des jardiniers du dimanche.

Rive droite le petit village de Saint-Quentin – et son église du XII^e – est arrosé par le ruisseau de Villée dit aussi ruisseau d'Échoiseau qui vient du Grand Ry depuis Fontaine-les-Coteaux, le bien nommé, ajouter le renfort de ses eaux au moulin de Papillon et se jeter dans le Loir.

Derrière et sur fond de coteau se dresse l'imposant château de Chalay aux tourelles d'angle dont la terrasse domine fièrement la vallée où les lointains annoncent déjà les lieux ronsardiens.

L'ancien moulin de l'abord de Dieu dont la roue cessa de tourner il y a plus d'un demi-siècle ouvre les méandres que le Loir a tracés quand à nouveau il se trouva confronté à ce tuffeau qui lui est si familier, coteau truffé d'une curieuse succession de caves, de galeries, d'anciennes carrières, véritable labyrinthe aux voûtes par endroits tapissées de stalactites.

En face, le doux et calme village de Saint-Jacques-des-Guérets garde dans son église romane, dont les fresques exceptionnelles sont un enchantement, le souvenir de ces « Jacquots » venus s'y recueillir, s'y reposer et y prier leur saint patron dont la remarquable statue voisine avec celle de saint Pierre.

Rive droite, comme détaché du coteau et véritable cap dans cette vallée dont le Loir vient presque baigner le pied : c'est Trôo, ancienne place forte gauloise qui, par sa situa-



Saint-Jacques-des-Guérets. Moulin

tion aux limites de l'Anjou, fut, au Moyen Âge, un site militaire de première importance.

Geoffroy Martel, en sa qualité de comte du Maine, en aurait, au XI^e, modernisé, renforcé les systèmes de défense et fondé, dans cet archidiaconé de l'évêché du Mans qui fut un des premiers établissements du christianisme dans les Gaules, cette collégiale romane Saint-Martin qui, sur son promontoire, surplombe une vallée au site classé où la vue porte sur Artins, Ternay, le prieuré de Croixval et la lointaine forêt de Gastines, position qui en fit l'enjeu des luttes opposant les comtes d'Anjou Plantagenêt devenus rois d'Angleterre à la couronne de France.

Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste s'y affrontèrent et les guerres de Religion amenèrent au XVI^e avec les huguenots la ruine sur cette extraordinaire cité de troglodytes aujourd'hui tant appréciée des artistes et de ceux qui viennent chercher calme et repos dans ce village qui comptait au Moyen Âge près de 5 000 âmes.

Au cœur de sa jolie vallée, le Loir quitte ses chers coteaux, ses troglodytes, ses boucles et ses méandres ; il prend du large.

C'est à l'île de la Plaine qu'un petit bras, le « Merdron », va s'en échapper et rejoindre le lit principal, passé le pont Granger, après avoir reçu le renfort des eaux de la Cendrine qui fit tourner cinq moulins, dont celui de Croixval au prieuré du XII^e dédié à sainte Madeleine ; Ronsard en fut le prieur, c'est de Croixval qu'il partit pour Saint-Cosme, à la fin de sa vie.

Après avoir alimenté au passage l'ancien moulin de la Plaine, qui se fit usine à la fin du XIX^e, c'est avec une majesté discrète qu'il s'engage entre les rives verdoyantes d'une eau calme et lisse bordée d'arbres, de pâtures, de cultures, de résidences nichées dans la paix et le silence d'un

espace aussi reposant où l'envie prend de s'arrêter, de regarder, d'écouter les chants des oiseaux et de goûter, de savourer toute la douceur qui émane de cet espace par un beau matin de printemps.

À droite, le hameau de « La Borde ». Là, au XII^e, s'élevait une métairie des frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem – Chevaliers de Malte – de la Commanderie d'Artins, une des plus importantes du centre, qui relevait du prieuré d'Aquitaine.

Au vieux bourg d'Artins où trois moulins tournaient jadis allègrement, furent relevées les traces d'une très ancienne présence humaine, ateliers de l'âge de pierre, vestiges gallo-romains, antique voie romaine de Tours à Chartres dont le pont de pierre, enlevé au XVI^e par les crues, laisse encore, par les basses eaux, voir la trace de ses piles.

Longtemps abandonnée, en semi-ruines mais de nos jours magnifiquement restaurée, édifiée au III^e par saint Julien, premier évêque du Mans, sur les restes d'un temple consacré à Jupiter, reconstruite du XI^e au XIV^e, l'église Saint-Pierre, dont le portail roman comporte la rare particularité d'un bénitier réservé au seul usage des lépreux, est l'exemple même d'une restauration menée à bien, grâce au bénévolat opiniâtre d'un obsédé du patrimoine.

Le curé de l'église Saint-Pierre, poète et compagnon de Ronsard, Amadis Jamyn, en fut le secrétaire et le calligraphe de « la Franciade ».

De fréquentes et désastreuses inondations ont, à la fin du XIX^e, incité les habitants d'Artins à déplacer leur bourg vers le hameau du « Plat d'étain » en vue de l'ancienne Commanderie des frères hospitaliers et de ce qui fut le manoir de la Roche-Turpin, anciens seigneurs du lieu.

Et nous sommes au pays de Ronsard où son Loir, le « cher Loir » qu'il a tant chanté, reçoit les trois bras de la Braye venue d'au-delà de Vibraye créer le merveilleux site de l'Isle verte ; le chef de la Pléiade aimait venir y rêver, écouter et puiser l'inspiration dans un décor où il aurait aimé reposer à jamais :

« Je veux, j'entends, j'ordonne
Qu'un sépulcre on me donne
En cette Isle verte... »



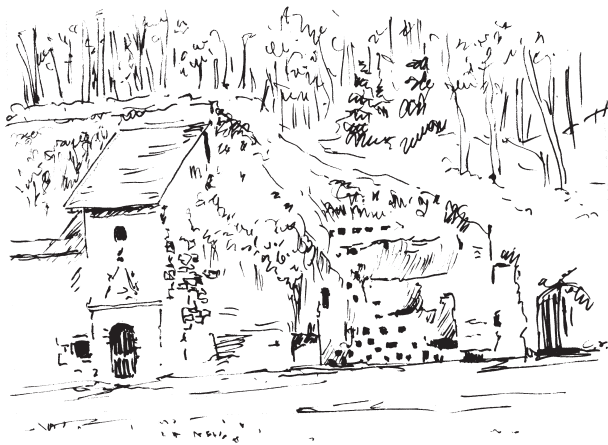
Couture-sur-Loir. La Possonnière



La Possonnière. Fuyes troglodytiques

Tout au long de sa vie, il ressentira le lancinant appel de sa terre natale – « ô terre fortunée des nymphes le séjour » –, de Couture où ses parents reposent ; il y fut baptisé dans la petite église du XII^e où sont les gisants de Loys de Ronsard et de son épouse, près d'une chapelle qui garde le souvenir de Marie Dubois, valet de chambre du Roi-Soleil, nostalgie du manoir paternel de la Possonnière où il est né, de ses jeunes années vagabondes et contemplatives entre le Loir et Gastines dans son univers de grottes et de fontaines peuplées de faunes, de satyres et de nymphes.

Il vint s'y reposer, y cueillir la rose et boire à la fontaine Bellerie, y chanter ses amours, vieillir à Croixval et pleurer le temps qui fuit et qui l'obsède.



La Possonnière. Fuyes troglodytiques



Poncé-sur-le-Loir. Moulin de Paillard

Il ne reposera pas à l'Isle verte près du moulin du Pin, mais il y a laissé son âme.

« Toujours, toujours
sans que jamais je meure
éternisant les champs où je demeure. »

Trois siècles encore le moulin du Pin aura du grain à moudre, puis, comme tant d'autres, ses meules cesseront de tourner ; plus loin le moulin Ronsard dit aussi « de la Possonnière », propriété du poète, qui l'aurait habité, se taira lui aussi... pour faire au XIX^e de l'électricité.

Le Loir quitte alors la plaine et doit infléchir son cours face au coteau que domine superbement le château de la Flotte, bien de Goffrifus de la Flota au XIII^e, sa descendance devenue de la Flotte fera au XV^e place aux « du Bellay », famille à qui Vendôme doit l'hôtel du Bellay, pavillon à l'orgueilleuse toiture où Ronsard ira en voisin visiter le descendant de Jean du Bellay, seigneur de la Flotte, un certain Joachim du Bellay qui, dans ses *Regrets*, chante avec émotion, grâce et tendresse la douceur angevine, son Loir gaulois et le petit village de Lyré où il vit le jour.

Douceur angevine également très appréciée de Marie de Hautefort, la tendre amie de Louis XIII dont la présence à la cour indisposait le cardinal de Richelieu puis Mazarin qui l'en éloignèrent ; contrainte à l'exil, c'est au château de la Flotte qu'elle vint chercher un confortable refuge.

Lentement, comme à regret, le Loir va quitter le Bas-Vendômois où il a aimé flâner ; désormais, il arrose l'Anjou dans ce qui fut l'empire des Plantagenêts devenus rois d'Angleterre.

Rivière, voie ferrée et route vont de conserve au long de ce coteau, au pied duquel s'ouvrent une multitude de caves,

accompagnement classique en pays de vignobles, bientôt le barrage du moulin Paillard installé sur ses trois îles évoque ici le souvenir de la papeterie célèbre au XVIII^e et devenue, de nos jours, le Centre artisanal de Poncé-sur-Loir ; cette ancienne baronnie de Lavardin dont le château du XVI^e offre un remarquable escalier Renaissance, un labyrinthe de charmilles et ce colombier à 1 800 boulins dont la charpente extraordinaire est probablement unique ; la fresque a, ici aussi, sa part dans l'église Saint-Julien, fresques du XII^e typiques de cette vallée du Loir qu'elle domine.

Et toujours ce calme, cette majesté, cette verdure jusqu'à Ruillé-sur-Loir dont le vieux moulin mire ses trois étages dans le superbe plan d'eau qu'émaillent les larges feuilles de nénuphars.

Ruillé aux caves pittoresques où aime vieillir ce vin de Jasnières chéri de Curonsky, prince des gastronomes, de ce vignoble dont est planté le coteau de la vallée de Lhomme à Ruillé qui se partagent la prestigieuse appellation.

Ruillé et sa chapelle de la Communauté des Sœurs de la Providence depuis si longtemps impliquée dans la vie vendômoise, le vieil asile de la rue Ferme qui enseignait aux tout-petits à lire et à écrire, le pensionnat de la rue de la Grève où des générations de jeunes filles du Vendômois vinrent étudier ; c'est aussi la Communauté du Saint-Cœur, aujourd'hui « Bon Secours », qui fonda la clinique actuelle.

Rive gauche, au cœur de la courbe que décrit sa vallée de Ruillé, à la Chartre, autrefois « la petite Chartres », le Loir laisse derrière lui la dernière commune du Bas-Vendômois, Tréhet et sa si petite église romane du XII^e à meurtrières et traces de fresques à personnages, avec abside en cul-de-four, Tréhet aux noms de hameaux pleins de



Jasnières. Dolmen de Maupertuis

saveur : « Peau d'oie », « Le cul de paradis », « Le cul du pont », Henri IV tint à y venir en personne, en 1589, féliciter les défenseurs de Villedieu-le-Château contre la Ligue.

Gonflé de rivières et de ruisseaux, le Loir, qui a pris de l'importance, va arroser l'Anjou, refléter son ciel et lui apporter un peu de la poésie qu'il semble créer là où il passe.

La Chartre-sur-le-Loir, lieu de bienvenue, de bien vivre et de bonne chère, fut jusqu'au xv^e une seigneurie des comtes de Vendôme alors que Jean de Vendôme était l'heureux époux de Catherine de Thouars, veuve de Gilles de Rais, célèbre Barbe-Bleue.

Le Loir, avec ce goût qu'il a de diviser, d'entourer, de serpenter, enserre de typiques et vieilles demeures où domine le tuffeau aux fines et délicieuses sculptures. Ici l'Anjou le dispute à la Touraine ; l'église, sous le vocable de Saint-Vincent – quoi de plus naturel au pays des Jasnières ? – joint à son bel autel un orgue de qualité et, sur la butte qui surplombe le Bas-Vendômois et le vignoble, les restes d'une forteresse rappellent que le roi Henri IV passant par là en 1589 l'aurait fait démanteler.

Rassemblé et tout en méandres, le Loir va longer le coteau où les cépages ancestraux de chenin et de pineau d'Aunis s'élevaient, vieillissent, affinent leur bouquet et font bon voisinage avec le champignon dans la fraîcheur et le silence des caves profondes de Bellevue et de Maisons-Rouges.

Et c'est le site de Crouilles où le moulin anima une filature avant que M. Rustin ne vienne y implanter l'usine des célèbres « rustines », providence des chambres à air déficientes ; passé le moulin, la vallée va s'élargir et recevoir la Boire qui vient des confins du Loir-et-Cher ; déjà riche des eaux de la Beauce et du Perche, le Loir se gonfle d'importance, mais s'il prend de la largeur il garde ce

calme, sa lenteur, ce paysage de verdure qui ne cesse de marquer son cours et va s'amorcer dans une large boucle au fond de laquelle le « vieux moulin du Loir » annonce Marçon, un joli village aux maisons de tuffeau, aux senteurs de tilleul, haut lieu du vignoble sarthois. Saint Liboire, évêque du Mans, en aurait dès le iv^e siècle fait une paroisse ; l'église actuelle des xi^e et xii^e renferme des vestiges de fresques du xv^e dont un dessus d'autel, un Christ en majesté et d'intéressantes stalles aux curieux petits personnages.

Autour du superbe plan d'eau de 50 ha du lac de Varennes, la boucle du Loir se ferme alors sur le port Gautier qui recevait dès le Moyen Âge les grumes des chênes débardés en forêt de Bercé, première chênaie de France ; elles y venaient par flottage pour gagner ensuite par batellerie Nantes et les chantiers de la « Royale ».

Acheminées depuis les lieux d'abattage de Bercé, elles avaient traversé le pays de Chahaignes d'où Jacques de Maillé-Benehard partit en 1584, laissant là son joli château renaissance et son pressoir monumental pour aller gouverner Vendôme où il devait « perdre la tête » un jour de 1589 après le siège malheureux de sa ville par Henri IV et ses huguenots.

De fidèle tradition catholique, fils d'un père catholique zélé et engagé, Maillé-Benehard ne put refuser un combat qu'il savait perdu d'avance, il allait le payer de sa vie.

La voie ferrée venue à Port-Gautier côtoyer le cours du Loir devait mettre un terme au flottage pittoresque des grumes dont le transport par fer s'avérait plus rapide. Le Loir reprit son lent parcours vers la plaine où chacune de ses boucles est un charme nouveau qui s'ajoute à tant d'autres. C'est le joli lavoir de Vouvray-sur-Loir. La cave municipale, ses troglodytes et cette église Saint-Martin qui remonte au xi^e où l'on voit un saint Hubert en chasseur sur un retable xvii^e de Préhaux. En face, sur la rive gauche, le château de Dissay-sur-Courcillon s'enorgueillit du séjour qu'y fit Henri VI où la très vieille église au chœur, voûté de pierre de taille, voisine avec un prieuré très marqué par l'architecture Renaissance.

Pays de bocages, de vallons, on se sent presque en Touraine, à Château-du-Loir que le Loir ne traverse pas.

Il se contente d'effleurer, de caresser au passage ce qui fut un important carrefour du Maine où Français et Anglais s'affrontèrent pendant quelques siècles.

Son château fort du x^e résista pendant sept ans aux assauts que lui livrèrent les troupes de Geoffroy Martel, alors comte d'Anjou, futur comte de Vendôme qui en fit le siège ; Philippe Auguste y affronta avec succès au xii^e Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, époux d'Aliénor d'Aquitaine ; c'est Henri IV, encore lui, qui le fit démanteler en 1589 alors qu'il marchait sur Le Mans. Seul subsiste le donjon devenu sinistre prison où faisaient étape les longues chaînes de forçats dirigés par la route et à pied vers les ports et le bagne.

Pierre de Ronsard appréciait fort Château-du-Loir. Il y fut quelques lustres durant chanoine commanditaire de l'église Saint-Guingalois au chœur gothique du xiv^e sur une crypte du ix^e contemporaine des invasions normandes ; le « gentilhomme vendômois » se plaisait à y réunir les membres de la Pléiade.

Lieu d'histoire, riche de vieilles et belles demeures, à la porte de la forêt de Bercé chère à Colbert, Château-du-Loir au pied de ses coteaux regarde sa vallée et sa rivière dont les deux bras entourent l'île de Bannes où l'eau et la verdure assurent le décor.

Après avoir contourné l'île de Bannes de ses bras, le Loir se rassemble, reprend paresseusement son cours et trace à nouveau une boucle, lieu de pêche de rêve où les truites, brochets, sandres et aussi le menu fretin de ce miroir viennent y gober dans un rai de soleil les insectes imprudents qui s'y aventurent.

Sur des rives ombragées, le pêcheur attend, il se repose, il goûte la douceur de cette vallée « à nulle autre pareille ».

Bientôt sur la rive droite et face à la rivière, une belle allée de platanes annonce le château de la Motte qui doit ce nom à une motte, point fortifié qui contrôlait cette boucle du Loir, et fut détruite au cours de la guerre de Cent Ans.

Ce château aux jolis jardins, entouré de douves, fut bâti sur cet emplacement à la fin du xv^e par privilège du roi Charles VIII en récompense des loyaux services de Guillaume le Neveu, à l'occasion de la bataille de Fornue où passa à la postérité la célèbre « Furia Francese ».

À la limite du Maine et de l'Anjou, Nogent-sur-Loir au creux de sa verdoyante vallée se sent plus tourangelle qu'angevine. On la dit « paradis des pêcheurs », cette bourgade qui vit au rythme de sa rivière, fière de son église du xi^e, qui, sous le vocable de Saint-Denis, est le témoin d'une très ancienne implantation, avec des vitraux du xvi^e dont un Saint-Christophe est le bel ornement.

À la sortie de cette boucle, le Loir à Montabon va côtoyer à nouveau route et voie ferrée, ce nom de Montabon évoque ici le souvenir d'un certain Abbon, bâtisseur au xi^e de l'église Saint-Aignan, assez remarquable avec chœur du xv^e, qui fut remanié au xvii^e. Cet Abbon était le père de saint Odon qui fut le premier abbé de Cluny et le réformateur de l'ordre des Bénédictins.

Bien qu'on la dise « sur le Loir », la Bruère se tient très sagement au bord du Loir et s'enorgueillit d'une belle tour à mâchicoulis qui, depuis le xv^e, domine le château du Grand-Perray dans ce cadre où l'ombre de Bertrand du Guesclin est encore si présente après un demi-millénaire.

À la Bruère-sur-Loir, les fidèles venaient en foule prier et implorer saint Sébastien, saint Roch ou saint Fiacre, dans la nef de cette église Saint-Martin de style roman. Bien que remanié au xix^e, le mur extérieur en losanges témoigne de l'origine carolingienne de cette petite église entourée de son cimetière et classée monument historique ; des vitraux Renaissance pleins de lumière y retracent des scènes de la vie du Christ.

Dans ce pays de vergers où le Loir à chacun de ses méandres offre une découverte, Vaas, petite localité, a des origines très lointaines. À l'époque gallo-romaine, la rivière s'y passait à gué. Du Guesclin s'y distingua après avoir en 1370 bousculé à Pontvallain l'armée anglaise et, à la tête d'une poignée d'hommes, libéré la forteresse et la région de tout indésirable.

Son église, à l'abside pentagonale, est l'ancienne abbatiale de l'abbaye de Saint-Georges, édifiée au xii^e par les moines des Prémontrés. Il n'en subsiste que quelques vestiges. Le chœur de cette église en fait un des beaux exemples du style Plantagenêt.

Très présent dans ce beau village, le Loir y anime le moulin à froment de Rotrou, conservé dans son authenticité, déjà là au xvi^e et toujours en état de fonctionnement. Seule l'eau du Loir en action ne le mécanisme. Un petit musée y est adjoint, dédié à la meunerie génératrice de cette belle farine sans laquelle il n'est pas de bon pain.

À Aubigné, là où le Loir ne passe pas, on est dans la vallée du Loir. Important site archéologique gallo-romain du i^{er} au iii^e siècle, ce village s'adjoignit le nom de Racan en mémoire d'Honorat de Bueil, marquis de Racan qui naquit un jour de l'an de grâce 1589 au château de Champmarin, gracieux manoir tout en pierres blanches à fenêtres à meneaux dans le goût du xvi^e.

Ce membre de la Pléiade qui fut page de la chambre du roi et brillant militaire devint le disciple de Malherbe et l'ami de Pierre de Ronsard, auteur de pastorales très prisées à cette époque. De l'« Ode au Loir » débordé et des « bergeries », il comptera parmi les premiers Immortels et occu-péra à ce titre le 32^e fauteuil de l'Académie française.

Racan, marquis de Bueil, avait également un fauteuil dans cette église d'Aubigné aux origines du xii^e, à la chaire joliment sculptée et au retable figurant l'adoration des mages où il dut venir entendre la messe.

Bordé d'arbres, alimenté par nombre de ruisseaux, le Loir, de boucles en méandres, poursuit sa verte descente en

Anjou. Il anime au passage le moulin de Varennes qui écrasa le blé bien longtemps avant de devenir une importante usine à papier.

Bientôt sur la rive droite dominée par une butte d'où la vue s'étend au loin sur une très large boucle de la vallée, le site de Cherré présente des vestiges d'une très ancienne occupation humaine bien avant notre ère.

Ce point stratégique retint l'attention des envahisseurs romains à qui elle permettait entre le i^{er} et le iv^e siècle le contrôle d'un carrefour important aux confins du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Thermes, vaste théâtre et temples y témoignent d'une grande densité de population.

Au creux d'une dernière boucle qui annonce Le Lude, La Chapelle-aux-Choux riche d'un dolmen vénère la statue d'Éméance, la sainte Angevine dans une église de pur style roman aux deux retables classés.

Caves et champignonnières abondent dans un décor de noyers et de noisetiers aux portes de ce village qui marque de très près le point de rencontre de trois départements : de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire.

C'est à Charles le Chauve, roi de France et empereur d'Occident, que le site féérique du Lude doit la si belle image qu'au détour d'un large méandre le Loir offre de nos jours dans le calme et le charme de ses rives ombragées à un tel décor. Ce roi qui, en 832, avait reçu l'Aquitaine en partage ressentit très vite la nécessité de contrôler le cours de cette rivière et de se protéger de toute invasion normande.

Un système de défense s'imposait, et c'est par une lente évolution au cours des siècles que cette forteresse issue de la féodalité devint un château de la Loire qui, à une voyelle près, n'en n'est pas un.

Les quatre massives tours d'angle, du xiii^e, de ce point d'appui solidement fortifié et entouré de douves vont lentement se muer du xv^e au xviii^e en une somptueuse demeure aux quatre façades de styles si différents où le gothique le dispute à la Renaissance.

Bertrand du Guesclin en reçut la baronnie après sa victoire de la Croix-Brette en 1370 sur le parti anglais qu'il poursuivit au-delà de la Loire, libérant ainsi cette partie du Maine.

Jehan de Daillon, chambellan de Louis XI passant par là, et séduit par la douceur angevine, s'avisait à la fin du xv^e de transformer en lieu de plaisance et de faire sa demeure de ce château qui deviendra le tout premier « Son et lumière » de France. Gilles de Rais, Henri IV et Louis XIII furent les hôtes de cette résidence de rêve dont la balustrade se reflète dans les eaux du Loir bordé d'une terrasse aux magnifiques jardins à la française dont notre bavarde marquise de Sévigné déplorait qu'ils fussent bien mal entretenus.

Comme à regret, le Loir s'arrache à son « château » qu'il vient de si bien servir et longe la cité fleurie du Lude aux étroites ruelles un peu figées dans le temps. Bientôt sur la rive droite, dans la vallée, sur une ancienne voie romaine du Mans à Poitiers, c'est Coulongé, riche d'une église romane du xii^e, construite à l'aide des pierres prélevées sur le temple du site de Cherré. Elle fut au xiii^e ornée de fresques murales dont le Christ en majesté ; sur le ruisseau Saint-Hubert qui alimentait les thermes romains, une jolie chapelle, toute de pierres blanches, a été consacrée... à saint Hubert.

Iris, nénuphars et roseaux émaillent et colorent un Loir riche en courbes où moulins et barrages offrent au promeneur, aux barques et canoës un décor qui se renouvelle à chacune de ses boucles. Thienval, la courbe, la Courante et ce moulin de Mervé blotti depuis le xv^e dans son bouquet d'arbres sous un ciel déjà angevin qui annonce Luché-Pringé et ses deux églises.

Véritable petite station verte où l'on s'affronte avec passion à la « boule de fort », jeu typiquement angevin qu'on pratique depuis les Plantagenêts, Luché-Pringé se distingue par ses églises, toutes deux de pur style roman. Sous le vocable de Saint-Martin, l'église de Luché, des deux la plus

proche du Loir, fut édifée au XII^e alors que saint Aldric était évêque du Mans ; elle dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, un très beau transept à fine voûte Plantagenêt et, dans la nef, une remarquable *pièta* en noyer font le charme de ce sanctuaire qu'on dit être le plus ancien du diocèse.

Un peu à l'écart, peut-être en raison des inondations dont le Loir était coutumier avant que son cours ne soit régulé par moulins et barrages, enfermé dans son vieux cimetière, l'église de Pringé qui vient également du XII^e est fière à juste titre de sa fresque du XV^e à la gloire de saint Hubert et des vitraux de très belle facture venus l'enrichir au cours des deux siècles suivants.

En face sur la rive gauche, au village de Thoré-les-Pins, en limite de la commune de Luché-Pringé, se trouve le point de rencontre entre Maine et Anjou. C'est là qu'en 1216, dans la vallée des Cartes, la veuve de Richard Cœur de Lion créa une Commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

L'église du XII^e témoigne de l'importance que dut avoir ce village dont la vallée du ruisseau des cartes est réputée pour la grande richesse de sa faune et de sa flore.

De Pringé à Mareil-sur-le-Loir, dissimulé dans les frondaisons de son parc, le château de Gallerande, restauré sur les bases de ses quatre tours massives ruinées au cours de la guerre de Cent Ans, a réalisé au fil des siècles et des styles un mariage assez heureux. Un peu à la manière de Viollette-Duc, allant du féodal au XIX^e en passant par le gothique flamboyant.

Bientôt, dominant la vallée où le Loir arrose le pays fléchois, accroché au flanc de ce coteau calcaire à la remarquable richesse florale où l'orchidée se plaît, Mareil-sur-le-Loir a su conserver, restaurer et fleurir en abondance lavoirs, fontaines et puits. Mareil-sur-le-Loir, aux caves profondes à même le tuffeau, est un des villages les plus fleuris de France.

À Clermont-Créan, on se sent de la vallée du Loir, on aimerait qu'il passe et arrose la fraîcheur d'une campagne « pleine d'oiseaux et de fleurs », qui incite à la découverte de la faune et de la flore d'un village fier de son château, de son parc, de sa vieille église du XII^e, d'un joli lavoir fleuri et du charme de sa chapelle de Créans en pleine nature.

Notre rivière aux portes de la Flèche va prendre des airs de grande, des allures de fleuve ; elle coule en Anjou aux horizons de tuffeau d'ardoises bleues, et de treilles. Elle s'étale et se gonfle, elle a tant collecté de ruisseaux et de rivières, reflété sur son parcours tant de beauté dans la calme douceur qui l'amène au pays fléchois dont elle va couper la capitale.

Dès l'occupation romaine, bien avant que le splendide château des Carmes ne se mire au cœur de la boucle d'un Loir ici majestueux et presque ligérien, il n'y avait là qu'un gué fortifié à l'abri duquel s'implante un modeste village construit sur pilotis, sur « fiches » d'où viendrait ce nom de La Flèche.

Les fréquentes incursions des pillards normands qui, dès le X^e siècle, remontent fleuves et rivières vont alors contraindre la féodalité à s'établir sur de solides points de défense. Jean de Beaugency va y pourvoir avec le premier château fort, et son fils Hélié, comte du Maine, fondateur de l'abbaye de Saint-Thomas, fait en 1126 passer la ville aux Plantagenêts en unissant sa fille Eremburge à Foulques, comte d'Anjou.

Eremburge, la belle comtesse qu'immortalisa Maistre François Villon dans sa *Ballade des Dames du temps jadis* :

« Haremburgis qui tint le Maine...
où sont elles, vierge souveraine
Mais où sont les neiges d'antan. »

L'an 1259 voit Saint Louis à la Flèche venu y traiter et obtenir des Anglais le retour de l'Anjou du Maine et du Poitou ; c'est à la fin du XIV^e que la ville revient aux d'Alençon dont la fille Françoise va épouser en 1529 Char-

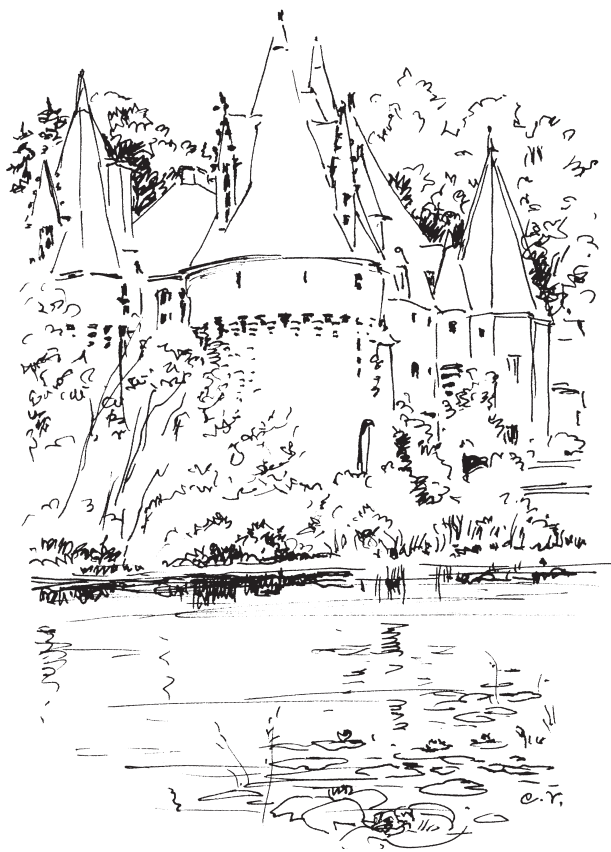
les de Bourbon, fils de Marie de Luxembourg. Ainsi, le premier duc de Vendôme devient seigneur de La Flèche ; à son décès en 1537, c'est dans la ville dont elle a la nostalgie que Françoise de Vendôme vient abriter son veuvage et y faire construire le « Château neuf » à l'emplacement de l'ancienne forteresse, là où Antoine de Bourbon son fils, époux de Jeanne d'Albret reine de Navarre, aimera savourer « la verte douceur des soirs au bord du Loir » avec celle qui lui donnera un fils, Henri I^{er}, futur duc de Vendôme et roi de Navarre ; devenu roi de France, il dira plus tard de la ville où il aime la belle Gabrielle d'Estrées qu'elle était une des plus belles de son royaume. Il y a laissé son cœur.

Lui qui fit démanteler tant de nos vieilles forteresses fit ici restaurer château et fortifications et y fonda un important collège royal qui devint École militaire sous Louis XV. L'Empereur en fera plus tard le célèbre Prytanée militaire de La Flèche au si prestigieux palmarès.

Face au château des Carmes, rive droite où le Loir largement s'étale, le quai de Port-Luneau vit se rassembler quelques centaines de hardis émigrants qui de 1610 à 1660 embarquèrent pour la Nouvelle France sous la houlette de Jérôme Royer de la Dauversière, fondateur au Canada depuis 1630 de l'Ordre hospitalier de Saint-Joseph ; cette poignée de Fléchois allait y fonder la colonie de Ville-Marie qui deviendra Mont-Royal puis Montréal.

Lentement, le Loir reprend sa course et trace courbes et méandres dont chacun révèle un charme nouveau, spectacle de verdure au creux duquel le village de Cré-sur-Loir offre le refuge d'un vaste marais où se plaît le bruant des roseaux ; on y voit chasser le héron cendré, la bécassine aquatique au si long bec et nidifier tant de petits migrateurs venus y chercher le calme et la paix.

Village aux lointaines origines gallo-romaines, Cré-sur-Loir conserve de son passé une charmante église du XI^e au très caractéristique style roman avec peintures sur voûte de nef en bardeaux et un clocher en bâtière.



Bazouges. Le château

Rive droite, dans la boucle très ombragée et si verdoyante au fond de laquelle elle semble encore attendre l'envahisseur, l'imposante forteresse de Bazouges a su, au fil du temps, conserver ses massives tours à mâchicoulis, ornées de poivrières. Le XVIII^e en a fait cette demeure seigneuriale au corps de logis à la Mansard mariant avec bonheur des architectures si différentes ; son vieux moulin, sa chapelle et ses jardins à l'italienne donnent à son reflet dans ce plan d'eau l'image d'un site enchanteur dont Paul Valéry, Claudel, Francis James et Barrès furent un temps les hôtes et en apprécièrent le séjour.

De vieux lavoirs y jalonnent la rivière ; une belle demeure du XV^e et son église romane qu'on dit une des plus belles de cette province du Maine finissant font le charme de ce village de Bazouges-sur-Loir. C'est en l'an 1008 que fut bâtie cette église par Hugues et Arembourge, seigneurs du lieu. Le XII^e lui laissa ce portail en plein cintre finement sculpté ; le XV^e et le XVI^e, des voûtes en bardeaux peints à l'image des douze apôtres et de leurs anges porteurs des instruments de la Passion, œuvres naïves d'artistes médiévaux dont la main était guidée par leur seule foi.

Une boucle, une boucle encore, et notre Loir va quitter cette province du Maine. L'Anjou s'ouvre à lui, l'Anjou que longe depuis le Lude ce ruban argenté reflétant le ciel tant baigné de cette douceur qu'ont chantée les poètes.

Sur la rive gauche, c'est la forêt de Chambiers qui alimente en argile et en bois les terres cuites, carreaux et pavés émaillés du village artisanal des Rairies, pays de briquetiers, de potiers au savoir-faire traditionnel, aux jolies maisons anciennes, aux hangars de bois couverts de ces belles tuiles faites maison où les pavés fraîchement moulés sont rangés à l'air libre dans l'attente patiente d'un naturel et méticuleux séchage.

Rive droite, accrochée à son roc et véritable sentinelle de l'Anjou, Durtal, place forte voulue et érigée dès 1040 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, interdisait le passage du Loir dans ce méandre d'où la vue s'étend très largement sur la vallée.

De citadelle médiévale sous Hubert de Champagne, le château fort de Durtal devient du XV^e au XVI^e, la Renaissance y aidant, une orgueilleuse demeure quasi royale qui, de ses trois terrasses, domine la rivière, son moulin et un scintillant et large déversoir.

Henri II, Charles IX et Catherine de Médicis en furent les hôtes. Louis XIII aimait y chasser dans la forêt de Chambiers, la cour s'y plaisait et y fit, dit-on, plusieurs séjours ; dans les jardins, les orangers qu'on y soignait étaient destinés au palais du Roi-Soleil.

C'est à Durtal en juillet qu'est fêté ce Loir qui s'y plaît, s'y divise et s'attarde dans une cité aux charmes si divers, dans un décor où le Moyen Âge a laissé une telle empreinte et une mémoire.

Tel un fleuve lent et paresseux, le Loir, rivière de charme et de loisirs, coule désormais en terre angevine et s'apprête, avant son mariage au « pays des trois rivières », à tracer ses derniers méandres, à contourner un ultime coteau où, rive droite, le charmant petit village de Huillé groupe de si pittoresques vieilles demeures, un château du XVI^e, un superbe lavoir et la curieuse église Saint-Jean-Baptiste du XV^e où fut baptisé Pierre Le Loyer, né ici en 1550 – ce Pierre Le Loyer, disciple de Ronsard qui chanta sa rivière avec amour dans son *Ode au Loir angevin*.

« Rien ne me plaisait tant comme la course lente du Loir qui çà et là par la plaine serpente... »

Cette course lente, que révèle la molle ondulation de longues herbes vertes, laisse en aval, sur la rive gauche, le village de Lézigné, fier de son église Saint-Jean-Baptiste du XI^e au remarquable retable, où le tuffeau le dispute au marbre noir ; une belle toile du XVIII^e à l'image de l'Annonciation retient l'attention.

De Lézigné, laissant au passage les étangs des Sablières-de-Bré où nichent en paix tant d'oiseaux, c'est l'ancien moulin à papier et l'annonce d'une large courbe qui enferme la forêt de Boudré et va border Montreuil-sur-le-Loir.

Le château de Montreuil détruit par un incendie a été reconstruit au XIX^e sur les restes de l'ancien, par Houdé, célèbre en Anjou ; l'église au chœur de pur style Plantagenêt est romane, elle est flanquée d'une nef où s'ouvrent deux panneaux de vitrail de style angevin dont certains éléments disparus ont été remplacés par des copies.

Un très ancien relais des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle et le ravissant moulin de Vaux dans son nid de verdure font le charme de Montreuil-sur-le-Loir.

Le Loir, qui va tracer son dernier méandre, entre au « Pays des trois rivières » et va bientôt atteindre le terme de son cours, laissant sur sa rive droite le coteau escarpé de Seiches-sur-le-Loir et l'église Saint-Aubin aux cloches classées. Un magnifique panorama s'ouvre sur la vallée et sur ce qui reste du château du verger que Pierre de Rohan édifia au XV^e sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ; il a vu passer au temps de sa splendeur Charles VII, François I^{er}, Henri IV et Louis XIII avant d'être vendu sous la Révolution et réduit à ce qu'il en reste, puis c'est le site de Matheflon, si pittoresque, et sa chapelle Notre-Dame de la Garde qui domine le moulin près duquel autrefois les diligences passaient la rivière à gué.

Poursuivant son cours, il laisse au plus creux de son dernier méandre le village de Corzé, son église Saint-Germain du XI^e, le moulin de la Motte, et bientôt c'est le clocher de l'église Saint-Pierre de Villevêque et son presbytère, le moulin de la Boire, en face, sur la rive gauche le bourg de Soucelles au joli lavoir de Saint-Armel dont l'eau a, dit-on, le pouvoir de guérir la goutte, et la chapelle du Chêne fondée au XIV^e par le seigneur Foulques de Soucelles en l'honneur de Notre-Dame.

Passé La Roche-Foulques, la jolie chapelle Sainte-Croix qui domine la vallée renferme, dit-on, un fragment de la vraie croix ; on peut aussi y voir une collection de bois sculptés du XVIII^e.

Le Loir longe alors le vieux Briollay, son long ruban d'argent atteint la fin de sa course lente dans un décor d'eau et de marécages ; paradis des pêcheurs et des oiseaux, il enferme Briollay, sa chapelle de Noirieux, l'église Saint-Marcel et le Vieux-Palais, rare édifice civil à l'architecture Plantagenêt.

Briollay, terme de ce long voyage, où Foulques Nerra, conscient de l'importance du lieu, faisait au XI^e siècle construire un château fort dans la tour duquel le roi Henri IV viendrait signer la « Paix de Briollay » qui devait mettre fin aux guerres de Religion. C'est dans une dernière boucle qui contourne ce pays où il va, à la prairie de l'arche, au lieu-dit le bec du Loir, mélanger ses eaux à celles de la Sarthe.

C'est la fin d'une longue aventure.

Ainsi s'achève le cours du Loir et sa lente promenade dans des sites enchanteurs ; châteaux et moulins ont émaillé son histoire, les poètes l'ont chanté et porté au loin son nom. Puissent les temps à venir lui garder et lui apporter les soins qu'il mérite, les rives accueillantes qui lui ont donné ce charme discret et le gardent d'une pollution dont chacun, là où il se trouve, se doit de lui conserver ce je ne sais quoi qui fait qu'on l'aime.

Illustrations : Dessins à la plume de Colette Vion.

Extrait de cet article parus dans *Le Bas-Vendômois et Le Petit Vendômois*.

L'histoire est un sujet sérieux et notre Société Archéologique se doit de contribuer à la recherche de la vérité, même si elle met en cause des travaux publiés dans notre *Bulletin*.

Déjà notre éminent collègue M. Régis Bouis avait fait une judicieuse mise au point sur les remarques relatives à la lettre inédite de l'abbé Grégoire à Rochejean en 1793.

Notre Société a reçu un important ouvrage, *L'émancipation des Noirs dans la Révolution française*, ainsi qu'une nouvelle approche de la lettre de l'abbé Grégoire à Rochejean. C'est bien volontiers que nous publions cette étude,

voulant apporter à nos adhérents et lecteurs une information appuyée sur des recherches poussées.

L'auteur, M. Jean-Daniel Piquet, jeune docteur en histoire, collaborateur des *Annales historiques de la Révolution française*, a publié plusieurs travaux récents sur cette décennie passionnante. Il nous a paru normal de vous faire bénéficier du fruit de ses recherches sur un homme, l'abbé Grégoire, qui ne laisse pas le Loir-et-Cher indifférent.

Michel de SACHY DE FOURDRINOY.

REMARQUES ET PRÉCISIONS SUR LA LETTRE INÉDITE DE L'ABBÉ HENRI GRÉGOIRE À ROCHEJEAN (1793) PUBLIÉE EN 1995

Jean-Daniel Piquet*

Je me permets de présenter quelques remarques sur la lettre inédite publiée en 1995 (1), sur les commentaires séparés de MM. Pierre Fauchon (2) et Michel de Sachy de Fourdrinoy (3) ainsi que sur la mise au point de M. Régis Bouis (4).

Ces remarques tiennent à la forme (préciser la datation du document) et au fond (la pensée politique de Grégoire en 1793) à partir des deux noms cités dans le *post-scriptum* de la lettre auxquels Grégoire transmet ses embrassades, Tallien et Laplanche. Ces noms permettent de préciser les faits. M. Bouis avait fort justement corrigé les noms de Lallier et Tollin, transcrits respectivement au côté de Laplanche dans le P.S. par les archivistes et M. Fauchon pour Lallier et M. Sachy de Fourdrinoy pour Tollin : il les a remplacés par Tallien (5). Rita Hermon-Belot a confirmé cette lecture de M. Bouis (6). Mais M. Bouis se trompait lorsqu'il sous-entendait que la lettre fut écrite entre mars et mai 1793 lors de la mission de Jean-Lambert Tallien et Jacques Laplanche (appelé aussi Jacques Goyre-Laplanche) dans le Loir-et-Cher et/ou dans le département limitrophe de l'Indre-et-Loire. Car, pendant ces deux mois, Grégoire se trouvait en mission avec Jagot dans les Alpes-Maritimes, et ce fait n'apparaît nullement dans la lettre à Rochejean : au contraire, sa présence à Paris y est attestée depuis au moins plus de quinze jours puisque Grégoire y a alors rencontré un de ses vicaires épiscopaux, Répecaud. De plus, le cachet au dos de la lettre « Comité d'instruction publique » oblige à situer après le 27 juin 1793 le document, date pour Grégoire de l'entrée à ce comité. Si, à cette époque, Tallien est retourné en mission en Indre-et-Loire où il travailla jusqu'au début d'août, Laplanche, lui, resta à Paris et ne repartit dans le Loiret à Orléans que vers le 20 août, départe-

ment contigu de celui du Loir-et-Cher. Tallien repartit alors aussi pour une mission de six mois le 28 août au soir, qui le mena successivement à Périgueux, en Dordogne, et à Bordeaux en Gironde. Or Blois se trouve sur la route de Bordeaux, destination première de Tallien. Il fait halte une première fois sur sa route, au sud-ouest de Blois à Angoulême, vers le 7 septembre (7). C'est donc probablement à

* Docteur en histoire : *L'émancipation des Noirs dans la pensée et le processus révolutionnaire français (1789-1795)*, Université de Paris VIII - Saint-Denis, octobre 1998. Également auteur de « L'abbé Grégoire et ses trois collègues en mission dans le Mont-Blanc furent régicides », article et documents inédits », *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-avril 1996, p. 113-117 ; « L'abbé Grégoire, un régicide panthéonisé », *Cahiers d'histoire Espace Marx*, n° 63, 2^e trimestre 1996, p. 61-77 ; « La prétendue belle-sœur de couleur de l'abbé Grégoire, une homonymie cause de la bourde du club Massiac ? », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 79, 1999, n° 4, p. 463-474.

(1) *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 1995, p. 49.

(2) « Commentaire de la lettre de H. Grégoire », *ibid.*, p. 49-50.

(3) « Une lettre de l'abbé Grégoire au citoyen Rochejean, supérieur du séminaire de Blois », *ibid.*, p. 50-51.

(4) « À propos d'une lettre inédite de Grégoire », *ibid.*, 1996, p. 18.

(5) Dans sa biographie *L'abbé Grégoire, la politique et la vérité*, Paris, Seuil, 2000, p. 306, Rita Hermon-Belot indique également les noms de Tallien et Laplanche dans ce document dont elle a uniquement lu le manuscrit aux AD du Loir-et-Cher à Blois.

(6) R. Hermon-Belot, *op. cit.*

(7) Marie-Hélène Bourquin, *Monsieur et Madame Tallien*, Paris, Perrin, 1987, p. 145.

l'été 1793, comme l'avait pronostiqué M. Fauchon, que cette lettre de Grégoire fut écrite ; mais plus exactement dans une fourchette chronologique comprenant les tout derniers jours d'août et les sept premiers jours de septembre 1793 au cours desquels Tallien et Laplanche voyagent ou travaillent l'un et l'autre à proximité de Blois. N'excluons cependant pas complètement une date postérieure de plusieurs semaines : Laplanche, étant de retour à Paris vers le 14 octobre, avant cette date Grégoire pouvait très bien imaginer la rencontre de Rochejean avec les deux hommes, consécutive à un déplacement possible de son ancien vicaire dans le Loiret, en Dordogne ou en Gironde.

Que dire des questions de fond posées par cette lettre et discutées par MM. Fauchon et de Sacy de Fourdrinoy ?

Sans partager les jugements de M. de Sacy relatifs aux relations de Grégoire avec la Terreur, la royauté, Robespierre ou la religion, nous suivons de plus près son interprétation que celle de M. Fauchon : elle nous paraît manifester – malgré quelques erreurs chronologiques – plus de recul et d'esprit critique nécessaires à la démarche méthodologique de l'historien. Ainsi, il ne nous paraît pas possible d'alléguer avec certitude un républicanisme de Grégoire antérieur à 1789. Il faudrait que son interlocuteur en fût témoin, l'évêque de Blois ne pouvant alors se permettre de déformer auprès de lui ses anciens propos. Est-ce le cas de Rochejean par rapport à Grégoire ? À notre connaissance, les deux hommes ne se fréquentèrent pas avant de se connaître dans l'univers épiscopal blésois de 1791. Tout au plus cette lettre était-elle ce que Grégoire affirme dans ses *Mémoires* : il fut républicain dès l'annonce de la fuite du roi à Varennes en juin 1791 et a pu en discuter longuement avec Rochejean.

La correction de l'erreur de M. de Sacy par M. Bouis des sentiments portés en 1793 par Grégoire envers son ancien vicaire épiscopal et jacobin Tollin atténue son jugement sévère porté sur les relations de Grégoire avec plusieurs membres du clergé constitutionnel. Il n'en reste pas moins la réalité des noms de Répecaud, Rochejean et Chabot. En ce qui concerne ce dernier, nous n'affirmerions pas que son vicariat épiscopal fût désastreux comme le pensent à la fois MM. Fauchon et de Sacy. Chabot fut comme Grégoire un vigoureux défenseur de la cause des hommes de couleur. Présenté par son évêque au club des Jacobins de Paris le 16 septembre 1791 à l'occasion de son élection à l'Assemblée législative, deux jours plus tard Chabot fit le serment d'y être le second de Brissot (fondateur de la Société des Amis des Noirs) pour la défense de la cause de l'égalité des Noirs, en l'occurrence les libres de couleur. Et à la lumière de ses interventions à l'Assemblée législative on peut dire qu'il tint parole. Le 4 juin 1793, à la Convention, Grégoire appela à la discussion d'une pétition pour l'abolition de l'esclavage. La veille, aux Jacobins de Paris, Chabot reformula le serment de solidarité avec les hommes de couleur, où, cette fois-ci, il pensait essentiellement à la liberté des esclaves.

En revanche, le nom de Tallien, apposé au côté de celui

(8) J.-D. Piquet, art. cité. Nous avons trouvé ces preuves dans deux articles méconnus d'Eugène Welvert intitulés : « L'abbé Grégoire fut-il régicide ? », in *Revue historique*, t. 53, 1893, in *Lendemains révolutionnaires*, Paris, Calmann-Lévy, 1907. Seul le second article contient les deux preuves directes.

(9) N° 257, 28 janvier 1793, matin. *Bibl. hist. de la Ville de Paris*, 2 vol., t. 2, p. 109-110.

(10) Souligné dans le texte du *Créole patriote*.

(11) Ce document, à la différence du précédent, se trouve déjà dans la première version de l'article d'E. Welvert en 1893. Mais nous n'avons pas retrouvé la pièce d'archives ou la collection d'inédits de la Révolution française, d'où E. Welvert l'a exhumé.

(12) B. Plonger, « Sur Grégoire régicide d'après des documents pris pour sources », *AHRF*, 3^e trimestre 1996 ; de manière plus prudente et plus mesurée par R. Hermon-Belot, *op. cit.*

de Laplanche (et s'ajoutant à celui de Guimberteau signalé par M. de Sacy, dans une autre lettre de Grégoire à Rochejean, datée du 7 novembre 1793), était l'autre versant de la théorie de M. de Sacy : une liaison étroite avec les Montagnards jacobins régicides. Quand Goyre-Laplanche s'est prononcé dès novembre 1792 pour l'exécution du roi dans les plus brefs délais, Tallien, de son côté, s'opposa à toute possibilité pour le roi de choisir son avocat.

Mais il existe deux preuves plus directes de ses opinions régicides au moment des séances du procès de Louis XVI, publiées dans nos travaux (8). Contrairement au contenu de sa version postrévolutionnaire, Grégoire, « absent pour commission », en mission à Chambéry, a effectué le 13 janvier 1793 le même choix que ses trois collègues commissaires, Hérault de Séchelles, Simond et Jagot, partisans de fait de la mort de Louis XVI. Une note signée par les quatre hommes, destinée à Jeanbon Saint-André, fut publiée dans le journal jacobin biquotidien *Le Créole patriote* (9). Elle était précédée d'un mot d'accompagnement de Saint-André qui souhaita ainsi dissiper les doutes apparus autour de lui (aux Jacobins notamment) sur le sens des termes « condamnation de Louis Capet sans appel au peuple », présents dans le message officiel :

« Quelques personnes ayant affecté de trouver de l'équivoque dans la manière dont les commissaires de la Convention au département du Mont-Blanc ont exprimé leur opinion sur l'affaire de Louis Capet, dans la lettre qu'ils ont écrite à ce sujet à la Convention nationale, je crois devoir à la justice, pour dissiper les nuages qu'on a voulu élever sur les intentions de ces collègues estimables, de publier la lettre que j'en ai reçue ; elle ne laissera aucun doute dans les esprits.

« Jeanbon Saint-André, député du Lot. »

« Cher Saint-André, le courrier part, je saisis une minute pour m'adresser à vous de préférence ; votre opinion pour la mort du monstre est bien connue, vous y avez mis le courage et la constance du vrai républicain. Que tout le monde ne vous ressemble-t-il ? Nous avons cherché à vous imiter et nous écrivons à la Convention notre vœu formel sur la délibération de demain. *Il est pour la mort de Louis sans appel au peuple* (10). Rendez-nous le service de faire en sorte que cette lettre soit lue...

« Hérault, Grégoire, Simond, Jagot. Chambéry, 13 janvier 1793. »

Quelques semaines après la publication de ce texte le 16 février 1793, Jeanbon, dans une lettre privée, informe les commissaires que « *cette note fut insérée dans le Créole Patriote* » (11). Un fait qui ne permet pas de douter de l'authenticité de ces deux documents, c'est leur narration par périphrase dans *Les mémoires de l'abbé Grégoire* : il y écrit avoir été hué avec ses trois collègues au club des Jacobins pour l'ambiguïté de la missive officielle et ajouta que... « *Jeanbon Saint-André jugea à propos de prendre notre défense* ».

Contester l'authenticité de la note publiée dans *Le Créole patriote* ou de la lettre privée de Jeanbon (12) obligerait soit à supposer qu'une phrase ait été surajoutée dans ses mémoires posthumes, soit à trouver dans la presse révolutionnaire jacobine de janvier 1793 une autre note signée par Jeanbon Saint-André, différente de celle publiée dans *Le Créole patriote* par le messager des quatre régicides d'intention – ce que pour notre part nous avons fait, sans résultats.

Et pour cause Saint-André, mentionné ainsi de manière positive dans *Les mémoires de l'abbé Grégoire*, n'a pas le profil d'un député décidé à défendre au sein du club le droit d'un député à équivoquer ou à refuser la mort de Louis XVI. Comme Laplanche, Tallien et Guimberteau (le premier surtout), ce Montagnard jacobin de novembre 1792 à janvier 1793 plaida la mort de Louis XVI. Dans son rapport sur la situation dans les Alpes-Maritimes, présenté à la

Convention le 1^{er} juillet 1793, Grégoire regretta précisément que les législateurs aient agi ainsi « *par la longueur de vos discussions sur le compte d'un tyran qu'il fallait se hâter d'envoyer à l'échafaud* ». Ainsi Grégoire apparaît-il comme un conventionnel pro-régicide. Quand Stendhal, ancien jacobin, alla voter en 1819 à Grenoble pour Henri Grégoire qu'il qualifia trois ans plus tard de « plus honnête homme de France », il entendait choisir le symbole politique du 21 janvier 1793. À nouveau il intégra ce fait en 1824 dans sa peinture au vinaigre d'une « haute société » à la fois rentière et obscurantiste pour laquelle « *il ne faudrait pas défendre un régicide* » (13).

En revanche, M. de Sacy a tort de douter de la réalité des pressions à la Convention que l'évêque de Blois a subies le 7 novembre 1793. Imputer aux *Mémoires de l'abbé Grégoire* la seule paternité de l'information est inexact. Il en existe au moins une autre, contemporaine de l'événement : *Le Sans-Culotte Observateur*, organe de presse proche des hébertistes, qui, le lendemain, met en garde le conventionnel du Loir-et-Cher. Si Grégoire fut protégé par Robespierre à l'automne 1793 et au printemps 1794, c'est précisément au titre de la lutte contre

tous les tyrans et non parce que Robespierre en était un. À ces deux époques Robespierre freina tour à tour les mouvements d'intolérance anticléricaux et anti-athées. Le 21 novembre 1793 deux semaines après que Grégoire eut refusé de céder aux injonctions de Gobel et de Chaumette, Robespierre prononça un vigoureux discours contre la déchristianisation. Le 15 mai 1794, au club des Jacobins, il prit la défense d'un député montagnard, Lequinio, attaqué dans les enceintes du club pour ses opinions athées, cela trois à quatre semaines avant l'élection de l'Incorruptible à la présidence de la Convention le 4 juin 1794 (jour où Grégoire présente son rapport sur les patois) et avant la grande fête de l'Être suprême le 8 juin.

(13) Stendhal à Adolphe de Mareste, « Lettre 755 », 17 décembre 1824, *Correspondance*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », t. 2, p. 55 pour le texte et p. 950 pour la note indiquant l'allusion à l'abbé Grégoire.

LA COLOMBE DE GOUDJI

Philippe Rouillac

Quand le Vendômois a la chance d'accueillir un grand orfèvre et que le monument le plus visité est l'église abbatiale de la Trinité, les efforts se conjuguent pour embellir cette vénérable abbaye.

Depuis plus de deux siècles, et la Trinité n'en est qu'un exemple – les générations se sont succédé non seulement sans aucun apport artistique, mais trop souvent les hommes ont dégradé (sac révolutionnaire de 1793, notamment), mutilé (guerre de 1870 avec la perte de la majeure partie des vitraux) –, églises, abbayes ont souffert.

« Le regard que nous portons sur le passé permet de nous tourner vers l'avenir avec confiance. »

À l'aube du III^e millénaire, le P. François Brossier, doyen, curé de la Trinité Sainte-Madeleine de Vendôme, et moi-même, à titre personnel, avons eu l'idée de passer commande à Goudji d'un objet devant symboliser l'année jubilaire pour orner la Trinité. Parallèlement il s'agissait de renouveler le geste ancien des donateurs du temps des cathédrales, se regroupant en quartier, en corporation, toute une ville offrant une chapelle, une statue, un vitrail : témoignage de foi, de reconnaissance et d'identité.

Il n'est pas possible de faire abstraction de près de mille ans d'histoire à Vendôme, sans laisser une trace, la construction, dédicace de l'abbaye de la Trinité remontant au 31 mai 1040.

Nulle histoire n'atteste mieux en Vendômois – que cette abbatiale bénédictine – l'initiative des moines du Moyen Âge à l'égard de tout ce qui devait faire la culture, la parure, la grandeur de la France.

On se souvient que cette abbaye a toujours été placée sous la protection du Saint-Siège, le supérieur abbé étant de rang cardinal depuis un décret du pape Alexandre II en 1063. Privilège unique dans la chrétienté, l'abbaye bénédictine de la Sainte-Trinité de Vendôme est dite cardinale.

L'année 2000 placée sur notre route comme année jubilaire par Jean-Paul II et la Trinité de Vendôme a été choisie

par Mgr Maurice de Germiny, évêque de Blois, comme l'une des six églises jubilaires du diocèse. Chacun y est invité dans une démarche individuelle ou communautaire de pèlerinage.

L'abbaye de Vendôme est placée sous le vocable de la Trinité – le Père, le Fils et l'Esprit. Les représentations trinitaires sont rares en France, d'une manière générale, et

même à Vendôme en l'abbatiale où l'on n'en recense que deux à travers les vitraux : l'une dans le bas coté gauche, au-dessus de la margelle d'un puits du XII^e, visible de la nef entre le 2^e et le 3^e pilier, et l'autre dans la partie supérieure de la verrière du chœur, au-dessus du maître-autel.

C'est ainsi que la proposition d'une commande de figuration contemporaine de l'Esprit s'est dégagée. Traditionnellement l'Esprit est représenté par la colombe, oiseau de paix dans maints tableaux tel celui du Baptême du Christ à la Trinité, dans la chapelle dite « De tous les saints ».

Goudji – ce prodigieux artiste, orfèvre contemporain, alchimiste d'un patrimoine universel – a compris et magnifié cette quête de l'absolu, du beau. Originaire de Géorgie, « né à l'âge de 33 ans en arrivant à Paris » comme réfugié en 1974, il travaille, œuvre en Vendômois, à Lignières.

On l'appelle déjà, de son vivant, par son seul prénom comme Michel-Ange, Raphaël, Rembrandt.

De sa forge, et à travers ses mains, sont sortis le mobilier liturgique de Chartres, maintes épées d'académiciens, une pluralité d'objets d'or, d'argent, de pierres – profanes et cultuels – mais toujours marqués du sceau de la qualité irréprochable, de l'émotion vraie.

Orfèvre des présidents et du pape, il a livré en cette année jubilaire, pour le Saint-Siège, reliquaire et marteau pour l'ouverture de l'année sainte.



Pour la Trinité de Vendôme, l'image symbolique de l'Esprit saint a pris la forme d'une colombe : corps d'argent martelé et poli, yeux de nacre aux reflets irisés, ailes en lapis-lazuli de bleu profond pailleté de blanc et d'or – avec quelques sodalites de bleu marine moucheté de noir intense.

Particularisme étudié de cet oiseau à la tête curieuse en éveil, au bec affiné, aux ailes protectrices se terminant en pointes effilées, pattes et queue déployées en éventail. Cette ligne, ce style comme cette allure se retrouvent dans certaines productions ottoniennes du x^e siècle ou de l'art des Scythes. Goudji est au creuset de maintes civilisations, d'apports successifs dont il est le brillant alchimiste.

De forme élancée, aux lignes épurées, alliées à une technique irréprochable du martelé comme du repoussé de l'argent – sans oublier les incrustations cloisonnées des pierres de couleur au revêtement uniforme –, la Colombe de Goudji rayonne en paix.

Son installation, primitivement projetée sur la grille xviii^e du jubé provenant de l'abbaye Bourg-Moyen de Blois (en place depuis 1791), faisait craindre vandalisme et vol...

Sereine, confiante, elle a pris naturellement place en avant de la croisée du transept du xii^e et au-dessus de l'autel, veillant ainsi sur les célébrations. Suspendue à un simple câble, elle plane dans la tradition de ces objets du Moyen Âge contenant la réserve eucharistique ou formant encore tabernacle aux ailes ouvrantes.

Intemporelle dans son expression, universelle dans sa matérialité, la Colombe semble vendômoise depuis... toujours.

N'est-ce pas là, et ainsi, l'approche du beau, de l'intemporel, du sacré ? Goudji est tout à la fois artiste et magicien, homme et intercesseur, le passé et le présent : il a réuni dans cette œuvre talent, foi, art et culture.

Les Vendômois l'ont compris en participant généreusement à la souscription publique, lancée pour couvrir les frais d'achat de matières premières de cette œuvre d'art – Goudji ayant eu la délicatesse d'offrir son génie, son art, son temps, soit plus de trois semaines de travail.

Participation symbolique ou plus significative telle celle de la Société Archéologique, contribuant ainsi à l'embellissement des collections de Vendôme, cette Colombe devenant de par sa destination propriété de la Ville.

La bénédiction solennelle de cette œuvre par Mgr de Germiny évêque de Blois eut lieu lors de la fête de la Sainte-Trinité au cours des cérémonies du 18 juin 2000 après les ordinations diaconales de Didier Boulay, Nicolas Haslé et Sébastien Neuville. Mille personnes étaient présentes dans l'abbaye de la Trinité auxquelles se sont joints le député, Maurice Leroy, le représentant du maire de Vendôme, Philippe Degeyne, conseiller général, et le conseiller régional Paul Martinet.

Ainsi, à l'aube du III^e millénaire, le xx^e siècle fait son entrée avec la Colombe de Goudji.

Chacun a compris ainsi que l'art sacré retrouve ici et par cet objet sa vocation première : servir la liturgie et soutenir la prière – silence et louange.

Que des artistes de génie mettent leur talent au service du Christ, et de son Église, qui peut le regretter ?

Deo gratias Goudji !

In fine

Cette colombe est reproduite dans le dernier et remarquable ouvrage de Stéphane Barsacq consacré à Goudji (Les Éditions de l'Amateur, 192 pages, 200 illustrations couleurs, format 230 × 300 – commande possible à la Société Archéologique : 65 €).

La colombe, « ambassadeur du Vendômois », a été prêtée pour l'exposition sur l'œuvre de l'artiste : « Goudji, l'orfèvre sacré » présentée à l'automne 2002 au Musée de Fourvière à Lyon.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

ANGINOT, AUBERT, BARAT-GERARDA, BELLANDE, BENSIGNOR, BERTIN, BOUCLET, BOURDIN, BRETON, BRISSON, BRIZION, BROSSIER, BRUCKER, CASSEVILLE, CHABIN, CHEVALLER, du CLOSEL, CLOVIS, COCHET, COUV RAT, CYBL, DUGIED, DUJARDIN DUPONT, DUVIVIER, Étude BUISSON-GERVAIS-GAYOUT, FAVRE, FAVREL, FAVREL CHERON, GARILLON, GAUTREAU, GAZAL, GÉRARDIN, GISCARD d'ESTAING, GOUDJI, HABOLD, HARASSE, Hôtel des Ventes de Vendôme, HUET, JACQUET, Laboratoire DOUTÉ-BOURDILLAT, LAFONT, LAINÉ-MOURADIAN, LANCELIN,

LANGARD, LELIÈVRE, de L'ÉPREVIER, LE PETITCORPS, Journal *Le Petit Vendômois*, LEROUGE-LEROY, LETHIELLEUX, MARTINET, MATHIAS, Établissements MENUT, MONTARU, MOREAU, NABON, NOUVELLON, Office du Tourisme, OUZILLEAU, Paroisse de Saint-Amand-Longpré, Paroisse de Villiers-sur-Loir, PUENTE, RÉGNAULT, de ROCHAMBEAU, ROUILLAC, de SAINT SALVY, Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, TARDIVEAU, de VALLOIS, Ville de Vendôme, de WILJES.

Anonymes.

*SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS*

Place Gracchus-Babeuf — 41100 Vendôme

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1862	Renou		Nouel	Launay		
1863	de Deservillers		—	—		
1864	de Saint-Venant		—	—		
1865	Renou			Chautard		Bouchet
1866	de Lavau		—	—		—
1867	—		—	—		—
1868	Launay		—	Hinglais		—
1869	de Nadaillac		—	—		—
1870	Chautard		—	—		—
1871	—		—	—		—
1872	de Vibraye		—	Roger		—
1873	Normand		—	Abbé de Prévile		—
1874	de Rochambeau		de Maricourt	Beaussier		—
1875	Nouel		—	—		—
1876	de Rochambeau		Martellière	de Maricourt		Nouel
1877	—		—	Soudée		—
1878	—		—	—		—
1879	de Sachy		—	—		—
1880	—		—	—		—
1881	—		—	—		—
1882	Launay		—	—		—
1883	—		—	—		—
1884	—		—	—		—
1885	de Rochambeau		—	—		—
1886	—		—	—		—
1887	—		—	Nouel		Rabouin
1888	Isnard		—	—		—
1889	—		—	—		—
1890	—		—	—		—
1891	de Rochambeau		Renault	—		—
1892	—		—	—		—
1893	—		—	—		—
1894	de Saint-Venant		—	—		—
1895	—		—	—		—
1896	—		—	—		—
1897	de Sachy		—	—		Colas
1898	—		—	—		—
1899	—		—	—		—
1900	de Saint-Venant		—	—		Colas, Bonhoure
1901	—		—	Bonhoure		Martellière
1902	—		—	—		—
1903	Peltreau		—	—		—
1904	—		—	—		—
1905	—		—	—		—
1906	de Saint-Venant		—	—		—
1907	—		—	—		—
1908	—		—	—		Abbé Plat
1909	Peltreau		Letessier	—		—
1910	—		—	—		—
1911	—		—	—		—
1912	de Saint-Venant		Renault	—		—
1913	—		—	—		—
1914	de Saint-Venant		Renault	Bonhoure		Abbé Plat
1915	—		—	—		—
1916	—		—	vacant		—
1917	—		—	—		—
1918	—		—	—		—
1919	—		—	—		—
1920	Peltreau		de l'Éprevier	de l'Éprevier		—
1921	—		—	—		—
1922	—		—	—		—
1923	Abbé Plat		—	—		—
1924	—		—	—		—
1925	—		—	—		—
1926	de l'Éprevier		—	Fouquet		—
1927	—		—	—		—
1928	—		—	—		—
1929	Abbé Plat		—	—		—
1930	—		—	—		Rondeau
1931	—		—	—		—
1932	de l'Éprevier		—	Mlle Trocmé		—
1933	—		—	—		—
1934	—		—	—		—
1935	Abbé Plat		—	—		—
1936	—		—	—		—
1937	—		—	—		—
1938	Denizot		—	—		(vacant)
1939	—		Abbé Plat	—		Paumier
1940	—		—	—		—
1941	—		—	—		—
1942	—		—	—		—
1943	—		—	—		—
1944	—		—	—		—
1945	Saillant		Portel	—		Valin
1946	—		—	—		—

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1947	—		—	—		Poulteau
1948	—		—	—		—
1949	Fouquet		—	Hamelin		—
1950	—		—	—		—
1951	—		Chanoine Gaulandeu	—		—
1952	Chanoine Gaulandeu		—	Courtois		—
1953	—		—	Foussard		—
1954	—		—	Legent		—
1955	Fouquet		—	—		—
1956	—		—	—		—
1957	Chanoine Gaulandeu		—	Couvrat		—
1958	—		—	—		—
1959	—		—	—		—
1960	—		—	—		—
1961	Dattin		—	—		—
1962	—		—	—		—
1963	—		—	—		—
1964	Chanoine Gaulandeu	Dattin	Chanoine Gaulandeu	—	Chrétien	Poulteau
1965	—	—	—	—	—	—
1966	—	—	—	—	—	—
1967	—	—	—	—	—	—
1968	—	—	—	—	—	—
1969	—	—	—	—	—	—
1970	—	—	—	—	—	—
1971	—	—	—	—	—	—
1972	—	—	—	—	—	—
1973	—	—	—	—	—	—
1974	—	—	—	—	—	—
1975	—	Dattin, Arnould	—	—	Lavige	Jeulin
1976	—	—	Mme Sommier-Page	—	—	—
1977	—	—	—	—	—	—
1978	Leymarios	—	—	Aubry	—	—
1979	—	Arnould	—	—	—	—
1980	—	—	—	—	—	—
1981	Despriée	—	—	—	—	—
1982	—	—	—	—	—	—
1983	—	—	—	—	—	—
1984	Leymarios	—	Mlle Guilbaud	—	—	—
1985	—	Couvrat, Despriée, Mésange	—	—	Person	—
1986	Rouillac	—	—	Pasquier	—	—
1987	—	—	—	—	—	—
1988	—	—	—	—	Aubert	—
1989	—	—	—	—	—	Mlle Chidaine
1990	—	—	—	—	—	—
1991	—	—	—	—	—	de Saint-Salvy
1992	—	Couvrat, Mésange	—	—	—	—
1993	—	—	—	—	—	—
1994	—	—	—	—	—	—
1995	—	—	—	—	—	—
1996	—	—	—	—	—	—
1997	—	—	—	—	—	—
1998	—	—	—	—	—	—
1999	—	—	—	—	—	—
2000	—	—	—	—	Foreau	—
2001	—	Mésange	—	Couvrat, Mme Bourdin	—	—
2002	—	—	—	—	—	—
2003	—	Mésange, Diry	—	—	—	—

Présidents d'honneur : Arnould (1981), Leymarios (1987), Despriée (1992).

Trésorier honoraire : † Aubert (2001).

Secrétaire honoraire : Pasquier (2001).

UN NOUVEAU MATÉRIEL POUR L'AVENIR

En ce début d'année 2003, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois vient de se doter d'un nouvel équipement informatique de dernière génération.

En effet, avec un processeur 3.06 GHz, un disque dur de 120 Go, un graveur DVD, une carte vidéo ATI Radeon 9700 TX 128 Mo..., les capacités de sauvegarde des données (texte, photos, dessins, vidéos) sont à la hauteur de la richesse de notre patrimoine.

Des photos numériques pourront être très facilement enregistrées, retouchées, imprimées grâce à un lecteur de cartes universel et une imprimante fonctionnant en autonomie.

D'autre part, les informations de la base de données de la bibliothèque, actuellement gérées avec Access 95, seront transférées vers Access 2002 dans un premier temps avant d'être définitivement gérées avec un logiciel spécialisé.

Nous profiterons aussi très largement de l'exceptionnelle puissance de ce nouveau matériel pour faire évoluer notre site internet et donc mieux faire connaître notre société et nos activités.

L'informatique, outil de communication et de gestion, doit être aussi un moyen pédagogique de faire découvrir et aimer le patrimoine vendômois.



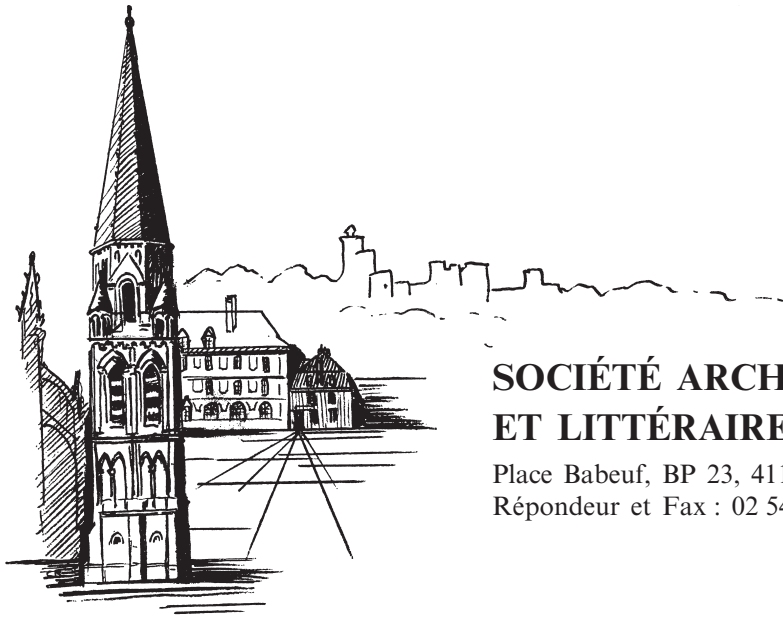
La Société Archéologique vous remercie vivement de votre générosité.

Association reconnue d'utilité publique. En nous aidant, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux.

Particuliers : vous pouvez déduire de votre impôt 50 % de votre don dans la limite de 6 % du revenu imposable.

Entreprises : vous pouvez déduire la totalité de ce don de votre bénéfice imposable dans la limite de 3,25 % du chiffre d'affaires.

Un reçu vous sera adressé sur simple demande.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Babeuf, BP 23, 41101 Vendôme Cedex
Répondeur et Fax : 02 54 77 57 40

Fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois compte actuellement plus de 450 membres. Son champ d'action s'étend principalement, mais non limitativement, à l'arrondissement de Vendôme. Son but est d'étudier et de faire connaître le passé de notre région, sa préhistoire et son histoire, son sol et ses monuments, sa littérature – en un mot sa Culture.

Depuis plus d'un siècle elle tient deux séances publiques annuelles et gratuites, dans le cadre prestigieux de la Porte Saint-Georges, privilège de la Société.

Elle édite un bulletin où sont recueillies les communications de ses membres : cette œuvre collective, d'une valeur irremplaçable, constitue aujourd'hui une bonne centaine de volumes.

Le bulletin est en outre diffusé par le ministère de l'Éducation nationale à plus de 70 sociétés savantes.

Notre Société organise à chaque printemps des sorties d'intérêt historique et culturel, dans des lieux le plus souvent inédits et fermés au grand public.

Elle met à la disposition de ses membres une importante bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes, d'histoire locale régionale, et dans les domaines les plus variés. Elle détient des documents précieux pour les chercheurs. La bibliothèque est informatisée pour le fonds local et les tables (auteurs, matières) des bulletins depuis 1862.

Elle a fondé le Musée de Vendôme où sont présentées de remarquables collections ; et elle continue d'entretenir des relations privilégiées avec le Musée.

Notre Société a plus que jamais l'ambition de continuer sa tâche, et pour poursuivre et développer ses activités, elle serait heureuse de vous compter parmi ses membres.

L'appartenance à la Société – moyennant une cotisation annuelle de 25 €, 15 € étudiant – donne droit à :

- un bulletin format 21 × 29,7 cm, abondamment illustré ;
- l'entrée à demi-tarif au Musée de Vendôme ;
- l'accès à la Bibliothèque de la Société (au pied du clocher de la Trinité, les après-midi des mercredi de 14 h à 17 h et vendredi de 14 h à 16 h) ;
- la participation aux diverses manifestations organisées.



DEMANDE D'ADHÉSION

à retourner :

Place G.-Babeuf
BP 23,
41101 Vendôme Cedex

Nom et prénom _____

Profession ou qualité _____

Adresse _____

souhaite adhérer à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois,
et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 25 € (15 € étudiant).

C.C.P. 665-33 J, La source.

A _____, le _____

Signature :

À LIRE ATTENTIVEMENT

Adresse de la Société :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

Place Babeuf, B. P. 23 - 41101 Vendôme Cedex. Répondeur et fax : 02 54 77 57 40.

Compte chèques postal : La Source 665-33 J.

Cotisation annuelle donnant droit au bulletin de la même année : **25 €** minimum, **15 €** étudiant.

Il est agréable au trésorier de remercier les adhérents qui majorent volontairement leur cotisation. Leur générosité nous est précieuse et nous exprimons à tous ceux qui peuvent nous aider ainsi notre profonde gratitude.

Pour nos amis dont les cotisations ne sont pas recueillies à domicile, nous souhaitons que chacun ait à cœur de verser sa cotisation dès le début de l'année et prenne conscience du service qu'il nous rend en évitant des frais de poste de plus en plus onéreux.

En conséquence, l'envoi du bulletin sera différé lorsque la cotisation de l'année n'aura pas été acquittée.

Nous avons à envisager une augmentation constante des frais d'impression et d'acheminement postal. Nous pouvons les atténuer en augmentant le nombre de nos adhérents. Il serait souhaitable que chacun fasse un large effort de recrutement parmi les personnes qui pourraient s'intéresser à nos travaux.

Il n'est pas concevable que notre Société, dont chacun reconnaît la vocation à couvrir le Vendômois, ne soit représentée dans certain canton que par UN cotisant !

AVIS IMPORTANTS

Pour compléter ses collections, la Société accepterait avec reconnaissance le don d'exemplaires anciens du *Bulletin* (depuis 1862).

Les opinions émises au cours des communications ou publiées dans le *Bulletin* n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la Société. Tous droits de reproduction partielle ou totale sont formellement réservés.

Tout travail remis à la Société pour être publié au *Bulletin* doit être dactylographié et porter indication des paragraphes, des sous-titres et de la ponctuation ; en bref, être définitif. Il doit être remis avec disquette.

Tout auteur d'article peut demander un tiré à part à ses frais. Dans ce cas, il sera de son intérêt de s'entendre directement avec l'imprimeur dès la première correction d'épreuves.

Nul ne peut, individuellement ou collectivement, se réclamer de la Société Archéologique sans autorisation préalable.

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

Imprimé en France
par Vendôme Impressions
Groupe Landais
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Imp. n° 50 028 — Dépôt légal : Mars 2003
ISSN 1153-2513

Page 128* blanche